



Programme Régional Océanien de l'Environnement

Sixième Conférence du PROE

Suva, Fidji
20 - 22 Septembre 1993

Document de Travail



**Programme Régional Océanien de l'Environnement
(PROE)**

Sixième Conférence du PROE

Liste révisée des documents de travail

- | | |
|-----------|---|
| 6CP/DT.1 | Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail |
| 6CP/DT.2 | Questions issues de la Cinquième conférence intergouvernementale du PROE |
| 6CP/DT.3 | Rapport général du Directeur du PROE |
| 6CP/DT.4 | Traité du PROE |
| 6CP/DT.5 | Plan directeur |
| 6CP/DT.6 | Règlement de la conférence |
| 6CP/DT.7 | Siège permanent |
| 6CP/DT.8 | Nomination du Directeur |
| 6CP/DT.9 | Mandat du Directeur |
| 6CP/DT.10 | Services linguistiques |
| 6CP/DT.11 | Services informatiques |
| 6CP/DT.12 | Mééénat du secteur privé |
| 6CP/DT.13 | Révision des termes et conditions d'emploi pour les organisations CCOPS |
| 6CP/DT.14 | Rapports des programmes de travail : conservation de la diversité biologique |
| 6CP/DT.15 | Rapports des programmes de travail : changement climatique |
| 6CP/DT.16 | Rapports des programmes de travail : gestion et planification de l'environnement |
| 6CP/DT.17 | Rapports des programmes de travail : gestion et planification côtières |
| 6CP/DT.18 | Rapports des programmes de travail : gestion de la pollution et des cas d'urgence |

- 6CP/DT.19 Rapports des programmes de travail : éducation, information et formation sur l'environnement
- 6CP/DT.20 Rapports des programmes de travail : préoccupations environnementales régionales et mondiale
- 6CP/DT.21 Rapport annuel du Directeur pour 1992/1993
- 6CP/DT.22 Rapport du groupe de travail technique sur la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour une Convention régionale sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux dans le Pacifique Sud, le contrôle de leurs mouvements inter-frontières et leur gestion dans la région du Pacifique Sud
- 6CP/DT.23 Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
- 6CP/DT.24 Convention sur la diversité biologique
- 6CP/DT.25 Mise en oeuvre des procédures et systèmes financiers
- 6CP/DT.26 Etat des contributions des membres
- 6CP/DT.27 Rapport sur le cash-flow de 1992
- 6CP/DT.28 Frais de voyage et per diem pour la CP
- 6CP/DT.29 Per diem en vigueur au PROE
- 6CP/DT.30 Comptes annuels vérifiés pour 1992
- 6CP/DT.31 Augmentation générale des salaires du personnel permanent
- 6CP/DT.32 Révision du processus de formulation du programme de travail
- 6CP/DT.33 Programme de travail et budget intégrés proposés pour 1994 et programmes de travail et budgets indicatifs pour 1995 et 1996
- 6CP/DT.34 Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement
- 6CP/DT.35 Convention sur le patrimoine mondial
- 6CP/DT.36 Personnel supplémentaire de soutien au titre de la fonction primaire

3 septembre 1993

Original en langue anglaise



**Programme Régional Océanien de l'Environnement
(PROE)**

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Ordre du jour provisoire révisé

1. Ouverture officielle
2. Nomination du Président
3. Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail
4. Questions issues de la Cinquième conférence intergouvernementale du PROE
5. Rapport général du Directeur du PROE
6. **Questions institutionnelles et de politique générale**
 - 6.1 Traité du PROE
 - 6.2 Plan directeur
 - 6.3 Règlement de la CP
 - 6.4 Siège permanent
 - 6.5 Nomination de Directeur
 - 6.6 Mandat du Directeur
 - 6.7 Services linguistiques
 - 6.8 Services informatiques
 - 6.9 Mécénat du secteur privé
 - 6.10 Révision des termes et conditions d'emploi pour les organisations CCOPS
7. **Rapports des programmes de travail**
 - 7.1 Conservation de la diversité biologique
 - 7.2 Changement climatique
 - 7.3 Gestion et planification de l'environnement
 - 7.4 Gestion et planification côtières
 - 7.5 Gestion de la pollution et cas d'urgence
 - 7.6 Education, information et formation sur l'environnement
 - 7.7 Préoccupations environnementales régionales et mondiales

8. Autres rapports

- 8.1 Rapport annuel du Directeur pour 1992/1993
- 8.2 Rapport du groupe de travail technique sur la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour une Convention régionale sur les déchets dangereux
- 8.3 Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement

9. Sujets proposés par les pays membres

- 9.1 Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (demandée par l'Australie)
- 9.2 Convention sur la diversité biologique (demandée par l'Australie)
- 9.3 Convention sur le patrimoine mondial

10. Finances et administration

- 10.1 Mise en oeuvre des procédures et systèmes financiers
- 10.2 Etat des contributions des membres
- 10.3 Rapport sur le cash-flow de 1992
- 10.4 Frais de voyage et per diem pour les CP
- 10.5 Per diem en vigueur au PROE
- 10.6 Comptes annuels vérifiés pour 1992
- 10.7 Augmentation générale des salaires du personnel permanent
- 10.8 Personnel supplémentaire de soutien au titre de la fonction primaire

11. Programme de travail et budget

- 11.1 Révision du processus de formulation du programme de travail
- 11.2 Programme de travail et budget intégrés proposés pour 1994 et programmes de travail et budgets indicatifs pour 1995 et 1996

12. Déclaration des observateurs

13. Autres affaires

14. Date et lieu de la prochaine conférence

15. Adoption du rapport

16. Clôture

3 septembre 1993

Original en langue anglaise



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE

Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 3 de l'Agenda : Adoption de l'Agenda et des procédures de travail

Agenda

L'Agenda provisoire révisé, est classifié en tant que 6 CP/DTAgenda/Rev.1

Heures de travail

2. Un emploi du temps suggéré, pour la Conférence, se trouve joint au dossier.

Comité de Rédaction

3. Un comité de rédaction des représentants devra être établi pour aider à la préparation du Projet de Rapport de la Conférence.

Sous-Comité Budgétaire

4. Il serait également utile que la Plénière reconduise le Sous-comité Budgétaire, ainsi qu'il en a été le cas durant les années précédentes, pour examiner le Programme de Travail et la documentation budgétaire, ceci dans le but de faciliter les débats futurs de l'Article 7(d) de l'Agenda.

Recommandation

5. La Conférence est invitée à :
 - **Considérer et adopter l'Agenda**
 - **Approuver les heures de travail**
 - **Nommer le Comité de Rédaction**
 - **Reconduire le Sous-comité Budgétaire**

1 juillet 1993

Texte original : Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Emploi du temps suggéré pour la Conférence

Première journée

09:00	09:30	Ouverture officielle
09:30	10:00	Collation matinale et photographie officielle
10:00	12:00	Réunion en session
12:00	13:30	Déjeuner
13:30	15:00	Réunion en session
15:00	15:30	Collation
15:30	17:00	Réunion en session

Seconde journée

08:30	10:00	Réunion en session
10:00	10:30	Collation matinale
10:30	12:00	Réunion en Session
12:00	13:30	Déjeuner
13:30	15:00	Réunion en session
15:00	15:30	Collation
15:30	17:00	Réunion en session

Troisième journée

08:30	10:00	Réunion en session
10:00	10:30	Collation matinale
10:30	12:00	Réunion en Session
12:00	13:30	Déjeuner
13:30	15:00	Réunion en session
15:00	15:30	Collation
15:30	17:00	Réunion en session



**Programme Régional Océanien de l'Environnement
(PROE)**

Sixième Conférence Intergouvernementale
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

**Article 4 de l'Agenda: Questions issues de la
Cinquième Conférence du PROE**

Objet du Dossier

Etablir un rapport sur la position des questions soulevées par la Cinquième Conférence du PROE. Ces positions sont rapportées dans le tableau ci-joint.

Recommandation

2. La Conférence est invitée à prendre note de ce dossier.

1 juillet 1993
Texte original : Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence Intergouvernementale
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 4 de l'Agenda: Questions issues de la Cinquième Conférence du PROE

<i>Question de l'ordre du jour de la 5^{ème} CP</i>	<i>Parag. du Rapport de la 5^{ème} CP N^o:</i>	<i>Question soulevée</i>	<i>Position</i>
Traité établissant le PROE	23	Réunion plénipotentiaire devant être convoquée en février 1993	Un Rapport sur la Réunion plénipotentiaire est présenté sous l'Article 6.1 de l'Agenda
Plan Corporatif	26	Le Plan Corporatif a été renvoyé pour considération devant la 6 ^{ème} CP	Le projet de Plan Corporatif est représenté sous l'Article 6.2 de l'Agenda.
Règlement provisoire de la CP	27	Le règlement provisoire devait être rapporté au Sous-comité Juridique.	Le Sous-comité Juridique n'ayant pas rapporté le sujet en plénière, celui-ci est représenté sous l'Article 6.3 de l'Agenda.
Proposition de politiques et procédures pour la formulation du Programme de Travail	32	Une révision du procédé doit être entreprise à la 6 ^{ème} CP pour évaluer son efficacité	Cette révision est présentée sous l'Article 11.1 de l'Agenda.
Frais de voyage et per diem pour la CP	56	Un fond spécial doit être mis en place pour aider seulement les petits états insulaires dans les frais associés à la CP, les autres états assumant leurs propres frais.	Un Rapport et divers recommandations sont présentés sous l'Article 10.4 de l'Agenda.
Financement commercial ou privé	57	Le Secrétariat devra préparer une analyse plus détaillée sur les questions clés s'y rattachant tout en proposant des directives à être considérées par la prochaine CP.	Un Rapport est présenté sous l'Article 6.9 de l'Agenda.

Politique relative aux services linguistiques	59	Il fut demandé au Secrétariat de prendre toute mesure nécessaire afin de résoudre cette question avant la 6ème CP et de produire devant celle-ci un Rapport à ce sujet	Un Rapport est présenté sous l'Article 6.7 de l'Agenda.
Services informatiques	61	Le Secrétariat devrait produire un Rapport sur la question pour la 6ème CP.	Le Rapport et les recommandations demandées apparaissent sous l'Article 6.8 de l'Agenda.
Initiatives des pays membres	66	Le PROE devra convoquer un Groupe de Travail Technique.	Le Rapport de la Réunion de mars 1992 est présenté sous l'Article 8.2 de l'Agenda.
Budget révisé 1992 et budget prévisionnel 1993	75 76	Le Secrétariat fournira un Rapport à la prochaine CP sur la mise en oeuvre de ses procédures financières. Le Secrétariat présentera à chaque CP un Rapport résumant la marge brute d'autofinancement pour les finances du PROE.	Un Rapport est présenté sous l'Article 10.1 de l'Agenda. Un Rapport est présenté sous l'Article 10.3 de l'Agenda.
Adoption du Rapport	86	Un projet de Rapport devra être envoyé aux Gouvernements et Administrations qui n'étaient pas présents.	Le projet de Rapport fut mis en circulation ainsi que demandé et un Rapport final fut imprimé en novembre 1992.

1er juillet 1993
Texte original : Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 5 de l'Agenda - Résumé général du Directeur

Objectif du Document

Fournir un bref aperçu des développements au sein du PROE pendant la période 1992/1993, et offrir des suggestions sur les directions futures.

Cinquième Conférence Intergouvernementale (CP)

2. La Cinquième CP d'Apia, en septembre 1992, prit des décisions sur un certain nombre de questions relatives aux activités institutionnelles, financières et du Programme de travail, dans le but de maintenir le développement du PROE en tant qu'organisation régionale efficace. Un compte-rendu des questions ayant été reportées de la Cinquième CP se trouve à l'article 4 de l'Agenda. Certaines de ces questions sont soulevées à nouveau dans le présent aperçu, principalement en raison de leur importance en ce qui concerne le développement du PROE.

Institutionnel

Traité

3. La Quatrième CIG, à Nouméa en juillet 1991, examina deux options: Un "Accord" séparé établissant le PROE, et une "Résolution" de la Conférence du Pacifique Sud établissant le PROE en tant qu'entité auxiliaire. Les gouvernements et administrations ont clairement exprimé leur préférence pour un Traité dans le but d'établir le PROE en tant qu'organisation régionale entièrement indépendante et séparée. Il a également été décidé par consensus de considérer le PROE comme étant en période de transition, et de maintenir le statu quo en attendant la prise d'effet du Traité.

4. Une large discussion s'ensuivit lors de la Cinquième CP, durant laquelle la question de l'adhésion et de la participation à part entière dans le PROE des territoires fut l'objet d'inquiétudes. Les questions clés ont été identifiées comme suit :

- le besoin urgent pour la CP de se mettre d'accord sur un Traité qui permette au PROE de fonctionner de manière efficace en tant qu'entité légale séparée; et

- le vif souhait exprimé par les territoires de pouvoir continuer à bénéficier d'une participation à part entière dans les activités du PROE, à l'inclusion du droit de vote; ce point a été souligné par le représentant français, qui exprima l'engagement pris par son pays d'assurer la participation des territoires français dans les activités du PROE de la même manière que par le passé.

5. Tous les délégués furent d'accord sur la nécessité de trouver une solution qui permette au PROE de maintenir la participation à part entière de tous ses membres actuels.

6. La Cinquième CP accepta ensuite le projet du Sous-Comité juridique sur la *Convention établissant le Programme Régional Océanien de l'Environnement en tant qu'Organisation Intergouvernementale* comme base de discussions futures et de décision lors d'une Conférence Plénipotentiaire, suggérée pour février 1993 par le Dépositaire prévu de l'Accord, le Gouvernement des Samoa occidentales. A la demande de la République française, la Conférence fut reportée afin de donner le temps au Gouvernement en question d'entrer en pourparlers avec les Etats-Unis.

7. Le fait que le Traité n'ait pas été finalisé avait ainsi nuit aux efforts visant à la conclusion d'arrangements juridiques et institutionnels avec le Gouvernement des Samoa occidentales, et laissa le Secrétariat dans une situation de transition très confuse. Ainsi donc, dans le but de faciliter la mise à exécution des décisions prises, le Directeur du PROE, accompagné des émissaires du Président de la Cinquième CP, se rendit à Washington et à Paris en mai 1993 afin d'entamer des discussions avec les Gouvernements américains et français, pour les inciter à résoudre la question de la participation des territoires, selon les appels et souhaits exprimés par la CP.

8. L'achèvement du Traité lors de la Conférence Plénipotentiaire d'Apia en juin 1993, représente un accomplissement majeur de la part des Gouvernements membres du PROE et, bien entendu, un bond en avant pour ce qui est de l'évolution du PROE lui-même. Le Gouvernement des Samoa occidentales et le Secrétariat attendent actuellement le nombre requis de ratifications afin de permettre au Traité de pouvoir prendre effet.

9. La position prise par Guam - nommément d'annuler son adhésion au PROE en raison de l'insatisfaction de son territoire relatives aux provisions de l'Article 4 de l'Accord établissant le PROE - força malheureusement le Secrétariat, à la dernière minute, à rechercher un autre lieu de conférence pour la Sixième CP. Des détails supplémentaires sont donnés à ce sujet dans l'Article approprié de l'Agenda.

Plan Corporatif

10. Le Plan Corporatif est une fois de plus à l'ordre du jour. Celui-ci a déjà été reporté depuis la Quatrième CP. Il n'est donc pas dans l'intérêt de l'organisation, qui est en train de faire l'objet d'une croissance rapide et de développements institutionnels, de déferer une autre fois toute décision.

Règlement et Conditions de Service du Personnel

11. Le nouveau Règlement du Personnel du PROE, comprenant salaires, conditions d'emploi et mise à exécution du calendrier approuvé par la Cinquième CP, a pris effet une semaine après la conclusion de cette CP. A l'exception de deux membres du personnel ayant choisi de conserver leurs contrats avec la CPS, l'ensemble du personnel à la fin du mois de mai 1993, se trouve sous le régime du nouveau système du PROE.

12. La mise en application du nouveau système des salaires et conditions d'emploi du PROE au sein de toute l'organisation fut une tâche difficile qui nécessita de longs débats internes et entretiens, quelquefois même entraînant de sévères et impopulaires décisions de la part de la direction. C'est pourquoi je suis donc inquiet en ce qui concerne la date de révision - à l'initiative du Comité des Représentants du Forum - des conditions d'emploi au sein de certaines organisations CCOPS, à l'inclusion du PROE. Cette question est examinée de manière plus détaillée dans un Article séparé de l'Agenda.

CP annuelles

13. Le PROE est une organisation technique. Ses succès ou échecs se mesurent, entre autres, par son rendement technique, ainsi que par la sensibilité et la justesse de ses recommandations aux Gouvernements et administrations membres. Les arrangements institutionnels en vigueur, prévoient une réunion annuelle de la CP, ce qui est probablement raisonnable au stade actuel de développement du PROE. Cependant, la CP est priée de déterminer s'il est nécessaire et financièrement viable de conserver cet arrangement annuel dans l'avenir, pour un certain nombre de raisons, y compris :

- le coût de ces réunions annuelles pour les membres;
- les effets sur la mise en oeuvre du programme de travail; et,
- le nombre de réunions organisées chaque année par les membres de la CCOPS et autres agences, ainsi que les implications de celles-ci pour les membres, particulièrement pour les petits Etats insulaires et territoires.

14. Le Secrétariat consacre actuellement environ trois mois de ses ressources chaque année à la préparation de la CP suivante, ceci en plus d'une période équivalente nécessaire au suivi des décisions prises lors de la CP précédente. Ajouté à ceci, le fait que décembre et janvier tournent en général au ralenti en raison des périodes de vacances, il ne reste donc plus que six mois par an au Secrétariat pour mettre en oeuvre, au nom des membres, ses divers programmes de travail.

Recrutement et Départ

15. Les postes à temps fixe recrutés en 1993 comprennent un Agent de Gestion Côtière (finance par contribution de membres), un Agent de Météorologie/Climatologie (FCCT), un Agent pour la Population et l'Environnement (UNFPA), un Agent Juridique (Gouvernement français), un Directeur de Programme - Programme de Conservation de la Biodiversité Océanique (PNUD-FEG), un Conseiller Financier pour 3 mois (AESOP/BAADI), un Comptable (FEG), un Assistant d'enregistrement (contribution de membres), un Secrétaire - Programme de Conservation de la Biodiversité Océanique (PNUD/FEG) et un Agent Comptable (PNUD).

16. M. David Sheppard a quitté le Secrétariat après deux ans et demi après l'achèvement de la mise en oeuvre réussie d'un projet financé par la Banque Asiatique de Développement. Le projet consistait en la préparation de Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement pour les îles Cook, les Etats Fédérés de Micronésie, la République des Iles Marshall, les Iles Salomon et le Royaume de Tonga. M. Sheppard a pris ses fonctions à l'UMC, à Genève, en tant que Directeur de l'Unité des Zones Protégées. Je lui souhaite bonne chance étant certain que son expérience au PROE contribuera à enrichir la collaboration entre les deux organisations.

Services Linguistiques

17. Des services d'interprétation et de traduction satisfaisants sont indéniablement important au fonctionnement efficace de l'organisation. Au début de l'année le Secrétariat a chargé une mission d'entrer en contact avec les parties intéressées par la fourniture de services linguistiques au PROE. La mission, qui s'est également entretenu avec les représentants des membres francophones du PROE, était composée de Mr. Moeava Ata, Président du Sous-comité Budgétaire de la CP et Conseiller Spécial aux Affaires Etrangères pour le Gouvernement de la Polynésie française, et de Mr. Don Stewart, Directeur Adjoint du PROE et précédemment Directeur Administratif de la Commission du Pacifique Sud. Cette question est commentée dans un Article séparé de l'Agenda.

Proposition pour un nouveau Quartier Général

18. Grâce à une aide financière australienne, le Secrétariat a pu nommer une commission chargée de faire une étude topographique et de commencer la préparation d'un plan général pour le développement d'un terrain de 5 hectares généreusement donné par le Gouvernement des Samoa occidentales pour l'installation du Quartier Général permanent du PROE. Le Secrétariat est actuellement en train de rechercher le financement nécessaire à la construction des bâtiments du Quartier Général.

Questions de politique générale

19. La Cinquième CP s'est mise d'accord sur le fait que chaque membre se doit d'informer le Secrétariat en ce qui concerne les arrangements préférentiels relatifs aux Centres Nationaux du PROE. En mai 1993, neuf pays membres n'avaient pas encore informé le Secrétariat de leurs préférences. Le système de communication entre le Secrétariat et les membres est vital au PROE, ainsi afin d'éviter tout malentendu les membres en question sont invités à aider le Secrétariat à achever cette tâche le plus rapidement possible.

20. Le drapeau du PROE, adopté lors de la Cinquième CP, flotte actuellement avec fierté au Quartier Général du Secrétariat à Vaitele.

21. Le PROE et l'UMC ont signé un Mémoire d'Entente lors de la Cinquième CP. Selon les directives de la CP, le "ME" a été distribué aux membres pour information. Un autre "ME", cette fois avec l'Organisation Mondiale de Météorologie (OMM), fait actuellement l'objet de discussions.

22. Le Secrétariat a écrit officiellement au Secrétaire Général de l'ONU pour demander le statut d'observateur à la Commission pour un Développement Viable.

Financement

23. La nature volontaire des contributions des membres du PROE continue à être problématique et d'empêcher la mise en oeuvre efficace du Programme de travail. L'incertitude qui en résulte et le fait qu'au mois de mai 1993, treize membres n'avaient pas encore payé leur pleine contribution pour 1992 (contribution annuelle et contribution exceptionnelle de relocation) alors que quinze autres membres n'avaient pas payé leur contribution pour 1993, a forcé le Secrétariat à envisager la forte possibilité de problèmes financiers. Cette question est actuellement un souci permanent.

24. Rendant les choses encore plus problématiques, cinq membres n'ont toujours pas réglé leur contribution pour 1991.

25. Des suggestions de solutions à ces problèmes de finance sont présentées à la section Finance et Administration de l'Agenda.

26. Des progrès significatifs ont été fait depuis la Quatrième CP sur le développement d'un système financier approprié, basé sur la préférence exprimée par la CP de lier de manière plus étroite la composante du Programme de travail du budget à l'activité du Programme de travail, ceci avec la mise en place d'un système de contrôle approprié pour l'opération financière efficace du PROE.

27. Le système financier, maintenant établi et informatisé, met l'accent sur la responsabilité et la gestion des paiements et autres activités ainsi que le formatage des rapports des donateurs. Atteindre ces objectifs a nécessité des dépenses considérables en temps et ressources au cours de l'année. Le Secrétariat continuera à ajuster ses systèmes afin de répondre aux besoins de la CP. Une fois encore, cette question est examinée à la section Finance et Administration de l'Agenda.

28. Grâce au financement apporté par le PNUD, la firme réputée de comptabilité Coopers & Lybrand s'est livrée récemment à une estimation indépendante des systèmes financiers du PROE, afin d'éliminer toute inquiétude se rapportant à la capacité du PROE pour gérer ses propres finances. Le compte-rendu figure également à la section Finance et Administration de l'Agenda.

29. Les règlements financiers et lignes de conduite relatifs à l'administration financière du PROE ont été approuvés par la CP de 1992. Leur mise en application est présentée à la section Finance et Administration de l'Agenda.

30. La section Finance du Secrétariat consiste à présent des fonctions suivantes : Directeur Financier, Conseiller Financier (temporaire), Comptable, Agent Responsable de la Comptabilité, deux Agents Comptables et un Spécialiste des Systèmes Informatiques procuré par le biais du Programme de l'UNV.

31. Les efforts de recherche en matière de financement en 1993 continuent à être fructueux. En plus de l'aide continue et substantielle apportée par le PNUD, le PNUE, le BAADI, le ANZDO, la FCCT, le Canada, la France, les Etats-Unis et la BAD pour les activités au-delà de 1993, le PROE a contracté les financements suivants en 1993:

- Programme de Conservation de la Biodiversité Océanique - 10 millions de Dollars US en provenance des organisations PNUD/FEG/BAADI pour 5 ans;
- Environnement et Population - 528,080 Dollars US de l'UNFPA pour 2 ans;
- PNUE - 243,000 Dollars US pour 1993 (une continuation des contributions annuelles du PNUE pour les activités des programmes du PROE);
- BAADI - financement extra-budgétaire de 1.78 million de Dollars australiens pour 1992/1993;
- Nouvelle-Zélande - 609,940 Dollars NZ d'aide aux activités du PROE en 1992/1993;
- Japon - 82,000 Dollars US d'aide au Projet sur le Changement Climatique en 1993/94; et
- FCCT - 45,000 livres pour 1992/93.

32. En plus du dialogue en cours et des discussions visant à obtenir un financement accru pour ses programmes auprès des gouvernements, institutions, et agences cités au paragraphe 31 ci-dessus, le Secrétariat a entamé d'autres contacts et dialogues avec la CE, la Banque Mondiale, le Japon, l'OMI, l'OMM, l'OMS et l'UNESCO. Pour ce qui est de l'avenir, la Scandinavie et d'autres pays du Bassin Pacifique feront l'objet d'initiatives dès qu'un intérêt pour nos activités se manifesterà. Le Secrétariat continuera à surveiller cette situation.

Programme de Travail

33. Le Programme de travail du PROE se développe comme il se doit en réponse aux priorités décidées par ses membres. La préparation des Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (SNGE) représente pour certains pays une tentative visant à assurer que les activités du PROE demeurent centrées et continuent à apporter un complément aux efforts faits par les Gouvernements nationaux.

34. L'ajustement des procédés de formulation du Programme de Travail du PROE est une question qui nécessite d'être examinée d'urgence; elle se trouve étudiée dans une section séparée de l'Agenda. Ceci devra continuellement faire l'objet de discussions lors des futures CP.

Il est essentiel qu'il n'y ait qu'un seul Programme de travail intégré du PROE qui soit fonction de son budget annuel. Ceci représente un défi certain, étant donné, comme je l'ai déjà dit, qu'il existe des incertitudes en matière des contributions budgétaires de base et dans la mesure à laquelle le PROE dépend de sources extra-budgétaires pour le financement de ses projets. Il faudra donc du temps et des efforts certains pour atteindre cet objectif à la pleine satisfaction des membres. Pour le PROE, le problème majeur concernant le développement d'un Programme de travail intégré et d'un budget sur 3 ans, est un processus qui relève largement à l'heure actuelle d'estimations hasardeuses.

35. Le PROE doit travailler en coopération avec d'autres institutions et agences semblables et se doit d'être ouvert sur l'extérieur. Dans ce contexte, le PROE et l'UMC ont signé un Mémoire d'Entente lors de la Cinquième CP, consolidant ainsi leur souhait de travailler ensemble pour le bénéfice de la Région.

36. Les organisations non-gouvernementales jouent un rôle fondamental dans la gestion de l'environnement. Grâce aux ressources apportées par le PNUD, le PROE a pu apporter son soutien à certaines ONG de base qui s'occupent de la protection de l'environnement.

37. Le PROE est maintenant membre à part entière de la CCOPS et à travers cet arrangement coordonne ses activités avec d'autres organisations régionales afin de minimiser la duplication de travail. Dans ce contexte, le PROE et la CGAPS se sont rencontrés à Suva en mars 1993 pour discuter de leur engagement mutuel pour ce qui est de la gestion des côtes et des activités de planification. Une copie d'une déclaration commune CGAPS/PROE a été mise en circulation parmi les membres du PROE pour leur information. La coordination et le dialogue avec d'autres organisations régionales et internationales actives dans la région continuent à ce jour.

38. Le suivi du CNUED et les préparations qui en résultent pour la Conférence Mondiale sur le Développement Viable des Petits Etats Insulaires, à la Barbade en avril prochain, continuent à occuper la première place au calendrier des activités du Secrétariat depuis les dix-huit derniers mois. Outre la préparation pour les Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement destinées aux pays membres, le Secrétariat est en train de présenter les priorités énumérées lors des SNGE ainsi que dans l'Agenda 21 sous forme d'un dossier joint devant être soumis aux donateurs vers la fin de l'année ou au début de l'année prochaine dans le but d'un financement possible. Des missions préliminaires et discussions avec les donateurs potentiels ont déjà eu lieu dans le cadre du suivi du CNUED.

39. Le défi à relever durant la période post-CNUED est pour la Région et le Secrétariat de sélectionner et d'organiser une liste de priorités pour ce qui est de leur engagement dans le cadre de négociations et initiatives internationales les concernant.

40. Il est critique pour le succès de la mise en oeuvre de son Programme annuel de travail et pour l'avenir du PROE, que des infrastructures appropriées soient mises en place dans chaque pays membre dans le but de trouver une réponse aux questions d'environnement qui se posent. Négliger la nécessité de ce procédé, conduirait le Programme du PROE à devenir une administration paperassière peu efficace, s'agrandissant démesurément contre le gré de ses membres. La croissance et l'expansion du PROE se doit d'être proportionnelle au développement de ses infrastructures au sein des Gouvernements nationaux.

41. C'est précisément dans ce contexte que la formation et l'éducation interne à chaque pays demeure, à notre avis, un point majeur. Les programmes de formation du PROE mettent actuellement plus l'accent sur la formation interne à chaque pays, et moins sur les rassemblements régionaux. Cela est plus économique et s'avère être plus efficace.

42. J'ai le plaisir d'annoncer que le Projet tant attendu de Conservation de la Biodiversité Océanienne a démarré effectivement en mai avec la nomination du Directeur de Projet. Le recrutement du personnel technique et de soutien est actuellement en cours. Les Gouvernements participants sont maintenant invités à présenter des propositions de projet pour le financement dans le cadre dudit Projet.

43. En rapport avec cette question, le Secrétariat est en train de préparer la Première Conférence sur la Conservation de la Nature devant se tenir au Royaume des Tonga en octobre. Cette réunion importante examinera les questions de protection de la nature et en particulier dans quelle mesure celles-ci se rapportent à la stratégie du PROE en matière de zones protégées. La Conférence devrait également mettre en place le cadre des activités de conservation de la nature pour le PROE et ses pays membres pour les cinq années à venir.

44. Un projet de radio Australie/PROE/SPIR "*One World*" vient tout juste d'être finalisé et sera financé pour les trois années à venir par le BAADI. Ceci représente un engagement majeur en ce qui concerne l'utilisation de la radio et autres médias pour éveiller la conscience populaire de la Région en matière de prise de conscience de l'environnement. Le projet en question présentera une émission régionale hebdomadaire en anglais, français et Tok Pisin sur le service ondes courtes de Radio Australie, avec distribution de cassettes et scripts aux stations radios locales. Il existe un élément important de formation et d'information visant à rassembler les ministères concernés, les ONG et les médias.

Recommandation

45. La CP est priée d'examiner les développements, commentaires et suggestions cités ci-dessus et de bien vouloir offrir avis et directives au Secrétariat.

1 juillet 1993

Version originale: Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE

Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.1 de l'Agenda: Traité du PROE

Objet du Dossier

Informar la Conférence sur l'heureux dénouement des négociations relatives au Traité du PROE et sur la situation relative à Guam.

Historique

2. La Cinquième CP du PROE, à Apia en septembre 1992, accepta le projet du Sous-comité juridique d'une Convention établissant le Programme Régional Océanien de l'Environnement en tant qu'Organisation Intergouvernementale afin de servir de base à de futures discussions et décisions lors d'une Réunion Plénipotentiaire qui devait se tenir en février 1993 aux Samoa occidentales, pays étant le dépositaire prévu de cette convention. A la suite d'une requête de la République française demandant un report des dates de la Réunion pour pouvoir entrer en pourparlers avec les Etats-Unis au sujet de la question sensible de la participation des territoires, la Réunion des Plénipotentiaires fut tenu à Apia du 14 au 16 juin 1993.

Convention et Acte final

3. La Réunion des Plénipotentiaires s'acheva par la conclusion d'une Convention établissant le Programme Régional Océanien de l'environnement et d'un Acte final. La Convention et l'Acte final furent ouverts à la signature et furent signés ensemble à Apia le 16 juin 1993 par les représentants plénipotentiaires des Fidji, de la République française, de Kiribati, de la République des Iles Marshall, de Nauru, de Niue, des Iles Salomon, de Tuvalu, des Etats-Unis d'Amérique, de Vanuatu et des Samoa occidentales.

4. La Convention fut paraphée et l'Acte final fut signé, à Apia le 16 juin 1993 par le représentant plénipotentiaire de la Papouasie Nouvelle-Guinée.

5. L'Acte final seul, fut signé à Apia le 16 juin par les représentants de l'Australie, des Iles Cook, de la Nouvelle-Zélande et des Tonga.

6. L'Article 10 paragraphe 4 de la Convention stipule que cette dernière entrera en vigueur 30 jours après la déposition du dixième instrument de ratification avec le dépositaire.

7. L'Article 10 paragraphe 6 de la Convention a désigné en tant que dépositaire le Gouvernement des Samoa occidentales. L'Article 10 paragraphe 7 demande que le dépositaire transmette les copies certifiées de la Convention à tous les membres et précise qu'il devra faire enregistrer la Convention en accord avec l'Article 102 de la Charte des Nations-Unies. Le document original de la Convention, en langues française et anglaise, ainsi que le nombre demandé de copies, ont été personnellement et formellement remis au dépositaire par le Secrétariat le 23 juin 1993.

8. Les copies de la Convention et de l'Acte final se trouvent joints à ce dossier.

Projet de Rapport de la Réunion Plénipotentiaire

9. Lors de la Réunion, le Secrétariat pris en note le cours des débats pour procurer une base de travail au Sous-Comité Juridique qui avait, pour la circonstance, la responsabilité d'ébaucher le projet de Rapport et de soumettre celui-ci en séance plénière. Quoiqu'il en soit, le Sous-Comité Juridique n'eut pas la possibilité en temps voulu de faire ce rapport. A ce stade, les notes du Secrétariat restent donc la seule trace écrite des minutes de cette Réunion. La Réunion décida que les notes du Secrétariat devraient circuler parmi tous les Membres du PROE en tant que base de considération et d'adoption formelle d'un texte commun définitif devant être accepté à la sixième CP du PROE en septembre 1993. Tout Membre du PROE ayant quelques commentaires ou suggestions sur le contenu des notes du Secrétariat devra donc les faire parvenir par écrit au Secrétariat le plus rapidement possible.

10. Les notes du Secrétariat ont donc ainsi été distribuées aux participants avec la demande expresse que toute modification puisse être avisée avant la fin juillet. Le projet de Rapport sera donc ainsi édité à temps pour soumission à la CP.

Situation relative à Guam

11. Faisant suite à la conclusion de la Réunion débouchant sur la signature du Traité, le Gouverneur de Guam fit savoir que son territoire ne participerait plus aux conférences du PROE et de fait renonçait également à son appartenance à notre organisation en tant que membre. Malgré les efforts de certains dirigeants et du Directeur du PROE lors de la Réunion des Chefs d'Etat du PDIP à Tahiti la semaine suivante essayant de tenter le Gouverneur à changer d'avis, celui-ci maintint sa position initiale. Après consultation avec les membres du PROE, il fut décidé que la Sixième Conférence du PROE se tiendrait désormais à Fidji au lieu de Guam.

Commémoration annuelle

12. Le Secrétariat aimerait suggérer que la signature du Traité soit commémorée chaque année, le 16 juin, par un jour férié pour le PROE.

Recommandation

13. La Conférence est invitée à :

- **prendre en note** le dénouement heureux des négociations sur le Traité du PROE; et,
- **considérer et adopter** les minutes de la Réunion Plénipotentiaire.
- **demander au Secrétariat** de continuer ses efforts visant à encourager Guam à renouer ses liens en tant que membre à part entière du PROE.
- **approuver** que le 16 juin devienne un jour férié pour le PROE en commémoration de la signature du Traité.

23 juillet 1993

Texte original : Anglais

**Acte final de la Conférence des Plénipotentiaires relative
à la Convention portant création
du Programme Régional Océanien de l'Environnement
en qualité d'Organisation Intergouvernementale.**

1. La Conférence des Plénipotentiaires relative à la Convention portant création du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) en qualité d'organisation intergouvernementale a été convoquée par le Gouvernement des Samoa occidentales à la suite de la décision de la cinquième Conférence Intergouvernementale du PROE à Apia en septembre 1992.
2. La Conférence s'est tenue à Apia (Ecole de Filles de Papauta), Samoa occidentales du 14 au 16 juin 1993.
3. Les Etats et Territoires suivants ont participé à cette Conférence :

Les Samoa américaines, l'Australie, les Iles Cook, Fidji, la République Française, Guam, Kiribati, les Iles Marshall, Nauru, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, les Iles Mariannes du Nord, Niue, Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, les Etats-Unis d'Amérique, Vanuatu, les Samoa occidentales.
4. La Commission du Pacifique Sud (CPS) était également présente à la Conférence.

5. Le PROE a été établi à l'origine par la résolution d'une Conférence Ministérielle de la CPS à Rarotonga, Iles Cook, en 1982, en qualité d'entité séparée au sein de la CPS. Cette Conférence a été coordonnée par un groupe comprenant le Bureau Océanien de Coopération Economique (appelé aujourd'hui le Secrétariat du Forum), la Commission du Pacifique Sud, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (P.N.U.E.) et la Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique (C.E.S.A.P.). En septembre 1990, la troisième Conférence Intergouvernementale du PROE a mis sur pied trois Groupes d'Etudes afin de discuter de sujets d'ordre général concernant le financement, les Plans d'Actions, les questions juridiques, le mandat du PROE et son statut juridique, et de rendre compte à la quatrième Conférence Intergouvernementale en juillet 1991. La quatrième Conférence Intergouvernementale, tenue au niveau ministériel en juillet 1991, a décidé de créer par traité le PROE en qualité d'organisation régionale indépendante et d'installer son siège à Apia, Samoa occidentales. La cinquième Conférence Intergouvernementale du PROE s'est tenue à Apia en septembre 1992 et a accepté le projet de convention rédigé par le Sous-comité Juridique, portant création du PROE en qualité d'organisation intergouvernementale comme base de discussion d'une Conférence des Plénipotentiaires appelée à se tenir à Apia en 1993 à l'invitation du gouvernement des Samoa occidentales. Cette conférence s'est tenue à Apia, Samoa occidentales, du 14 au 16 juin 1993.

6. La Conférence a été ouverte par l'honorable Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre des Samoa occidentales.

7. La Conférence a désigné à l'unanimité l'honorable Misa Telefoni (Samoa occidentales) en qualité que Président.

8. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

(1). Ouverture officielle

(2). Nomination du Président

- (3). Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail
- (4). Délibérations relatives au projet de Convention portant création du Programme Régional Océanien de l'Environnement en qualité d'organisation intergouvernementale
- (5). Adoption d'un texte agréé
- (6). Signature de l'Acte final et de la Convention
- (7). Adoption du compte-rendu de la Conférence
- (8). Clôture

9. La Conférence a désigné le Comité de Rédaction suivant :

Président:	Leiataua Dr. Kilifoti Eteuati
Membres :	
Australie	Mme Anastasia Carayanides
Iles Cook	Dr James Gosselin
Fidji	l'Hon. M. V. Leweniqila
République française	Mr. Alain Gouhier
Guam	Mr. Barry Israel
Kiribati	Mme Tererei Abete
Nouvelle-Zélande	S.E. Mr. Adrian Simcock
Niue	Rev. Bradley Punu
Papouasie Nouvelle-Guinée	S.E. Mr. Barney Rongap
Tonga	Mr. Sione Tongilava
Tuvalu	Mr. P. Feleti Teo
Etats-Unis	Mr. George Taft
Samoa occidentales	Mme Helen Aikman
Samoa occidentales	Mr. Kosimiti Lau
Samoa occidentales	Mr. Mose Sua
Samoa occidentales	Mr. Faamausili L. Tuimalealiifano

10. Le document principal servant de base aux délibérations de la Conférence a été :

Le Projet de Convention portant création du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PM/W.P2).

11. La Conférence avait en outre à sa disposition un certain nombre d'autres documents distribués par le Secrétariat du PROE.

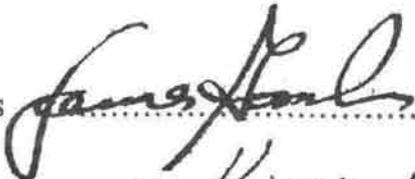
12. Sur la base de ses délibérations la Conférence a adopté la Convention portant création du PROE en qualité d'organisation intergouvernementale le 16 juin 1993. Ladite Convention est jointe en annexe au présent Acte final. Elle sera ouverte à la signature du 16 juin 1993 au 16 juin 1994 et demeurera par la suite ouverte à adhésion.

13. La Conférence a recommandé de traiter de certains privilèges et immunités dans un accord de siège (Headquarters Agreement) entre le PROE et le Gouvernement des Samoa occidentales. Cette recommandation est jointe en annexe au présent Acte final.

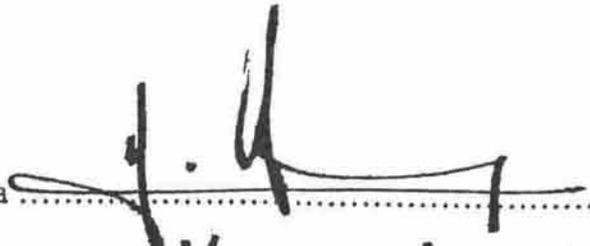
EN FOI DE QUOI les Plénipotentiaires ont signé ledit acte final.

Ouvert à la signature à Apia le 16 juin 1993.

Pour le Gouvernement 
de l'Australie ce 16 jour de 6 1993

Pour le Gouvernement des 
Iles Cook ce 16 jour de juin 1993

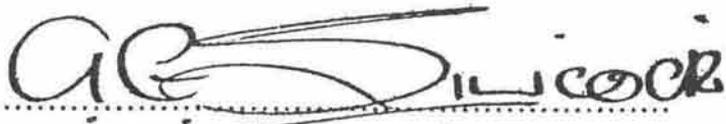
Pour le Gouvernement de la 
République de Fidji: ce 16th jour de June 1993

Pour le Gouvernement de la 
République Française ce 16 jour de June 1993

Pour le Gouvernement 
 de la République ce 16 jour de June 1993
 de Kiribati

Pour le Gouvernement 
 de la République ce 16 jour de June 1993
 des Iles Marshall

Pour le Gouvernement 
 de la République de Nauru ce 16 jour de June 1993

Pour le Gouvernement 
 de la ce 16 jour de June 1993
 Nouvelle-Zélande

Pour le Gouvernement de Niue 
 ce 16 jour de June 1993

Pour le Gouvernement de la *Mr Kaiti*
Papouasie Nouvelle-Guinée ce *16* jour de *June* 1993

Pour le Gouvernement des Iles *S. Agau*
Salomon ce *16* jour de *JUNE* 1993

Pour le Gouvernement du Royaume *P. T. T. T.*
des Tonga ce *16* jour de *June* 1993

Pour le Gouvernement de Tuvalu *J. J.*
ce *16* jour de *June* 1993

Pour le Gouvernement R. Tudor Sully
Etats-Unis d'Amérique ce ... 16^{te} ... jour de ... juin 1993

Pour le Gouvernement de la Vanuatu Emili
République du Vanuatu ce ... 16^{te} jour de ... juin 1993

Pour le Gouvernement des Samoa T. P. S. S. S.
occidentales ce ... 16^{te} ... jour de ... juin 1993

Fait à Apia le seize juin 1993 en un seul exemplaire, en
langues anglaise et française, les deux textes faisant également
foi. Le Gouvernement des Samoa occidentales est le
dépositaire du texte original.

**Recommandations de la Conférence concernant
les privilèges et immunités relatifs à l'accord de siège
entre le PROE et le gouvernement des Samoa occidentales**

1. Les locaux du PROE, et ses archives devront être inviolables. Ses biens ne pourront faire l'objet de réquisition.
2. Le personnel devra jouir des immunités de juridiction pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions.
3. Les personnels n'ayant pas la nationalité des Samoa occidentales devront être exonérés des taxes sur les salaires perçus aux Samoa occidentales pour l'exercice de leurs fonctions. Ils devront bénéficier de l'exonération des droits applicables sur les biens et effets personnels importés aux Samoa occidentales à l'occasion de leur première prise de fonction.
4. Le directeur du PROE devra bénéficier des exonérations des droits et taxes, accordées habituellement aux chefs de délégation diplomatique.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.2 de l'Agenda: Plan Corporatif

Objet du Dossier

Planifier un Projet de Plan Corporatif pour le PROE afin de le présenter à la considération et à l'approbation de la CP.

Historique

2. Une ébauche de Plan Corporatif pour le PROE fut considérée à la quatrième CP du PROE en juillet 1991. Supportant ce concept et plus particulièrement le besoin d'interaction entre le Plan d'Action et le Programme de Travail, la quatrième CP exprima l'opinion que le Plan devrait procurer le support d'une organisation appropriée aux circonstances culturelles et économiques de la Région. Celui-ci comprendrait des principes modernes de gestion en incluant un système hiérarchique et autant que possible une délégation de responsabilité tout en assurant que la CP retienne un contrôle général de la situation. La quatrième CP fit part de sa gratitude à Mr. Siwa Siwatabau (Directeur du Centre d'Opération du CESAP pour le Pacifique à Port Vila, Vanuatu, et auteur du document) et trouva utile de rechercher le plus d'avis possible sur le Projet de Plan Corporatif avant sa soumission à la Cinquième CP de 1992 pour approbation définitive.

3. Le Projet de Plan Corporatif joint à ce document fut révisé en 1992 avec l'aide de Mr. Siwatabau. Il reflétait les développements occurants au PROE ainsi que les commentaires des gouvernements membres qui furent retournés au PROE depuis que le premier Projet de Plan fut reporté à la quatrième CP. Le document révisé fut alors reporté à la cinquième CP de septembre 1992.

4. La cinquième CP trouva qu'il était prématuré de finaliser ce Plan sans avoir la confirmation d'un Traité établissant le PROE. Il fut accepté que ce Plan soit reporté à la considération de la sixième CP.

Commentaire du Secrétariat

5. La Convention établissant le PROE fut concrétisée à la Réunion Plénipotentiaire sur le Traité du PROE en juin 1993, laissant ainsi le champs libre à la CP pour finaliser le Plan Corporatif.

6. Le Secrétariat a jusqu'ici reporté, au cours des trois dernières années, ce projet de Plan Corporatif à la considération de la CP. Afin de pouvoir maintenant achever certains progrès, il est suggéré que soit constitué un Sous-Comité de la sixième CP pour considérer et faire des recommandations à la session plénière sur le Projet en question. Nous bénéficieront probablement au cours de ces travaux de l'assistance de Mr. Siwatibau.

Recommandation

7. La CP est invité à considérer et approuver le Projet de Plan Corporatif.

1 juillet 1993

Texte original : Anglais

PLAN CORPORATIF 1993-1997

POUR LE

**PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE
L'ENVIRONNEMENT**

LE PROGRAMME REGIONAL OCEANJEN DE L'ENVIRONNEMENT (PROE)

UNE VUE GENERALE

Ce qu'est le PROE

Le Programme Régional Océanien de l'Environnement - également connu sous l'appellation PROE (ou SPREP pour les anglophones) - est une Organisation Régionale née de la participation des gouvernements de 22 "Pays-îles" et Territoires du Pacifique; (Etats Fédérés de Micronésie, Fiji, Guam, Iles Cook, Iles Mariannes du Nord, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle Calédonie, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, ainsi que, Wallis et Futuna) et de 4 pays industrialisés (Australie, Etats Unis d'Amérique, France et Nouvelle Zélande). Le quartier général du PROE fut transféré à Apia, aux Samoa Occidentales, au début 1992.

Bref historique

La Commission du Pacifique Sud, le Programme d'Environnement des Nations Unies (PENU), le Bureau de Coopération Economique du Pacifique Sud (CEPS, aujourd'hui nommé Secrétariat du Forum) et la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) développèrent collectivement des propositions pour un programme exhaustif de gestion environnementale dans la Région. Ces propositions furent soumises au Forum du Pacifique Sud - la réunion annuelle des chefs de gouvernements des pays indépendants du Pacifique - ainsi qu'à la Conférence du Pacifique Sud - l'assemblée annuelle des représentants de tous les pays et territoires du Pacifique - et conduirent à la création du PROE en 1978.

En 1982, la Conférence sur l'Environnement Humain dans le Pacifique Sud, créa un "Plan d'action pour la gestion des ressources naturelles dans la Région du Pacifique Sud" donnant au PROE une ligne de conduite pour ses activités futures. Le PROE était responsable devant à la fois le Forum du Pacifique Sud et la Conférence du Pacifique Sud et fut administré par le quartier général de la CPS à Nouméa.

Pour permettre aux membres d'être plus actifs dans l'établissement de priorités pour le PROE ainsi que pour sa gestion, la première Réunion Intergouvernementale (MIG) sur le Plan d'Action du PROE fut assemblée, au début pour une réunion tous les deux ans (1986, 1988, 1990) puis, chaque année à partir de 1990. Egalement en 1986, un comité de direction de cinq représentants fut établi (l'un pour chaque secteur culturel / géographique de Polynésie, Mélanésie, Micronésie ainsi que l'un pour la France, l'un pour les Etats-Unis et le Royaume Uni et l'un enfin pour l'Australie et la Nouvelle Zélande). Le groupe se réunit une fois par an au moins pour assister et donner des

directions au Secrétariat du PROE dans l'exécution de son programme de travail. En 1990, le comité à son tour fut aboli lorsque le MIG devint la nouvelle réunion annuelle.

Au MIG 1990, dans le cadre des appels pour une plus grande autonomie du PROE, trois groupes de travail furent créés pour réviser le Plan d'Action, le système financier et les statuts légaux du PROE. Ces groupes de travail préparèrent les dossiers à être soumis au MIG 1991 assemblé à Nouméa.

Afin de pouvoir coordonner des activités de façon efficace dans 22 pays et territoires répartis au sein du plus grand océan au Monde, le PROE entreprend aujourd'hui quatre mandats distincts bien que complémentaires, dans le but d'améliorer les services à ses membres. Voici donc le résultat du Traité qui consacre le PROE en tant qu'Agence réellement autonome; l'évolution de ce Plan Corporatif, l'élaboration des suggestions pour un Programme annuel intégré de Travail avec procédé budgétaire ainsi qu'une révision des salaires, termes et conditions d'emploi des membres du personnel faisant suite à notre déménagement à Apia. Ces jalons étant posés, le PROE sera bien placé pour honorer ses obligations envers les membres durant les prochaines années.

Ce Plan Corporatif décrit le mandat du PROE et comment l'organisation entend s'acquitter de ses responsabilités.

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT (PROE)

EBAUCHE DE PLAN CORPORATIF 1993-1997

LA MISSION

- Aider les pays du Pacifique Sud à protéger et améliorer leur environnement commun et à gérer leurs ressources de façon à améliorer la qualité de vie des générations présentes et futures.

LES OBJECTIFS

- Evaluer la situation de l'environnement dans la Région en incluant les impacts de l'activité humaine sur les écosystèmes de la Région et les effets de ces impacts sur la qualité de l'environnement humain et de l'épanouissement des êtres humains.
- Renforcer le potentiel national et régional, les conventions institutionnelles et le support financier qui permettront de réaliser le Plan d'Action de façon plus efficace et plus économique.
- Fournir des mécanismes légaux de gestion et de planification tant au niveau national que régional de manière à garantir une utilisation rationnelle des richesses naturelles.
- Augmenter et améliorer les activités de recherche, de formation et de promotion tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays membres du PROE.
- Aider à orienter la Région vers des choix politiques et économiques visant à améliorer la qualité de l'environnement et à assurer un développement économique viable à long terme.
- Protéger les écosystèmes terrestres et marins ainsi que les espèces animales requérant une attention particulière.
- Diminuer, par la prévention et une saine gestion de l'environnement, la pollution atmosphérique, terrestre, marine et lacustre dans la région.
- Eviter ou atténuer les retombées néfastes sur l'activité humaine et les écosystèmes de la Région par des mesures telles que l'Evaluation de l'Impact Environnemental, ainsi que des politiques techniques favorable ou qu'une utilisation rationnelle des terres.

Stratégies

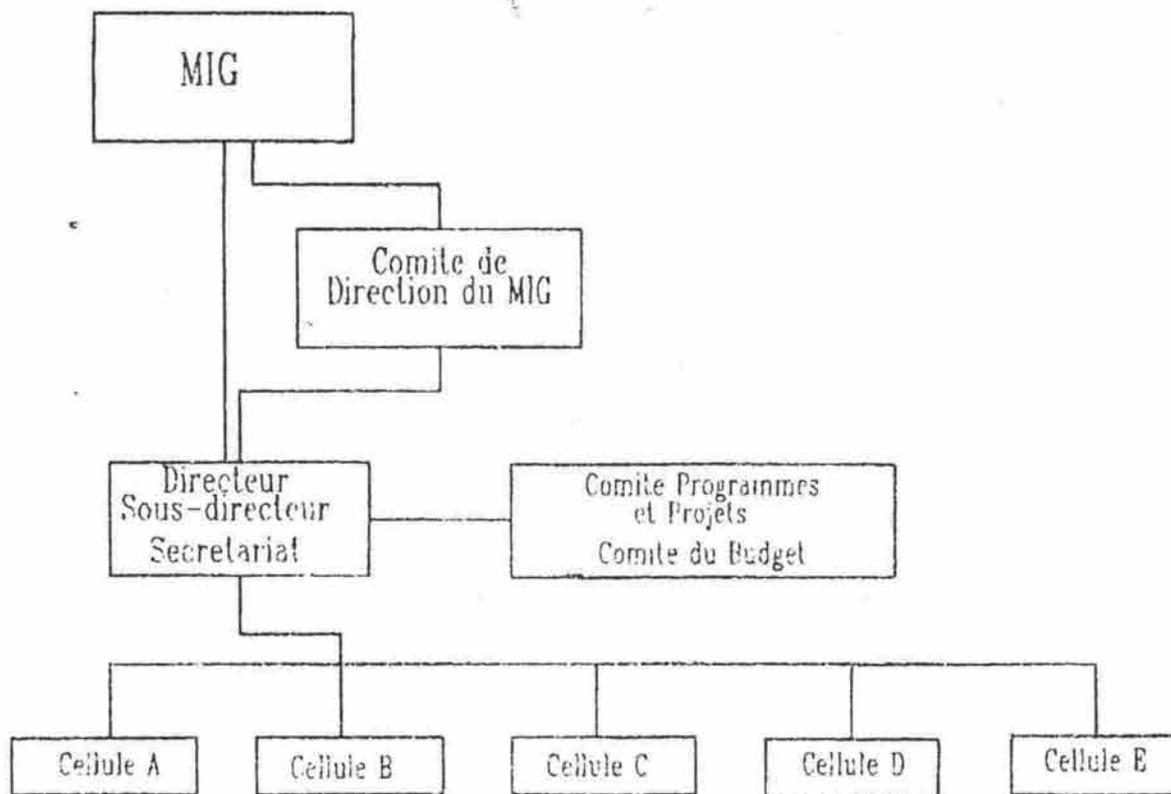
Dans la poursuite de ses objectifs, le PROE, au travers son Secrétariat, se chargera de:

- Coopérer avec d'autres organisations dans le développement et l'adoption de technologies qui minimisent ou évitent la destruction environnementale. Le PROE coopérera en échangeant l'information afin de résoudre les problèmes communs. Le PROE et/ou ses pays membre participeront aux efforts de gestion de l'environnement Mondial.
- Utiliser au maximum le gouvernement, les institutions existantes et l'expertise de la Région, en coopération avec les corporations régionales appropriées telles que le Comité de Coordination des Organisations du Pacifique Sud (CCOPS). L'accent sera mis sur le développement des coopérations et coordinations régionales.
- Encourager la participation des communautés indigènes locales à la planification et la gestion de la conservation des ressources soutenables ainsi que leurs utilisations.
- Encourager l'intégration de l'utilisation des ressources traditionnelles soutenables et celle des pratiques de conservation aux activités et programmes de gestion environnementaux.
- Tâcher d'assurer une base financière adéquate et à long terme pour les activités de gestion environnementales.
- Encourager la recherche basée sur les priorités nationales et régionales relatives aux besoins et aux prises de décisions politiques, à la gestion et planification environnementales.
- Viser à l'amélioration de la qualité et du volume d'information sur laquelle les politiques de décisions de gestion environnementale sont basées.
- Supporter et encourager l'implication d'organisations non-gouvernementales dans les activités et programmes environnementaux.
- Assister les pays membres à contrôler les aspects importants de la qualité environnementale et les avertir sur les possibilités d'adaptation ou de prévention.
- Accumuler, sur une base continue, l'information détaillée et actuelle sur tous les aspects pertinents pour l'environnement.
- Evaluer et analyser les données accumulées et, sur demande, utiliser ces analyses comme base de conseil éclairée, opportune et concise pour les pays membres.
- En conjonction avec les autres parties intéressées, développer et maintenir un réseau de communications efficace et économe pour la diffusion de l'information aux pays membres.

- Mettre en oeuvre les politiques et programmes qui ont été approuvés par le MIG et qui contribuent manifestement à la promotion de la mission déclarée des objectifs du PROE.
- Délivrer des services d'une façon économique, tentant systématiquement de maximiser les bénéfices des pays membres en budgétant étroitement les frais.
- Inclure l'entraînement des citoyens comme une composante prioritaire des services aux pays membres.
- Consulter et coopérer avec les gouvernements membres, autres gouvernements, organisations privées, corporations régionales, internationales et privées dont les politiques, programmes et actions s'appuient sur la réalisation des objectifs du PROE.
- Recruter, entraîner et maintenir des employés motivés et de haut niveau. Afin d'assurer:
des standards élevés de service et de professionnalisme, le PROE adoptera une politique éclairée et consultative d'emploi et révisera ses structures émolumentaires régulièrement afin d'assurer que la concurrence avec des organisations similaires soit maintenue à tout moment.
- Exiger de la Direction qu'elle:
 - * réviser les objectifs, politiques ou procédures lorsque les circonstances varient;
 - * organise et motive les employés,
 - * informe les employés, de façon régulière, des buts et des progrès accomplis dans la réalisation de ces buts
 - * rende chaque employé conscient de l'importance de son travail individuel dans l'effort global du Programme;
 - * assure que les Coordinateurs de Cellules, à travers les programmes annuels, formulent des objectifs mesurables et avec leurs équipes en assurent la tenue. I
 - * réviser les circonstances physiques, biologiques, économiques, légales, sociales et politiques changeantes et formule des plans stratégiques et opérationnels pour considération par le MIG;
- Insister sur des standards élevés de motivation, compétence, honnêteté, courtoisie et intégrité de la part de tous les employés.
- Observer des standards élevés de gestion financière et comptabilité. Les procédures de comptabilité telles que décrites dans ses Règlements Financiers seront strictement observées.

- Faire tous les efforts possibles pour être civiquement apprécié dans le pays hôte ainsi que dans les territoires des pays membres.
- Poursuivre systématiquement toutes les ouvertures d'assistance financière afin de compléter les contributions régulières reçues par les membres.
- Réviser ses plans corporatifs et les buts, stratégies, fonctions et objectifs du PROE au moins tous les trois ans.

Arrangements Institutionnels à l'intérieur du PROE



LES CONVENTIONS INSTITUTIONNELLES DU PROE

Réunion Intergouvernementale des Membres. MIG

Le MIG est l'instance supérieure et décisionnelle du PROE. Ses fonctions sont les suivantes:

- Décision sur les politiques à adopter.
- Approbation des budgets annuels et autorisation des dépenses imprévues et non planifiées.
- Sanction et modification des plans d'actions.
- Approbation des règlements financiers et des procédures comptables ainsi que des procédures de gestion des ressources humaines.
- Création de nouveaux postes administratifs.
- Approbation des conditions de travail des employés.

LE COMITE EXECUTIF DU MIG:

Un Comité exécutif composé de 4 ou 5 membres du MIG devrait être mis en place. Le Comité devrait se réunir deux fois l'an ou plus souvent selon les besoins. Le Président du MIG présidera également le comité et convoquera les réunions au moment qu'il jugera opportun. Ses fonctions, déléguées par le MIG comprennent:

- La supervision et la solution des problèmes qui doivent être résolus avec promptitude en dehors des réunions du MIG.
- La gestion comptable du PROE
- La révision, lorsque nécessaire, des budgets annuels.

Le Comité devrait se réunir deux fois l'an ou plus souvent si requis. Il rendra compte de toutes ses décisions au MIG.

LE SECRETARIAT

Le Secrétariat est dirigé par le Directeur avec l'aide de son Adjoint. L'Adjoint devrait être un professionnel ayant des talents d'administrateur. Le Directeur est responsable devant le MIG de la gestion efficace du PROE. Les fonctions du Secrétariat sont les suivantes:

- La formulation et la mise en place des projets et programmes découlant du Plan d'Action.
- La préparation des budgets soumis au MIG.
- L'implantation des politiques du MIG.
- L'aide conseil, directement ou par des conseillers professionnels, aux pays membres qui en expriment la demande.
- La coordination des ressources venant des donateurs bilatéraux et multilatéraux requise pour la mise en oeuvre du Plan d'Action.
- La coordination et l'implantation des fonctions assignées à la Commission du Pacifique Sud sous la tutelle de la Convention pour la Protection des Ressources Naturelles et de l'Environnement dans la Région du Pacifique Sud et les deux protocoles qui en découlent ainsi que la Convention sur la Conservation de la Nature dans le Pacifique Sud.
- L'exécution d'autres tâches qui peuvent être déléguées par le MIG à l'occasion.

CELLULE FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

OBJECTIF

L'objectif de la Cellule Financière et Administrative est de procurer des services efficaces nécessaires pour une formulation adéquate et la mise en oeuvre des activités du PROE et du Plan d'Action.

FONCTIONS

- Préparer des plans de Budget Annuel pour révision par la Direction. Les sources de financement et les stratégies financières doivent être les éléments clés des plans budgétaires.
- Conseiller la Direction selon les procédures des Règlements Financiers et celles des Employés du PROE et s'assurer que ces procédures soient rigoureusement suivies.
- Selon les circonstances, conseiller la Direction sur des modifications jugées appropriées aux procédures établies des Règlements Financiers et des et des Règlements concernant les Employés du PROE.
- Garder les dossiers à jour sur les dépenses, les engagements financiers, les sources de revenus et les actifs et passifs du PROE.

Préparer des états financiers requis selon les modalités prévues aux Règlements Financiers et ce, dans les délais prévus.
- S'assurer que de hauts critères de pratique comptable soient observés en tout temps.
- Préparer des rapports financiers pour considération par les donateurs qui supportent le Plan d'Action. De tels rapports devraient présenter les applications des contributions aux programmes supportés ainsi que les balances non utilisées.
- S'assurer que les états financiers du PROE soient présentés aux pays membres avec promptitude par le biais du MIG et dans une présentation claire, précise et accessible.
- Investir les surplus temporaires du PROE dans un portefeuille de valeurs qui en général soit à l'abri des pertes de taux de change, maintenant les liquidités en maximisant les profits du PROE.
- Fournir un support administratif et personnel à la Direction et aux employés.

- Garder et mettre à jour le registre des actifs et s'assurer que ces actifs soient bien maintenus.
- S'assurer que les espaces de bureau, les locaux résidentiels des employés, les fournitures de bureau et les autres besoins du PROE soient fournis selon la demande.
- Coordonner un service de dactylographie, qui optimise l'utilisation des ressources limitées.
- Fournir en tout temps aux employés un environnement de travail propre et attrayant.
- S'assurer que tous les actifs du PROE soient protégés par des assurances adéquates.
- Aider à évaluer l'efficacité des programmes du PROE en accord avec les objectifs visés.
- Fournir un support financier et administratif de sorte que les programmes tels que services de consultation et d'avis ainsi que séminaires soient exécutés de façon rapide et efficace.

CELLULE DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE & PLANIFICATION

Objectifs

- Aider les pays membres à s'assurer que les activités de développement économique soient exécutées d'une manière environnementalement valide et soutenable.
- Assister les pays membres à comprendre et répondre aux questions environnementales significatives des régions.
- Assister les pays à formuler et mettre en œuvre les politiques qui sont compatibles avec le développement soutenable, prenant en considération les dynamiques complexes de la croissance de la population, l'utilisation des ressources, les mouvements urbains, le chômage et la croissance économique.

Fonctions

- Suivant la requête des pays membres, réviser les législations nationales existantes relatives à la gestion environnementale et recommander des améliorations.
- Assister au développement de politiques nationales, stratégies et plans pour un développement écologiquement soutenable.
- Aider au développement de lignes de conduite et à la mise en œuvre de procédures pour l'Évaluation de l'Impact Environnemental.
- Aider à fortifier les capacités nationales pour l'exécution de politiques de développement et programmes écologiquement soutenables.
- Accroître la conscience communautaire et du secteur privé quant au besoin de politiques de développement écologiquement soutenable, programmes et investissements ainsi qu'encourager l'implication de tels groupes dans les procédés de planification et réglementation.
- Aider à propager l'information actuelle et précise sur les questions environnementales régionalement importantes.
- Aviser les gouvernements et organisations régionales sur les questions environnementales régionales et nationales ainsi que sur les approches qui leur sont appropriées, en particulier: sur la prévention, réduction et contrôle de la pollution qui pourrait résulter des essais nucléaires et de l'importation, transport, entreposage ou destruction des déchets ou armement toxiques et dangereux.
- Attirer l'attention des pays membres, organisations et communautés sur les relations entre la croissance de la population, l'utilisation des ressources, l'urbanisation, la croissance de l'environnement économique et la capacité des pays de parvenir à un développement soutenable.

- Supporter, avec expertise, les efforts internationaux, régionaux et nationaux de formes variées quant à la promotion de l'intérêt environnemental et du développement dans les pays membre du PROE.
- Formuler des profils de projets et aider à administrer les programmes selon leurs aires de responsabilité.
- Coopérer étroitement avec d'autres Cellules afin d'engendrer une atmosphère de travail, au sein de l'organisation, qui soit favorable à la mise en oeuvre efficace et flexible du Plan d'Action du PROE.
- Entreprendre toutes les autres tâches subordonnées qui sont nécessaires pour l'accomplissement des objectifs de la Division.

CELLULE DE GESTION COTIERE, CHANGEMENT CLIMATIQUE & POLLUTION

Objectifs

- Assister les pays membres à comprendre et éviter ou atténuer les impacts potentiels néfastes des changements climatiques globaux.
- Aider à diriger les efforts régionaux dans les domaines régionaux et internationaux variés visant à la limitation des changements climatiques dus à l'intervention humaine.
- Assister à prévenir, contrôler et gérer la pollution et la destruction des déchets.
- Aider à renforcer les réactions nationales et régionales quant à l'urgence de la pollution et la destruction des déchets.
- Aider à renforcer les réactions nationales et régionales quant à l'urgence de la pollution ainsi que les capacités de planification.

Fonctions

- Agir comme un bureau de traitement pour l'information sur le changement climatique de la région.
- Améliorer la compréhension aux niveaux politique et public des impacts potentiels du changement climatique sur la région des Iles du Pacifique.
- Encourager et coordonner les activités ayant trait à la science du changement climatique et à la détermination de mesures pour éviter ou atténuer l'impact de ces changements.
- Encourager et coordonner la représentation des intérêts et inquiétudes de la région du Pacifique aux discussions internationales sur le changement climatique et les options de réponse.
- Coordonner l'assistance d'organisations internationales, gouvernements et institutions parmi ou à l'extérieur de la région en abordant le changement climatique dans le Pacifique Sud.
- Renforcer les capacités nationales de formulation et exécution de la gestion côtière et des programmes de planification par un entraînement, des séminaires et une participation aux activités de projets.
- Développer et exécuter la gestion côtière et les programmes de planification.
- Améliorer la compréhension des environnements et ressources côtières, la conservation et le développement côtiers de même que le procédé et les bénéfices de la planification de gestion côtière.

- Entreprendre ou organiser des activités de gestion côtière et planification, incluant des études sur les ressources côtières et le développement de plans de gestion.
- Développer des mesures techniques, légales et administratives pour la prévention de la pollution et la gestion des déchets ainsi qu'assister les membres du PROE à mettre en oeuvre et évaluer l'efficacité de ces mesures.
- Assister les pays membres à adopter des techniques valides et sanitaires de destruction des déchets.
- Organiser et effectuer un contrôle coordonné de la pollution marine ainsi qu'un programme de recherche (PROE POL), au niveau régional, comme part de la base scientifique pour la formation de mesures de contrôle de la pollution convenables à la région.
- Développer, mettre en oeuvre et assister des programmes pour maintenir et améliorer la qualité des ressources d'eau douce.
- Générer et propager l'information sur les sources, niveaux, quantité, genres, tendances et effets de la pollution au sein de la Région du Pacifique Sud.
- Propager l'information sur les genres et quantités de déchets, les activités produisant des déchets et les méthodes de destruction, dans la région.
- Assister les gouvernements au développement de plans et capacités pour répondre aux urgences relatives à la pollution.
- Communiquer avec les organisations internationales, régionales et nationales de réponse aux catastrophes naturelles à propos des aspects urgents liés à la pollution créée par de telles catastrophes.
- Assister les gouvernements à préparer des plans de contingence mis à jour sur les urgences de pollution marine et formuler un Plan de Contingence Régional pour les Urgences de Pollution Marine pour la Région du Pacifique.
- Conduire des séminaires, exercices et entraînements sur les plans nationaux et régionaux d'urgence de pollution marine.
- Aviser les membres de PROE sur les dispositions des conventions internationales sur la pollution marine.

- Coopérer étroitement avec d'autres Divisions afin d'engendrer une atmosphère de travail, au sein de l'organisation, qui soit propice à la mise en oeuvre efficace et flexible du Plan d'Action du PROE.
- Entreprendre toutes les autres tâches subordonnées nécessaires pour l'accomplissement des objectifs de la Cellule.

CELLULE D'INFORMATION ET D'EDUCATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Objectifs

- Accroître la connaissance et compréhension, au sein de la Région, des dynamiques de croissance de la population, l'urbanisation, l'utilisation des ressources, la dégradation environnementale, la croissance économique, la pauvreté et le développement soutenable.
- Accroître le niveau de conscience et la compréhension de l'environnement démontrant comment celui-ci répond aux besoins des générations présentes et futures.

Fonctions

- Assister les écoles et ministères de l'éducation à produire ou adapter des curriculums en éducation environnementale.
- Produire le matériel éducatif approprié.
- Deviser des programmes et techniques imaginatives afin d'élever le niveau de conscience des communautés.
- Diriger les efforts de toutes les organisations telles que l'ONG, groupes communautaires, corporations régionales et internationales et gouvernements vers l'accomplissement des objectifs de la Division.
- Propager largement à travers la Région, l'information sur l'environnement. Une telle information devrait être accentuée afin de calquer l'attitude publique, son comportement et ses motivations de façon à aider à la promotion de la mission et des objectifs du PROE.
- Formuler des profils de projets et aider à administrer les programmes selon leurs aires de responsabilité.
- Coopérer étroitement avec d'autres Cellules afin d'engendrer une atmosphère de travail, au sein de l'organisation, qui soit favorable à la mise en oeuvre efficace et flexible du Plan d'Action du PROE.
- Entreprendre toutes les autres activités subordonnées, dans les limites des ressources disponibles, qui soient nécessaires à la poursuite des objectifs de la Cellule.

CELLULE DE CONSERVATION & DE DIVERSITE BIOLOGIQUE

Objectifs

- Assurer la protection du niveau élevé de diversité biologique et de l'endémie des espèces qui existe actuellement dans la Région.
- Promouvoir l'utilisation écologiquement soutenable des ressources biologiques de la Région.

Fonctions

- Aider à renforcer les capacités nationales d'analyse et de gestion de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation soutenable des ressources.
- Aider à formuler et mettre en oeuvre des politiques et stratégies régionales et nationales qui favorisent les objectifs de la Cellule.
- Coopérer étroitement avec d'autres Cellules afin d'engendrer une atmosphère de travail, au sein de l'organisation, qui soit favorable à la mise en oeuvre efficace et flexible du Plan d'Action du PROE.
- Entreprendre toutes les autres tâches subordonnées qui sont nécessaires à l'accomplissement des objectifs de la Cellule.

COMPARATIF DU PROE

Le Proe devrait être adéquatement pourvu de personnels compétents. Néanmoins, il devrait demeurer une organisation relativement petite, agile et dynamique. La nature de son travail et sa taille le rend comparable au Forum de l'Agence des Pêches (FAP). Son rôle dans le développement futur des pays du Pacifique est tout aussi important.

Les termes et conditions des employés du PROE devraient être basés sur ceux des employés tenant des responsabilités équivalentes dans le FAP.

PROGRAMME ET FORMATION DU PROJET:

Le Plan d'Action

Des esquisses de Plans d'Action quinquennaux sont préparés par le Secrétariat. Les différentes Cellules traceront des plans sectoriels relatifs à leurs aires de responsabilité. Elles sont soumises à la Direction. Un Comité nommé "Comité des Programmes", composé du Directeur, Sous-Directeur, Directeur Financier et Chefs de Cellules, examine les contributions des Cellules et approuve l'ébauche du Plan d'Action. Le Plan d'Action est discuté, modifié si nécessaire, et approuvé par le MIG. Le plan d'Action est révisé à la fin de la deuxième année et la période du Plan d'Action révisé est étendue pour deux autres années.

La composition du Comité de Programmes devrait être flexible et des discussions informelles allouent un procédé de décision rapide.

Les Projets et Programmes

Au sein des objectifs et priorités du Plan d'Action, les Cellules préparent les profils détaillés des projets d'activités qu'elles entreprendront. Certains profils peuvent être préparés avec l'aide extérieure. Les Profils sont soumis à la Direction pour discussion par le Comité des Programmes qui établit l'ordre prioritaire et la canalisation des projets à être intégrés au programme annuel et financés par le budget du programme. Le budget du programme devrait être finalisé et distribué aux membres du MIG au moins un mois avant la rencontre décisive à propos du budget annuel. La Direction et le Comité des Programmes auront prédominance sur les Cellules afin d'assurer que la canalisation des projets s'étende sur une période d'au moins deux ans à n'importe quel moment donné. L'existence d'une telle canalisation facilite les activités de financement de la Direction.

EXECUTION DES PROGRAMMES ET PROJETS

Le gros des activités des Cellules consiste en la gestion de projets (formulation, exécution et évaluation). Les Cellules recevront des Mandats (TOR) de gouvernements membres ou leur en proposeront. Ceux-ci sont discutés et acceptés d'un commun accord. Des consultants appropriés ou des corporations exécutrices sont sélectionnées d'un registre central qui doit être méticuleusement élaboré au fur et à mesure, des négociations doivent être entreprises et les termes de contrat acceptés. Les détails d'arrangement des voyages, le logement, le paiement du per diem et autres services sont établis centralement par la Cellule Financière et Administrative. De façon similaire, les aspects professionnels d'autres activités, telles que les séminaires et l'entraînement, sont pris en compte au sein des Cellules appropriées pendant que les détails administratifs sont étudiés par la Cellule Financière et Administrative.

Les Budgets:

Le Budget Administratif

Ce budget couvre les dépenses et le financement de la Cellule Administrative ainsi que les fonctions de gestion du programme de travail. Le Directeur Financier prépare un plan de Budget Administratif en consultation avec les différentes Cellules. Le Budget est formulé compte tenu des contraintes énoncées dans les Règlements Financiers et du besoin d'assurer que le volume de services fournis par le PROE soit maintenu, au moins dans les termes. Il prend en ligne de compte le revenu (charge de service) et les implications des dépenses administratives du Budget pour les programmes de travail. Le Comité Budgétaire, qui a les mêmes membres que le Comité des Programmes, examine et approuve le plan de budget administratif avant sa soumission au MIG.

Le Budget des Programmes de Travail

Le plan budgétaire pour les programmes de travail est composé des projets approuvés et de la canalisation des programmes pour l'année budgétaire. Il est discuté et approuvé par le Comité Budgétaire avant sa soumission au MIG. Ce plan budgétaire pour les programmes de travail, devrait être finalisé et distribué aux pays membres avec le plan budgétaire administratif au moins un mois avant la réunion du MIG.

Financement du Budget pour le Programme de Travail

La recherche de support financier pour le programme de travail devrait être soigneusement planifiée. Les sources de fonds devraient être clairement définies. Celles-ci inclueront les sources traditionnelles telles que le PENU, le PDNU, la BAD, les CEE ainsi que les sources bilatérales telles que l'Australie, la Nouvelle Zélande, la France, le Japon, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique. Des sources potentielles non-traditionnelles seront soigneusement identifiées. Egalement prises en considération dans la stratégie de financement seront les organisations non-gouvernementales et les entités corporatives privées qui seront encouragées à contribuer aux fonds en Trusts appropriés pour les projets ou programmes identifiés. Des discussions devront être entreprises avec les gouvernements des pays où les donateurs privés potentiels résident, dans le but de faire amender les législations d'impôts sur le revenu permettant des exemptions fiscales pour les contributions aux Fonds de Trust.

Les sources de fonds seront systématiquement approchées et seront diffusées avant les négociations avec les matériels appropriés tels le Plan d'Action, le Plan Corporatif, la canalisation exhaustive des profils de projets et programmes couvrant au moins une période de trois ans ainsi que les budgets administratifs du programme.

Financement du Budget Administratif

Les pays insulaires du Pacifique ont tous des difficultés budgétaires. Les demandes faites aux revenus nationaux excèdent grandement dans tous les cas les disponibilités. En conséquence, les organisations régionales font face à une dépendance croissante de l'aide au financement pour leurs coûts opérationnels. Leurs positions sont donc fragiles puisque les politiques régissant ces donations ne permettent cette catégorie de support que pour une période limitée. Le PROE fera rapidement face à une position similaire, coexistant avec d'amples provisions de fonds pour les programmes.

Les sources principales de fonds pour le budget administratif sont:

- Contributions des pays membres,
- Charges administratives pour la gestion des programmes financés par les donateurs,
- Intérêt sur la balance positive émanant des fonds de programmes reçus à l'avance,
- Intérêts, s'il y a lieu, sur le Capital.

Les charges administratives ont été proposées à un taux d'environ 10% de la valeur du programme de travail. Ce taux devrait être continuellement révisé par un indice de pourcentage relatif à la variation positive des comptes, visant une augmentation substantielle de revenu, compte tenu de l'amplitude espérée des programmes annuels du PROE.

Pendant la période quinquennale du Plan Corporatif, l'effectif de la Cellule Financière et Administrative pourrait progressivement augmenter jusqu'à 20. Présentement, le MIG espère financer, à travers les contributions des membres seulement, une proportion du Budget Administratif en maintenant le niveau de cette contribution aux termes actuels pour au moins trois ans. Cette approche impliquerait que les contributions des membres déclineraient régulièrement en termes réels et que la dépendance du PROE sur l'aide budgétaire augmenterait rapidement ou que le niveau des services supportant les programmes soient régulièrement réduit.

- Il est proposé que le MIG:
- établisse un objectif sous lequel les contributions des membres devraient augmenter jusqu'à ce qu'elles couvrent complètement le Budget Administratif d'ici la fin de la période du Plan Corporatif, en décembre 1997.
 - persuade les membres d'accepter l'évaluation des contributions individuelles basée sur la formule acceptée (qui peut être révisée par le MIG) comme une charge plutôt que volontairement.

Protection du Budget Administratif contre l'Inflation & Fluctuations de Taux de Change

Les budgets du PROE, comme ceux d'autres corporations régionales et gouvernementales, sont affectés par les fluctuations de taux de change et par les niveaux de la hausse des prix (inflation). Si le volume des services de l'organisation doit être maintenu en termes réels, les fonds pourvus par les membres et donateurs doivent alors être ajustés à la hausse des coûts du pays hôte et dans les autres pays où l'organisation achète des biens et services. Les variations du taux de change peuvent parfois avoir des impacts extrêmement difficiles sur les finances d'une organisation telle que le PROE. Si les contributions à l'organisation devaient être calculés en Tala et que des achats substantiels soient effectués avec une autre monnaie, une dépréciation du Tala résulterait automatiquement en déficits imprévus, qui pourraient être importants, pour le budget. Afin d'éviter ce problème, un ensemble de monnaies, incluant celles d'importance relatives aux achats du PROE (\$AUS, Tala, \$US, Ff, \$NZ), et auxquelles les contributions des pays membres sont liées, pourrait être utilisé. La moyenne des monnaies de cet ensemble, avec valeurs déterminées par la proportion d'achats dans chacune des quatre monnaies, pourrait être opérée par la Cellule Financière ou la Banque Centrale des Samoa Occidentales.

Les employés recrutés outre-mer ont généralement des engagements financiers dans leurs pays d'origine. Leur position financière générale pourrait soudainement être érodée de façon substantielle par les fluctuations monétaires si leurs salaires étaient totalement calculés dans la monnaie du pays d'établissement. Dans le cas du FAP, cette difficulté fut détournée par le calcul des salaires en Droits Spéciaux de Retrait (DSR) mais payés en monnaie locale. Si le FAP était utilisé comme comparatif ayant pour but de déterminer le salaire des employés du PROE, les DSR pourraient être utilisés de façon similaire. Autrement, l'ensemble des monnaies utilisées pour déterminer les contributions des pays membres pourrait être utilisé pour déterminer les salaires du PROE qui seront payés aux employés en Tala.

La Phase Transitionnelle vers l'Autonomie Complète

En attendant l'autonomie légale et complète:

- Le PROE tient son statut légal de la CPS,
- Les employés du PROE sont légalement les employés de la CPS,
- Les Règlements Financiers et du personnel de la CPS gouvernent l'opération du PROE jusqu'à ce qu'il en soit déterminé autrement par le MIG.

La Conférence du Pacifique Sud accepte que:

- Le PROE se transforme en une entité légale et autonome;
- le Secrétaire Général délègue ses pleins pouvoirs de gestion, au sein de la CPS, au Directeur du PROE durant la phase de transition,
- le PROE, durant la phase transitoire, devient responsable, à travers son Directeur, des membres du MIG et du PROE.

Ces arrangements transitoires sont supportés par les membres du MIG et du PROE.

Réalisant le désir des membres du MIG et du PROE, le PROE;

- déménage ses Quartiers Généraux à Apia;
- établi son propre système de comptabilité,
- recrute les employés requis pour la comptabilité et l'administration,
- formule de nouveaux Règlements Financiers et d'Emploi ainsi que de nouvelles échelles salariales et conditions de services pour les employés du PROE.

EXECUTION ET EVALUATION

Les activités principales du PROE sont de pourvoir un service de conseil et des services d'entraînement. Il encourage les tierces personnes, les gouvernements, l'ONG, les membres du public, les corporations du secteur public et les commerces à adopter des politiques appropriées, à prendre des actions et de façon générale, conduire leurs affaires de façon à maintenir ou améliorer la qualité de l'environnement naturel et physique et promouvoir le développement soutenable de la Région du Pacifique. Le PROE aura besoin de contrôler continuellement les conséquences environnementales dans une tentative d'évaluation, le PROE devra réviser ses programmes et stratégies dans l'intérêt de mieux répondre à ses fonctions.

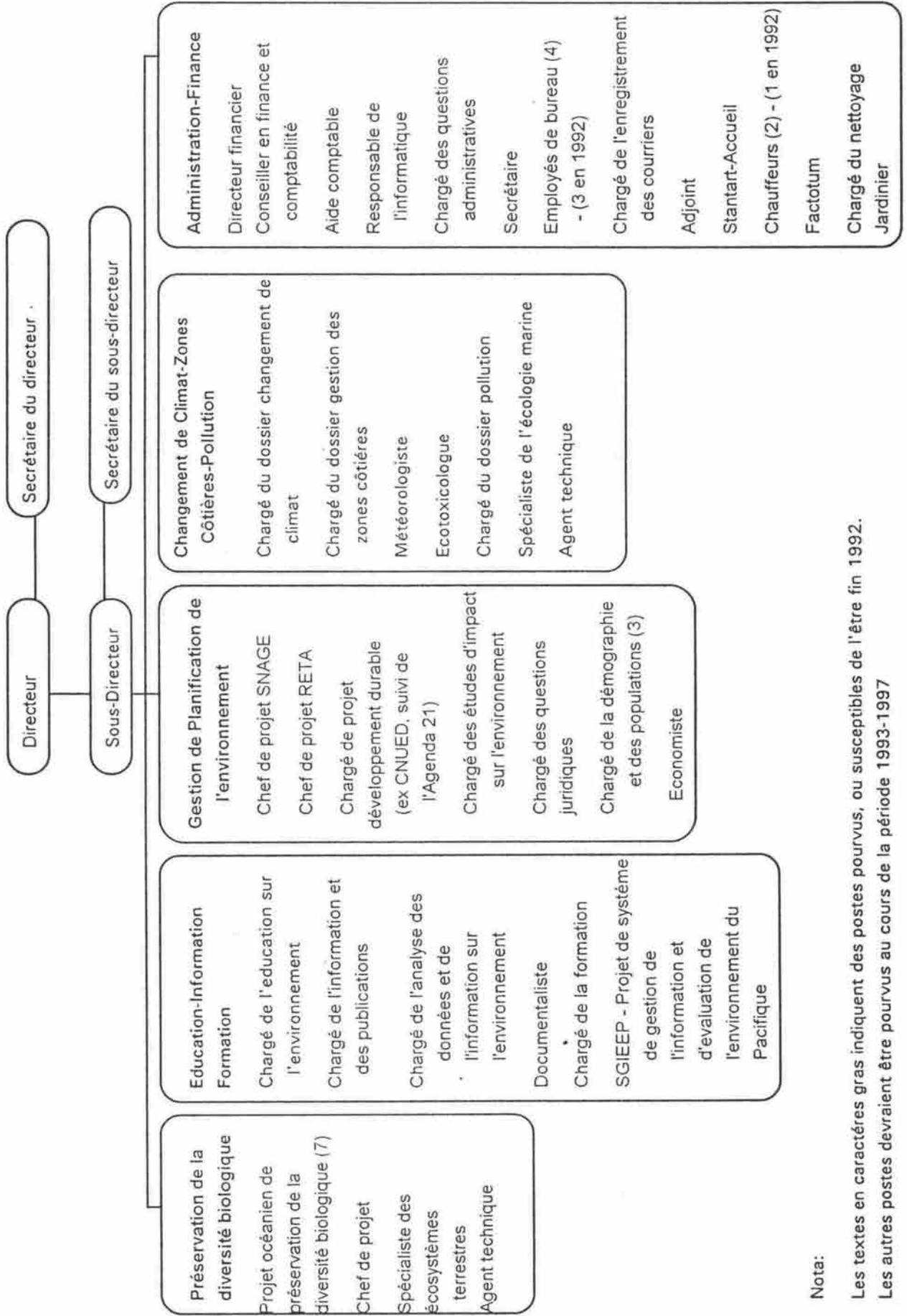
Les conséquences ultimes des activités du PROE incluront:

- Environnement physique propre et sécurisant.
- Gestion judicieuse de la terre encourageant des pratiques améliorées d'agriculture et de sylviculture qui évitent la dégradation.
- Air sain.
- Meilleure protection des espèces en voie d'extinction.
- Pollution minimale dans les régions côtières et celles des eaux intérieures.
- Adoption générale de technologies qui évitent ou minimisent la pollution.
- Elévation du niveau de conscience publique quant aux dangers de l'abus environnemental.
- Intégrité des écosystèmes biologiques.
- Politiques gouvernementales éclairées et cadres législatifs de travail favorables.
- Vie marine soutenable.
- Risques réduits émanant de catastrophes telles que les inondations.
- Pratiques industrielles judicieuses promues par un système de taxation optimal et récompenses ainsi que par des gestions environnementalement sensibles.

A travers les contrôles et les bases de données soigneusement bâtis au fil des années, le PROE évaluera continuellement le degré avec lequel les conséquences ultimes de ses activités se comparent avec ses contributions.

A court terme, le PROE évaluera ses activités par des commentaires sur la qualité et pertinence de ce qu'il fait. Des questionnaires remplis par les gouvernements évaluant les services de consultation et d'avis, par les participants aux séminaires et autres activités d'entraînement seraient utilisés. Des sondages d'opinion publique quant à l'efficacité des programmes de sensibilisation et de prise de conscience pourraient aussi être considérés.

Les performances des différentes Cellules seront évaluées en comparant l'achèvement effectif des projets et programmes, au programme de travail approuvé pour l'année du budget. La même information sera également employée pour évaluer continuellement le taux de progrès et les embouteillages rencontrés qui demandent d'être étudiés dans l'intérêt du maintien du taux espéré d'exécution des buts. □



Nota:

Les textes en caractères gras indiquent des postes pourvus, ou susceptibles de l'être fin 1992.

Les autres postes devraient être pourvus au cours de la période 1993-1997

Effectif prévisionnel au 31 décembre 1992 : 40

1992

5CIG/WP.6c)
Pièce jointe 2

**DESCRIPTIF DE FONCTIONS
DES AGENTS DU SECRETARIAT**

DIRECTEUR

Le directeur du PROE a pour fonction de :

1. Superviser les travaux des agents du secrétariat et veiller à une gestion administrative et financière saine et efficace du PROE;
2. Elaborer le projet de budget annuel et le texte révisé du plan d'action avant présentation à la Conférence intergouvernementale, au Forum et à la Conférence du Pacifique Sud
3. Veiller à la mise en oeuvre effective du plan d'action du PROE;
4. Assurer la liaison avec les chefs des organisations régionales et internationales;
5. Entretenir des relations de travail étroites avec les gouvernements et administrations membres du PROE;
6. Etablir une liaison étroite avec le président de la Conférence intergouvernementale;
7. Instaurer de bonnes relations de travail avec les bailleurs de fonds afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation des programmes et actions approuvés par la Conférence intergouvernementale;
8. Etablir les rapports annuels relatifs aux actions mises en oeuvre par le PROE afin de les soumettre à la Conférence intergouvernementale, au Forum et à la Conférence du Pacifique Sud.

DIRECTEUR ADJOINT

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS :

Le Directeur adjoint est chargé de :

- Assister le directeur dans la gestion du PROE et la mise en oeuvre du programme de travail de l'Organisation;
- Contribuer à l'encadrement du personnel technique et administratif;
- Collaborer avec le directeur à l'instauration de bonnes relations de travail avec les pays membres, les bailleurs d'aide, les organisations régionales et internationales;
- Assurer l'intérim du directeur en l'absence de celui-ci;
- S'acquitter de toute autre tâche qui lui serait confiée par le directeur.

DIRECTEUR DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS :

Le directeur des finances est chargé de :

- Veiller au strict respect du règlement et des procédures financières;
- Conseiller la direction et le personnel quant aux dispositions du règlement financier;
- Proposer, le cas échéant, des modifications à apporter au règlement financier;
- Elaborer en collaboration avec les membres du personnel relevant des différentes divisions le projet de budget à soumettre à l'examen de la direction;
- Etablir des états financiers mensuels, trimestriels et annuels, présentant la situation exacte des comptes du PROE, à soumettre à la Conférence intergouvernementale par l'intermédiaire de la direction. Ces états financiers doivent être établis dans les délais prescrits par la Conférence intergouvernementale;
- Indiquer à la direction le plafond des avoirs correspondant aux excédents de ressources susceptibles de faire l'objet de placement;
- Veiller à ce que toutes les dépenses correspondent à des engagements en bonne et due forme;
- Veiller à ce que les normes internationales de comptabilité soient mises en pratique et respectées en toute circonstance;
- Tenir le registre des immobilisations du PROE et veiller à ce que celles-ci soient régulièrement entretenues et convenablement assurées;
- Satisfaire les besoins de formation du personnel des services administratifs et financiers du PROE;
- Contribuer à la formulation des projets prévus dans le cadre du plan d'action;
- Fournir des orientations sur les sources et stratégies de financement propices à la réalisation des projets et programmes relevant du plan d'action;
- Prendre les dispositions financières nécessaires pour assurer une exécution efficace des missions d'expertise-conseil nécessaires dans le cadre du plan d'action;
- Superviser la comptabilité et la gestion des fonds de dépôt et autres fonds susceptibles d'être créés par la Conférence intergouvernementale;
- S'acquitter de toute autre tâche subsidiaire, nécessaire à une gestion financière efficace du PROE;
- Effectuer toute autre tâche à la demande la direction.

AGENT ADMINISTRATIF

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS :

L'agent administratif est chargé de :

- Assister la direction dans la mise en application du statut et des règlements du personnel;
- Veiller à la satisfaction des besoins du personnel, dans les limites du statut et des règles prescrites;
- Prévoir et contribuer à répondre aux besoins du PROE en matière de locaux administratifs, de matériel et de fourniture de bureaux;
- Aider la direction, en étroite collaboration avec les autres services compétents du PROE, à prendre les dispositions administratives nécessaires à l'exécution diligente et souple de missions d'expertise-conseil à effectuer auprès de pays membres;
- Tenir le registre des immobilisations du PROE et veiller à ce que celles-ci soient régulièrement entretenues et convenablement assurées;
- Prendre les dispositions nécessaires pour que les fournitures, locaux et besoins administratifs du PROE soient convenablement satisfaits;
- Satisfaire les besoins de formation du personnel administratif;
- Superviser le fonctionnement des services administratifs;
- S'acquitter de toute autre tâche qui lui serait confiée de temps à autre par la direction.

COMPTABLE

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS :

Le comptable est chargé de :

- Assurer l'intérim du directeur des finances et de l'administration en l'absence de celui-ci;
- Aider le directeur des finances et de l'administration à s'acquitter de ses fonctions;
- Préparer les comptes de caisse mensuels et assurer la vérification des relevés bancaires mensuels;
- Assurer le traitement de la paye de l'ensemble du personnel du PROE;
- Vérifier les commandes et livraisons de fournitures;
- Inscrire les transactions financières au grand livre et au registre annexe, et préparer les projets de relevés mensuels de compte à soumettre à l'examen du directeur des finances et de l'administration;
- S'acquitter de toute autre tâche qui serait confiée par le directeur des finances et de l'administration.

INFORMATICIEN

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS :

L'informaticien est chargé de :

- Former les membres du personnel à la bonne utilisation des moyens informatiques;
- Planifier et gérer le développement et l'entretien des équipements informatiques;
- Déterminer, évaluer et conseiller la direction sur le matériel et les logiciels adaptés aux besoins du PROE;
- Etablir et mettre à jour la documentation pertinente à l'utilisation des systèmes;
- Concevoir, installer et mettre régulièrement à jour la base de données du PROE en collaboration avec les autres divisions;
- Servir les autres divisions du PROE;
- Remplir toute autre fonction sur instruction du directeur.

CHAUFFEUR/COURSIER

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS :

Les tâches du chauffeur sont les suivantes :

- Assurer le nettoyage régulier des véhicules du PROE;
- Veiller à ce que ces véhicules soient régulièrement entretenus et les réparations nécessaires effectuées;
- Effectuer les livraisons et courses;
- Veiller au transport des membres du personnel et des visiteurs lors de leurs déplacements officiels;
- Effectuer toute autre tâche prescrite, de temps à autre, par la direction.

FACTOTUM

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS :

- Les tâches du factotum sont les suivantes :
- Entretien, réparer ou s'assurer de l'entretien et de la réparation des locaux du PROE, notamment ceux pris en bail ;
- Passer commande du matériel et des instruments nécessaires aux réparations et aux opérations d'entretien, et en assurer l'entreposage;
- S'informer auprès des agents concernés des réparations et travaux d'entretien à effectuer;
- S'acquitter de toute autre tâche prescrite par la direction.

JARDINIER

FONCTIONS :

Le jardinier a pour tâche :

- D'aménager et d'entretenir les jardins.

PREPOSE(E) AU THE ET AU NETTOYAGE

FONCTIONS :

Le/la préposé(e) au thé/nettoyage a pour tâche de :

- Servir le thé au personnel et aux visiteurs;
- Assurer le nettoyage intérieur des bureaux et veiller à leur propreté.

AGENT DE L'ÉDUCATION SUR L'ENVIRONNEMENT

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

L'Agent de l'Education sur l'Environnement devra :

- évaluer le rôle que doit jouer le PROE en matière d'éducation et de formation sur l'environnement en consultation avec d'autres agents du PROE et avec les états membres du PROE, et en matière de développement des programmes nationaux d'éducation sur l'environnement. Cette mission implique d'identifier les aspects de la gestion de l'environnement qui bénéficieraient d'une amélioration de l'information et de l'éducation, d'évaluer les groupes cible qui bénéficieraient de plus d'information et d'éducation ou qui en ont le plus besoin, et d'identifier les façons les plus efficaces et les plus appropriées de communiquer avec ces groupes.
- organiser et, le cas échéant, diriger des réunions, des stages et des séminaires sur l'éducation sur l'environnement.
- organiser des opérations de conseil pour l'éducation sur l'environnement.
- développer un service de références en préparant des matériaux pédagogiques sur l'environnement pour la région, y compris des articles et des documents destinés à être distribués et publiés et s'inscrivant dans le cadre du programme de travail.
- en coopération avec le Chargé de l'Information et des Publications, produire régulièrement un bulletin d'information du PROE dont le but sera d'informer les états membres du PROE sur les activités actuelles et futures du PROE et, le cas échéant, sur les activités d'autres agences environnementales de la région.
- aider les états membres du PROE à définir leurs besoins en matière de formation pour permettre une mise en oeuvre efficace de leurs programmes en matière d'éducation sur l'environnement. Ces activités comprendront la conception et la préparation de matériaux pédagogiques, la préparation de programmes scolaires, d'émissions de radio et toutes autres formes d'assistance.
- aider, dans la mesure du possible, les états membres du PROE à se procurer le financement nécessaire pour acquérir des matériaux pédagogiques sur l'environnement.
- assister aux réunions et aux conférences pour présenter des informations sur les activités d'éducation sur l'environnement menées par le PROE.
- mener à bien, sur demande du Directeur, d'autres activités connexes au Programme.

CHARGE DE L'INFORMATION ET DES PUBLICATIONS

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

Le Chargé de l'Information et des Publications devra :

- développer une stratégie de communication pour coordonner la promotion, l'information et la publication ainsi que les autres activités de communication pour le PROE.
- coordonner la préparation (ainsi que la révision et la conception) du bulletin d'information qui est distribué aux organismes régionaux et internationaux, aux organisations environnementales, aux états et aux administrations membres et à d'autres groupes intéressés.
- préparer des ébauches de communiqués de presse pour les questions et les événements importants dans lesquels le PROE est impliqué.
- préparer un sommaire des événements et des questions destiné à être distribué dans la région.
- assurer la liaison avec d'autres organisations produisant des vidéos et des émissions de radio susceptibles d'intéresser le PROE.
- continuer à utiliser le logo et l'en-tête du PROE sur tous les documents et sur toutes les publications produites au sein de l'organisation.
- superviser l'impression de tous les documents du PROE et la production d'autres sources d'informations.
- développer un catalogue de toutes les publications du PROE.
- faciliter l'échange de publications et de rapports régionaux et internationaux ayant trait à l'environnement et au développement durable.
- remettre à jour une bibliographie actualisée, une liste des ressources et un registre des experts-conseil.
- superviser le rapport annuel du Directeur.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

AGENT DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

L'Agent du Développement de la Communautaire devra :

- aider le Directeur à tenir les états et les administrations membres régulièrement au courant des progrès réalisés grâce aux activités de sensibilisation de la communauté menées par le PROE.
- développer des programmes régionaux et nationaux de sensibilisation de la communauté à l'environnement en consultation étroite avec les organisations de femmes, les groupements religieux, et les organisations non-gouvernementales pour l'environnement.
- organiser et, le cas échéant, diriger des réunions, des stages et des séminaires dont le but est d'améliorer le degré de sensibilisation de la communauté en matière de questions et de problèmes de l'environnement dans la région.
- travailler en étroite collaboration avec d'autres Agents dans leurs activités de sensibilisation ayant trait à leurs domaines spécifiques de travail et dans des programmes similaires ayant des objectifs semblables tels que le Programme des Femmes de la CPS et le Programme des Jeunes de la CPS.
- aider à préparer des matériaux pédagogiques appropriés à la distribution aux groupements communautaires, aider à les disséminer et à apprendre aux groupes comment utiliser ces matériaux.
- analyser l'impact de l'augmentation de la population sur l'environnement et sur le développement durable et donner des conseils en la matière.
- accomplir toutes les autres tâches qui peuvent, de temps en temps, être requises par le Directeur.

CHARGE DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

Les responsabilités du Chargé de la Préservation de la Biodiversité sont :

- d'offrir des conseils et aider les états membres du PROE à développer une politique de la préservation et des Stratégies Nationales de Conservation compatibles avec l'objectif de développement national durable.
- d'offrir des conseils aux états membres du PROE sur la préparation d'une législation et de techniques pour la création de zones protégées naturelles et culturelles représentatives.
- d'offrir des conseils et, le cas échéant, aider à préparer l'engagement d'experts-conseil pour aider les états insulaires à développer des études et des enquêtes sur les ressources naturelles en vue de choisir et de concevoir des zones protégées représentatives sur la base de principes environnementaux sains. Cette tâche peut aussi inclure l'obtention du financement nécessaire et la sélection d'experts-conseil dûment qualifiés.
- d'aider à préparer des ébauches de projets en vue d'obtenir un soutien financier pour l'établissement de zones naturelles et historiques/culturelles protégées. Un tel soutien peut être obtenu de sources nationales et internationales.
- d'encourager et, le cas échéant, rechercher le parrainage pour les programmes régionaux de formation des gestionnaires de zones protégées. L'accent sera placé sur la préparation de lignes directrices de gestion et de techniques pour la préparation de plans de gestion.
- d'encourager et, le cas échéant, organiser l'assistance bilatérale à la formation impliquant l'envoi de personnel local dûment qualifié pour suivre des actions de formation avec des organisations appropriées.
- de participer aux études régionales en matière de besoins en main d'oeuvre pour identifier les besoins et les possibilités de formation.
- de collaborer étroitement avec le projet de conservation de la biodiversité du Pacifique Sud.
- de suivre, conseiller et émettre des rapports sur les progrès, et éventuellement les problèmes, rencontrés par les états membres dans l'application des activités de la Stratégie d'Action

ÉCOLOGISTE CHARGE DES TERRES

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

L'écologiste chargé des terres devra :

- encourager l'identification et l'utilisation à tous les niveaux des connaissances et des techniques traditionnelles de gestion des ressources qui contribuent à conserver les ressources et la diversité biologiques, y compris la diversité des méthodes agricoles traditionnelles.
- encourager la préservation et le développement durable des forêts tropicales.
- identifier et évaluer l'impact environnemental, social et économique des pratiques d'utilisation non durables des ressources que l'on rencontre souvent dans l'industrie forestière, l'agriculture, la pêche et encourager des alternatives saines pour l'environnement, aussi bien pour les activités commerciales que pour les activités non commerciales.
- aider les pays à élaborer des stratégies visant à faire participer activement les communautés locales à la gestion des zones de préservation en incluant des méthodes traditionnelles de gestion.
- encourager la participation des communautés locales à la collecte des données et au partage des informations pour les aider à prendre des décisions permettant de préserver la biodiversité et à satisfaire leurs besoins en matière de développement.
- encourager et coordonner la représentation des intérêts et des préoccupations du Pacifique Sud auprès des forums internationaux sur la question.
- coordonner l'aide que les organisations internationales, les sociétés, les gouvernements et les institutions apportent pour aider à la préservation de la diversité biologique de la région.
- assurer une liaison étroite avec l'Agent du Développement de la Communauté et soutenir ses activités.
- élaborer et aider à administrer des projets appropriés dans le cadre du Plan d'Action.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

AGENT DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

L'Agent de l'Evaluation de l'Impact sur l'Environnement devra :

- développer, coordonner et appliquer un programme régional visant à renforcer les compétences des états membres du PROE en matière d'EIE.
- concevoir et mener à bien, au niveau local, sub-régional et régional, des actions de formation à l'EIE pour aider à renforcer les compétences des gouvernements en la matière.
- développer des propositions et rechercher des fonds pour le programme régional visant à consolider les compétences en matière d'EIE dans la région.
- fournir directement ou indirectement aux gouvernements des rapports indépendants d'EIE réalisés par des entrepreneurs ou par des bureaux d'experts-conseil.
- développer un groupe de travail sur l'EIE constitué d'experts pour conseiller ou pour effectuer des EIE pour les grands projets de développement dans la région.
- conseiller les gouvernements sur les procédures législatives et administratives à suivre pour développer et mettre en oeuvre les EIE.
- aider à rédiger et à réviser les législations concernant les EIE.
- assurer la liaison en matière d'EIE avec les autres organisations et institutions régionales et internationales concernées.
- développer l'usage de l'EIE en tant qu'outil d'application des Stratégies Nationales de Conservation.
- Dans le cadre du Plan d'Action, élaborer et aider à administrer des projets et des programmes dans le domaine de l'EIE.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

ÉCONOMISTE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

L'Economiste du Développement et de l'Environnement devra :

- étudier avec d'autres membres du personnel les relations existant entre la dynamique de l'augmentation de la population, l'urbanisation, le taux d'utilisation des ressources, la croissance économique et le développement durable dans la région.
- aider les EIE à affiner des techniques d'EIE qui puissent mieux répondre aux besoins des états membres.
- maintenir des liens étroits avec d'autres organisations effectuant des recherches ou offrant des conseils en matière de politique et de stratégies dont l'objectif est le développement durable.
- apporter un soutien économique analytique aux activités des autres membres du personnel qualifiés.
- aider à documenter les projets dans le cadre du Plan d'Action.
- élaborer et administrer des projets et des programmes dans le domaine de l'économie du développement/de l'environnement.
- Sur demande des états membres, leur fournir directement ou indirectement des recommandations et des prestations d'experts-conseil.
- Superviser l'application de l'Agenda 21 à l'intérieur du PROE, entre autres en rendant compte des besoins auprès de la Commission du Développement Durable et en offrant des conseils sur les questions environnementales internationales affectant la région.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

JURISTE DU DROIT ENVIRONNEMENTAL

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

Le Juriste du Droit Environnemental devra :

- établir des contacts avec les états membres pour discuter de leurs besoins en matière de droit de l'environnement.
- fournir directement ou indirectement des conseils juridiques pour aider les états membres à formuler ou à revoir leur législation sur l'environnement afin d'éviter la dégradation de l'environnement et d'atteindre l'objectif de développement durable.
- conseiller la direction et la CIG sur les dispositions des Conventions et des Traités dont les pays du PROE sont signataires et qui sont administrés par le PROE.
- fournir des conseils juridiques généraux sur le fonctionnement du PROE à la direction et à la CIG.
- coordonner étroitement les efforts avec les organismes régionaux et internationaux et avec les organisations et les pays donateurs qui sont impliqués dans les aspects juridiques de l'environnement.
- aider à élaborer et à administrer des projets et des programmes concernant les aspects juridiques du Plan d'Action.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

AGENT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

L'Agent du Changement Climatique devra :

- offrir des conseils aux gouvernements des îles du Pacifique sur les changements climatiques, sur leurs causes et sur leurs effets.
- offrir des conseils détaillés aux agences gouvernementales des îles du Pacifique et aux organisations régionales sur les conséquences pour la planification des nouvelles données sur les changements climatiques.
- se tenir au courant des dernières idées et données sur l'effet de serre, ses causes et ses symptômes.
- prendre part aux conférences et aux réunions internationales appropriées.
- organiser, préparer et présenter dans tout le Pacifique des émissions, des bulletins d'information et des séminaires publics sur les changements climatiques et sur leurs conséquences probables, et sur les réactions possibles à leurs effets et à leurs causes.
- distribuer aux agences gouvernementales, au grand public et à d'autres des informations provenant des données récoltées par le réseau de surveillance du niveau des mers dans le Pacifique Sud, et des informations issues du réseau international de systèmes de surveillance du niveau des mers.
- sur demande, fournir des informations aux gouvernements des îles du Pacifique et aux organisations régionales sur les progrès réalisés dans l'application du Projet de Surveillance du Niveau des Mers et des Changements Climatiques dans le Pacifique Sud.
- rendre compte annuellement au Forum du Pacifique Sud et à la Conférence du Pacifique Sud, par le biais du Directeur, de l'état actuel des connaissances sur les changements climatiques, de leurs effets et de leurs causes.
- établir et maintenir des contacts avec les utilisateurs, dans les îles du Pacifique, des données sur les changements climatiques et sur les changements du niveau des mers, et suivre l'évolution de leurs besoins en matière d'informations.
- développer et maintenir une relation de coopération avec d'autres organisations régionales pour maximaliser l'efficacité de la distribution des informations sur l'effet de serre et sur ses causes.
- arranger ou mener des ateliers de formation, des séminaires et des conférences dans ce domaine.

- commenter les projets de recherche sur les changements climatiques et sur leurs causes et sur leurs effets dans la région.
- suivre les activités des organismes régionaux et internationaux s'intéressant à la recherche sur les changements climatiques et sur leurs causes et leurs effets.
- encourager les recherches sur les changements climatiques, sur les causes ou sur les effets, qui sont importants pour les états du Pacifique Sud.
- suivre et rendre compte des questions générales de l'environnement ainsi que requis.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

CHARGE DES PRODUITS POLLUANTS DE L'ENVIRONNEMENT

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

Le Chargé des Produits Polluants de l'Environnement devra :

- coordonner les mesures prises par les institutions et suivre les obligations des états membres en matière de déversement de substances sujettes à des restrictions dans le cadre de la Convention de Nouméa.
- aider les signataires de la Convention de Nouméa à remplir leurs obligations de contrôle de la pollution et de gestion des déchets dans le cadre de la Convention de Nouméa et de ses Protocoles.
- aider les gouvernements à formuler une législation et à prendre des mesures institutionnelles en matière de contrôle de la pollution et de gestion des déchets, et identifier les infrastructures et les moyens techniques nécessaires à l'application d'une telle législation.
- aider les gouvernements à développer et à mettre en oeuvre des programmes de prévention et de réduction de la pollution, des programmes de recyclage, et des plans de gestion des déchets.
- développer et mettre en oeuvre un programme de formation en matière de surveillance et de contrôle de la pollution, de gestion des déchets et d'usage sûr des produits polluants de l'environnement.
- offrir aux états membres du PROE un service de questions et de réponses aux problèmes de pollution et de déchets.
- coordonner, et aider à planifier et à obtenir le financement nécessaire pour atteindre les objectifs du programme.
- développer, coordonner et réaliser les éléments du Programme de Travail du PROE relatifs à la surveillance et au contrôle de la pollution marine (PROE-POL) et au contrôle de la pollution des terres et de l'eau douce.
- maintenir une liaison avec les universités et les institutions de la région, et avec les autres organisations régionales engagées dans la recherche et dans les études en matière de produits polluants de l'environnement, de surveillance et de contrôle de la pollution, et de gestion des déchets.
- appliquer les recommandations du Rapport du PROE, sur les Pesticides, coopérer avec l'Agent de Protection des Plantes de la CPS, afin de tenir à jour une base de données sur les pesticides dans le Pacifique Sud et de fournir les informations demandées sur la santé humaine et les aspects environnementaux associés à l'usage des pesticides.
- assurer la liaison avec l'Organisation Maritime Internationale quant aux implications et aux applications de la Convention de Londres sur la Décharge et des autres conventions dans le Pacifique Sud.
- assurer la liaison avec le Consortium de Recherche sur les Déchets Dangereux dans le Bassin du Pacifique et maintenir des liens avec le Registre International des Produits Chimiques Potentiellement Toxiques (RIPCPT) et tenir les états membres du PROE au courant des inscriptions au registre.

- collaborer avec l'O.M.S. et avec les ministères nationaux de santé publique dans le domaine de l'application de la Stratégie de l'O.M.S. sur le contrôle des dangers pour la santé posés par et liés aux produits polluants de l'environnement et à la gestion des déchets.
- assurer la liaison avec les programmes de gestion des déchets et de contrôle de la pollution de l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement dans les territoires américains du Pacifique pour, le cas échéant, les appliquer aux autres états insulaires.
- assurer la liaison avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) dans le domaine de l'usage, de l'élimination et de l'enlèvement des produits radioactifs dans le Pacifique Sud.
- formuler et aider à administrer des projets et des programmes dans le cadre du Plan d'Action dans le domaine de la contamination de l'environnement.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

ÉCOLOGISTE MARIN

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

L'écologiste marin devra :

- réviser et évaluer les besoins et les activités des états membres en matière de CMP.
- identifier et répondre aux demandes d'informations et d'éducation en matière de CMP.
- mener au niveau national ou sub-régional des ateliers locaux en matière de CMP en collaboration avec d'autres membres du personnel ou avec des experts-conseil.
- coopérer étroitement avec les activités de l'Agent des Changements Climatiques.
- fournir directement ou indirectement des conseils aux états membres sur les activités touchant l'Environnement Marin.
- élaborer une documentation appropriée des projets dans le domaine de la Gestion de l'Environnement Marin.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

SECRÉTAIRES/ASSISTANTS DU PROGRAMME

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

Les secrétaires/assistants du programme doivent :

- prendre des notes en sténographie et préparer la correspondance et les autres documents officiels à partir de ces notes.
- enregistrer la correspondance reçue pour les Programmes, séparer les questions urgentes nécessitant une action immédiate, rassembler toute la correspondance et les dossiers et autres documents qui s'y rapportent pour les porter à l'attention du personnel du programme.
- se servir des terminaux d'ordinateur pour le traitement de textes et pour la production de documents et tenir les listes d'adresses à jour.
- préparer des réponses au courrier ordinaire sur demande du personnel du programme.
- servir de secrétaire, si nécessaire, au cours des réunions se rattachant au programme.
- fournir un soutien administratif et de secrétariat de routine au personnel du programme.
- encadrer le travail des employés de bureau et, le cas échéant, former les nouveaux employés de bureau en veillant à offrir le meilleur service possible.
- organiser les rendez-vous et les voyages du personnel du programme.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.

RESPONSABLE D'ACTIVITÉS CLIMATIQUE/MÉTÉOROLOGIQUE

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

Le Responsable d'activités climatique/météorologique devra :

- En collaboration étroite avec les services de météorologie des états membres :
 - (a) aider à améliorer le réseau de stations d'observations météorologiques, en tenant compte des objectifs environnementaux des états membres.
 - (b) aider à améliorer les bases de données climatologiques pour tous les états membres.
 - (c) entreprendre des recherches en climatologie y compris sur le phénomène des oscillations australes (effet el niño) et sur l'utilisation de telles informations pour la prévision des changements de fréquence des ouragans et des sécheresses dans le Pacifique Sud.
 - (d) évaluer l'impact physique et économique des catastrophes naturelles telles que les ouragans sur les états membres.
 - (e) essayer de déterminer les relations physiques existant entre les variables climatologiques changeantes et d'autres phénomènes physiques tels que la température des océans, les changements de niveaux des mers et tous les autres phénomènes pouvant avoir une influence sur le développement durable dans la région.
- accomplir d'autres tâches à la demande de la Direction.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE

Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.3 de l'Agenda: Règlement de la CP

Objet du Dossier

Présenter un Règlement pour la Conférence Intergouvernementale (CP) du PROE pour considération et approbation.

Historique

2. Une proposition de Règlement fut initialement considérée à la quatrième CP du PROE en juillet 1991. Le sujet fut renvoyé devant un Groupe de travail Juridique et il fut convenu que la question devrait être présentée aux Gouvernements membres avant d'être discutée plus en profondeur lors d'une future réunion régionale.

3. Le Règlement proposé, attendant l'adoption et l'entrée en vigueur d'un Traité établissant le PROE, fut présenté à la Cinquième CP à Apia en septembre 1992. Une fois encore celui-ci fut renvoyé devant un Sous-comité Juridique. Malgré cela, ainsi qu'il fut constaté dans le rapport de la Cinquième CP, le sujet ne fut pas rapporté à la session plénière et représente ainsi une question en souffrance à être considérée lors de la Sixième CP.

Proposition de Règlement

4. La proposition de Règlement soumise à la Quatrième CP se trouve jointe à ce dossier.

Commentaire du Secrétariat

5. Ainsi que pour le Plan Corporatif, cette proposition de Règlement sera soumise pour la troisième année consécutive, par le Secrétariat, à la considération de la CP. A fin, cette fois ci, de réaliser quelque progrès, il est suggéré qu'un Sous-comité de la Sixième CP puisse être constitué afin de se pencher et de préparer des recommandations sur le projet ci-joint.

Recommandation

6. La CP est invité à considérer et approuver le Règlement ci-joint.

**PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT
(PROE)**

RÈGLEMENT INTERNE PROVISOIRE

DE LA

CONFÉRENCE DU PROE

Introduction :

Le Règlement Interne Provisoire, ci-après, a été préparé pour l'adoption dans un contexte provisoire, laissant espérer l'adoption et l'entrée en vigueur prochaine d'une Convention établissant le PROE.

TABLE DES MATIERES

	Articles
Objectifs	1
Définitions	2
Lieux des CP	3
Dates des CP	4
Invitations	5 - 6
Sessions des CP	7
Agenda	8 - 13
Adoption de l'Agenda	14
Représentation	15
Président et Vice-président	16 - 19
Organisation de la CP	20
Secrétariat	21
Conduite des Affaires	22 - 33
Vote	34 - 36
Rapports	37
Réunions ad hoc et Groupes de Travail	38
Linguistique	39
Amendements au Règlement	40

REGLEMENT INTERNE

pour les Conférences (CP) du Programme Régional Océanien de l'Environnement, à l'inclusion des Réunions impromptues, des Comités et Groupes de Travail.

OBJECTIFS

Article premier

Ce Règlement devra s'appliquer à toute Réunion de la Conférence du PROE.

DÉFINITIONS

Article 2

En ce qui concerne plus particulièrement ces Articles :

1. "Convention" signifie la Convention, établissant le Programme Régional Océanien de l'Environnement.
2. "Secrétariat" signifie le Secrétariat du Programme Régional Océanien de l'Environnement.

3. "Plan d'Action du Programme Régional Océanien de l'Environnement" signifie le Plan d'Action pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement de la Région Océanienne adopté par la Conférence sur l'Environnement Humain dans le Pacifique Sud, tenue à Rarotonga, Iles Cook, du 8 au 11 mars 1982, et modifié par les CP suivantes qui ont revu ce Plan d'Action;

4. "Conférence" signifie toute Réunion ordinaire ou spéciale des membres;

5. "Membres" de la Conférence du PEEE signifie plus particulièrement les Gouvernements ou administrations suivants :

Australie	Polau
Etats Fédérés de	Iapouasie Nouvelle-Guinée
Micronésie	Polynésie française
Etats-Unis d'Amérique	République française
Fidji	Royaume Uni de Grande
Guam	Bretagne et de l'Irlande du
Iles Cook	Nord
Iles Mariannes du Nord	Samoa américaines
Iles Marshall	Samoa occidentales
Iles Pitcairn	Tokelau
Iles Salomon	Tonga
Irlande du Nord	Tuvalu
Kiribati	Vanuatu
Nauru	Wallis et Futuna
Niue	réunions ad hoc, comités
Nouvelle-Zélande	et groupes de travail

6. "Sessions" signifie les sessions plénières de la CP, les sessions des Réunions ad hoc, les réunions des Comités et celles des Groupes de Travail.

LIEUX DES CP

Article 3

La CP décidera à chaque Réunion, l'endroit et la date de la prochaine Réunion. En cas de circonstances imprévues, le Secrétariat pourra, en accord avec le Président et les membres, modifier l'endroit et la date de la prochaine Réunion.

DATES DES CP

Article 4

1. Ainsi que prévu par l'Article 4 (1) de la Convention, la CP devra se réunir une fois par an. Cette réunion se déroulera dans l'un des pays membres.
2. Une Conférence spéciale peut être convoquée en accord avec l'Article 4(1) de la Convention dans un délai ne devant pas dépasser les six semaines suivant la réception, par le Secrétariat, d'une requête à cet effet de la majorité des membres ou à une date décidée lors d'une CP.
3. Le Secrétariat devra prendre toutes les mesures nécessaires pour l'organisation des réunions de la CP.

INVITATIONS

Article 5

1. Le Secrétariat devra faire parvenir les invitations à tous les membres de la CP ainsi qu'aux organisations suivantes : Secrétariat du Forum, Commission du Pacifique Sud, Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique; au moins soixante jours avant la date prévue de la CP.
2. L'Agenda prévisionnel ainsi que les documents de travail pour chaque réunion en session ordinaire, devront être communiqués aux membres, par le Secrétariat, au moins six semaines avant le début de la CP.

Article 6

1. Le Secrétariat peut inviter à toute CP, des observateurs appartenants à tout Etat Membre des Nations-Unies, à toute agence spécialisée des Nations-Unies, à toute organisation intergouvernementale, ainsi qu'à toute organisation nationale,

régionale ou internationale ou à toute organisation non gouvernementale ayant un intérêt direct dans la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud.

2. Les observateurs en question peuvent, sur invitation du Président et avec l'approbation de la CP, participer sans voter aux délibérations de la CP.

SESSIONS DES CP

Article 7

Les sessions plénières de la CP seront ouvertes à ceux qui y seront invités à moins que la CP, par consensus, n'en décide autrement. Les sessions des réunions ad hoc, celles des comités et groupe de travail se tiendront à huis clos, à moins qu'une majorité des membres n'en décide autrement.

AGENDA

Article 8

Le Secrétariat devra préparer l'Agenda provisoire pour chaque CP, ceci en coopération avec le Président.

Article 9

L'Agenda provisoire, pour chaque CP, devra inclure :

1. Toutes les questions dont l'inclusion fut demandée au cours de la CP précédente;

2. Un rapport par le Secrétariat sur les travaux entrepris ou achevés faisant partie du Plan d'Action du PROE et incluant le budget, la comptabilité et autres questions financières.
3. Un rapport par le Secrétariat sur le budget et autres questions financières ayant attrait au PROE.
4. Un rapport par le Secrétariat sur les délibérations et conclusions de toutes réunions ad hoc, comité ou groupe de travail s'étant assemblés depuis la dernière CP.
5. Toute question proposée par un membre de la CP.

Article 10

Le Secrétariat devra, sur la base des requêtes des membres ou en consultation avec le Président, inclure toute question nécessaire à l'Agenda qui pourrait être soulevée entre le moment de la distribution de l'Agenda provisoire et l'ouverture de la CP, sous forme d'un Agenda provisoire supplémentaire. La CP devra examiner de concert ces deux Agendas.

Article 11

L'Agenda provisoire pour toute réunion en session spéciale ne comprendra que les questions proposées pour cette réunion. Cet Agenda provisoire devra être transmis aux membres au même moment que les invitations à cette réunion spéciale.

Article 12

Toute question sur l'Agenda d'une CP qui n'aurait pas été complètement étudiée lors de la CP, devra automatiquement être à l'ordre du jour de l'Agenda de la prochaine réunion en session ordinaire, à moins qu'il en soit décidé autrement par les membres.

Article 13

Le Secrétariat devra se prononcer devant la CP sur les implications administratives et financières de toutes questions importantes de l'Agenda devant être soumises à la Conférence avant que celle-ci ne les considère.

ADOPTION DE L'AGENDA

Article 14

Lors de l'ouverture de toute CP, les membres pourront, au moment de l'adoption de l'Agenda de la Conférence, ajouter, annuler, reporter ou amender toute question qu'ils jugeront utile.

REPRÉSENTATION

Article 15

Les noms de tous les représentants ou de leur remplaçants ainsi que les noms des conseillers et observateurs devront être soumis au Secrétariat avant la session d'ouverture de toute CP. Toute modification de dernière minute dans la composition de ces délégations devra également être soumise au Secrétariat.

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

Article 16

1. Le Président et le Vice-Président devront être élus d'une façon rotative en accord avec les dispositions de l'Article 5 de la

Convention et resteront en fonction jusqu'au début de la CP suivante.

2. Le Président et le Vice-Président élus lors de la réunion annuelle de la CP resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus à la CP suivante et occuperont ce poste lors de toute réunion spéciale pouvant survenir d'ici là.

3. Le Président ou le Vice-Président peuvent également jouir de leur droit de représentants, ceci à l'inclusion du droit de vote, à moins qu'un autre représentant du même membre soit présent.

Article 17

Si le Président se trouve temporairement absent lors d'une session ou pendant une partie de celle-ci, Le Vice-Président devra assumer la fonction de la Présidence.

Article 18

Si le Président ou le Vice-Président donne sa démission, d'une manière ou d'une autre ne pouvant plus assumer l'exercice de sa fonction, un représentant sera nommé par le membre qu'il représente ou représentait afin d'assumer l'exercice de cette fonction jusqu'à son terme.

Article 19

Lors de la première session de chaque CP, le Président de la CP précédente, ou en son absence le Vice-Président, présidera la session jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait pu être élu par la Conférence.

ORGANISATION DE LA CP

Article 20

1. Pendant la durée de la CP, les membres pourront organiser toutes les réunions ad hoc, comités et autres groupes de travail ainsi que l'exigera la conduite des affaires.
2. A moins qu'il en soit décidé autrement, la CP devra élire un responsable pour chaque réunion, comité ou groupe de travail en question et elle déterminera pour chacun les mandats respectifs.

LE SECRÉTARIAT

Article 21

Le Secrétariat sera responsable pour l'administration et l'organisation des CP, ceci incluant : La fourniture des services de secrétariat, d'interprétation et de traduction, la réception et la mise en circulation des documents de la Conférence, de ses comités ou groupes de travail ainsi que la publication et la distribution des résolutions, rapports et toute autre documentation nécessaire à la CP. Il aura la responsabilité de ces documents classés dans les archives de la CP et d'une manière générale accomplira tout autre tâche que la Conférence pourra demander.

CONDUITE DES AFFAIRES

Article 22

Les deux-tiers des membres présent lors d'une CP constitueront un quorum.

Article 23

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés ailleurs dans ce Règlement, le Président annoncera l'ouverture et la clôture de la CP. Il/elle dirigera les débats, assurant la conformité à ce Règlement, donnera le droit à la parole, annoncera les décisions prises, mettra les questions au vote et annoncera le résultat de ces votes.

Article 24

Un membre peut mettre en question les procédures appliquées lors d'une CP en soulevant un point qui devra être résolu immédiatement par le Président. Un membre ne peut pas lorsqu'il soulève ce point de procédure, se référer au contenu du sujet discuté. Un membre peut mettre en appel la décision du président et cette mise en appel sera immédiatement mise au vote sans discussion. Cette décision fera foi à moins qu'elle ne soit désapprouvée par la majorité des membres présents et votants.

Article 25

Les motions essentielles et leurs amendements devront en principe, par écrit, circuler parmi les membres avant la Conférence et être pris en considération lors de celle-ci. A moins que l'ajournement soit demandé par l'un des membres, le Président peut permettre la discussion et la considération de motions et amendements sans qu'il aient été préalablement mis en circulation.

Article 26

1. Etant sujettes aux dispositions de l'Article 24, les motions suivantes auront la priorité, dans l'ordre établi ci-dessous, sur toute autre proposition ou motion présentées devant la CP :

- (a) Suspendre un séance;
- (b) Ajourner une séance;

- (c) Ajourner les débats sur la question en discussion; et,
- (d) Demander la clôture des débats sur la question en discussion.

2. Le droit à la parole sur une motion relevant des paragraphes 1(a) et (b) ci-dessus, ne sera attribué qu'à la personne proposant cette motion, plus une personne en faveur et deux personnes contre ladite motion qui sera, après cela, mise au vote immédiatement.

Article 27

Si deux propositions ou plus sont relatives à la même question, la CP devra, à moins qu'elle n'en décide autrement, voter sur ces propositions suivant l'ordre dans lequel elles ont été soumises.

Article 28

Tout membre peut demander qu'une partie d'une proposition ou un amendement soit voté séparément. Si une objection est soulevée quant à cette demande de division, le Président pourra donner la parole à deux membres, l'un pour et l'autre contre ladite motion qui sera, après cela, mise au vote immédiatement.

Article 29

Si la demande dont il est question à l'Article 28 est adoptée, les parties en question de la proposition, devront être mises au vote globalement. Si toutes les parties opérantes d'une proposition ou d'un amendement ont été rejetées, la proposition ou l'amendement seront considérés comme étant rejetés globalement.

Article 30

Une motion est considérée être un amendement à une proposition si simplement elle y porte addition, annule ou révisé une partie de celle-ci. Un amendement devra être mis au vote avant que la proposition à laquelle il réfère soit proposée au vote; si cet amendement est adopté la proposition amendée devra alors être mise au vote.

Article 31

Si deux amendements ou plus sont placés sur une proposition, la CP devra d'abord voter sur celui le plus éloigné en substance de la proposition originale puis en second lieu sur celui étant deuxièmement le plus éloigné et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements soient passés au vote. Le Président déterminera l'ordre du vote des amendements suivant cette règle.

Article 32

Une proposition ou motion peut être retirée par son auteur à tout moment avant que le vote sur celle-ci ait commencé et à condition que cette motion n'ait pas été amendée. Une proposition ou motion retirée pourra être réintroduite par tout autre membre.

Article 33

Lorsqu'une proposition a été adoptée ou rejetée, elle ne pourra pas être remise en considération à cette même session, à moins que la CP ne décide en faveur de la reconsidération. Le droit à la parole sur une motion à reconsidérer ne pourra être accordé qu'au motionnaire et à tout autre personne ainsi qu'il pourra en être décidé par le Président.

PROCÉDURE DE VOTE

Article 34

1. Les membres devront faire tout leur possible pour arriver à un accord sur les questions par voie de consensus et il ne devra y avoir aucun vote sur ces questions tant qu'un consensus restera possible.
2. Chaque membre n'aura droit qu'à un seul vote.
3. Les décisions d'une CP sur tous les sujets essentiels, devront être prises par un vote majoritaire des deux-tiers des membres présents et votants, à moins qu'il n'en soit prévu différemment par la Convention ou le Règlement financier.
4. Les questions de procédure seront décidées par la simple majorité des votes des membres présents et votants, à moins qu'il n'en soit prévu différemment par le présent Règlement.
5. Si une question se pose quant à la nature procédurière ou essentielle d'un sujet, la décision du Président fera foi. Toute mise en appel sur cette décision sera mise au vote immédiatement; cette décision du Président fera foi à moins qu'elle ne soit désapprouvée par la majorité des membres présents et votants.
6. Lorsqu'un vote est divisé d'une façon égale, un autre vote devra être organisé. Si ce second vote est encore divisé d'une façon égale, la proposition sera considérée comme étant rejetée.
7. Pour le besoin de ce Règlement, la phrase "présents et votants" se réfère aux membres présents lors de la séance ou le vote prend place et votant par l'affirmative ou la négative. Les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

Article 35

Le vote, autre que par consensus, se fera à main levée. Le vote peut se dérouler à bulletin secret, si l'accord est donné par une majorité des membres présents et votants.

Article 36

Après que le Président ait annoncé le début du vote, aucun membre ne devra interrompre le vote à l'exception d'une question de procédure en relation avec l'actuel déroulement du vote.

RAPPORTS

Article 37

Le Rapport adopté par la CP devra être distribué par le Secrétariat aussitôt que possible après la Conférence.

RÉUNIONS AD HOC, COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Article 38

1. Les membres peuvent convoquer toute réunions ad hoc, comités et groupes de travail pendant ou entre les CP. Ceux-ci pourront être composés ou par les représentants des membres ou par des experts, ceci afin d'étudier des problèmes, qui de par leur nature spécialisée, ne pourraient efficacement être discutés lors des séances normales de la CP.
2. Sujets à l'Article 20(2), les termes des mandats de ces réunions ad hoc, comités et groupes de travail ainsi que les questions à aborder, seront déterminés par les membres.
3. Sujets à l'Article 20(2), chaque réunion ad hoc, comité ou groupe de Travail devra élire son propre responsable.
4. Le Secrétariat sera responsable pour l'organisation administrative des réunions ad hoc, comités et groupes de travail.

LINGUISTIQUE

Article 39

L'Anglais et le Français seront les langues officielles de la CP et des réunions ad hoc, comités et groupes de travail.

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT

Article 40

Ce Règlement peut être amendé par un vote majoritaire des deux-tiers des membres présents et votants.

Adopté à Apia, SAMOA OCCIDENTALES, ce _____
jour de septembre 1992.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.4 de l'Agenda: Quartier Général permanent

Objet du Dossier

Informar la réunion des derniers développements depuis la proposition d'un complexe devant abriter le quartier général permanent du Secrétariat.

Historique

2. Lors de la 5ème CP les délégués exprimèrent leur reconnaissance au gouvernement des Samoa occidentales pour rendre disponible un site de premier choix devant abriter le complexe du quartier général permanent du Secrétariat. La Conférence remercia le gouvernement des Samoa occidentales et demanda au Secrétariat de développer les arrangements financiers pour le complexe du nouveau quartier général.
3. Le Secrétariat fit savoir à la Conférence qu'avec l'aide du Secrétariat du Forum et le support du gouvernement des Samoa occidentales, il avait soumis une proposition de financement à la CEE sous la convention de Lomé IV pour un nouveau complexe devant recevoir le quartier général et consistant d'un ensemble de bureaux, un centre de réunion et de conférence et une annexe pour le logement du personnel. Cette proposition, d'un coût indicatif de 3.5 millions d'Ecus eut l'approbation, à Suva, de la réunion de juin 1993 du Groupe des Officiels PCA du Pacifique.

Options de financement

4. En février 1993, la Communauté Européenne avisa le Secrétariat qu'elle ne financerait pas les supports administratifs de la région à moins qu'ils soient directement liés aux projets financés par le FED. Les bâtiments du quartier général, le mobilier et les équipements généraux non liés aux activités financées par le FED sont donc exclus. Les gouvernements PCA du Pacifique devraient prendre en considération les implications futures de cet avis tout en ayant à l'esprit l'acceptation de la proposition du PROE, l'an dernier, par le Groupe des Officiels PCA du Pacifique.
5. Les contacts informels établis dans le courant 1993 avec une firme japonaise démontrèrent un intérêt dans la recherche de financement pour l'établissement des plans et la construction d'un complexe. Malgré tout les discussions n'aboutirent pas en raison de problèmes relatifs à la propriété légale, aux plans, à la construction, la supervision des responsabilités ainsi que le besoin d'un développement du complexe devant strictement être en accord avec le plan général approuvé par la CP.

Plan général

6. Grâce au financement de l'Australie et au travail sur le terrain du Ministère des terres du cadastre et de l'environnement des Samoa occidentales, une étude topographique du site a pu être complétée. Grâce encore à l'aide de l'Australie et en utilisant des dessins rapides préparés par le Secrétariat, un plan général a pu être développé pour le site en question et se trouve actuellement en préparation. Celui-ci devrait être achevé avant la prochaine conférence du PROE.

Recommandation

7. La Conférence est invitée à considérer et à approuver le plan général ainsi qu'à discuter des options de financement.

6 juillet 1993
Texte original: Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.5 de l'Agenda: Nomination du Directeur

Objet du Dossier

Rechercher les conseils de la Conférence sur les procédures à suivre pour la nomination du Directeur du PROE.

Historique

2. Lors de la 5ème CP les délégués reconnurent à l'unanimité que le contrat du Directeur du PROE devrait être prolongé d'une année sous les nouvelles conditions salariales approuvées par la Conférence du PROE. Il fut demandé au Président de la CP d'écrire au Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud (CPS) pour lui faire part des décisions prises par la Conférence en lui demandant de mettre celles-ci en application.

3. Conformément, le Secrétaire général de la CPS renouvela le contrat de l'actuel Directeur dont les fonctions doivent à présent parvenir à leur terme au début de janvier 1994. Il aura alors conclu 4 ans à la direction du PROE :

Janvier 1990 - octobre 1990 (9 mois) - Nommé coordinateur du PROE par le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud au niveau P1 de l'échelle des salaires de la CPS;

Octobre 1990 - octobre 1991 (12 mois) - Sur la recommandation de la CP, nommé Directeur du PROE par le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud au niveau P1 de l'échelle des salaires de la CPS;

Octobre 1991 - janvier 1993 (15 mois) - Sur la recommandation de la CP, renommé Directeur du PROE par le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud au niveau de Directeur de l'échelle des salaires du PROE;

Janvier 1993 - janvier 1994 (12 mois) - A la demande de la CP, renommé Directeur du PROE par le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud au niveau de Directeur de l'échelle des salaires du PROE;

Autorité

4. D'ici l'entrée en vigueur de la Convention établissant le PROE, l'autorité pour la nomination du Directeur revient au Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud.

Procédures

5. En dehors de celles étant applicables aux cadres professionnels de la CPS, il n'existe aucune procédures de nomination pour le Directeur du PROE.

Recommandation

6. La Conférence est invitée à considérer cette question et à donner son avis sur :

- la procédure à suivre pour la nomination du Directeur ; et
- la façon dont cette situation vise le Directeur actuel



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE

Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.6 de l'Agenda: Mandat pour le Directeur

Objet du Dossier

Recommander l'adoption d'un Mandat confirmé pour le Directeur du PROE.

Historique

2. La Cinquième CP reconnu qu'un Mandat pour le Directeur du PROE, ainsi qu'amendé, devrait être provisoirement adopté dans l'attente d'un Traité établissant le PROE. Le Mandat provisoire adopté se trouve joint à ce dossier.
3. La Convention établissant le PROE fut adoptée lors de la Réunion des Plénipotentiaires sur le Traité du PROE en juin 1993. La Convention entrera en vigueur trente jours après la déposition de la dixième ratification.
4. Le Mandat provisoire adopté est à présent référé pour confirmation à la Sixième CP. Tout en se faisant, nous attirons votre attention sur la terminologie suivante: Toute référence faite à la Conférence Intergouvernementale ou CIG devra désormais être remplacé par "Conférence du PROE" (CP) en accord avec la terminologie adoptée dans la version anglaise de la Convention établissant le PROE.

Recommandation

5. La Conférence est invitée à **confirmer** le Mandat pour le Directeur du PROE.

1 juillet 1993

Texte original : Anglais

MANDAT PROVISOIRE

POUR LE DIRECTEUR

ou

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE
L'ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIERES

Paragraphes

I.	Définitions	1
II.	Constitution et Fonctionnement du PROE	2-5
III.	Personnel	6-10
IV.	Intérim des Fonctions Pendant une Absence	11-12
V.	Le Programme de Travail	13
VI.	Finance	14-17
VII.	Statuts et Règlements	18-19
VIII.	Résolutions et Directives	20
IX.	Organisation et Service des Réunions	21
X.	Rapports et Publications	22-23
XI.	Documentation et Correspondance	24
XII.	Garde et Maintien de la Propriété	25
XIII.	Commencement et Amendement	26

LE PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT
(Ci-après désigné par "PROE")

INSTRUCTIONS AU DIRECTEUR

Au Directeur du Programme Régional Océarien de l'Environnement
Vous êtes par le présent acte instruit par la Réunion Intergouvernementale (ci-après désignée par "MIG") comme suit:

I. DEFINITIONS

1. Dans ces instructions, à moins qu'autrement indiqué par le contexte, "directive" signifie toute directive, instruction, résolution, décision ou requêtes citées dans les Rapports du MIG, ou autrement approuvée par le MIG, ou toute instruction ou observation renfermée dans la documentation du Comité approuvée par le MIG

II. CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DU PROE

2. L'autorité, les pouvoirs et les fonctions du PROE dérivent des décisions des corps qui exercent un contrôle sur celui-ci, incluant en particulier le MIG, et il est attendu qu'ils dériveront en temps utile d'un instrument constituant.

3. Comme élaboré ci-dessous, vous êtes le Directeur Général du PROE et exécuterez toutes les directives du MIG. Vous serez responsable du fonctionnement du Secrétariat et il est de votre devoir:

- (a) d'assurer jusqu'à la limite de votre pouvoir et autorité, l'observance correcte des conditions et dispositions de tout organisme constituant;
- (b) de porter à la connaissance du MIG tout cas où ces décisions, termes et dispositions ne fonctionnent pas d'une manière acceptable, et où, à votre avis, une action ou une proposition d'action est, ou serait inconsistante avec l'un des termes ou dispositions quelconque ou qui n'est pas strictement comprise dans l'autorité, les pouvoirs ou les fonctions attribués au PROE;
- (c) de sauvegarder à tous moments les intérêts du PROE et d'assurer que ses affaires soient menées avec efficacité et dignité comme organisation internationale créée pour promouvoir la protection des ressources naturelles de la Région du Pacifique Sud.

4. Votre rôle de direction est large en portée et comprend la responsabilité dans les bornes des politiques établies, de maintenir des liens avec les agences appropriées des Gouvernements et Administrations, le Forum du Pacifique Sud, d'autres institutions régionales, et des organisations non-gouvernementales.

5. Vos pouvoirs et fonctions administratifs sont aussi de large portée. C'est à vous de décider les détails d'administration, et non au MIG. Néanmoins, il est de votre devoir d'assurer que les Gouvernements et Administrations soient suffisamment tenus au courant des activités de votre ressort pour leur permettre de déléguer correctement leurs fonctions par rapport aux politiques générales du PROE et à l'exécution du Programme.

III. PERSONNEL

6. En tant que Chef du Secrétariat du PROE, vous avez le pouvoir, soumis aux directives pouvant provenir du MIG, d'embaucher et de congédier, comme nécessaire, tous membres du personnel ou du Secrétariat.

7. Vous devriez protéger le caractère international du Secrétariat et maintenir à tous moments l'indépendance du Secrétariat et la liberté de son personnel des influences externes au Secrétariat.

8. En nommant des membres de Personnel au Secrétariat, les considérations gouvernantes seront les qualifications techniques et l'intégrité personnelle des candidats. Partout où il s'avère pratique, des candidats de l'intérieur de la région du Pacifique Sud devront être préférés pour la nomination au personnel.

9. Vous êtes prié d'établir un Plan de classification et de salaires du Personnel et un Règlement du Personnel pour l'approbation du MIG.

10. C'est à vous d'administrer ces instructions avec justice et sans favoritisme et d'assurer leur observance correcte; et dans l'exercice de vos responsabilités et pouvoirs vous agirez conformément aux dispositions pertinentes de ces instructions et dans toute situation en bon patron.

IV. INTERIM DES FONCTIONS

PENDANT UNE ABSENCE

11. Au cas de votre absence ou incapacité, le Sous-directeur agira comme Directeur. Vous mettrez en place la possibilité d'une désignation, dans l'absence ou l'incapacité ou de vous-même ou du Sous-Directeur, d'un Agent du Secrétariat qui pourra agir comme Responsable en charge. Une telle désignation sera notifiée par écrit.

12. Si le poste du Directeur est vacant, les fonctions et pouvoirs du Directeur devront être exercés selon les instructions du Président du MIG et à défaut de toute instruction, par le Sous-Directeur.

V. LE PROGRAMME DE TRAVAIL

13. Vous vous familiariserez avec le procédé convenu pour la formulation et l'approbation du Programme de travail du PROE et vous serez responsable du développement des prévisions budgétaires pour les activités du Programme de Travail.

VI. FINANCE

14. Il vous appartient d'assurer que le PROE observe les principes acceptés de comptabilité financière et de dépense et avec les Règlements Financiers approuvés par le MIG. Vous êtes responsable, soumis aux directions du MIG, de la direction des fonds du PROE et de toute comptabilité ou dépense.

15. Vous vous familiariserez avec les Règlements Financiers et prendrez, de temps en temps, les démarches nécessaires pour assurer la stricte observance des exigences de ces Règlements.

16. En exerçant votre rôle de gestion et de contrôle administratif des activités et engagements financiers, vous aurez constamment à l'esprit l'importance de remplir les instructions du MIG avec une efficacité extrême.

17. Vous devriez considérer comme une partie importante de vos fonctions de rechercher l'assistance financière et technique de la communauté internationale des donateurs.

VII. STATUTS ET REGLEMENTS

18. Vous vous familiariserez avec les règles de procédure du MIG et chercherez à assurer leur observance à tous moments.

19. Vous êtes responsable de l'administration, de tous les Statuts et Règlements fait par, ou sous, l'autorisation du MIG, et il est à vous d'assurer l'observance complète et impartiale de tels statuts et règlements.

VIII. RESOLUTIONS ET DIRECTIVES

20. Vous prendrez connaissance de toutes résolutions et directives ou requête pour l'information du MIG; et agirez de votre capacité comme bon vous semblera pour effectuer ou observer ces résolutions, directives et requêtes pour information.

IX. ORGANISATION ET SERVICE DES REUNIONS

21. Vous serez responsable de l'organisation et du service de toutes les réunions du MIG et de tout comité, sous-comité ou corps auxiliaire qui soit établi, ainsi que de toute conférence ou toute réunion qui soit éventuellement gérée ou autorisée par le MIG ou sous ses auspices. Soumis aux directives du MIG, vous serez responsable de faire tous les arrangements nécessaires pour de telles réunions et conférences et pour la préparation et circulation au bon moment de l'ordre du jour et de toute autre documentation nécessaire.

X. RAPPORTS ET PUBLICATIONS

22. Vous serez responsable de la préparation et soumission aux Gouvernements et aux Administrations des rapports annuels des activités du PROE, qui couvriront les douze mois depuis le dernier rapport en date. De tels rapports seront également fournis à la Conférence du Pacifique Sud et au Forum du Pacifique Sud. D'autres rapports périodiques sont demandés dans les divers statuts et règlements établis par le MIG.

23. Vous serez responsable de la publication et distribution des publications périodiques, rapports et autres dossiers du PROE qui pourront être demandés par le MIG de temps en temps ou selon les pratiques et procédures d'usage.

XI. DOCUMENTATION ET CORRESPONDANCE

24. Vous serez responsable de l'opération d'un système efficace de documentation et de correspondance, et de la garde en lieu sûr des documentations et archives du MIG et du PROE.

XII. GARDE ET ENTRETIEN DE LA PROPRIETE

25. Vous serez responsable de la protection, du contrôle et de la garde en lieu sûr de toute propriété du PROE et prendrez toute démarche nécessaire dans l'étendue de votre autorité pour assurer les soins, la protection et le maintien convenables de toute propriété incluant terrains, immeubles, mobiliers, équipements, biens et matériaux de quelque nature que ce soit, appartenant au PROE ou sujet à un prêt ou à une location, et des dispositions convenables d'assurances si appropriées.

XIII. COMMENCEMENT ET AMENDEMENT

26. Ces instructions entreront en vigueur à partir du19.....,
la date de leur approbation par le MIG et resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elle soient
amendées par le MIG.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.7 de l'Agenda: Services linguistiques

Objet du Dossier

Informer la Conférence sur les développements de la politique linguistique du PROE.

Historique

2. La Cinquième CP demanda au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre la question du service linguistique avant la Sixième CP. La possibilité d'initialiser un contrat avec la CPS fut envisagé comme l'une des options possibles. Il fut demandé au Secrétariat de faire un rapport sur cette question à la Sixième CP.

Développements

3. A la suite de la Cinquième CP, le Secrétariat invita, CPS comprise, trois parties intéressées à soumettre leur proposition pour la fourniture de services d'interprétation et de traduction afin de répondre aux besoins du PROE dans ce domaine en 1993. Après analyse de ces propositions, le Secrétariat délégua une mission de consultation afin d'estimer les capacités des trois parties en question. Cette mission comprenait Mr. Moeava Ata, Président du Sous-comité budgétaire de la CP (et Conseiller Spécial aux Affaires Etrangères pour le Gouvernement de la Polynésie française), et Mr. Don Stewart, Directeur Adjoint du PROE (et précédemment Directeur Administratif de la Commission du Pacifique Sud).

4. Donnant suite à cela, la mission recommanda que le PROE entre en contrat avec *Communication International* (CIP) une firme établie à Auckland. Entre autres facteurs influençant cette décision se trouvait celui du coût (la proposition de CIP se trouvait être la plus avantageuse). CIP entreprit, la création interne d'une unité linguistique spécialement conçue pour les besoins du PROE et offrit également de faire l'acquisition d'un matériel technique d'interprétation qui serait à la totale disposition du PROE lorsque nécessaire.

5. La mission également engagea des discussions avec les représentants des membres francophones de la CP ayant des propositions concurrentes.

6. Les nouveaux arrangements furent éprouvés lors de la Réunion Plénipotentiaire sur le Traité du PROE en juin dernier. Les services d'interprétation simultanée et l'équipement technique furent jugés probants, malgré tout certaines questions se posèrent en rapport avec certaines traductions. Cette question est à présent redéfinie dans le but d'arriver à une totale satisfaction avant la sixième CP.

Recommandation

7. La Conférence est invitée à noter ces développements.

1 juillet 1993
Texte original : Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.8 de l'Agenda: Services Informatiques

Objet du Dossier

Présenter un rapport sur les services informatiques du PROE.

Historique

2. La Quatrième CP demanda au Secrétariat de rechercher un ingénieur conseil pour évaluer les besoins informatiques et développer un plan pouvant répondre aux dits besoins. Le Secrétariat prit la responsabilité de reporter ce sujet à la Cinquième CP. Faisant suite à cela, le Secrétariat fit savoir lors de la Cinquième CP, qu'étant donné la situation du PROE relative à son récent transfert à Apia, le Secrétariat n'avait pas matériellement le temps d'organiser une telle étude. La Cinquième CP accepta que le Secrétariat reporte le sujet à la Sixième CP.

Rapport

3. Un rapport de la société conseil, intitulé "Révision des services informatiques du PROE", se trouve joint à ce dossier. Celui-ci fut préparé par Mr. Craig Hansford, précédemment spécialiste informaticien VAO/VNU du PROE après qu'il eut achevé son travail à l'UNV. Avant de rejoindre le PROE en début 1992, Mr. Hansford avait accompli une mission similaire avec le Programme de Développement Energétique du Pacifique basé au Secrétariat du Forum à Suva. En préparant son rapport, Mr. Hansford s'est mis en relation avec le Directeur des services informatiques du Secrétariat du Forum qui révisa le document en question. Cette solution fut considérée appropriée dans la mesure où le PROE utilise le même fournisseur, le même matériel et les mêmes programmes que le Secrétariat du Forum.

Commentaire du Secrétariat

4. Le Secrétariat trouve le rapport très satisfaisant Ainsi que les recommandations qu'il mettra en pratique dès que les fonds et les circonstances le permettront. Un comité informatique interne a déjà été établi et se rencontre régulièrement pour réviser la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport.

5. Le Secrétariat tient encore à remercier VAO et VNU depuis qu'un nouveau volontaire a succédé à Monsieur Hansford. Mr. Alex Williams, qui nous vient d'Australie, a commencé sa période d'emploi volontaire de deux ans en avril 1993.

6. Dans ce contexte, nous attirons l'attention de la CP sur une "autre priorité" des recommandations du rapport de Mr.Hansford étant d'établir un poste permanent d'Agent de service informatique. Il est demandé à la CP de considérer et d'adopter le principe que celui-ci deviendra un poste permanent du budget central en 1995.

Recommandation

7. La Conférence est invité à **sanctionner** le rapport et à **accepter le principe** que le poste d'Agent de service informatique deviendra un poste permanent du budget central en 1995.

1 juillet 1993

Texte original : Anglais

**Expertise des systèmes
&
installations informatiques
du
PROE**

Craig Hansford

Février 1992

Table des matières

Table des matières	i
1. Introduction.....	1
2. Matériel.....	1
2.1. Ordinateurs	1
2.1.1. Achats d'ordinateurs	1
2.1.2. Ordinateur portable ou ordinateur de bureau ?.....	2
2.1.3. Ordinateurs de bureau	3
2.1.3.1. Configuration minimum.....	3
2.1.4. Ordinateurs portatifs.....	4
2.1.4.1. Configuration minimum.....	4
2.1.5. Réparations et entretien.....	5
2.2. Imprimantes.....	6
2.2.1. Partage des imprimantes.....	6
2.3. Mise en réseau.....	7
2.3.1. Section finances	7
2.3.2. Généralités.....	8
2.3.3. Section de soutien.....	9
2.3.4. Projet SIGEEP.....	9
2.4. Publication assistée par ordinateur	10
2.4.1. Conception et mise en page sur place.....	10
2.4.2. Besoins spéciaux.....	11
2.5. Communications.....	12
2.5.1. Modem.....	12
2.5.2. Satellite.....	12
2.6. Régulateurs de tension et alimentation non interruptible en électricité.....	13
3. Logiciel	13
3.1. Contexte d'exploitation.....	13
3.2. Traitement de textes	14
3.3. Bases de données.....	14
3.4. Tableurs	15
3.5. Publication assistée par ordinateur	15

3.5.1.	Mise en pages	15
3.5.2.	Programmes de dessins	15
3.5.3	Manipulation des images photographiques.....	16
3.5.4.	Création de polices de caractères.....	16
3.6.	Logiciel financier	16
3.7.	Sauvegardes	16
3.8.	Détection des virus	18
3.9.	Divers.....	18
4.	Nouveau personnel	18
5.	Formation	19
6.	Personnel pour services informatiques.....	20
7.	Application des conclusions du rapport	20
8.	Sommaire des recommandations	22
	Notes de bas de page	23
	Références	24
	Appendice 1 : inventaire des ordinateurs	25
	Appendice 2 : inventaire des imprimantes.....	27
	Appendice 3 : réseau spécialisé pour les bureaux du PROE	28
	Appendice 4 : réseau d'égal à égal pour la section de soutien.....	30
	Appendice 5 : sommaire de l'usage des ordinateurs par postes	31
	Appendice 6 : montant approximatif des dépenses.....	34

Révision des installations informatiques du PROE

1. Introduction

Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) a subi d'importantes transformations depuis le transfert de ses locaux de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie à Apia, aux Samoa occidentales, en janvier 1992.

A Nouméa le PROE employait 5 personnes ; il en emploie maintenant plus de 35. Le départ du siège de la Commission du Pacifique Sud et l'augmentation du nombre des employés s'est accompagné d'une croissance rapide des besoins en matériel et en services informatiques.

La nature du PROE implique la production de nombreux rapports, documents, publications et feuillets d'informations. Les donateurs d'aide financière demandent des rapports donnant le détail des dépenses effectuées et des résultats produits par ces dépenses. Les états et les administrations membres ont besoin d'ateliers et de programmes éducatifs utilisant du matériel pédagogique bien présenté ainsi que de remises à jour sur des questions environnementales sous forme de documents imprimés. L'administration de routine du PROE nécessite une abondance de correspondance sous forme de télécopies et de lettres.

Le fonctionnement des bureaux du PROE dépend très largement du matériel informatique. Toute la correspondance et tout le courrier sont produits au moyen d'ordinateurs de traitement de texte. La mise en page des bulletins d'information est faite sur place au moyen d'ordinateurs. Des cartes détaillées d'utilisation des terres dans les îles sont numérisées par ordinateurs.

Le but de ce rapport est de procéder à une révision des besoins informatiques du PROE et d'aider la direction à utiliser ses équipements informatiques de façon efficace. Les recommandations émises recouvriront les besoins à long et à court terme auxquels doivent satisfaire les équipements informatiques du PROE si celui-ci veut pouvoir aider ses membres.

2. Matériel

2.1 Ordinateurs

Le PROE dispose actuellement d'une variété d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portatifs dont l'âge et la performance varient. Un inventaire des ordinateurs figure à l'appendice 1.

2.1.1. Achats d'ordinateurs

Etant donné que les possibilités de réparation sur place sont limitées (voir section 2.1.5. - Réparations et entretien), il faut considérer la durabilité des ordinateurs et les services de réparations offerts par le fabricant lorsque l'on procède à l'achat d'ordinateurs.

Il va de soi que les nouveaux ordinateurs doivent être compatibles avec les ordinateurs actuels en vue de faciliter l'échange de dossiers et de données. De plus, il est onéreux de fournir des services et du soutien à deux plates-formes différentes de matériel. Pour chaque plate-forme il faut acquérir du logiciel et des services différents. C'est pour cela qu'il est recommandé de ne pas envisager l'acquisition d'ordinateurs Apple ou basés sur UNIX.

La configuration minimum pour l'achat des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portatifs figure plus en avant dans ce rapport et devrait être suivie.

Pour l'instant les ordinateurs sont achetés par l'intermédiaire d'un revendeur, South Seas Computing, qui est basé en Californie et qui dispose d'un magasin et d'installations de réparation à Suva, à Fidji.

La raison pour laquelle nous avons acheté les ordinateurs par l'intermédiaire d'un revendeur est qu'il a été possible d'avoir le soutien et l'accès à des installations de réparation relativement proches. Le PROE n'a pas encore eu recours aux installations de réparation, mais s'est adressé plusieurs fois au service de soutien en obtenant rapidement satisfaction.

South Seas Computing est en train de transmettre ses droits commerciaux d'une société, Everex, à une autre, Dell. Si South Seas Computing continue à offrir des installations de réparation pour sa nouvelle gamme d'ordinateurs, il est recommandé que le PROE continue à acquérir ses ordinateurs par l'intermédiaire de SSC.

En ce qui concerne la détection sur place de défauts il est très utile d'avoir deux ordinateurs du même modèle. Les pièces supposées défectueuses peuvent être vérifiées par l'ordinateur fonctionnant en parallèle. C'est à cet effet que le PROE devra éviter d'acheter tout ordinateur différent des autres modèles à disposition dans les autres bureaux.¹

2.1.2. Ordinateur portable ou ordinateur de bureau ?

Un ordinateur portable est de la taille d'un livre et peut fonctionner sur piles ou sur secteur. Un ordinateur de bureau est un ordinateur qui fonctionne sur secteur et qui comporte trois éléments distincts : le moniteur, l'ordinateur, et le clavier.

Pour le personnel passant la plupart de son temps au bureau, il est préférable d'acquérir des ordinateurs de bureau à des ordinateurs portatifs pour les raisons suivantes :

- o ils sont moins chers
- o en cas de réparations, il est facile d'échanger les pièces
- o il est facile d'augmenter la capacité du disque dur et de la RAM pour meilleure performance
- o ils sont de construction solide et donc moins susceptibles d'être endommagés
- o logements pour circuits additionnels

Les ordinateurs portatifs sont en général 25 à 40 % plus chers que les ordinateurs de bureau pour des caractéristiques comparables. Pour se servir d'un ordinateur portable au bureau, il est préférable d'avoir un écran VGA et un clavier de grande taille, ce qui rend le portable d'autant plus cher. Il est également plus coûteux de relier un portable à un réseau que de relier un ordinateur de bureau.

L'attrait d'un grand nombre d'ordinateurs portatifs est d'autant moindre qu'il est difficile de les entretenir, de les réparer et de les moderniser.

Pour les professionnels qui passent la plupart de leur temps à voyager pour leur travail, le côté pratique du portatif pour les programmes de travail du PROE éclipse largement tous les inconvénients précités.

Du fait de la nature régionale du PROE, ses employés doivent se déplacer fréquemment dans le Pacifique et plus loin pour assister à des réunions et à des ateliers et pour superviser des projets. Certains membres du personnel passent plus des trois quarts de leur temps en déplacements.

Les ordinateurs portatifs sont un outil précieux au cours des déplacements. Un ordinateur de bureau acheté pour un programme de travail ne serait pas utilisé la plupart du temps.

Il est donc conseillé d'acquérir des ordinateurs de bureau pour les membres du personnel qui travaillent dans les bureaux et des ordinateurs portatifs pour ceux qui se déplacent fréquemment.

2.1.3. Ordinateurs de bureau

La plupart des ordinateurs de bureau dont le PROE dispose suffisent à l'heure actuelle pour faire fonctionner les logiciels existants.

La seule exception est le NEC Powermate sx/16 qui a été acheté dans le cadre du Projet de Conservation de la Biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS). Il est conseillé d'ajouter 4 MB de RAM [mémoire vive] à la machine pour en arriver à une capacité totale RAM de 6 MB.

La tendance actuelle en chips RAM est de stocker la mémoire dans des modules de 4MB. Il est préférable d'acheter les modules de 4 MB car ils occupent moins de logements de mémoire dans l'ordinateur. Malheureusement, la plupart des ordinateurs nécessitent deux modules à la fois pour augmenter leur capacité. Lorsque l'on achète des ordinateurs ou que l'on augmente la mémoire, il faut préciser que l'on veut des modules de 4 MB.

2.1.3.1. Configuration minimum

Il faut définir une configuration minimum des ordinateurs de bureau lorsque l'on procède à des achats pour éviter qu'une nouvelle acquisition ne devienne inutilisable.

La configuration minimum recommandée devrait être :

- o processeur de 486dx ou supérieur
- o disque dur de 80 MB minimum
- o minimum de 4 MB de RAM avec possibilité d'expansion
- o lecteur de disquettes de 3,5 pouces et de 1,44 MB
- o moniteur VGA
- o RAM vidéo de 512 KB

Bien que n'étant pas primordiales, les caractéristiques suivantes sont souhaitables :

- o possibilité de modernisation du processeur
- o moniteur VGA, intervalle de 0,28, non entrelacé (pour un écran sans scintillement)
- o minimum de 3 logements libres pour des circuits additionnels, par exemple un adaptateur de réseau

Il faut noter que cette configuration minimum dépasse celle de tous les ordinateurs actuellement utilisés par le PROE.

La plupart des sociétés d'ordinateurs ont maintenant abandonné la commercialisation du processeur 386 en faveur du processeur 486, ce qui témoigne d'un changement rapide de la technologie informatique. Il est suggéré de procéder à une révision de la configuration minimum à l'occasion de chaque achat.²

2.1.4. Ordinateurs portatifs

Le PROE dispose d'un certain nombre d'ordinateurs portatifs dont la durée de vie a largement été dépassée.

Le Toshiba T3200 portatif est encombrant, lent et son lecteur de disquettes est cassé. Puisque son utilisation est limitée, il n'est pas justifié de le faire réparer pour l'utiliser au bureau. Il n'est actuellement pas utilisé et le PROE devrait s'en défaire, ou le faire réparer et le vendre.

Le personnel de la section finance se sert actuellement du Toshiba T1600 portatif pour travailler à domicile. Ce portatif ne peut en fait pas faire fonctionner le logiciel actuel du PROE et il est conseillé de le vendre.

Il faudrait remplacer aussitôt que possible les trois Toshiba T1200xe portatifs actuellement utilisés par le personnel qualifié. L'écran à faible définition fatigue les yeux des usagers et la porte externe pour le moniteur requiert un moniteur démodé et onéreux. La configuration générale de l'ordinateur étant limitée (processeur 286, écran CGA, disque dur de 20 MB), les dépenses nécessaires à une modernisation ne sont nullement justifiées.³

Lorsqu'un ordinateur portatif tombe en panne il faut, dans la plupart des cas, le renvoyer au fabricant pour le faire réparer. Il faut alors s'attendre à un délai minimum de 6 semaines avant que l'ordinateur ne soit réparé et renvoyé. Le PROE doit se préparer à ces éventualités et doit avoir des portatifs de réserve à sa disposition.

Il est conseillé d'avoir un portatif de réserve par 5 à 10 portatifs utilisés au bureau.

2.1.4.1. Configuration minimum

La configuration minimum recommandée devrait être :

- o processeur de 386sx 25 MHz ou supérieur
- o disque dur de 80 MB
- o 4 MB de RAM avec possibilité d'expansion
- o lecteur de disquettes de 3,5 pouces et de 1,44 MB

- o porte externe VGA

Il faudrait acquérir des portatifs avec les caractéristiques suivantes :

- o écran à contraste élevé pour des images nettes ; les écrans à matrice active sont généralement meilleurs
- o disposition ergonomique du clavier. (Noter la taille des touches, comment elles réagissent au toucher, et comment elles sont disposées, en particulier les touches flèches).
- o pile longue durée avec possibilités de gestion de l'alimentation
- o poids faible

Les ordinateurs portatifs ont connu de rapides progrès les deux dernières années et l'on s'attend à ce que ces progrès se poursuivent.

Les écrans couleur sont de plus en plus courants mais ne sont pas recommandés pour des raisons de coûts et parce que les images qu'ils présentent sont moins nettes que celles des écrans monochromes.

Au fur et à mesure que la taille des ordinateurs portatifs diminue, les logements de marque (pour télécopieurs, modems ou raccordement à des réseaux) disparaissent. Les logements PCMCIA (version 2.0) sont en voie de devenir la norme pour les portatifs et il est conseillé de considérer cette caractéristique lors de l'achat de portatifs au cours des deux prochaines années.

2.1.5. Réparations et entretien

Aux Samoa occidentales, les installations de réparation d'ordinateurs se limitent à une seule société réputée, la Tech Centre de Matafele, situé à Apia. Le Tech Centre est cependant très occupé avec les ordinateurs des différentes branches du gouvernement et ne peut pas garantir de réparations rapides sauf si les ordinateurs ont été achetés chez eux. Il n'existe aucune société offrant des services de réparation sous contrat aux Samoa occidentales.

Cette absence d'installations de réparation signifie que la plupart des réparations qui ne peuvent pas être effectuées par les Services Informatiques du PROE doivent être envoyés à l'étranger. Il faut réduire au minimum ce processus onéreux et lent.

La maintenance préventive représente probablement la meilleure façon de réduire l'incidence des pannes d'ordinateurs. Voici une liste de suggestions à considérer pour la maintenance préventive :

- o raccorder tous les ordinateurs et tous les équipements périphériques à un régulateur de tension. Voir la section 2.6. - Régulateurs de tension et alimentation non interruptible en électricité.
- o si possible, placer tous les ordinateurs dans un environnement frais et à l'abri de la poussière.
- o lorsqu'ils ne sont pas utilisés, recouvrir tous les ordinateurs situés dans des zones où l'air n'est pas conditionné pour les mettre à l'abri de la poussière.

- o nettoyer régulièrement toute saleté et poussière des ordinateurs et des imprimantes.

Il est conseillé d'acheter des housses pour tous les ordinateurs situés dans des zones où l'air n'est pas conditionné.

Il est conseillé d'acheter un petit aspirateur pour nettoyer le matériel.

2.2. Imprimantes

Un inventaire des imprimantes des bureaux du PROE se trouve à l'appendice 2. La plupart des imprimantes sont des Hewlett Packard LaserJets renommées pour leur fonctionnement sans encombres et pour la qualité de leur production. Il est conseillé au PROE de continuer à acheter des imprimantes Hewlett Packard pour les bureaux.

Au vu de l'augmentation du nombre d'employés en 1993, le bureau devra acheter une nouvelle imprimante pour être sûr que tout le monde ait accès aux imprimantes de façon satisfaisante. La situation actuelle est loin d'être idéale. Le Chargé de l'Information et des Publications (CIP) doit partager une imprimante avec la plupart des employés qualifiés. Le CIP doit avoir la capacité d'imprimer à temps complet.

Il est conseillé de procéder à l'achat d'une imprimante Hewlett Packard LaserJet 4 pour le CIP. L'imprimante LaserJet 4 a remplacé la LaserJet III et offre une définition de 600 points par pouce sur 600, ce qui est excellent pour la publication assistée par ordinateur. Il faut configurer la LaserJet 4 avec un moteur Postscript de type 2 et une RAM supplémentaire de 4 MB pour pouvoir imprimer rapidement.

La LaserJet III actuellement utilisée par le CIP dispose d'une mémoire supplémentaire pour une impression plus rapide des illustrations. La section finances imprime beaucoup de documents contenant des illustrations et ferait un bon usage de la mémoire supplémentaire pour pouvoir imprimer plus rapidement.

Il est conseillé à la section finances d'acquérir la LaserJet III de l'AIF une fois que la nouvelle imprimante a été achetée.

Quatre imprimantes portatives Bubble Jet Canon sont utilisées au cours des déplacements. Leur petite taille et la qualité de l'impression sont idéales pour une impression portative. Bien qu'il ne soit pas nécessaire dans l'immédiat d'acquérir de nouvelles imprimantes portatives, je recommande que l'on achète des imprimantes Bubble Jet Canon pour être en conformité avec les imprimantes actuelles et pour pouvoir acheter des cartouches d'encre en gros.

Si le PROE a l'intention d'acheter plus d'une imprimante portative, je suggère qu'il procède à une étude des produits actuellement en vente et à une analyse sérieuse de la nouvelle imprimante portative Hewlett Packard DeskJet.

2.2.1. Partage des imprimantes

Le coût élevé des imprimantes laser signifie qu'elles doivent être partagées entre plusieurs usagers dans une zone de travail.

Plusieurs ordinateurs n'ont pas accès à une imprimante parce qu'ils sont situés dans un bureau isolé. Le coût et la difficulté impliqués dans l'installation de câbles pour imprimantes dans ces bureaux ne justifient pas un raccordement direct à l'imprimante pour ces usagers. Jusqu'à ce

que le PROE soit installé dans son nouveau siège, ces usagers devront se contenter d'emporter leur portatif ou leur disquette à l'imprimante.

Il est possible de partager les imprimantes en se servant d'un coffret électrique comme le fait actuellement la section de soutien. Cette méthode de partage des imprimantes est probablement la plus économique à l'heure actuelle, mais elle n'est guère satisfaisante si le personnel de soutien doit continuellement partager entre quatre personnes. Pour les détails sur le partage des imprimantes dans la section de soutien, se reporter à la section 2.3. - Mise en réseau.

En installant un circuit spécial d'interface (un tampon imprimante/interrupteur) dans une imprimante LaserJet, l'imprimante peut être partagée entre les usagers. Le passage d'un usager à l'autre se fait automatiquement. La section finances se servait d'un tampon imprimante/interrupteur, mais imprime maintenant par le biais du réseau.

Il est conseillé que l'imprimante LaserJet III équipée du circuit d'interface qui se trouve actuellement dans la section finances, soit utilisée par le personnel qualifié travaillant dans la grande salle située à l'étage. Ceci pourrait se faire lorsque l'on achète la nouvelle imprimante pour l'AIP.

2.3. Mise en réseau

Les réseaux sont habituellement installés lorsqu'un groupe de gens doit partager des informations et des ressources (c'est-à-dire imprimantes, modems, télécopieurs, lecteurs optiques).

Les réseaux permettent aussi d'envoyer du "courrier" ou des informations telles que des rapports entre les ordinateurs.

Tout le personnel de la section finances a besoin d'avoir accès aux mêmes données et un réseau a été installé à cet effet.

2.3.1. Section finances

Les cinq ordinateurs de la section finances sont reliés par un réseau d'égal à égal Artisoft Lantastic.

Un réseau d'égal à égal permet à l'un des ordinateurs de fonctionner comme poste de travail et comme serveur. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un ordinateur supplémentaire pour jouer le rôle de serveur spécialisé. Ceci permet d'économiser le coût d'un ordinateur supplémentaire (sous-utilisé) et d'éviter d'avoir à acheter un logiciel spécial de mise en réseau devant fonctionner sur le serveur spécialisé.

Le réseau d'égal à égal présente l'avantage supplémentaire d'être facile à installer et à entretenir.

Un réseau d'égal à égal est un peu moins rapide qu'un réseau serveur spécialisé, mais cette perte de vitesse est négligeable lorsqu'il n'y a que cinq ordinateurs sur le réseau.

Un nouveau logiciel de mise en réseau d'égal à égal fabriqué par Microsoft vient d'être lancé sur le marché. Il s'appelle Windows for Workgroups et remplace les logiciels Windows et Lantastic pour une intégration transparente entre Windows et le réseau.

Il est conseillé d'acheter ce logiciel Windows for Workgroups et de l'installer dans le réseau de la section finances.

L'ordinateur serveur installé dans la section finances dispose de 4 MB de RAM. L'ordinateur serveur du réseau fonctionnera plus rapidement si l'on augmente sa RAM. Il est recommandé que le nouvel ordinateur pour le sixième membre de la section finances comprenne 8 MB de RAM et qu'il soit utilisé comme réseau pour la section finances.

2.3.2. Généralités

Serait-il utile de mettre tous les ordinateurs du bureau en réseau ? La mise en réseau de tous les ordinateurs du bureau serait coûteuse et il est nécessaire d'estimer les avantages et les inconvénients avant de prendre une décision.

Avantages

- o le partage des données entre tous les usagers réduira le dédoublement des listes et les erreurs dans les listes (telles que listes d'adresses et listes d'experts-conseil).
- o accès à toutes les bases de données actuelles (experts-conseil, contacts, listes d'adresses).
- o réduction de la quantité de papier utilisée, car les commentaires et les changements peuvent se faire sur le document informatique.
- o partage des imprimantes

Désavantages

- o coûts. Le coût initial du réseau d'égal à égal de la section finances a été d'environ 350 \$US plus 220 \$US par usager. Les connexions en réseau pour les portatifs sont encore plus chères.
- o personnel. Il faut quelqu'un avec une bonne connaissance des réseaux pour les installer. Il faut aussi quelqu'un pour s'occuper de l'administration du réseau et pour débusquer les problèmes.
- o Il est difficile de poser des câbles dans le bureau.

La disposition des pièces du bureau actuel rendrait plutôt onéreuse la pose des câbles pour un réseau reliant tous les ordinateurs du bureau.

A ce stade, un réseau reliant tous les ordinateurs du PROE n'est pas une option viable étant donné que le PROE a l'intention de déménager ses bureaux dans un nouvel immeuble dans un avenir proche (environ 3 ans).

Il est conseillé d'inclure la possibilité de l'installation d'un réseau informatique dans les plans des nouveaux locaux du PROE.

Il serait idéal d'avoir un faux plancher, mais cela dépend de la construction de l'immeuble. Les câbles pour les réseaux, pour l'électricité et le téléphone peuvent être installés sous le plancher et peuvent être déplacés pratiquement n'importe où dans les bureaux. En cas de cyclones, un faux plancher pourrait cependant être sujet à de graves inondations.

Il faut cependant songer sérieusement à un réseau complet pour le bureau avant de déménager au nouveau siège, les facteurs décisifs étant le coût de l'installation et l'administration du réseau.

L'appendice 3 donne une estimation des composantes requises et du coût d'un réseau complet pour le nouveau siège du PROE.

L'on s'attend à ce que la demande pour des imprimantes laser augmente lorsque l'on recrutera de nouveaux employés. L'option de mise en réseau devient alors plus viable car les imprimantes peuvent être partagées à travers le réseau, ce qui réduit le nombre d'imprimantes nécessaires.

2.3.3. Section de soutien

Si l'installation et l'utilisation de Windows for Workgroups (qui n'a pas encore été acheté, mais qui est recommandé) se révèle être une opération simple, il est suggéré qu'un réseau d'égal à égal composé de 6 usagers soit installé dans la section de soutien.

Le réseau reliera les 3 employés de bureau, les deux secrétaires de direction et l'agent supérieur d'administration.

Le réseau de la section de soutien devrait se servir des deux imprimantes installées sur le réseau et stocker toutes les données partagées sur un disque dur de grande taille. Ceci permettra d'utiliser l'imprimante Hewlett Packard LaserJet IIIp (actuellement réservée à la secrétaire de direction du Directeur) pour les conférences importantes, comme celle de Rio en août 1992, tout en permettant à tout le personnel de continuer à imprimer.

Prière de se reporter à l'appendice 4 pour connaître tous les besoins pour un réseau d'égal à égal pour la section de soutien.

Le disque dur commun doit avoir une capacité d'au moins 150 MB et l'imprimante Hewlett Packard LaserJet III doit être reliée à un ordinateur 386dx 25 MHz. Il faudra donc réorganiser l'allocation des ordinateurs. L'appendice 5 traite de cette allocation des ordinateurs.

2.3.4. Projet SIGEEP

On s'attend à ce que le Système d'Informations sur la Gestion et l'Evaluation de l'Environnement du Pacifique (SIGEEP) emploie 3 personnes d'ici mi-1994. Il est essentiel que toutes les données cartographiques soient partagées entre les usagers et il faudra un réseau à cet effet.

Il est recommandé d'installer un réseau d'égal à égal Workgroups entre les membres du personnel du SIGEEP afin de maintenir la compatibilité du matériel entre tous les ordinateurs. Ce réseau sera semblable à celui recommandé pour la section de soutien, mais il doit fonctionner en DOS pour permettre aux programmes de Systèmes d'Informations Géographiques de fonctionner à la plus grande vitesse possible.

2.4. Publication assistée par ordinateur

2.4.1. Conception et mise en page sur place

Le PROE produit beaucoup de documents et de publications destinés à être imprimés et distribués. La liste des publications actuellement produites sur place comprend :

- o un bulletin d'information trimestriel.
- o un rapport annuel du Directeur.
- o de nombreux rapports dont la longueur varie entre 30 et 250 pages.
- o des matériaux pédagogiques.
- o diverses brochures.
- o un rapport des Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (SNGE) et un rapport sur l'Etat de l'Environnement (EDO).

La conception, la mise en page et l'impression de certains rapports ont été confiées à des maisons d'édition du fait de la grande quantité de travail de l'Agent de l'Information et des Publications.

Un projet de développement et de publication des Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (SNGE) pour douze pays est en cours dans le cadre du Programme de Travail de Planification et de Gestion de l'Environnement. En même temps que ces SNGE, un rapport sur l'Etat de l'Environnement (EDO) est en cours de production pour certains de ces douze pays.

Une Révision Juridique individuelle pour cinq pays a été envoyée en Australie pour conception, mise en page et impression. Une Révision Juridique est en cours de production pour les sept autres pays. Les différentes options pour la conception, la mise en page et l'impression sont en cours de discussion.

Le PROE a eu recours aux services d'une graphiste indépendante pour concevoir et mettre en page les rapports de SNGE et d'EDO pour cinq de ces pays. La graphiste se sert actuellement des installations du PROE. Elle a été aidée dans sa tâche par une employée de bureau ou parfois deux.

La meilleure façon de répondre à la question de savoir s'il est préférable de concevoir et de mettre en page les grandes publications sur place ou de les faire faire par une maison d'édition, est probablement d'examiner chaque cas individuel.

L'un des avantages de la conception et de la mise en page sur place (au PROE) est que l'on peut s'adresser les questions de révision directement au créateur.

Egalement, les employées de bureau peuvent ainsi acquérir de nouvelles connaissances en matière de publication assistée par ordinateur qui seront utiles ultérieurement.

Il est aussi bien plus économique d'effectuer ces travaux sur place que de les faire faire par une maison d'édition.

Les principaux avantages du recours à une maison d'édition pour la production de documents sont qu'il est possible d'évaluer globalement les coûts de production et d'alléger le travail du personnel du PROE.

La difficulté de procéder à des révisions par téléphone ou par télécopie avec des maisons d'édition qui ne sont pas situées à Samoa, a été source de beaucoup de retards et de soucis. Il n'existe pas de maisons d'édition à Samoa.

Que l'on continue ou non à avoir recours à des maisons d'édition, il faut pouvoir disposer d'installations de publication assistée par ordinateur pour une deuxième personne. L'imprimante et le scanner actuels peuvent se partager ; il suffit donc d'un ordinateur possédant les caractéristiques spécifiées dans la section 2.4.2. - Besoins spéciaux.

Les employés de bureau utiliseraient le matériel supplémentaire pour aider l'Agent de l'Information et des Publications à remplir ses tâches. Le nouvel ordinateur utilisé pour la publication assistée par ordinateur remplacerait l'un des ordinateurs des employés de bureau.

2.4.2. Besoins spéciaux

La conception et la mise en page des documents et des publications sont faites à l'intérieur du PROE à l'aide d'ordinateurs personnels. Pour traiter les illustrations contenues dans les publications il faut un ordinateur avec un processeur rapide, de la RAM supplémentaire, une performance rapide pour les illustrations et un disque dur de grande capacité.

Le disque dur de grande capacité, la RAM supplémentaire, et le processeur rapide sont des options standard et faciles à obtenir. Il est suggéré d'acquérir un disque dur d'une capacité minimum de 200 MB et d'installer au moins 8 MB de RAM. Un processeur 486/33 MHZ, tel que spécifié dans la configuration minimum devrait suffire.

Si l'on achète un nouvel ordinateur, la meilleure façon d'augmenter la performance pour les illustrations est de vérifier que cet ordinateur dispose d'un logement pour bus local (standard VESA) équipé d'une carte vidéo locale. Le bus vidéo local fournit une performance vidéo largement supérieure à des contrôleurs vidéo intégrés.

Sinon, une carte vidéo haute performance telle que l'ATI Graphics Ultra Plus peut être achetée pour obtenir de grandes vitesses de régénération.

Le reste du matériel nécessaire à la publication assistée par ordinateur consiste en un scanner de bureau et une imprimante.

L'on se sert actuellement d'un scanner HP ScanJet qui répond de façon satisfaisante aux besoins de la publication assistée par ordinateur.

L'imprimante doit être relativement rapide et capable d'imprimer des illustrations à haute définition. La section 2.2. - Imprimantes donne le détail des recommandations pour une nouvelle imprimante.

2.5. Communications

2.5.1. Modem

Pour faire circuler les informations dans tous les états-îles du Pacifique, le PROE a l'intention de participer à une émission radio sur l'environnement intitulée "One World", diffusée sur Radio Australie et financée par le Bureau Australien d'Assistance au Développement International (BAADI). Le PROE a l'intention d'agir en tant que contact dans le Pacifique pour l'émission et d'assumer la responsabilité pour la coordination des activités dans la région.

Ce projet implique l'échange d'informations entre le PROE, Radio Australie, et les correspondants locaux. Pour échanger ces informations on a prévu d'utiliser le réseau Pegasus. Le réseau Pegasus est un lien de communication environnemental qui offre un accès bon marché au courrier électronique, aux bases de données et au transfert des dossiers.

Pour communiquer avec le réseau Pegasus, il faut disposer d'un modem. Il est conseillé d'acquérir un modem externe pour les bureaux du PROE pour pouvoir se servir du réseau Pegasus.

Il faut acheter le logiciel approprié pour pouvoir se servir du modem. Il est recommandé d'acquérir ProComm for Windows. ProComm est reconnu comme étant le meilleur logiciel de communication.

Afin de promouvoir l'usage du réseau Pegasus dans les états-îles, il est recommandé d'acheter un ordinateur portable avec un modem interne qui sera utilisé par le Chargé de l'Information et des Publications au cours de ses déplacements. L'ordinateur portable sera acheté dans le cadre de la proposition Radio Australie/Public Radio News Service actuellement examinée par le BAADI.

Le PROE est en train de conclure un accord avec une société néo-zélandaise pour fournir une traduction anglais/français de tous ses documents. Le modem pourra aussi servir à transmettre les documents traduits à un ordinateur via le modem. Il sera ainsi possible d'éviter d'avoir à retaper les documents français, ce qui est à la fois long et difficile.

Les modems peuvent aussi être utilisés pour avoir accès à des panneaux d'affichage de courrier électronique pour envoyer des dossiers et des messages. Il n'y a cependant que très peu de panneaux d'affichage dans le Pacifique Sud et le coût des communications téléphoniques internationales réduit considérablement l'attraction du courrier électronique pour les agents du programme. Le courrier électronique ne représente pas une option viable de communication.

2.5.2. Satellite

A l'avenir, il est prévu d'avoir recours au réseau satellite PEACESAT pour fournir un accès à la voix, aux messages et aux ordinateurs aux correspondants locaux participant au programme. Ce système spécialisé de communication se sert d'un satellite géopositionnel stationné au-dessus du centre du Pacifique.

Le PROE a actuellement un accès voix au PEACESAT par le biais d'une connexion téléphonique au campus de l'Université du Pacifique Sud à Alafua, mais il ne dispose pas d'un accès direct via ordinateur. Pour obtenir cet accès, le PROE doit acheter sa propre station. Pour être relié aux équipements de réception de la transmission, il faut disposer d'un ordinateur.

2.6. Régulateurs de tension et alimentation non interruptible en électricité

Aux Samoa occidentales, l'alimentation en électricité n'est pas fiable et est de mauvaise qualité. L'alimentation en électricité est affectée par des fluctuations continues du niveau de tension. Dans le passé, des crêtes de tension ont mis le central téléphonique hors d'usage et détruit un télécopieur et une composante d'ordinateur.

Il est essentiel de protéger les équipements informatiques des crêtes et des baisses de tension. Le coût de la réparation des dégâts causés par les fluctuations d'électricité justifie l'achat de régulateurs de tension pour tous les ordinateurs. Un régulateur de tension protégera les ordinateurs de toutes les irrégularités de l'alimentation en électricité.

Il est recommandé d'acheter des régulateurs de tension pour tous les ordinateurs de bureau.

Certains ordinateurs contiennent des données vitales ou difficiles à recréer et doivent être protégés des pertes de données entraînées par les coupures de courant. La section finances et le personnel travaillant à la publication assistée par ordinateur représentent deux des groupes travaillant avec des données vitales. Une alimentation non interruptible en électricité fournit de l'électricité à l'ordinateur pendant un laps de temps limité après une coupure et permet ainsi d'éteindre les ordinateurs comme il se doit.

Il est recommandé d'acquérir une alimentation non interruptible en électricité pour la section finances et pour les ordinateurs utilisés pour la publication. De plus, il faut aussi acquérir une alimentation non interruptible en électricité pour tous les ordinateurs serveurs de réseaux.

3. Logiciel

Les lois sur les copyrights stipulent que le bureau doit avoir des versions autorisées de tous les logiciels qu'il utilise. Cela signifie aussi que les modernisations seront bon marché, et que l'on disposera de manuels et d'un accès aux services de soutien.

3.1. Contexte d'exploitation

Un contexte d'exploitation est un programme qui permet à l'utilisateur de se servir d'un programme informatique et de manipuler des données et des dossiers sans avoir recours aux commandes de DOS.

L'environnement Microsoft Windows est actuellement utilisé comme plate-forme standard dans le bureau. Il est fortement recommandé de garder l'environnement Windows comme plate-forme standard parce qu'il est facile à utiliser et que les logiciels compatibles avec cet environnement sont d'excellente qualité.

La disposition commune des menus sur tous les programmes Windows est l'une des meilleures caractéristiques de l'environnement Windows. Cette caractéristique commune à tous les programmes Windows permet de réduire sensiblement le temps de formation à un nouveau programme, le fonctionnement des menus étant déjà familier à l'utilisateur.

La possibilité de copier et de coller des données, du texte ou des illustrations entre tous les programmes est une autre caractéristique des programmes Windows.

Windows possède aussi de très bonnes caractéristiques pour la mise en réseau. Se reporter à la section 2.3. - Mise en réseau.

L'environnement Windows peut satisfaire à tous les besoins en logiciel du bureau, à l'exception du logiciel comptable.

3.2. Traitement de textes

A l'heure actuelle la majorité des employés du bureau se servent de Word for Windows version 2.0 comme programme de traitement de textes et c'est aussi le programme de traitement de texte désigné pour tout le personnel.

Il est recommandé de continuer à se servir de Word for Windows car ce programme est l'un des meilleurs traitements de textes pour illustrations.

Pour des raisons de contraintes du matériel certains membres du personnel ne peuvent pas se servir de Word for Windows. Pour rectifier cette situation, il faut remplacer le matériel tel qu'il a été indiqué dans la section 2.1.4. - Ordinateurs Portatifs.

3.3. Bases de données

Le PROE se sert de bases de données pour les finances, l'administration et pour certains des programmes de travail.

La section finances dispose d'une base de données pour les paiements et les recettes dont tout le personnel de la section se sert très souvent.

L'administration dispose d'une base de données des contacts pour créer des étiquettes pour enveloppes et pour des centres d'intérêt nationaux, des centres d'intérêt institutionnels et des organisations collaboratrices. L'inventaire du bureau est aussi stocké dans une base de données.

Le programme de travail sur la biodiversité dispose d'une base de données pour les tortues et a l'intention de collaborer avec le World Conservation Monitoring Centre de Londres pour contribuer à une base de données sur la biodiversité qui a déjà été créée par le WCMC.

La formation d'une base de données de l'inventaire des forêts est prévue avec l'assistance du programme de travail sur la biodiversité et du projet SIGEEP.

La création d'une base de données sur les Evaluations de l'Impact sur l'Environnement (EIE) a été approuvée et sera mise sur pied avant mi-1993.

Le but d'une base de données est de stocker des informations pour pouvoir les analyser et les extraire facilement. Si un programme de base de données devient trop difficile à utiliser, les données elles-mêmes ne seront pas utilisées. Il faut qu'il soit simple d'extraire des informations de la base de données.

La base de données dont le PROE se sert actuellement est FoxPro; cette base de données en DOS, est l'une des plus conviviales. Il faut cependant avoir une bonne connaissance du programme de base de données avant de pouvoir extraire des informations. Cette base de données se trouve sur un seul ordinateur, ce qui en rend l'accès d'autant plus difficile.

Le personnel du PROE trouvera qu'il est plus facile d'utiliser une base de données basée en Windows parce qu'il est déjà familier avec l'interface Windows. Il n'avait jusqu'à présent pas été possible d'acquérir une base de données basée sur Windows, aucun grand fabricant n'en produisant.

Microsoft vient de lancer sur le marché deux programmes de bases de données basées en Windows, FoxPro for Windows et Access. FoxPro est la version basée en Windows de la base de données que le PROE utilise actuellement. Access est une nouvelle base de données avec une interface facile à utiliser.

Il est recommandé d'acheter FoxPro for Windows immédiatement étant donné que la plupart des usagers des bases de données du PROE sont déjà familiers avec l'interface FoxPro.

Plus tard, lorsque les bases de données suggérées auront été mises en place pour l'usage général des bureaux, il faudra également considérer Access. Si Access ou une autre base de données Windows est considérée comme étant un produit plus facile à utiliser, ce produit doit devenir la base de données standard pour le bureau. Access ne peut pas être considéré à l'heure actuelle car il ne peut pas lire les dossiers FoxPro. Microsoft est en train de rectifier cette situation.

Une mise en réseau est nécessaire pour remédier aux difficultés d'accès à la base de données, difficultés provenant du fait qu'elle ne se trouve que sur un seul ordinateur. Les réseaux ont déjà été étudiés dans ce rapport.

3.4. Tableurs

Les rapports et les analyses sous forme de tableurs sont surtout utilisés par la section finances, mais le sont aussi parfois par le personnel qualifié pour établir des budgets pour les projets.

Le programme pour tableurs actuellement utilisé par le personnel du PROE est Microsoft Excel version 4.0. Excel est basé sur Windows et répond entièrement aux besoins en tableurs pour le bureau.

Il est recommandé de garder Excel comme logiciel tableur standard pour le PROE.

3.5. Publication assistée par ordinateur

La publication assistée par ordinateur implique l'usage de plusieurs logiciels.

3.5.1. Mise en pages

Le PROE se sert actuellement de PageMaker version 4.0. PageMaker est l'un des deux meilleurs programmes de mise en page et son usage est recommandé.

Le seul défaut de PageMaker est qu'il ne peut pas "coller" les textes copiés de Word for Windows version 2. Pour corriger ce défaut, le PROE doit acquérir la nouvelle version dès qu'elle est disponible.

3.5.2. Programmes de dessins

A l'heure actuelle le PROE se sert de CorelDraw version 2.0 pour dessins à la satisfaction des usagers. La version 3.0 de CorelDraw vient d'être lancée sur le marché et le PROE devrait l'acheter dès que possible.

3.5.3. Manipulation des images photographiques

A l'heure actuelle le PROE se sert de PhotoFinish, un programme qui a été fourni avec le scanner. Malheureusement, aucun manuel n'accompagnait le programme. Ce programme cependant excellent est recommandé par beaucoup de sources.

Il est recommandé d'acheter PhotoFinish lorsque la nouvelle version doit être lancée sur le marché et d'acquérir les manuels.

3.5.4. Création de polices de caractères

Les graphistes se servent de différentes polices de caractères pour mettre les documents en valeur. Les polices de caractères qui ne sont pas présentes dans l'imprimante peuvent être créées par l'ordinateur.

Un ensemble de polices de caractères TrueType a été inclus dans l'achat de Windows. Les polices de caractères TrueType sont contrôlées par le programme Windows.

Un programme de gestion des polices de caractères Adobe Type Manager (ATM) a été fourni lors de l'achat de PageMaker. ATM crée des polices de caractères PostScript type 1, qui est une description standard des polices de caractères en publication assistée par ordinateur.

L'imprimante LaserJet 4 dont l'achat est recommandé est capable d'imprimer les polices de caractères PostScript type 1 et type 2. Ceci permettra d'augmenter la vitesse de l'impression et donnera au graphiste un vaste choix de polices de caractères.

Le choix des polices de caractères dépend du graphiste. Les polices de caractères disponibles actuellement répondent aux besoins des documents du PROE. Il ne faut acheter de nouvelles polices de caractères que si un graphiste en a spécifiquement besoin.

3.6. Logiciel financier

Une étude du logiciel financier utilisé par le PROE et ne faisant pas partie de ce rapport est actuellement en cours.

Si l'on exclut le logiciel comptable qui sera un programme basé en DOS, tous les logiciels de la section finances sont en commun avec les autres logiciels utilisés par le bureau. Cette tendance doit se poursuivre.

3.7. Sauvegardes

Le bureau du PROE dispose de Norton Backup for Windows version 2.0. Ce programme offre d'excellentes options de sauvegarde et comprime bien les données.

Malheureusement, seule la section finances se sert du programme de sauvegarde. Cette section fait deux sauvegardes complètes des données par semaine. La première stocke les données du serveur du réseau sur des disquettes qui sont emmagasinées à l'extérieur du bâtiment des finances. La seconde sauvegarde les données du serveur sur un deuxième ordinateur du réseau. Cette procédure, si elle est bien suivie, est une bonne façon de s'assurer que des données précieuses ne sont pas perdues en cas de panne d'ordinateur.

Il est conseillé à tout le personnel partant en déplacements avec un ordinateur portable de faire une sauvegarde de leurs dossiers informatiques avant leur départ. Les risques de perte de données sont bien plus élevés en cours de voyage.

Les membres du personnel de soutien doivent aussi procéder à une sauvegarde de leurs documents sur leurs disques durs une fois par semaine.

Il faut insister sur le fait que l'utilisateur d'un ordinateur est responsable de la sauvegarde de ses données informatiques.

Il est recommandé que tout le personnel soit informé des avantages de la sauvegarde des dossiers informatiques et apprenne à se servir du logiciel de sauvegarde .

Si un grand réseau était installé, la sauvegarde devrait se faire sur un autre appareil, tel qu'un lecteur de bandes magnétiques ou un disque optique.

3.8. Détection des virus

Le PROE se sert d'un grand nombre d'ordinateurs portatifs dans de nombreux pays, ce qui augmente le risque de contamination par des virus informatiques. Un virus informatique a le potentiel de détruire toutes les données sur un disque dur. C'est pour cette raison qu'il est fortement conseillé d'installer des programmes de détection des virus sur tous les ordinateurs.

Le programme de détection des virus dont se sert le PROE actuellement est Norton AntiVirus for Windows. Ce programme a prouvé son efficacité en détectant à trois reprises des virus sur des disquettes provenant de l'extérieur du PROE.

Il est recommandé de continuer à utiliser ce programme et d'en équiper tous les nouveaux ordinateurs.

Pour continuer à protéger les ordinateurs contre les nouveaux virus, il est recommandé au PROE d'obtenir régulièrement les nouvelles versions des programmes de détection de virus.

3.9. Divers

Le PROE utilise actuellement ReadRight for Windows pour convertir les documents imprimés en documents informatiques à l'aide d'un scanner. Ce programme n'est pas très efficace et doit être modernisé ou remplacé.

Après avoir cherché dans plusieurs magazines, il n'a pas été possible de trouver le logiciel OCR ReadRight. Un programme de reconnaissance optique des caractères recommandé est Calera Wordscan Plus, qui offre une excellente lecture des manuscrits.

Il faut envisager la compression des disques durs pour certains ordinateurs équipés de petits disques durs. Il faut considérer les programmes de compression Stacker ou SuperStor en vue d'un achat éventuel.

Il faut un programme de bases de données bibliographiques pour la bibliothèque du centre d'informations. Le programme Pro-Cite est recommandé parce qu'il est facile à utiliser et compatible avec beaucoup d'autres bases de données bibliographiques.

4. Nouveau personnel

L'arrivée de personnel nouveau en 1993 implique un achat substantiel de nouveaux ordinateurs. L'appendice 3 donne un aperçu des usages courants et futurs des ordinateurs actuels et des nouveaux ordinateurs requis.

L'objectif de la réallocation de certains des nouveaux ordinateurs est d'offrir les meilleurs ordinateurs aux membres du personnel qui en font le plus grand usage.

A l'origine, il faut effectuer de grandes dépenses en matière d'achats d'ordinateurs pour le programme de Préservation de la Biodiversité dans le Pacifique Sud (PPBPS) qui vient de démarrer et pour 3 postes de personnel qualifié qui viennent d'être créés.

5. Formation

L'absence d'établissements de formation à Apia limite sérieusement les possibilités de formation informatique du personnel.

Deux sociétés des Samoa méritent cependant plus d'attention en ce qui concerne les cours de formation. Computer Services Limited a récemment remanié son organisation et engagé du personnel supplémentaire. Il faut examiner à nouveau les possibilités de formation offertes par CSL. Smith Systems offre aussi des programmes de formation sur des programmes basés sur Windows.

Idéalement, un nouveau membre du personnel sans expérience avec Windows devrait suivre un cours de courte durée (3 jours) pour apprendre les principes de base de l'environnement Windows et apprendre à se servir de Word for Windows. Malheureusement, il n'y a pas d'établissements de formation à Apia offrant des cours réguliers. La seule alternative est d'offrir une formation informelle sur place comme cela s'est fait par le passé.

Les connaissances informatiques de l'actuel personnel de bureau en sont au stade où un cours avancé de traitement de texte serait le bienvenu. Le cours pourrait être développé au PROE par le personnel des services informatiques ou de préférence par une société externe. Le cours de formation devrait avoir lieu au PROE car il n'existe pas d'établissements informatiques externes. Ce cours de formation pourrait se tenir tous les après-midi pendant une période d'une à deux semaines.

Ce cours devrait inclure :

- o feuilles de style, mise en page
- o gestion des longs documents
- o documents-modèles
- o création de glossaires
- o colonnes
- o indexes et tables des matières
- o fusion de l'impression
- o en-têtes, bas de pages, notes en bas de page, annotations

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée comme nécessaire.

Ce cours doit être disponible pour tous les employés de bureaux et pour toutes les secrétaires de direction et facultatif pour les employés qualifiés qui pensent pouvoir en bénéficier.

La publication assistée par ordinateur est un domaine dans lequel une formation à l'étranger serait appropriée si l'on peut trouver la bonne personne. Avec la formation appropriée, cette personne pourrait aider le Chargé de l'Information et des Publications à concevoir et à mettre en page les rapports destinés à l'impression.

Il est recommandé que le Chargé de l'Information et des Publications choisisse un employé de bureau qu'il estime approprié pour l'aider dans la conception et la mise en page des rapports. Cette personne devrait suivre un cours sur PageMaker à l'endroit convenant le mieux.

6. Personnel pour les services informatiques

Le haut niveau d'informatisation des bureaux du PROE signifie qu'il faut créer un poste permanent pour la gestion et le soutien des ordinateurs.

A l'heure actuelle un volontaire recruté par le Programme de Développement des Nations Unies gère les installations informatiques du bureau. Ce volontaire offre de bons services mais n'est rattaché au PROE par aucun contrat. Il se peut que le volontaire quitte son poste de manière inattendue ou qu'il ne vienne pas lorsque l'on ait besoin de lui (comme cela s'est déjà produit), ce qui laisse le bureau sans aucun soutien informatique. L'absence d'une personne possédant des connaissances expertes en informatique peut retarder ou faire cesser les programmes de travail.

Sur la base du fonctionnement du bureau au cours de la dernière année, il suffit d'un seul poste dans les services informatiques. L'augmentation prévue du personnel augmentera la quantité de travail des services informatiques, mais cette augmentation sera compensée par une diminution du soutien en logiciel due à l'augmentation du niveau des connaissances du personnel actuel.

L'on s'attend à ce que les besoins en connaissances sur les bases de données augmentent au fur et à mesure que de nouvelles bases de données seront mises en service et utilisées. Ces tâches devraient être partagées entre l'Analyste de Données d'Informations sur l'Environnement engagé dans le cadre du projet SIGEEP et par l'Agent des Services Informatiques.

7. Application des conclusions du rapport

Pour être sûr que les recommandations du rapport soient appliquées, il est conseillé de constituer un comité pour superviser les actions requises.

Le comité doit se composer de trois membres du personnel dirigés par le spécialiste informatique. Les deux autres personnes doivent avoir des compétences dans le domaine des ordinateurs et seront de préférence les personnes les plus affectées par le rapport.

Le comité doit se réunir une fois tous les deux mois et rendre compte à la direction du PROE en donnant le détail des conditions requises pour être sûr que les conclusions du rapport sont mises en oeuvre.

Une liste des dépenses approximatives pour 1993 et 1994 figure à l'appendice 6.

Le Directeur Financier a examiné la liste et confirmé qu'il existe des fonds pour tous les éléments de la liste à condition que tous les projets anticipés soient financés et commencent comme prévu.

Le projet de Préservation de la Biodiversité dans le Pacifique Sud (PPBPS) qui doit commencer au premier semestre 1993 a alloué des fonds pour deux ordinateurs portatifs en 1993 et pour

deux ordinateurs portatifs en 1994. Les coûts prévus pour ces deux ordinateurs sont trop faibles. Il faut s'attendre à un manque de 2 100 US\$ en 1993 et de 1 900 US\$ en 1994.

Les autres projets qui n'ont pas encore reçu de fonds sont la deuxième phase du projet SIGEEP et le projet One World.

8. Sommaire des recommandations

Priorités premières

- o Constituer un comité pour superviser la mise en oeuvre de la révision informatique.
- o Acheter des ordinateurs pour le nouveau personnel, l'Agent Juridique, l'Agent de la Gestion des Côtes, et le météorologue : 3 ordinateurs portatifs, configuration minimum avec des cartes réseau.
- o Acheter deux ordinateurs pour le nouveau personnel de la section finances : 2 ordinateurs de bureau, configuration minimum.
- o Acheter une base de données basée en Windows : FoxPro for Windows.
- o Acheter un nouveau logiciel de mise en réseau, Windows for Workgroups.

Priorités secondaires

- o Faire circuler des notes dans les bureaux pour mettre en valeur les avantages offerts par des sauvegardes régulières.
- o Mettre sur pied un cours de formation au traitement de textes de niveau avancé pour le personnel de soutien et le personnel intéressé.
- o Envoyer une personne appropriée à un cours de formation sur PageMaker.
- o Acheter une alimentation non interruptible en électricité et des filtres pour tous les ordinateurs.
- o Acheter une nouvelle imprimante : LaserJet 4 avec mémoire supplémentaire et moteur PostScript.
- o Acheter des housses anti-poussière pour les ordinateurs exposés à la poussière.
- o Acheter une version officielle de CorelDraw.
- o Installer un réseau dans la section de soutien si le nouveau logiciel de mise en réseau ne requiert qu'un minimum d'attention.
- o Augmenter la mémoire RAM de l'ordinateur NEC, de l'ordinateur de publication assistée par ordinateur et du serveur de la section finances.
- o Acheter un mini aspirateur pour l'entretien.

Autres recommandations

- o Changer le poste de l'Agent des Services Informatiques en poste permanent.
- o S'assurer qu'il soit possible d'installer des câbles pour un réseau dans le nouveau siège du PROE.
- o Acheter un modem pour les communications du bureau.

Notes de bas de page

1 Achat d'ordinateurs uniques

L'IBM PS2 80 est un exemple onéreux d'achat d'ordinateur unique entraînant des difficultés. Parce que l'architecture du PS2 80 est différente de celle de tous les autres ordinateurs personnels, il a été difficile de détecter les problèmes dans le PS2. Pour commencer, il n'y avait pas de manuels pour cet ordinateur. Puis, on a trouvé qu'il y avait des erreurs intermittentes sur le disque dur. Il était donc impossible d'amorcer l'ordinateur. Il aurait été facile d'amorcer l'ordinateur à partir du lecteur de disquettes et ainsi de corriger l'erreur ; mais, l'on s'est alors aperçu que le lecteur de disquettes était lui aussi défectueux. Puisqu'aucun lecteur de disquettes dans le bureau ne pouvait provisoirement remplacer le lecteur du PS2, il a fallu acheter un nouveau lecteur de disquettes. Celui-ci est arrivé deux mois plus tard. L'ordinateur fonctionne à présent, mais le disque dur continue à présenter des erreurs intermittentes et il est très onéreux de le remplacer.

2 Configuration minimum des ordinateurs de bureau

Certains fabricants d'ordinateurs proposent maintenant des ordinateurs 486 équipés d'une prise pour adaptation au processeur Pentium, le 586.

3 Ordinateurs portatifs Toshiba T1200xe

Un ordinateur portatif T1200xe semblable à ceux du PROE a été vendu pour 5 000 WST à Apia mi-1992.

Références

Gibb R. & Brown L. 1992. Etablissement du PNUE [*GEMS*,] Système d'Informations sur l'Environnement Compatible avec [*GRID*] au sein du PROE, Apia, Samoa occidentales, septembre 1992. (inédit)

PROE. 1992. Documents de travail de la 5ème Conférence Intergouvernementale du PROE, 14-16 septembre 1992.

PROE. 1992. Rapport de la 5ème Conférence Intergouvernementale du PROE, 14-18 septembre 1992.

PROE. 1992. Rapport Annuel 1991/1992.

PROE. 1992. Facilité d'Environnement Global, Ebauche du Document du Projet de Programme de Préservation de la Biodiversité dans le Pacifique Sud, octobre 1992.

Appendice 1 : Inventaire des ordinateurs

Ordinateur	Description	Date d'achat
Acer Acerpower 486sx	486sx, 20 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 200 MB, lecteur disquettes de 3,5", adaptateur SCSI, adaptateur vidéo	août 1992
Everex Tempo Modulaire	386DX, 25 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5", carte ethernet	août 1992
Everex Tempo Modulaire	386DX, 25 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5"	août 1992
Everex Tempo Modulaire	386DX, 25 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 160 MB, lecteur disquettes de 3,5", carte ethernet	août 1992
Everex Tempo Carrier Portatif	386sx, 20 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5"	août 1992
Everex Tempo Modulaire	386DX, 23 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 210 MB, lecteurs disquettes de 3,5" et de 5,25", adaptateur scanner	mai 1992
Everex Tempo Modulaire	386DX, 25 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 160 MB, lecteur disquettes de 3,5"	mai 1992
Everex Tempo Carrier Portatif	386sx, 20 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5"	mai 1992
NEC Powermate sx/16	386sx, 16 MHz, 2 MB de RAM, disque dur de 100 MB, lecteur disquettes de 3,5"	février 1992
Everex Tempo Carrier Portatif	386sx, 20 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 40 MB, lecteur disquettes de 3,5"	février 1992
Everex Step	386DX, 25 MHz, 7 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5", carte ethernet	mars 1992
Everex Step sx/20	386sx, 20 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5"	mars 1992
Everex Step sx/20	386sx, 20 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5"	mars 1992
Everex Step sx/20	386sx, 20 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5"	mars 1992

Everex Step sx/20	386sx, 20 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5", carte ethernet	mars 1992
Aztech Portatif	386sx, 20 MHz, 2 MB de RAM, disque dur de 40 MB, lecteur disquettes de 3,5"	décembre 1991
Aztech Portatif	386sx, 20 MHz, 5 MB de RAM, disque dur de 80 MB, lecteur disquettes de 3,5"	décembre 1991
Aztech 386sx 20 Mini Tower	386sx, 20 MHz, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB, lecteurs disquettes de 3,5" et de 5,25"	juin 1991
Aztech 386sx 20 Mini Tower	386sx, 20 MHz, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB, lecteurs disquettes de 3,5" et de 5,25"	juin 1991
Aztech Portatif	386sx, 20 MHz, 2 MB de RAM, disque dur de 20 MB, lecteur disquettes de 3,5"	avril 1991
Aztech Portatif	386sx, 20 MHz, 2 MB de RAM, disque dur de 20 MB, lecteur disquettes de 3,5"	avril 1991
Toshiba T1200xe Portatif	286, 12 MHz, 3 MB de RAM, disque dur de 20 MB, lecteur disquettes de 3,5"	février 1991
Ordinateur de bureau Aztech 386sx/16	386sx, 16 MHz, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB, lecteurs disquettes de 3,5" et de 5,25"	janvier 1991
Ordinateur de bureau Aztech 386sx/16	386sx, 16 MHz, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB, lecteurs disquettes de 3,5" et de 5,25"	janvier 1991
Toshiba T1200xe Portatif	286, 12 MHz, 3 MB de RAM, disque dur de 20 MB, lecteur disquettes de 3,5"	décembre 1990
Toshiba T1200xe Portatif	286, 12 MHz, 3 MB de RAM, disque dur de 20 MB, lecteur disquettes de 3,5"	août 1990
IBM 80 Tower modèle PS2	386DX, 25 MHz, 4 MB de RAM, disque dur de 300 MB, lecteur disquettes de 3,5"	1990 ?
Toshiba T1600	286, 12 MHz, 1 MB de RAM, disque dur de 20 MB, lecteur disquettes de 3,5"	1990 ?
Toshiba T3200 Portatif	286, 12 MHz, 2 MB de RAM, disque dur de 40 MB, lecteur disquettes de 3,5"	septembre 1989

Appendice 2 : Inventaire des imprimantes

Description	Date d'achat
Imprimante couleurs Hewlett Packard PaintJet	octobre 1992
Calcomp Plotter, Pacesetter	août 1992
Imprimante Epson, LQ-1170, 24 matrice à points	août 1992
Imprimante Canon, Bubble Jet BJ-10ex	juillet 1992
Imprimante Toshiba, ExpressWriter 301	juin 1992
Imprimante Canon, Bubble Jet BJ-10ex	mai 1992
Imprimante Hewlett Packard LaserJet III, logement mémoire de 2 MB	avril 1992
Imprimante Hewlett Packard LaserJet III, interrupteur impression/interface tampon	mars 1992
Panasonic KX-P2624 imprimante matrice à points	mars 1992
NEC SilentWriter 290	février 1992
Canon BJ-10ex	février 1992
Imprimante Hewlett Packard LaserJet III	février 1992
Imprimante Hewlett Packard LaserJet IIIp	janvier 1992
Imprimante Canon Bubble Jet BJ-10ex	décembre 1991
Imprimante Epson, ExpressWriter 301	juin 1991
Imprimante Hewlett Packard, LaserJet Series II	1987

Appendice 3 : réseau spécialisé pour les bureaux du PROE

Le but de cet appendice est de servir de guide à l'installation d'un réseau spécialisé. Ce guide est établi sur la base de l'achat supposé d'un réseau d'égal à égal pour la section de soutien (voir appendice 4).

Le tableau ci-dessous dresse une liste des équipements nécessaires et de leur coût approximatif.

Quantité	Description	Unité	Total
15	Adaptateurs de réseau 10base-T (préférence accordée à 3Com Ethernet III)	250	3 750
25	Adaptateurs ordinateurs portatifs au réseau	450	11 250
8	concentrateur central 8 portes	500	3 500
5	3 300 mètres de câble paire torsadée	200	1 000
1	Ordinateur serveur unité centrale 486 de 66 MHz RAM de 16 MB Disques durs doubles de 650 MB, SCSI, disque doublé 2 GB lecteur de bandes magnétiques	11 300	11 300
4	Serveurs imprimante	700	2 800
1	Logiciel, Novell Netware 3.11 50 usagers	4 300	4 300
	Installation et câblage (estimation)		<u>10 000</u>
	Total		<u>47 900</u>

Il est fortement recommandé d'acquérir un réseau Novell à cause de sa performance, de sa compatibilité avec le logiciel et de l'abondance de sites utilisant Novell.

Il est recommandé d'utiliser des adaptateurs 10base-T (câbles paire torsadée avec connecteurs RJ-45) qui simplifieront beaucoup le câblage. Il est difficile de faire passer dans les coins un câble coaxial fin (tel qu'il est utilisé dans le câblage 10base-2) et de plus il faut que deux câbles soient reliés à l'ordinateur, ce qui complique encore plus le câblage.

Il est possible d'utiliser les adaptateurs 10base-2 actuels pour le nouveau réseau en achetant des convertisseurs spéciaux.

Les adaptateurs suggérés pour les ordinateurs portatifs sont du type Zircom et se branchent directement sur la porte parallèle. Idéalement, les adaptateurs pour ordinateurs portatifs au réseau doivent être alimentés par la porte parallèle pour éviter d'avoir recours à un bloc d'alimentation supplémentaire.

Grâce aux progrès rapides réalisés en technologie d'ordinateurs portatifs, le logement PCMCIA des ordinateurs portatifs sera probablement utilisé comme connexion au réseau dans l'année à venir.

L'ordinateur serveur est l'ordinateur de pointe actuel. Lorsque le réseau sera créé un ordinateur plus rapide sera certainement disponible.

Il a été recommandé d'acquérir un lecteur de bandes magnétiques pour servir d'appui au serveur du réseau. Un lecteur optique amovible ou magnétique grande puissance serait une meilleure option ; mais, il n'est pas encore possible d'en trouver qui offrent une bonne performance à un prix acceptable.

Les serveurs d'imprimantes sont des noeuds qui se relient au réseau et qui permettent d'éviter d'avoir recours à une imprimante pour se relier directement à un ordinateur. Une imprimante serveur offre l'avantage de la flexibilité de la location de l'imprimante et une meilleure sécurité du réseau car il n'est pas nécessaire d'allumer un autre ordinateur pour imprimer avec une imprimante reliée à un réseau.

L'installation et le câblage représentent les coûts occultes d'un réseau. Il faut isoler les câbles du réseau des câbles électriques et téléphoniques. Il est fortement recommandé de placer les câbles du réseau dans des conduits pour éviter qu'ils ne soient endommagés par les rongeurs et par d'autres ennemis des câbles de réseaux.

Il faut poser des câbles de connexion dans tous les emplacements possibles du réseau pour qu'il soit facile de déménager les ordinateurs en changeant de connecteur vers un concentrateur central.

Il est recommandé de garder un plan complet et précis du réseau et du câblage.

Appendice 4 : réseau d'égal à égal pour la section de soutien

Le facteur primordial à considérer avant de procéder à l'installation d'un réseau d'égal à égal dans la section de soutien est d'assurer la compatibilité avec le réseau spécialisé qui sera installé dans le nouveau siège du PROE.

Les cartes d'adaptateurs au réseau doivent être du type 10base-T (câble paire torsadée avec connecteurs RJ-45). Il faut un concentrateur central pour pouvoir utiliser ce type d'adaptateur dans un réseau d'égal à égal.

Le tableau ci-dessous dresse une liste des équipements nécessaires et de leur coût approximatif.

Quantité	Description	Unité	Total
6	Adaptateurs de réseau 10base-T (préférence accordée à 3Com Ethernet III)	250	1 500
1	concentrateur central 8 portes	500	500
1	300 mètres de câble paire torsadée	200	200
1	Pince à sertir et connecteurs	150	150
	Câblage	200	200
	Total		2 550

Appendice 5 : sommaire de l'usage des ordinateurs par postes

Postes actuels au sein du PROE

Poste	Configuration des ordinateurs	Remarques
Finances		
Directeur financier	Everex Step, 386/25, 7 MB de RAM, disque dur de 80 MB	
Conseiller financier	Everex Tempo Modulaire, 386/25, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	
Aide-comptable	Everex Step sv/20 386sv/20, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	
Employé comptable	Everex Step sv/20 386sv/20, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	
Employé comptable en chef	Everex Tempo Modulaire, 386/25, 4 MB de RAM, disque dur de 160 MB	Echanger l'ordinateur avec le personnel financier du PPBPS (nouveau poste) Echanger les disques durs en fonction de la capacité du nouveau disque dur
Soutien		
Employé de bureau 1	Ordinateur de bureau Aztech 386sv/16, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB	Pour numérisation du SIGEEP ; l'employé de bureau soutenant l'OIP reçoit l'ordinateur de l'OIP
Employé de bureau 2	Aztech Mini Tower 386sv 20, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB	
Employé de bureau 3	IBM PS2 modèle 80 Tower 386/25, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	
Secrétaire de direction du Directeur	Everex Step sv/20 386sv/20, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	
Secrétaire de direction du Directeur-Adjoint	Everex Step sv/20 386sv/20, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	
Administration		
Directeur-Adjoint	Ordinateur portatif Everex Tempo Carrier 386sv/20, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	

Administrateur en chef	Everex Tempo Modulaire, 386/25, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	
Agent des Services Informatiques	Everex Tempo Modulaire, 386/25, 4 MB de RAM, disque dur de 160 MB	
Personnel des Programmes de Travail		
Agent du Projet de Biodiversité	Aztech Mini Tower 386sx 20, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB	
Analyste des données informatiques	Acer Acerpower 486sx/25, 4 MB de RAM, disque dur de 200 MB	
Agent de l'Education	Ordinateur de bureau Aztech 386sx/16, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB	En cours de réparations ; nouveau disque dur de 120 MB a été commandé
Agent de l'Information et des Publications	Everex Tempo Modulaire, 386/33, 4 MB de RAM, disque dur de 200 MB	Augmenter la RAM à 8 MB. Sera utilisé par l'employé de bureau soutenant l'OIP pour publication assisté par ordinateur ; nouvel ordinateur pour l'OIP
Agent des Changements Climatiques	Ordinateur portatif Aztech 386sx/20, 2 MB de RAM, disque dur de 20 MB	En cours de réparations ; envoyé à Nouméa
Agent des Produits Polluants	Ordinateur portatif Aztech 386sx/20, 5 MB de RAM, disque dur de 40 MB	Réparé ; en attente de son retour
Agent de l'EIE	Ordinateur portatif Aztech 386sx/20, 2 MB de RAM, disque dur de 40 MB	
Agent du Développement Durable	Ordinateur portatif Toshiba T1200xe, 286/12, 3 MB de RAM, disque dur de 20 MB	Toshiba pour le bibliothécaire; l'ODD recevra l'ordinateur portatif du Chef de Groupe ATER après avril 1993
Chef de Groupe SNGE	Ordinateur portatif Aztech 386sx/20, 2 MB de RAM, disque dur de 20 MB	En cours de réparations ; envoyé à Nouméa ; ordinateur pour le nouveau poste après la fin du projet (probablement février 1993)
Chef de Groupe SNGE	Ordinateur portatif Toshiba T1200xe, 286/12, 3 MB de RAM, disque dur de 20 MB	Poste supprimé après septembre 1993. Vendre l'ordinateur à la fin du projet (probablement février 1994)
Chef de Groupe ATER	Ordinateur portatif Toshiba T1200xe, 286/12, 3 MB de RAM, disque dur de 20 MB	Poste supprimé après avril 1993. Vendre l'ordinateur.
Chef de Groupe ATER	Ordinateur portatif Everex Tempo Carrier 386sx/20, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB	Poste supprimé après avril 1993. Remettre l'ordinateur à l'ODD.

<p>Chef de Groupe SNGE</p>	<p>Ordinateur portatif Toshiba T1200xe, 286/12, 3 MB de RAM, disque dur de 20 MB</p>	<p>Poste supprimé après septembre 1993. Vendre l'ordinateur à la fin du projet (probablement février 1994)</p>
<p>Chef de Groupe ATER</p>	<p>Ordinateur portatif Toshiba T1200xe, 286/12, 3 MB de RAM, disque dur de 20 MB</p>	<p>Poste supprimé après avril 1993. Vendre l'ordinateur.</p>
<p>Chef de Groupe ATER</p>	<p>Ordinateur portatif Everex Tempo Carrier 386sx/20, 4 MB de RAM, disque dur de 80 MB</p>	<p>Poste supprimé après avril 1993. Remettre l'ordinateur à l'ODD.</p>

Review of SPREP Computing Facilities

New Positions in SPREP in 1993

Position	Computer configuration	Notes
Meteorologist	Notebook minimum configuration	New purchase.
Legal Officer	Notebook minimum configuration	New purchase.
Coastal Management Officer	Notebook minimum configuration	New purchase.
Librarian	Toshiba T1200xe from TL/RETA	Powerful computer not needed.
Accounts Clerk	Desktop minimum configuration, ethernet card, upgrade RAM to 8 MB	New purchase.
Biological Diversity Project Project Manager	Everex Tempo Carrier Notebook, 386sx/20, 4 MB RAM, 40 MB HD	
Professional 1	Notebook minimum configuration	New purchase.
Professional 2	Notebook minimum configuration	New purchase.
Professional 3	Notebook minimum configuration	New purchase.
Support 1	NEC Powermate, 386sx/16 2 MB RAM, 100 MB HD	Upgrade RAM memory to 4 MB.
Support 2	Desktop minimum configuration, upgrade RAM to 8 MB, hard disk to 200 MB, fast graphics for desktop publishing	New purchase. IPO to get new computer. This position to get OA Aztech desktop computer.
Finance support	Desktop minimum configuration, ethernet card, upgrade RAM to 8 MB	New purchase. For use as finance server.
Population & Environment project Project manager	Notebook minimum configuration	New purchase.
Professional staff	Existing Aztech notebook from TL/NEMS	If position opens after Feb 1994 can utilise TL/NEMS notebook.
Support	Desktop minimum configuration	
PEAMIS (implement 1994) Digitising station Data analyst	Desktop minimum configuration Desktop minimum configuration	Swap with Aztech desktop from support staff. New purchase.

Appendice 6 : montant approximatif des dépenses

Quantité	Description	Pour	Unité	Total
De janvier à juin 1993				
3	Portatif, moniteur et clavier	Agent du Droit, agent de la Gestion des Zones Côtières, météorologue	3 300	9 900
1	Portatif, moniteur et clavier	Directeur	3 300	3 300
4	4 MB SIMM	Chargé de l'Information et des Publications et Finances	200	800
1	Expansion de RAM pour l'ordinateur NEC	Personnel de soutien PPBPS	400	400
2	Portatif, moniteur et clavier	Personnel qualifié PPBPS	3 300	6 600
1	Ordinateur de bureau, serveur	Aide-comptable	2 900	2 900
1	Ordinateur de bureau	Finances PPBPS	2 500	2 500
2	Cartes ethernet	Finances	250	500
1	Logiciel CorelDraw	Chargé de l'Information et des Publications	600	600
1	Logiciel base de données FoxPro	Finances et bureau général	450	450
1	Logiciel Windows for Workgroups	Finances	400	400
		Sous-total		28 350
De juin à décembre 1993				
1	Ordinateur de bureau	Personnel de soutien PPBPS	2 500	2 500
1	LaserJet 4, 4 MB, PostScript	Chargé de l'Information et des Publications	3 000	3 000
1	LaserJet 4	Personnel de soutien	3 000	3 000
10	Toner pour les imprimantes ci-dessus (6 000 pages chaque)	Chargé de l'Information et des Publications	135	1 350
1	Portatif, moniteur et clavier	Projet de la population	3 300	3 300
1	Portatif, moniteur et clavier	Chargé de l'Information et des Publications, Projet One World	3 300	3 300
1	Modem interne pour ci-dessus	Chargé de l'Information et des Publications, Projet One World	550	550
3	Ordinateur portatif, moniteur et clavier	Remplacement pour le T1200xe	3 300	9 900
1	Ordinateur de bureau	Projet de la population	2 500	2 500
1	Logiciel PhotoFinish	Chargé de l'Information et des Publications	150	150
1	Logiciel Pro-Cite	Bibliothécaire	500	500
1	Modem	Communications, Projet One World	550	550
1	Logiciel ProComm	Communications, Projet One World	100	100
1	Ordinateur portatif	De rechange	2 800	2 800
1	Réseau d'égal à égal (voir appendice 4)	Personnel de soutien	2 550	2 550
		Sous-total		33 050

De janvier à juin 1994

2	Portatif, moniteur et clavier	PPBPS	3 300	6 600
1	Portatif, moniteur et clavier	Projet de la population	3 300	3 300
1	Imprimante	PPBPS	2 500	2 500
1	Ordinateur de bureau	SIGEEP	2 500	2 500
1	Ordinateur portatif	De rechange	2 800	2 800
		Sous-total		17 700

De juin à décembre 1994

1	Ordinateur de bureau	SIGEEP	2 500	2 500
1	Réseau d'égal à égal (3 usagers, 1 concentrateur)	SIGEEP	1 250	1 250
		Sous-total		3 750

Remarque : Les prix indiqués sont en dollars US.

Ce tableau n'est qu'un guide approximatif. Les achats dépendent en fait de la mise en oeuvre exacte de certains projets. Il n'est pas possible d'estimer précisément le coût des réparations, de la maintenance et des remplacements et ceux-ci n'ont donc pas été inclus. Les articles de consommation courante tels que les cartouches n'ont pas été inclus non plus. Les prix sont approximatifs et ne comprennent pas le transport.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 6.10 de l'Agenda: Révision des termes et conditions d'emploi pour les organisations CCOPS

Objet du Dossier

Présenter un projet de mandat et un emploi du temps pour la révision des termes et conditions d'emploi des organisations CCOPS.

Historique

2. Les sessions du programme de travail et budgétaire du Comité des Officiels du Forum, en novembre 1992, demandèrent au Secrétariat du Forum de préparer un projet de mandat pour la révision des termes et conditions d'emploi des organisations CCOPS afin qu'il puisse être soumis à considération lors de la prochaine réunion, la session pré-forum devant se tenir à Nauru en août 1993. Le projet de mandat devait être préparé en accord avec le calendrier indicatif approuvé lors de la session de novembre 1992.

3. Le projet de mandat préparé par le Secrétariat du Forum et en consultation avec les organisations CCOPS se trouve donc joint à ce dossier. En accord avec le calendrier indicatif approuvé par le Comité des Officiels du Forum, également joint à ce dossier, ce mandat sera approuvé par le Comité des Officiels du Forum en août après avoir été avalisé par la Sixième Conférence du PROE en septembre.

Commentaire

4. Le Secrétariat du PROE n'exprime aucun commentaire et ne trouve aucun problème relatif au projet de mandat en question. L'acceptation du mandat en question par le Forum au mois d'août donnera au Secrétariat un aperçu des opinions exprimées par les membres du PROE faisant également partie du Forum. Malheureusement il n'en sera pas de même pour ce qui concerne les membres du PROE ne faisant pas partie du Forum mais invités à exprimer leur opinion par le Secrétariat de ce dernier. La Sixième Conférence du PROE aimerait également pouvoir considérer les questions clés sur les moyens du financement de la révision ainsi que la méthode de sélection du corps responsable de cette révision.

5. Le nouveau règlement du personnel, incorporant les changements fondamentaux des salaires et conditions d'emploi du PROE, fut approuvé par la Cinquième Conférence du PROE en septembre 1992 et fut mis en place immédiatement. L'ébauche, la soumission à l'approbation et la mise à exécution du nouveau système au sein de l'organisation fut une tâche difficile nécessitant un certain nombre de pourparlers internes avec le personnel mais aussi avec les gouvernements membres; certaines décisions de la part de la direction furent parfois relativement dures et impopulaires. Ce processus utilisa une bonne partie du potentiel du Secrétariat pendant l'année 1992 tout en affectant gravement les performances et le moral du personnel pendant cette période. Le Secrétariat exprime donc son inquiétude quant à la chronologie de cette révision du CCOPS venant de cette manière beaucoup trop tôt; le personnel venant à peine de s'habituer à certains événements sans précédents (comme par exemple le changement de location) ayant pris place dans le courant de l'année 1992. Tout changements additionnels, en termes de conditions d'emploi, se présentant dans un avenir proche ne serait certainement pas, à ce stage, dans le meilleur intérêt de l'organisation.

Recommandation

6. La Conférence est invitée à donner son aval au mandat soumis pour approbation au Comité des Officiels du Forum, à prendre note du calendrier indicatif déjà approuvé par ce comité et à prendre également note des inquiétudes du Secrétariat du PROE exprimées au paragraphe 5 ci-dessus.

ANNEXE 1

CIRCULATION RESTREINTE AUX MEMBRES DU FORUM

CALENDRIER INDICATIF POUR LA RÉVISION DES TERMES ET CONDITIONS D'EMPLOI DU CCOPS

- Les pays membres font part de leur commentaire au SFPS sur les facteurs devant être pris en considération lors de la révision. Les pays et territoires ne faisant pas partie du Forum mais étant membres de l'APF, CGAPS, CPS et /ou du PROE devraient être invités à donner leur avis. Janvier 1993
- Le SFPS prépare l'ébauche du mandat Février 1993
- Les organisations CCOPS donnent leur avis sur le mandat Avril 1993
- La réunion pré-forum des officiels et le Forum approuvent le mandat Août 1993
- La Conférence du PROE donne son aval au mandat Septembre 1993
- La session annuelle de la CGAPS approuve le mandat Octobre 1993
- La réunion annuelle du *SPBEA* approuve le mandat Octobre 1993
- La Conférence du Pacifique Sud approuve le mandat Octobre 1993
- Début de la révision Janvier 1994
- La réunion annuelle de l'APF approuve le mandat Avril 1994
- La révision est achevée Mai 1994
- La réunion pré-forum des officiels et le Forum approuvent les résultats. Les nouvelles conditions devraient être mises en application à dater du 1er janvier 1995. Juillet 1994
- La Conférence du PROE approuve les résultats de la révision pour fin de mise en application au PROE à dater du 1er janvier 1995 Septembre 1994
- La CGAPS approuve les résultats de la révision pour fin de mise en application à la CGAPS à dater du 1er janvier 1995 Octobre 1994

- La réunion annuelle *SPBEA* approuve les résultats de la révision pour fin de mise en application à la *SPBEA* à dater du 1er janvier 1995 Octobre 1994
- La Conférence du Pacifique Sud approuve les résultats de la révision pour fin de mise en application à la *CPS* à dater du 1er janvier 1995 Octobre 1994
- La CPF approuve les résultats de la révision pour fin de mise en application à l'*APF* à dater du 1er janvier 1995 Avril 1995
- Le processus se poursuit de la même manière (les révisions devraient ainsi s'échelonner par intervalles de 4 ans) Octobre 1994

ANNEXE 2

CIRCULATION RESTREINTE AUX MEMBRES DU FORUM

RÉVISION DES TERMES ET CONDITIONS D'EMPLOI POUR LES ORGANISATIONS AFFILIÉES AU CCOPS

PROJET DE MANDAT

Objectif

Opérer une révision des termes et conditions d'emploi pour le personnel permanent ou contracté dans les organisations affiliées au CCOPS, ayant à l'esprit les valeurs de rationalisation et de comptabilité entre les divers organisations et le développement d'un ensemble de standards devant attirer, à coût minimum, un personnel aussi compétent que qualifié en provenance des pays membres.

Historique

Lors des sessions budgétaire et du programme de travail du Comité des Officiels du Forum tenues en novembre 1992, il fut convenu que le Secrétariat du Forum étudierait un projet de mandat pour la révision des termes et conditions d'emploi pour le personnel permanent ou contracté dans les organisations membres du Comité de Coordination des Organisations du Pacifique Sud (CCOPS). La révision devra aborder un certain nombre de facteurs spécifiés par le Comité et les pays membres; ceci dans un contexte d'ensemble général devant être applicable aux organisations CCOPS et incluant des modifications répondant aux différences particulières d'environnement, rôles et objectifs existant entre ces organisations. Les termes du mandat de la révision seront sujets à l'accord de la direction de chaque organisation. La révision devra être soumise au Comité pré-forum des Officiels puis aux directions des autres organisations CCOPS. Les résultats de la révision devraient entrer en application, après l'accord de chaque direction, à partir du 1er janvier 1995.

Les membres du CCOPS, auxquels s'appliqueront cette révision, sont le Secrétariat du Forum, la Commission du Pacifique Sud, la Commission de Géoscience Appliquée du Pacifique Sud, l'Agence des Pêches du Forum, le Programme Régional Océanien de l'Environnement et le Conseil du Tourisme pour le Pacifique Sud.

CIRCULATION RESTREINTE AUX MEMBRES DU FORUM

Activités

Les experts conseils devront redéfinir tous les éléments des termes et conditions d'emploi des organisations membres du CCOPS. La révision devra comprendre, sans en être limité par ceux-ci, les éléments suivants :

- (i) Une étude du fondement et de la justesse du niveau des rémunérations ;
- (ii) une évaluation de toutes les conditions d'emploi à l'inclusion des allocations et congés payés ;
- (iii) une étude des montants impartis aux assurances médicales ;
- (iv) une évaluation de l'application des ajustements du coût de la vie afin que les traitements variés liés aux allocations et à l'impôt sur le revenu (telles que l'allocation logement) ne présentent aucune anomalie ;
- (v) une révision du système d'heures de travail ainsi qu'une recommandation visant à établir une conformité entre les organisations qui soit compatible au système en vigueur dans les services publics des pays d'accueil ;
- (vi) une prise en considération des liens existants, en termes et conditions, avec ceux du service public du pays d'accueil ;
- (vii) une étude de l'implication financière des recommandations pour chaque organisation CCOPS ;

La révision demandera une visite, une consultation et des pourparlers avec les cadres supérieurs des organisations participantes.

L'ensemble des recommandations faites par le groupe d'expertise devra inclure les éléments suivants :

- (i) Production d'un ensemble groupé de recommandations pouvant être appliqué à toutes les organisations participantes avec certaines variations n'étant que le résultat de facteurs uniques relatifs aux organisations individuelles ;
- (ii) production d'un système général étant flexible et transparent ;
- (iii) réponse aux besoins des organisations afin d'attirer, à un coût minimum, un personnel de haut de gamme ;

CIRCULATION RESTREINTE AUX MEMBRES DU FORUM

- (iv) attention particulière aux principes et pratiques significatifs actuellement en application dans les organisations CCOPS et aux idées des directeurs de ces organisations ;
- (v) reconnaissance appropriée des différences relatives entre les organisations membres du CCOPS ;
- (vi) application de bonnes pratiques au niveau de l'emploi à l'inclusion des besoins d'accès aux mêmes avantages ;
- (vii) reconnaissance appropriée des capacités de paiement des membres.

Rapport du groupe d'expertise

Les éléments novateurs de la révision devront être présentés sous forme d'un rapport comportant des références à tous les facteurs importants pris en considération, recommandant un ensemble de mesures incluant les niveaux de rémunération et les conditions d'emploi ainsi qu'une liste des personnes interrogées dans chaque organisation. Le rapport devra prendre en considération particulière les méthodes de mise en application de ces recommandations et, lorsque nécessaire, les étapes de mise en application.

Un projet de rapport devra être présenté au Secrétariat du Forum avant le 30 avril 1994 et un rapport final devra être soumis avant le 31 mai 1994.

Configuration du rapport

Le rapport devra inclure les volets suivants :

- (i) Un résumé général, d'une longueur maximum de deux pages, présenté en avant propos après la table des matières ;
- (ii) une table des matières donnant les titres principaux et sous-titres avec indication des pages de référence ;
- (iii) la mise en garde suivante : *"Les opinions contenues dans ce rapport ne sont que celles du groupe d'expertise et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat du Forum"*

CIRCULATION RESTREINTE AUX MEMBRES DU FORUM

- (iv) une introduction incluant :
 - L'objectif
 - la méthodologie
 - la recherche entreprise
 - les noms des personnes interrogées ;
- (v) un volet décrivant l'expertise et démontrant les résultats ;
- (vi) une conclusion résumant les principale découvertes ;
- (vii) Les recommandations de l'expertise munies des détails appropriés et prenant en considération le côté pratique de leur application ainsi qu'un calendrier pour leur mise à exécution ;
- (viii) les bénéfices prévus devant résulter de la mise à exécution des recommandations pour chaque organisation ;
- (ix) un volet décrivant toutes les alternatives qui auraient pu être considérées, les raisons de leur prise en considération et de leur élimination ;
- (x) Une liste de références; et
- (xi) les appendices.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence Intergouvernementale
Suva, Fiji, 20-22 Septembre 1993

Article 7.1 de l'Agenda: Rapports du Programme de Travail - Conservation de la diversité biologique

Objet du Dossier

Résumer les activités du P.R.O.E. dans le domaine de la conservation de la diversité biologique pendant l'année 1992.

Historique

2. La conservation de la diversité biologique forme une partie significative du Plan d'Action du PROE. Le rapport attaché traite des projets spécifiques mis en œuvre pendant 1992 et du Programme Océanien de Conservation de la Diversité Biologique (POCDB), qui a été achevé récemment.

Programme Régional de Conservation des Tortues Marines

3. L'attention est portée sur l'article concernant la troisième Conférence du Programme de Conservation des Tortues Marines, qui fut tenu à Apia du 9 au 11 Juin 1993 avec pour objectifs d'accroître l'enthousiasme national pour la protection des tortues marines et inciter toutes propositions de financement pour projets de haut de gamme. La conférence a demandé à ce qu'une résolution et des recommandations formelles soient adoptées par la Conférence du PROE et envoyées au Forum du Pacifique Sud ainsi qu'à la Conférence du Pacifique Sud.

Recommandation

4. La Conférence est invitée à
- **considérer et prendre note** de ce rapport; et
 - **considérer les recommandations** de la Conférence du Programme de conservation des Tortues Marines pour l'envoi au Forum du Pacifique Sud et à la Conférence du Pacifique Sud.

CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1ère PARTIE

Les Bases d'Action

La diversité biologique est importante aux niveaux génétique, de l'écosystème et des espèces. La diversité biologique du Pacifique est un héritage capital qui offre nourriture et matériaux d'habillement, ainsi que des possibilités économiques grâce au tourisme et à la pêche par exemple. La conservation de la diversité biologique est également essentielle pour le bien-être spirituel et culturel des sociétés insulaires du Pacifique. La région tropicale océanique est renommée pour la diversité et le caractère unique de ses espèces. Les écosystèmes insulaires sont cependant très fragilisés par des facteurs intrinsèques tels que leur dimensions réduites et leur isolement ainsi que par des facteurs humains liés aux pressions dues au développement et à la population. Ces facteurs contribuent à classer les écosystèmes et les espèces y habitant parmi ceux les plus menacés du globe.

2. Démontrant ce problème, le Plan d'Action du PROE prend également note du fait qu'étant donné les caractéristiques spéciales des droits de propriété des terres et des ressources dans la région, le succès de la protection et de la gestion des régions naturelles va dépendre de la participation et du support actif des communautés indigènes locales. Ces communautés devraient être impliquées lors des stades initiaux; et le développement de propositions pour la protection et la gestion des espèces devrait inclure des structures formelles lors des décisions traditionnellement prises par les propriétaires fonciers. Un support financier sera souvent nécessaire dans ces domaines. Une information considérable existe sur les sites prioritaires des régions de conservation et l'accent doit maintenant être porté sur une mise en œuvre pratique dans un contexte foncier traditionnel.
3. En 1992, l'activité majeure dans ce domaine fut le Programme Océanien de Conservation de la Diversité Biologique (POCDB), qui reflète la philosophie soulignée ci-dessus. Le POCDB est un projet de 10 millions de dollars US, étalé sur cinq ans pour établir et initialement gérer une série de régions de conservation étendues et variées. Les activités humaines n'en seront pas exclues, mais orientées pour protéger les caractéristiques écologiques importantes et permettre l'utilisation viable des ressources naturelles de ces régions. Le document de projet du POCDB souligne les principes, la philosophie et le plan de travail du programme ainsi que les objectifs spécifiques, les résultats et les activités.
4. Le second point d'intérêt majeur du travail sur la conservation de la diversité biologique au PROE en 1992 fut la mise en œuvre des programmes de conservation des espèces régionales. Cela fera également partie du cadre de travail du POCDB.
5. D'autres projets devant être mis en œuvre au sein du programme de travail de la conservation de la diversité biologique émergeront à mesure que les Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement seront graduellement approuvées et commenceront à être mises en œuvre par les gouvernements membres du PROE.
6. Un nombre d'activités sont communes à tous les projets suivants. Ceux-ci concernent particulièrement l'éducation et l'information.

CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

2ème PARTIE

Activités en support du but et des objectifs du Plan d'Action

But

Le But du Programme 1 est d'assurer la survie continue des écosystèmes, des espèces et des populations biologiques formant la diversité biologique et l'héritage naturel du Pacifique Sud.

Objectifs et Activités

Définis ci-dessous se trouvent chacun des Objectifs du Plan d'Action en support du but indiqué ci-dessus, et une description des activités entreprises par le P.R.O.E. en 1992 pour l'accomplissement de ces objectifs.

Objectif 1

Renforcer la capacité nationale à promouvoir et entreprendre la conservation de la diversité biologique et la gestion des ressources d'une manière écologiquement viable.

Activités

Des activités de renforcement institutionnel ont lieu au sein d'autres programmes du PROE tel que le sous-programme SNGE du Programme de Gestion et Planification de l'Environnement. Faire également référence à l'Activité 2.1.

Objectif 2

Obtenir un accroissement significatif et une gestion améliorée des zones de conservation dans la région.

Activités

Activité 2.1 POCDB.

La cinquième CP a pris note de la préparation du document d'étude pour le POCDB et organisa sa soumission au FEG pour en obtenir l'approbation. La phase d'aide préparatoire du POCDB fut complétée en 1992 et le document d'études fut formellement signé par le PROE et le PNUD à Apia en 1993. La nomination du responsable de programme a eu lieu en mai 1993 et le reste du personnel est actuellement recruté.

Activité 2.2 **Domaine de conservation du secteur de Komarindi; Iles Salomon**

La participation continua avec la mise en œuvre de ce domaine de conservation géré par des propriétaires locaux sur des terres communales. La phase I, préparation d'un plan de concept, fut complétée en 1991.

Rapport

En 1992, le rapport pour les Iles Salomon: *Domaine de conservation du secteur de Komarindi Phase II* fut préparé par une équipe de planification organisée et coordonnée par le PROE.

Résultats

Il semblerait que le Gouvernement des Iles Salomon et les donateurs majeurs potentiels ont admis l'intérêt et l'importance du projet DCSK. Un accord a été atteint sur les prochaines étapes à suivre. Les étapes immédiates suivantes comprennent la formation d'un comité d'organisation et le commencement d'un programme d'information et de sensibilisation des propriétaires fonciers.

Financement

La Phase II fut entreprise avec l'aide de la BAD, de NSW NPWS et de LCN. Les donateurs probables pour toute activité future seront le POCDB et la BAD.

Activité 2.3 **Autres régions potentielles de conservation**

Une liaison continue fut établie avec les pays membres du PROE pour fournir les conseils et l'aide réclamés. Le POCDB mis à part, un intérêt sera porté dans le futur sur les propositions de projets pour la biodiversité résultant des SNGE qui ont été approuvées.

Résultats

Des projets n'impliquant qu'un pays continuent à être mis en œuvre, qu'ils bénéficient ou non de l'aide du PROE. Les Tonga ont inscrit au journal officiel l'établissement d'un parc national à 'Eua, et préparent actuellement un plan de gestion avec l'aide du Gouvernement néo-zélandais; le Projet Intégré de Gestion du Secteur de Pohnpei (EFM) a reçu une aide financière majeure de la BAD.

Financement

Le financement futur potentiel de certains pays sera disponible grâce au POCDB.

Contraintes

Pratiquement aucun financement ne sera disponible pour les pays qui ne sont pas couverts par le POCDB.

Objectif 3

Entreprendre des études nationales et régionales sur la diversité biologique et aider au développement de bases appropriées de données sur les ressources pour encourager la conservation de la biodiversité et l'utilisation viable des ressources.

Activités

Voir Activité 2.1.

Objectif 4

Développer des stratégies régionales spécifiques, ainsi que des plans nationaux de gestion pour les habitats, les écosystèmes et les espèces en danger, menacées ou vulnérables.

Activité 4.1 Programme régional de conservation des tortues marines (PRCTM)

L'objectif de ce programme est de "préserver les tortues marines et leurs valeurs culturelles, économiques et alimentaires pour les populations côtières des pays aidés par le PROE".

Activités/projets

Le Programme Régional de Conservation et de Gestion des Tortues Marines (PRCTM), qui est supporté par le Canada et l'Australie s'est traduit par de nombreux importants projets de contrôle et de conservation. Les pays ayant déjà, ou entreprenant actuellement des projets sur les tortues sont les Iles Fidji, la Polynésie française, les Etats Fédérés de Micronésie (Etat de Yap), les Iles Marshall, la Nouvelle-Calédonie, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon et les Vanuatu. Pohnpei (EFM), les Samoa occidentales et Tokelau ont également exprimé un intérêt pour leur participation.

Conférences

La troisième Conférence du Programme Régional de Conservation des Tortues Marines fut tenue du 9 au 11 juin 1993, avec pour objectifs d'accroître l'enthousiasme national pour la protection des tortues marines et inciter des propositions de financement sous le PRCTM d'un projet de haut de gamme.

Résolution et recommandation formelles de la Conférence

Au cours de la troisième Conférence du PRCTM, la résolution formelle suivante a été acceptée et envoyée à la Conférence du PROE, avec pour recommandation qu'elle soit acceptée et envoyée à la prochaine Conférence du Forum du Pacifique Sud :

Résolution

Reconnaissant les valeurs intrinsèques des tortues ainsi que le caractère spécial de leurs valeurs culturelle et alimentaire pour les générations présentes et à venir des peuples de la région océanienne;

Reconnaissant que la région océanienne contient une partie des dernières populations significatives de tortues marines restant au monde;

Consciente des accomplissements du programme Régional de conservation des tortues Marines depuis les trois dernières années et du fait que des étapes significatives ont été achevées dans la conservation, le contrôle et l'étude des tortues marines dans la région océanienne ;

Admettant que les tortues sont des espèces migratoires qui sont des ressources partagées par les pays de la région et qu'il est également nécessaire de protéger cette ressource pour les générations présentes et à venir;

Notant que le déclin continu et dangereux des populations de tortues dans la région océanienne met leur survie en danger;

Reconnaissant que les niveaux actuels de pêche commerciale et de subsistance ne pourront pas être maintenus avec une population aussi réduite;

Recommande

1. *Qu'il y ait une réduction immédiate et substantielle du nombre des tortues tuées dans la région;*
2. *Que les pays de la région soient encouragés à interdire le commerce de tortues et de produits à base de tortues;*
3. *Que les pays de la région soient encouragés à introduire un moratoire et où cela est possible un arrêt total des transactions commerciales internes de tortues et de produits à base de tortues, n'autorisant que les prises de subsistance et celles liées aux coutumes traditionnelles.*
4. *que 1995 soit solennellement considéré comme "l'Année de la Tortue Marine" dans la région océanienne et que le massacre des tortues soit évité autant que possible d'une manière volontaire.*

Il est recommandé que la CP supporte toutes ces recommandations et les envoient au Forum du Pacifique Sud et à la Conférence du Pacifique Sud.

Personnel

Le conseiller pour les tortues du PROE, financé par le SAPNF (maintenant SAZP) et basé à Brisbane, il continue de s'assurer de l'efficacité d'un support interne pour le projet afin que la base régionale de données sur les tortues marines soit préservée et que des matériels éducatifs soient produits à une échelle nationale. Le financement de cette position doit s'achever en novembre 1993. Dans le cas d'un financement additionnel, il est proposé de transférer ce poste et la base de données à Apia en 1994 et de le formaliser par le biais d'un contrat standard de trois ans du PROE.

Financement

Le PRCTM a été principalement financé par le Canada et l'Australie. Dès le début du POCDB, ce programme deviendra la source principale de financement. Il est proposé d'obtenir un financement permettant de maintenir le poste de conseiller pour les tortues pendant les trois prochaines années.

Activité 4.2 Programme Régional de Conservation Avifaune

L'objectif de ce programme est "d'assurer la gestion judicieuse des communautés d'oiseaux et leurs habitats de manière à faciliter le rétablissement d'espèces en danger et la conservation des autres espèces indigènes".

Financement

Un financement est disponible en 1993 grâce au POCDB.

Activités/projets

Des activités/projets, centrés sur des projets internes, ont commencé en 1993.

Activité 4.3 Programme Régional de Conservation des Mammifères Marins

L'objectif du Programme Régional de Conservation des Mammifères Marins est: "d'assurer la gestion judicieuse des mammifères marins de manière à faciliter le rétablissement des espèces en danger et la conservation des autres espèces indigènes".

Conférence

Une conférence a été tenue en 1993 en conjonction avec l'atelier de travail du PRCTM (voir Activité 4.1 ci-dessus).

Financement

Un financement est disponible en 1993 grâce au POCDB.

Activités/projets

Des activités/projets, centrés sur des projets régionaux, ont commencé en 1993.

Objectif 5

Développer une forte capacité nationale à coordonner l'échange d'information, la formation et l'aide technique en support des efforts nationaux pour établir et gérer les zones de conservation et la protection des espèces.

Activités

Activité 5.1

Voir Activité 2.1

Activité 5.2 **Cinquième Conférence Océanienne sur la Conservation de la Nature et les Régions Protégées 1993**

Cette conférence sera tenue à Nuku'alofa, Tonga, du 4 au 8 octobre 1993, avec pour thème 'l'implication communautaire dans la conservation de la diversité biologique dans la région océanienne'.

Financement

Les donateurs déjà identifiés sont le BAADI, le SAZP, le CCIEM, le DEST, l'UMC, le PCBPS, l'USAID et le FME.

Contraintes

Un financement additionnel sera éventuellement requis pour permettre la participation d'ONG si le but sincère de cette conférence est de traiter de l'implication communautaire.

Objectif 6

Promouvoir l'identification et l'utilisation à tous les niveaux des connaissances et des techniques traditionnelles de gestion des ressources pouvant aider à la conservation de la diversité et des ressources biologiques.

Activités

Voir Activité 2.1

Objectif 7

Encourager le développement d'arrangements institutionnels, financiers et de gestion au niveau communautaire local pour permettre l'établissement, la protection continue et la gestion des régions de conservation sur les terres traditionnelles.

Activités

Voir Activité 2.1

Objectif 8

Promouvoir la conservation et l'utilisation viable des forêts tropicales, des régions à marécages et des récifs coralliens.

Activités

Des activités pour la conservation des récifs coralliens sont également entreprises sous le Programme de Gestion et Planification Côtières.

Activité 8.1 **Etude de déboisement communautaire**

Mettre en œuvre ce projet financé par le PNUE.

Activités/projets

Les conseillers commenceront la mise en œuvre en 1993.

Résultats

Les résultats attendus sont:

1. Un noyau d'information sur les problèmes de déboisement et de dégradation des terres dans la région.
2. Une meilleure compréhension des problèmes de déboisement et de dégradation des terres par les pays participants et les organisations régionales.
3. Une meilleure compréhension des priorités d'action contre le déboisement et la dégradation des terres.
4. L'engagement d'une action contre le déboisement et la dégradation des terres.

Activité 8.2

Continuer à exprimer un intérêt dans la gestion du Programme Océanien de Développement Forestier, ce programme de cinq ans étant dans sa deuxième phase régionalisée.

Activité 8.3

Continuer les discussions avec le Bureau Asiatique des Régions à Marécages sur la possibilité d'un programme similaire pour le Pacifique Sud. Ce programme comprendrait les régions à marécages non-côtières qui ne sont pas déjà incluses dans le Programme de Gestion et Planification des zones côtières du PROE.

Objectif 9

Identifier et évaluer les impacts sociaux, économiques et sur l'environnement des pratiques d'utilisation non-viable des ressources, qui se produisent fréquemment dans la sylviculture, l'agriculture et la pêche commerciale, ainsi que promouvoir des alternatives viables pour l'environnement.

Activités

Aucune activité n'a été entreprise sous ce programme en support de cet objectif.

Objectif 10

Encourager et coordonner la représentation des intérêts et des inquiétudes de la région océanienne aux forums internationaux appropriés.

Activités

Activité 10.1 Convention de la biodiversité

La Convention Internationale sur la Diversité Biologique fut ouverte et présentée pour signature et ratification, pendant la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio, Brésil, lors de la Journée Mondiale pour l'Environnement (5 juin 1992). Un nombre croissant de pays insulaires du Pacifique ont accepté de signer et de ratifier cette convention.

Activités/projets

L'Australie a offert l'envoi d'une mission pour aider les pays insulaires du Pacifique à ratifier la Convention.

Activité 10.2 Autres conventions internationales (CCIEM, Ramsar)

Le PROE continu à remplir une fonction de liaison régionale entre les secrétariats de la Convention et la région, en termes de financement, d'information et d'encouragement à la participation.

Objectif 11

Coordonner l'assistance des organisations internationales, des entreprises, des gouvernements et des institutions pour aider à la conservation de la diversité biologique de la région.

Activités

Ceci n'est pas une activité séparée, puisque le PROE remplit la fonction d'agence de coordination pour l'ensemble de ses programmes.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE

Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 7.2 de l'Agenda: Rapports du Programme de Travail sur le Changement Climatique

Objet du Dossier

Résumer les activités du P.R.O.E. concernant le changement climatique pendant l'année 1992.

Historique

2. Le rapport ci-joint présente une information générale concernant le Programme de Changement Climatique du P.R.O.E., présente les objectifs du Plan d'Action pour le programme et décrit les activités entreprises pendant 1992 en support de ces objectifs.

Recommandation

3. La Conférence est invitée à considérer et à prendre note de ce dossier.

22 juillet 1993

Texte original : Anglais

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1ère PARTIE

Les Bases d'Action

Introduction

Les changements climatiques et du niveau des mers sont de première importance pour les Petits Etats Insulaires en Voie de Développement (P.E.I.V.D.) de la Région Océanienne et des régions adjacentes. Cela fut très bien démontré dans les déclarations et les actions de l'Alliance des Petits Etats Insulaires (A.P.E.I.) pendant les négociations pour la Convention Cadre sur le Changement Climatique (C.C.C.C.). La nature de la menace a également été soulignée dans la soumission au C.N.U.E.D., de *La Voie Pacifique*, où il a été déclaré que:

l'émission de gaz de serre met en péril la survie culturelle, économique et physique des îles... Il ne peut pas être attendu des pays insulaires que ceux-ci supportent d'une façon disproportionnée les coûts associés avec un changement de climat à l'échelle mondiale. Les liens entre les formes existantes de production d'énergie, les formes de consommation et le changement climatique sont une part intégrante de toute base internationale d'action.

2. Les P.E.I.V.D. de la Région Océanienne se sont engagés à *contribuer aux efforts internationaux pour limiter les effets défavorables du changement climatique, par le contrôle de leurs propres émissions de gaz de serre et la gérance de leurs ressources nationales sur une base viable.* Le contrôle de la variation et du changement climatique a aussi été reconnu comme étant essentiel au futur de la Région, de même qu'est le besoin de mettre en place des stratégies de développement qui prennent en compte le changement mondial.
3. En ce qui concerne les mesures pour le changement climatique et le changement du niveau des mers, il est important de noter que *les pays développés reconnaissent maintenant la responsabilité qu'ils portent dans la poursuite d'un développement durable aux vues des pressions que leurs sociétés placent sur l'environnement mondial* (Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement: Principe 7).
4. L'Agenda 21 considérait le changement climatique principalement dans les chapitres 9, 17 et 18. Toutes les parties du programme insistaient sur le besoin d'une information accrue pour la réduction des incertitudes et d'assister au développement et à la mise en uvre de mesures appropriées.
5. Dans la Région, un nombre d'activités coordonnées et mises en place par le P.R.O.E., cherchent à réduire les incertitudes concernant la variation et le changement climatique ainsi que l'élévation du niveau des mers. Celles-ci comprennent :

- l'évaluation de la vulnérabilité des îles à une élévation accélérée du niveau des mers;

- le programme de recherche océanographique A.G.O.T.-E.R.G.A.O.;
- le contrôle des effets du changement climatique sur les coraux, l'agriculture, les ressources marines, le contrôle de l'énergie et les ressources aquatiques; et
- le Projet Océanien de Contrôle du Niveau des Mers et du Climat.

6. D'autres activités au sein du Programme du Changement Climatique du P.R.O.E., du Conseil International sur le Changement Climatique (C.I.C.C.), ainsi que de l'Organisation Mondiale de Météorologie (O.M.M), comprennent :

- Le développement des plans intégrés de zones côtières; et
- la mise en place de recommandations provenant de *Changing Climate in Paradise*.

7. La Convention Cadre sur le Changement Climatique (C.C.C.C.) a été signée par 12 pays membres du P.R.O.E. et récemment ratifiée par les Iles Fiji, la République des Iles Marshall, la Papouasie Nouvelle-Guinée et les Vanuatu. Une fois en application (50 signataires sont nécessaires avant Août 1993), il est attendu que le C.C.C.C. fasse une contribution financière et technique significative pour la réduction de la menace du changement climatique, de même que pour l'atténuation des effets du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers. Les mesures spécifiques dont il est fait référence dans la C.C.C.C., et qui ont une signification directe pour le développement viable des P.E.I.V.D., comprennent :

- La promotion d'une gestion viable, de la conservation et de l'amélioration des systèmes côtiers; et
- le développement de plans intégrés pour la gestion de la zone côtière.

Objectifs

8. Les objectifs de développement et de mise en place d'un Programme Régional de Changement Climatique peuvent être exprimés par l'intermédiaire d'approches nationales, régionales et internationales :

Niveau national

8.1 Les procédures et mesures nationales concernant le Climat et l'Elévation du Niveau des Mers devraient être basées sur les priorités identifiées dans les Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement, comprenant :

- la prompt ratification de la Convention Cadre sur le Changement Climatique, si possible avant Août 1993, et autres instruments légaux relatifs, y compris le Protocole de Montréal;
- la réduction des émissions de gaz de serre par le biais d'une économie d'énergie, en particulier dans les secteurs du transport et de la construction;
- la prise en compte dans les plans de développement nationaux des scénarios les plus récents pour le Changement Climatique et l'Elévation du niveau des Mers;

- l'amélioration de la compréhension aux niveaux politiques et publics des effets potentiels des changements climatiques, et le développement de programmes climatiques nationaux;
- une participation continuelle dans le contrôle et l'évaluation des effets du climat et le développement de stratégies de réponses, y compris des programmes de contrôle océanographiques et atmosphériques, et la participation aux discussions internationales sur ces questions.

Niveau régional

9. Sur la base des priorités nationales, les approches régionales devraient être développées pour:

- le contrôle de la variation et du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers par le biais de programmes et projets existants;
- le développement de protocoles sous l'égide du C.C.C.C. pour assurer les réductions immédiates et significatives des gaz de serre;
- l'évaluation des effets du changement climatique sur et entre, les réserves poissonnières, l'eau douce, la production agricole et les animaux domestiques;

9.1 Une assistance technique devrait être fournie pour l'établissement d'une capacité endogène, par le biais de:

- L'assistance aux pays considérant la ratification du C.C.C.C.;
- la création d'un support pour le développement des programmes nationaux de changement climatique;
- le développement de méthodologies pour quantifier les cloaques et les sources de gaz de serre; et
- la mise en place des aspects significatifs du Programme du Changement Climatique du P.R.O.E. et du *Changing Climate in Paradise* de l'O.M.M.

Niveau international

10. La communauté internationale devrait :

- Fournir un meilleur accès aux ressources financières pour la mise en place des mesures qui permettraient aux P.E.I.V.D. de faire face efficacement aux changements des systèmes climatiques et du niveau des mers, reconnaissant les vulnérabilités spécifiques et les coûts disproportionnés encourus par les P.E.I.V.D.;
- canaliser les ressources financières pour une action régionale par le biais des organisations régionales appropriées;

- fournir un accès à des technologies à haut rendement d'énergie et sans danger pour l'environnement de façon à assister les P.E.I.V.D. dans la conservation d'énergie et réduire les émissions de gaz de serre;
- supporter le programme de travail et les activités de l'O.M.M. dans les domaines des:
 - ° (a) services climatiques pour un développement durable;
 - (b) nouvelles frontières pour les services climatiques et les prévisions;
 - (c) observations constantes du système climatique;
 - (d) études des évaluations des effets du climat et des stratégies de réponses pour réduire la vulnérabilité;
- soutenir le Conseil International sur le Changement Climatique (C.I.C.C.), pour :
 - (a) développer des programmes complets de gestion de la zone côtière;
 - (b) évaluer la vulnérabilité et identifier les régions côtières mises à risque par une élévation accélérée du niveau des mers; et
 - (c) renforcer les ressources pour la préparation aux urgences et la lutte en zone côtière.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

2ème PARTIE

Activités en Support du But et des Objectifs du Plan d'Action

But

Le But du Programme 2 du Plan d'Action est de développer et mettre en place un programme régional pour aider les membres à comprendre, éviter ou atténuer les effets défavorables potentiels des changements mondiaux de l'environnement, en particulier les changements climatiques, et de contribuer aux efforts internationaux pour limiter les changements de climats provoqués par une intervention humaine, ceci par le biais de mesures appropriées.

Objectifs et Activités

2. Définis ci-dessous se trouvent chacun des Objectifs du Plan d'Action en support du but indiqué ci-dessus, et une description des activités entreprises par le P.R.O.E. en 1992 pour l'accomplissement de ces objectifs.

Objectif 1

Agir en temps que centre de traitement et de distribution de l'information sur le changement climatique de la région.

Activités

Centre de traitement

Il s'agit d'un travail à temps plein pour le programme, en ce qui concerne la rédaction de rapports et la réception d'information en provenance de forums internationaux, régionaux et nationaux, pour la distribution aux gouvernements membres et non membres.

Objectif 2

Améliorer la compréhension aux niveaux politiques et publics des effets potentiels des changements climatiques sur la région des Iles du Pacifique.

Activités

Deuxième Réunion du P.R.O.E. sur le Changement Climatique et l'Elévation du Niveau des Mers à Nouméa, du 6 au 10 Avril 1992.

Il s'agissait d'une réunion internationale où les gouvernements membres du P.R.O.E. et les experts techniques de la région et d'ailleurs, eurent l'occasion de discuter de la science du changement climatique, de ses effets, et des options de réponses. Le but de la réunion était d'améliorer la compréhension aux niveaux politiques et publics des effets potentiels des changements climatiques, d'examiner les résultats des activités sur le changement climatique relatives au Pacifique, d'examiner l'apport au processus du C.N.U.E.D. et de développer et revoir le Programme de Changement Climatique du P.R.O.E.

Rapports

Deux rapports ont résultés de cette réunion:

- le rapport de la réunion (distribué à la 5ème CP); et
- les minutes scientifiques du Rapport étant actuellement en distribution.

Financement:

Le Gouvernement français fut le principal commanditaire financier de la réunion. L'Australie, (B.A.A.D.I., DASETT), la Nouvelle-Zélande, le P.N.U.E. et le C.I.C.C. ont également participé.

Résultats

Les objectifs suivants ont été réalisés:

- Le développement du programme de travail sur le Changement Climatique du P.R.O.E. pour les 5 prochaines années;
- des recommandations furent incorporées au procédures du C.N.U.E.D.; et
- deux excellents rapports, identifiant les domaines où les gouvernements pourraient aussi développer des programmes de travail, virent le jour.

Autres Résultats

Les autres résultats de la réunion furent les suivants :

- Les recommandations de la réunion identifiaient les activités des programmes de travail à court et long termes qui nécessiteront une assistance financière; et
- il fut recommandé qu'une équipe de travail se rencontre au sein du P.R.O.E. pour développer le concept de Gestion Intégrée de la Zone Côtière et les activités spécifiques liées au changement climatique.

Objectif 3

Encourager et coordonner les activités relatives à la science du changement climatique et la détermination des mesures pour éviter ou atténuer l'effet de ces changements.

Activités

Activité 3.1 - Mission Préparatoire pour déterminer les Réponses aux Changements Climatiques

Les gouvernements des Iles Cook, des Etats Fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, de la République des Iles Marshall, de Palau, Tauekelau, Tonga, de Tuvalu et des Samoa Occidentales ont demandé à ce que le P.R.O.E. entreprenne des missions dans ces pays pour étudier les effets du changement climatique.

Rapports

A l'exception de Palau, des E.F.M. et de Guam, dont les comptes-rendus sont encore à l'édition ou à l'impression, les rapports sur les effets des changements climatiques pour les pays ayant demandé cette assistance, ont été publiés et transmis aux gouvernements respectifs.

Résultats

Les objectifs suivants ont été atteints:

- L'identification pour les gouvernements membres, de domaines d'études additionnelles et plus approfondies sur les effets et réponses au changement climatique; et
- les recommandations pour procurer assistance au Programme de Changement Global du P.R.O.E.

Financement

Le financement fut rendu disponible par le P.N.U.E.

Conclusions

Les conclusions émanant de cette activité sont les suivantes :

- Une assistance financière additionnelle est requise pour mettre en place les études approfondies identifiées dans les rapports; et
- il est espéré que les gouvernements seront en mesure de consulter ces documents en temps que guide, afin de pouvoir porter assistance à leurs programmes de changement climatique.

Activité 3.2 - Projet Océanien de Contrôle du Niveau des Mers et du Changement Climatique

Ce projet a pour but d'aider les pays et les gouvernements des Iles du Pacifique à comprendre l'échelle et les implications à long terme des changements climatiques et du niveau des mers dans la région. Les données et l'information collectées seront transmises aux représentants des gouvernements pour être utilisées spécialement dans le développement de questions de politiques en la matière. L'Agent du Changement Climatique du P.R.O.E. est financé sous l'égide de ce Projet pour coordonner les activités des gouvernements membres et les efforts régionaux.

Rapports

Un nombre de rapports techniques et généraux ont été produits et transmis aux gouvernements membres ou autres.

Résultats

Le Projet est planifié pour un contrôle à long terme visant à obtenir des données significatives; cependant, des caractéristiques à court terme permettraient d'obtenir des informations sur des questions telles que les prévisions des marées locales, les données météorologiques locales, la topographie régionale du niveau des mers et les recherches sur les tempêtes torrentielles et les cyclones tropicaux.

Financement

Le Gouvernement Australien finance actuellement le projet pour 5 ans et pour un total d'environ 6 millions de Dollars australiens.

Contraintes

Avec le projet venant d'être lancé, et avec l'installation presque terminée des systèmes de mesures, le financement du poste d'Agent du Changement Climatique sera pratiquement épuisé d'ici la fin 1993.

Activité 3.3 - Etude Spécifique de site pour les Tonga

Cette étude a été entreprise sur l'île de Tongatapu, en ayant regard spécifiquement aux effets de changement climatique sur la zone côtière, l'agriculture et les ressources aquatiques. Un nombre de recommandations dans le rapport sont directement liées au rapport S.N.G.E. des Tonga.

Rapport

Un rapport a été publié et transmis aux gouvernements membres, au P.N.U.E. et autres.

Résultats

Les recommandations de ce rapport ont été incorporées dans le rapport des S.N.G.E. Le P.R.O.E. développera en outre, divers projets identifiés dans le rapport et devant stimuler l'aide financière.

Financement

Le P.N.U.E. a fourni l'aide financière pour cette étude et pour la publication du rapport.

Autres Résultats

Le rapport identifie clairement certains des domaines spécifiques nécessitant une étude additionnelle ainsi que les fonds nécessaires.

Activité 3.4 - Evaluation de la vulnérabilité due à l'élévation accélérée du niveau des mers - Etude de cas : Atoll de Majuro, République des Iles Marshall.

Cette étude de cas se concentrait sur l'évaluation de l'élévation accélérée du niveau de la mer sur un petit atoll, faisant partie d'une étude de planification et de gestion des zones côtières. Le Groupe de Travail III du C.I.C.C. développa une méthodologie commune d'évaluation de la vulnérabilité due à l'élévation accélérée du niveau marin. Majuro a été choisi comme cas d'étude pour tester l'aspect pratique et l'utilité de cette méthodologie.

L'étude avait aussi pour intention:

- D'identifier les stratégies de réponses appropriées pour atténuer le changement climatique et l'élévation de la mer;
- d'évaluer les effets d'une élévation accélérée du niveau de la mer; et
- d'évaluer la vulnérabilité de Majuro, par rapport à sa capacité à mettre en place des options de réponses et à rechercher une possible aide future.

Rapport

Deux rapports ont résultés de cette étude: Premièrement un résumé général qui fut mis en circulation lors de la réunion du C.N.U.E.D. au Brésil en Juin 1992; et la version détaillée finale du rapport, qui fut transmise aux gouvernements membres et autres gouvernements.

Résultats

Les deux rapports furent produits et leurs recommandations présentées au Gouvernement des Iles Marshall et au Groupe de Travail III du C.I.C.C.

En outre, les problèmes et contraintes identifiés dans cette étude furent utiles dans le développement du Programme de Gestion des Zones Côtières du P.R.O.E.

Financement

Le financement de cette étude a été fourni uniquement par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (Direction Nationale Océanique et Atmosphérique des Etats-Unis [D.N.O.A.]).

Contraintes

Il existe de nombreux problèmes et contraintes clairement identifiés dans le rapport. Des mesures y donnant suite seraient bénéfiques au Gouvernement des Iles Marshall.

Objectif 4

Encourager et coordonner le développement et la mise en place d'options de réponses pour minimiser la contribution de la région aux causes de changements climatiques dus à une intervention humaine (par exemple, par le biais des économies d'énergie).

Activités

Contrôle des dépenses énergétiques des bâtiments du P.R.O.E., Vaitele, Samoa occidentales

Cette étude de cas sert de référence pour les projets d'économies énergétiques de la région. L'étude se concentre sur le bâtiment des bureaux du P.R.O.E., et en particulier sur la façon dont l'énergie peut être conservée à un coût minimum, par le biais de modifications structurelles minimales du bâtiment.

Rapport

Un rapport est actuellement sous presse et sera transmis aux gouvernements et à d'autres parties.

Résultats

Le P.R.O.E. a mis en place certaines des recommandations du rapport et fera la promotion de ce genre d'activités dans la région.

Financement

Greenpeace (Nouvelle-Zélande), a financé ce projet.

Conclusion

Ce genre d'activité devrait être encouragée en termes d'économie d'énergie et de coûts. Un financement sera nécessaire si l'on veut envisager d'autres activités similaires.

Objectif 5

Encourager et coordonner la représentation des intérêts et des problèmes de la Région Océanienne dans les discussions internationales sur le changement climatique, et les options de réponses pour limiter ses causes et s'y adapter.

Activités

La coordination des activités de la Convention Cadre sur le Changement Climatique (C.C.C.C.), La Convention du Plan des Nations Unies sur le Changement Climatique (C.P.N.U.C.C.), et l'Alliance des Petits Etats Insulaires (A.P.E.I.).

Il fut donné au P.R.O.E. la tâche de coordonner et conseiller les gouvernements sur des questions d'ordre technique durant six réunions du C.I.C.C. et sept réunions du C.P.N.U.C.C. Le P.R.O.E. a aussi coordonné les efforts de l'A.P.E.I., en particulier lors de la réunion du C.P.N.U.C.C., qui finalement, aboutirent à la réunion du C.N.U.E.D. au Brésil en 1992. En outre, l'Australie fournit un conseil et une assistance pour la ratification de la Convention sur la Biodiversité et le Changement Climatique.

Rapports

Les rapports des réunions du C.I.C.C. et du C.P.N.U.C.C. ont été transmis aux gouvernements.

résultats

La Conférence sur la Modification et l'Elévation du Niveau des Mers en 1992.

Financement

Les gouvernements d'Australie et de Nouvelle-Zélande fournirent une aide substantielle. Les contributions du P.N.U.E. et du P.N.U.D. sont également appréciées.

Conclusion

Un financement additionnel est nécessaire pour aider les gouvernements à participer aux futures actions du C.P.N.U.C.C. et du C.I.C.C. Une assistance similaire est également requise pour la ratification des Conventions sur la Biodiversité et le Changement Climatique.

Objectif 6

Coordonner l'assistance des organisations, institutions et gouvernements internationaux de la région et d'ailleurs traitant des questions ou activités sur le changement climatique dans le Pacifique Sud.

Activités

Il s'agit là d'un travail à temps complet de liaison avec les gouvernements, par exemple entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, les Etats-Unis, le Japon, et les organisations telles que le P.N.U.E., l'O.M.M., le C.I.C.C., l'U.N.E.S.C.O. et le C.I.O., traitant ensemble des activités et problèmes liés au changement climatique.

Objectif 7

Agir en temps que centre de traitement et de distribution de l'information pour la région, sur les implications des mesures internationales pour protéger la couche d'ozone, y compris sur le développement et le transfert de technologies à effets négligeables sur l'ozone.

Activités

Le Programme agit principalement comme centre de traitement et de distribution pour l'information sur l'ozone en provenance du P.N.U.E., de l'O.M.M. et du C.I.C.C.

22 Juillet 1993

Texte original: Anglais



**Programme Régional Océanien de l'Environnement
(PROE)**

Sixième Conférence Intergouvernementale
Suva, Fiji, 20-22 Septembre 1993

**Article 7.3 de l'Agenda: Rapports du Programme de Travail -
Gestion et planification de l'environnement**

Objet du Dossier

Présenter un rapport sur les activités du PROE en 1992 dans le domaine de la gestion et de la planification de l'environnement.

Historique

2. La gestion et la planification de l'environnement furent le centre des activités du PROE en 1992. Ce rapport est en deux parties, la première traitant des Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (SNGE), la seconde traitant des études d'impact sur l'environnement.

Recommandation

3. La Conférence est invitée à **considérer** et à **prendre note** de ce dossier.

Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (S.N.G.E.)

1ère PARTIE

Les Bases d'Action

Introduction

Il se trouve une sensibilisation croissante parmi les membres du PROE sur le fait que la gestion de l'environnement et le développement économique sont liés d'une manière inextricable. Par exemple, de nombreux projets de développement touristique ou d'expansion urbaine, portuaire, industrielle, forestière, minière, agricole ou de pêche commerciale ont eu des impacts désastreux sur l'environnement et auraient pu être atténués ou évités par l'usage de méthodes de planification et de gestion de l'environnement. En reconnaissance de l'importance de la planification et la gestion de l'environnement, de nombreux pays ont été aidés par le développement de Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement, le développement de la sensibilisation, des renforcements institutionnel nationaux et le développement de législations appropriées sur l'environnement.

2. Deux programmes importants du PROE, L'Assistance Technique Régionale pour l'Environnement (A.T.R.E.) et les Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (S.N.G.E.) apportèrent ce soutien à douze pays membres en 1992. L'A.T.R.E. était offert avec l'assistance financière et technique de la Banque Asiatique de Développement (B.A.D.), l'Union Mondiale de Conservation (U.M.C.) et les S.N.G.E. ont reçu un financement en provenance du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.), et du Bureau Australien d'Assistance au Développement International (B.A.A.D.I.).

SNGE

2ème PARTIE

Activités en Support du But et des Objectifs du Plan d'Action

But

1. Le but du Programme 3 du Plan d'Action est de s'assurer que les activités de développement économique soient entreprises d'une manière saine et viable au niveau de l'environnement, par le biais d'activités telles que le développement de Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement.

Objectifs et Activités

2. Les activités suivantes ont été entreprises dans le but de l'accomplissement de l'objectif global, qui est l'amélioration des capacités de Gestion et Planification de l'Environnement au sein des pays membres.

Activité 1

L'examen de la législation existante relative à la gestion de l'environnement, et le développement d'une législation, lorsque cela est approprié.

Résultats

Examens législatifs entrepris pour les Iles Cook, les Etats Fédérés de Micronésie, Kiribati, les Iles Marshall, Niue, Palau, les Iles Salomon, Tonga et Tuvalu. Les examens législatifs restants ont été entrepris en 1993.

Activité 2

L'assistance fournie au développement de procédures, stratégies et plans nationaux pour un développement écologiquement viable.

Résultats

Des Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (ou leur équivalent) furent complétées pour les Iles Cook, les Etats Fédérés de Micronésie, les Iles Marshall, les Iles Salomon et les Tonga pendant l'année 1992. Les stratégies des pays restants ont, soit été complétées au début de 1993, soit en sont à une phase préparatoire subissant un procédé de consultation nationale interne. Dans chaque cas, le développement de la Stratégie a compris un procédé

consultatif étendu, impliquant tous les secteurs (gouvernemental, privé et communautaire) au sein du pays concerné. La documentation produite pour assister le procédé de développement des stratégies, a incorporé l'établissement de comptes-rendus sur l'Etat de l'Environnement (E.E.) dans les rapports nationaux préparés pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Brésil, en juin 1992; Les révisions législatives, mentionnées ci-dessus; les révisions éducatives et dans certains cas, l'examen des mécanismes de prise de conscience communautaire.

Activité 3

Le renforcement des capacités nationales à mettre en place des procédures et programmes de développement écologiquement viable.

Résultats

La formation nationale interne a été entreprise dans la plupart des pays sous différents aspects de gestion de l'environnement, et l'aide financière et technique a été fournie pour renforcer les cellules d'environnement. Dans certains pays, ce renforcement institutionnel s'est traduit par la création d'Unités d'Environnement, là où aucunes n'existaient précédemment. Des équipes de travail nationales impliquant une représentation inter-départementale, communautaire, et du secteur privé, ont été établies comme moyen de liaison entre les activités du développement économique et de l'environnement.

Activité 4

Le développement d'une prise de conscience sur l'environnement pour le besoin de politiques et programmes de développement écologiquement viables, et l'implication des groupes communautaires dans les processus de planification et de régulation.

Résultats

Un nombre d'activités spécifiques d'Organisations Non-gouvernementales ont été aidées financièrement et techniquement dans la région, comme moyen pour accroître la prise de conscience communautaire pour l'environnement. Celles-ci comprenaient la production d'affiches, de brochures d'information et autres matériels; la tenue d'ateliers et la production de scripts pour des films vidéos qui furent produits par la suite, au début de 1993.

Contraintes et Opportunités :

Personnel

Le Programme A.T.R.E. a été entrepris par le chef d'équipe A.T.R.E. des S.N.G.E., et le Programme S.N.G.E. par le chef d'équipe S.N.G.E. Dans les deux cas, des services internationaux d'experts conseils ont été utilisés dans des activités nécessitant une expertise absente au niveau local. Cependant, des experts locaux furent utilisés aussi souvent que possible, comme un moyen d'élargir leur expérience et ainsi de porter soutien au processus de renforcement institutionnel.

Financement

Un financement adéquat a été fourni au sein de ces programmes majeurs, pour entreprendre une large variété d'activités associées avec l'amélioration des capacités de gestion et de planification de l'environnement. Comme il a été déclaré dans l'introduction, les sources majeures de financement furent la Banque Asiatique de Développement (B.A.D.), le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.E.D.), l'Union Mondiale de Conservation (U.M.C.) et le Bureau Australien d'Assistance au Développement International (B.A.A.D.I.).

Etudes de l'impact sur l'environnement

1ère PARTIE

Les Bases d'Action

Introduction

Les inquiétudes concernant l'effet des projets de développement sur l'environnement se sont développées ces dernières années, et il existe maintenant un mouvement en faveur de règlements et procédures améliorées pour l'environnement dans la région. Bien que les pays membres du P.R.O.E réalisent que, pour sauver l'environnement, les procédures et projets de développements devraient être évalués sur la façon dont ils affectent l'environnement, dans certains cas la situation au niveau politique n'est pas suffisamment influencée par cette nécessité. Un engagement politique est essentiel pour que le procédé de gestion de l'environnement puisse réussir.

2. L'aide au développement est un facteur significatif dans les économies régionales, et se trouve dans certains pays le moyen principal d'échanges de devises. En fonction de la source de telle aide, les projets peuvent ou ne peuvent être, sujets à des évaluations sur l'environnement. La Corée, la Chine et Taiwan apparaissent comme les donateurs principaux de la région qui n'ont, à présent, aucune procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement. Les procédures environnementales du Japon semblent être erratiques. Les gouvernements membres du P.R.O.E. devraient être encouragés à demander à ce que ces donateurs suivent les procédures d'E.I.E. impliquant les cellules locales d'environnement et utilisant les experts locaux.

3. Le programme E.I.E. de deux ans du P.R.O.E. est maintenant terminé. L'objectif premier était de développer la prise de conscience des gouvernements et des peuples insulaires sur les bénéfices potentiels de l'évaluation de l'impact sur l'environnement comme outil de gestion et de planification pour un développement durable.

2ème PARTIE

Activités en Soutenant les buts et objectifs du Plan d'Action

But

1. Le but du Programme 3 du Plan d'Action est de s'assurer que les activités de développement économique soient entreprises d'une manière saine et viable au niveau de l'environnement, par le biais d'activités telles que le développement de Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement.

Objectifs et Activités

2. Les activités suivantes ont été entreprises dans le but de l'accomplissement de l'objectif global, qui est l'amélioration des capacités de Gestion et Planification de l'Environnement au sein des pays membres.

Activité 1

Le développement et la distribution de Matériels d'Instruction sur la gestion et la planification de l'environnement, pour les Iles du Pacifique Sud.

Résultats

Les matériels suivants ont été produits et distribués à travers la région, et utilisés pour la conduite d'ateliers nationaux de travail E.I.E.:

- . une affiche E.I.E.
- . un guide E.I.E. pour la Région Océanienne
- . un film vidéo E.I.E.

Activité 2

Séminaires de sensibilisation sur la gestion et la planification de l'environnement pour les hauts fonctionnaires de Gouvernement.

Ceci visait à sensibiliser les faiseurs de politique et les preneurs de décisions dans les pays membres du P.R.O.E., sur les rôles que l'E.I.E. et la planification de l'usage des terres peuvent jouer dans une prise de décisions rationnelle des procédures et projets de développement.

Résultats

Voir Activité 3

Activité 3

Formation à la gestion et à la planification de l'environnement, des programmes, projets et politiques de développement

Les activités 2 et 3 furent combinées dans un programme national de formation E.I.E pour les représentants officiels haut placés, (séminaires d'un jour), les représentants techniques et les O.N.G. (4 jours de formation technique).

Résultats

- 12 ateliers E.I.E nationaux seront entrepris avant septembre 1993.
- approximativement 150 preneurs de décisions furent familiarisés avec les méthodes et procédures de planification de l'environnement et de la gestion des processus de développement.
- approximativement 300 représentants techniques, planificateurs et petits promoteurs ont été formés à l'application des E.I.E dans l'évaluation des projets, programmes et plans de développement.
- cinq comptes-rendus d'ateliers ont été publiés et distribués; les comptes-rendus restants seront complétés et distribués à la fin de cette année.

Activité 4

Développement d'un Service Océanien d'Information et de Bases de Données sur la gestion et la planification de l'environnement

Ceci implique qu'un cabinet d'experts, se penche sur le développement d'une base de données informatisée au P.R.O.E. qui soit mise à la disposition des gouvernements membres du P.R.O.E.

Résultats

Une consultation a été établie pour étudier les activités 4 et 5 et un rapport a été produit par le P.R.O.E. Un responsable des bases de données est actuellement en recrutement (sous un programme de financement séparé), pour installer le système de base de données du P.R.O.E., celui-ci prendra son poste en novembre 1993.

Activité 5

Coopération de services techniques de conseil: Application de l'E.I.E. et des Méthodes, Règlements et Procédures de Planification Relatives.

Ceci répondra aux demandes d'assistance sur le principe des bases de données dont il est fait référence à l'Activité 4.

Résultats

Il n'y a eu, jusqu'à présent, aucune demande d'assistance.

Activité 6

Le développement du tableau de service des conseils pour la gestion et la planification de l'environnement de la région océanienne

Ceci vise à développer un tableau de service des consultants ayant une expérience dans l'exécution des E.I.E. et des méthodes relatives dans le Pacifique Sud.

Résultats

Les services d'un conseil furent loués pour une recommandation sur ce sujet et sur l'Activité 4 et donna naissance à un rapport combiné.

Activité 7

Service de réponse pour les Gouvernements membres des Iles du Pacifique.

Ceci fournira un service expertisé de réponse à des demandes d'assistance de la part des gouvernements, dans l'exécution des E.I.E. et des méthodes relatives, pour leurs projets de développement.

Résultats

4 services de réponse furent fournis, et des comptes-rendus à leur sujet ont été produits et distribués: ils concernaient :

- L'Hôtel Sheraton aux Iles Cook
- Le Barrage Hydraulique Afulilo aux Samoa Occidentales
- Les Chaussées de Vava'u à Tonga
- Centre Commercial à Niue.

Contraintes et opportunités

D'une manière générale, les séminaires E.I.E n'ont pas rencontré de la part des preneurs de décisions le succès espéré; invariablement, les représentants les plus haut placés ne sont jamais présents, à l'exception d'un pays où le cabinet était présent au complet. Les représentants gouvernementaux de haut rang ont tendance à être plus réceptifs à l'usage du personnel de ressource expatrié et beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'experts locaux.

L'incorporation des questions d'environnement avec les aspirations de développement des pays insulaires dépend maintenant de la volonté et de l'engagement politique de leurs dirigeants.

Contribution en personnel et finances

Le programme E.I.E. est fondé par le P.N.U.E., le B.A.A.D.I. et le P.N.U.D. Une aide a aussi été fournie par la B.A.D. et l'U.M.C. Les activités associées avec le programme ont été entreprises par le responsable E.I.E. du P.R.O.E., avec l'assistance de l'Université du Pacifique Sud aux Iles Fidji, l'Université de Macquarie à Sydney, l'Institut Australien de Science Marine à Townsville, l'Université d'Otago, le Ministère pour l'Environnement et le Département de Conservation en Nouvelle-Zélande.

22 Juillet 1993
Texte original: Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence Intergouvernementale
Suva, Fiji, 20-22 Septembre 1993

Article 7.4 de l'Agenda: Rapports du Programme de Travail sur la gestion et la planification côtières

Objet du Dossier

Résumer les activités du P.R.O.E. concernant les activités de gestion et de planification de l'environnement pendant l'année 1992.

Historique

2. Le rapport ci-joint présente une information générale concernant le Programme de Gestion et de Planification Côtières du P.R.O.E., les objectifs du Plan d'Action pour le programme et décrit les activités entreprises pendant 1992 en support de ces objectifs.

Recommandation

3. La Conférence est invitée à **considérer et à prendre note** de ce dossier.

Gestion et planification côtières

1ère PARTIE

Les Bases d'Action

La zone côtière est vitale pour le bien-être des îles du Pacifique. C'est le lieu d'habitat de la majorité de la population, le centre de la plupart des subsistances, activités commerciales agricoles et de pêche ainsi que la cible d'une bonne partie du développement économique. Les côtes sont sujettes aux dangers naturels, tels que les cyclones, déluges ou marées anormalement hautes, qui pourraient être accrus par un changement climatique futur. Ces pressions socio-économiques et ces dangers naturels accroissent la dégradation des habitats côtiers, intensifient les conflits entre les utilisateurs en concurrence pour les ressources côtières.

2. Les problèmes de gestion et de planification côtières sont étendus dans la région. Dans certaines régions ils sont sévères, en particulier sur les atolls et dans les régions urbanisées côtières des hautes îles. Cependant, une grande partie de la dégradation des habitats, ressources et valeurs côtières aurait pu être évitée ou atténuée par une gestion, planification et administration des côtes intégrées et efficaces. Cette technique favorise une approche compréhensive, multi-sectorielle et intégrée à l'usage des régions, habitats et ressources côtières.

3. Le Programme de Gestion et Planification Côtières du PROE est une approche coordonnée des questions sur l'environnement côtier et favorise le Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) dans la région. Le programme actuel consiste en :

- ateliers de travail de campagne
- études des ressources côtières; et
- développement de projets de recherche sur de plans de gestion côtière et la gestion côtière.

4. Le PROE est le centre Océanien du Programme des Mers Régionales du PNUE et a donc des relations de travail étroites avec le Centre d'Activités du Programme des Zones Océaniques Côtières à Nairobi, Kenya. Le programme du PROE travaille aussi avec les autres agences internationales concernées et complète les programmes régionaux apparentés des APF, CPS, CGAPS et UPS.

Gestion et planification côtières

2ème PARTIE

Activités en Support du But et des Objectifs du Plan d'Action

But

1. Le But du Programme 4 du Plan d'Action du PROE est d'aider les membres à gérer et planifier pour un usage multiple, un développement écologique viable et la conservation des régions, habitats et ressources côtières.

Objectifs et Activités

2. Définis ci-dessous se trouvent chacun des Objectifs du Plan d'Action en support du but indiqué ci-dessus, et une description des activités entreprises par le P.R.O.E. en 1992 pour l'accomplissement de ces objectifs.

Objectif 1

Renforcer les capacités nationales à formuler, coordonner et mettre en œuvre les programmes de gestion et planification côtières grâce à une formation, des ateliers de travail et la participation aux activités de projets.

Activités

Evaluation Environnementale de l'Exploitation Minière Marine - Iles Salomon, Mars 1992. Cet atelier de travail de 5 jours a été mis en œuvre par deux experts conseils et l'Agent EIE du PROE. Le financement était fourni par l'ICOD. Les résultats donneront des suggestions pour l'évaluation environnementale de l'exploitation minière marine. Celles-ci ont été complétées et sont en cours d'impression.

Objectif 2

Développer et mettre en application des programmes de gestion et planification côtières, comprenant des mécanismes institutionnels appropriés, des dispositions administratives et la législation appropriée lorsque cela s'avère utile.

Activité

Planification de la gestion côtière pour la région de Nouméa, Nouvelle Calédonie: Phase Pilote. Ce projet pilote a été dirigé en Septembre 1992 par le Chargé de Projet

(Scientifique). Le financement était fourni par le BAADI. Le dossier a été complété et envoyé à Nouméa, Nouvelle Calédonie.

Objectif 3

Améliorer au sein de la communauté, des secteurs gouvernementaux et privés, la compréhension des ressources et des environnements côtiers, du développement et de la conservation de ces zones, ainsi que les procédés et les bénéfices de la planification de cette gestion côtière.

Activité

Lignes de conduite en matière d'Environnement pour les Opérations de Récoltes des récifs Coralliens. Ce projet a été mis en œuvre par un expert conseil et le Chargé de Projet (Scientifique). Le projet encore en voie de réalisation, l'ébauche achevée des lignes de conduite est l'objet d'une étude scientifique. Le financement a été fourni par l'ICOD. Les résultats donneront, pour les pays membres, des lignes de conduite pour les opérations de récolte de récifs coralliens.

Etude des Organismes Marins Introduits. Ce projet a été mis en œuvre par un expert conseil en conjonction avec la section des Pêcheries Côtières de la CPS. Ce projet est en cours, avec une l'ébauche d'un rapport complétée par l'expert conseil. Le financement pour le conseil a été fourni par l'ICOD. Le résultat donnera un rapport sur les espèces marines introduites, avec des recommandations pour les règles de quarantaines et de transferts.

Objectif 4

Développer une expertise au sein des pays et fournir des exemples du procédé et des bénéfices de la planification / gestion côtière.

Activité

Effets produits par les réserves de récifs - Iles Salomon. Ce projet a été mis en œuvre par le Centre d'Aquaculture Côtière de l'ICLAM aux Iles Salomon. Le projet a été complété et un rapport soumis au PROE est en cours d'examen pour une publication éventuelle. La source de financement était l'ICOD.

Objectif 5

Coordonner les activités de gestion et de planification côtières dans la région océanienne, en prenant note de l'importance d'une prise en considération de l'élévation projetée du niveau des mers.

Activité

Evaluation de vulnérabilité relative à l'élévation accélérée du niveau des mers - Etude de cas : Atoll de Majuro, République des Iles Marshall. Voir pour les détails, Activité 3.4 Article 7.2 de l'Agenda : Changement Climatique.

Objectif 6

Entreprendre des activités de gestion et de planification côtières, comprenant les études de ressources côtières et le développement d'un plan de gestion.

Activité

Etude des Iles Palau du sud-ouest. Ce projet a été complété par une équipe multinationale et inter-agences, qui comprenait le Chargé de Projet (Scientifique). Une partie du financement a été fourni par l'ICOD. Le rapport final est en préparation à la Conservation de la Nature, à Hawaii.

Objectif 7

Aider les membres du PROE à prendre toutes les mesures appropriées pour éviter, réduire et contrôler les déchargement côtiers des déchets créants une pollution et une érosion côtière et provoquant des dommages à l'environnement dans la région couverte par la Convention de Nouméa.

Activité

Aucune activité en 1992.

Personnel:

Le Chargé de Projet (Scientifique), qui était responsable du Programme de Gestion et de Planification Côtières, a quitté le PROE en Septembre 1992. La position d'Agent de Gestion Côtière remplace le poste ci-dessus et a été pourvue en Janvier 1993.

Participation aux Réunions:

Le Chargé de projet (Scientifique) a participé au 7ème Symposium sur les récifs coralliens en Juin 1992, à Guam.

Contraintes et Opportunités:

Avec le départ du Chargé de Projet (Scientifique), très peu d'activités ont eu lieu dans ce domaine du programme pendant la deuxième partie de 1992. Avec la désignation de l'Agent de Gestion Côtière à la mi-Janvier 1993, ce domaine du programme est à nouveau totalement actif. Ce domaine du programme est soumis à un développement considérable en 1993, particulièrement dans le domaine de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière.



**Programme Régional Océanien de l'Environnement
(PROE)**

Sixième Conférence Intergouvernementale
Suva, Fiji, 20-22 Septembre 1993

**Article 7.5 de l'Agenda: Rapports du Programme de Travail -
Gestion de la pollution et des cas urgents de pollution**

Objet du Dossier

Résumer les activités du P.R.O.E. dans les domaines de gestion de la pollution et des cas urgents de pollution pendant l'année 1992.

Historique

2. La gestion de la pollution et les cas urgents de pollution forment deux éléments (Programmes 5 et 6) du Plan d'Action du PROE. Le rapport attaché est en deux parties, le Volet 1 traitant de la prévention et de la gestion de la pollution et le Volet 2 de la planification et des mesures de réponse aux cas urgents de pollution.

Recommandation

3. La Conférence est invitée à considérer et à prendre note de ce dossier.

Prévention et Gestion de la pollution

1ère PARTIE

Les Bases d'Action

Historique

La pollution et le développement vont souvent de pair. L'industrialisation, la production agricole et le style de vie moderne créent des problèmes de pollution impossibles à résoudre avec les capacités individuelles des gouvernements membres du PROE. Le PROE a pour intention d'aborder les problèmes causés par ces sources de pollution ainsi que par d'autres sources de pollution ou de contamination terrestre, atmosphérique et marine.

2. Un mouvement général de population vers les centres les plus développés se traduit par l'utilisation d'une grande partie des terres agricoles dans des buts résidentiels. Une conséquence majeure est l'utilisation des zones côtières pour le déchargement des déchets produits par l'expansion incessante de la population. Dans certains pays, le déversement de déchets en mer devient accepté comme étant une méthode normale de gestion des déchets, de même que le déversement sans discrimination dans les grottes, mares et autres cavités, ayant des effets sérieux sur les nappes phréatiques ainsi que les eaux et habitats des régions côtières.

3. Tous les pays membres du PROE partagent les problèmes de réduction et d'élimination sûre de tous les déchets, particulièrement de ceux produits par un accroissement rapide de l'urbanisation. La pollution produite par les déchets industriels, les égouts, les décharges publiques mal placées et mal gérées et l'élimination dangereuse des produits chimiques toxiques contribue de façon significative à la dégradation des habitats et menace la santé des peuples des Iles du Pacifique. L'expansion de la population, l'urbanisation et l'industrialisation ne font qu'accentuer ces problèmes.

4. Une urbanisation accélérée, l'élévation aussi rapide des 'conditions de confort' demandées ainsi que la demande croissante pour des marchandises emballées d'importation produisent des volumes croissants de déchets solides. Ceux-ci incluent les produits chimiques toxiques trouvés dans les décharges municipales et les véhicules abandonnés, communs aux Iles du Pacifique. La superficie des terres autour des centres urbains étant limitée, les territoires et les pays du Pacifique ont des difficultés majeures à se débarrasser de leurs déchets solides. Les emplacements de décharges publiques acceptables socialement, économiquement et au niveau sanitaire sont limités, de même que les finances qui permettraient de résoudre ce problème. Des programmes limités de recyclage ont commencé dans certains pays, mais il y a en général peu de programmes pour la réduction, la prévention ou le recyclage de déchets tendant réduire la quantité des déchets amoncelée dans la région. Les possibilités de prévention doivent être déterminées et mises en œuvre.

5. La pollution aquatique plus particulièrement, est un problème majeur affectant la qualité des sources d'eau douce et les zones maritimes et côtières de la région. Des systèmes inadéquats de récupération, de traitement et d'égouts provoquent la contamination des eaux de surfaces et des nappes phréatiques à proximité des régions urbanisées. La nature inter frontière de la pollution marine nécessite une approche coordonnée et compréhensive pour une évaluation et un contrôle efficace. Des programmes de recherches et de contrôles de la pollution marine ont été mis en œuvre avec succès grâce au PROE et sont maintenant organisés dans un programme coordonné de recherche et de contrôle (programme POL du PROE).

6. Le PROE développe actuellement un programme régional coordonné pour éviter, contrôler la pollution et s'occuper du problème des déchets. Le Programme de prévention de la pollution vise à ce que tous les secteurs de la communauté:

- s'engagent à prévenir toute pollution;
- soient suffisamment informés pour aider dans la prévention de la pollution; et
- bénéficient d'un support pour développer, mettre en œuvre et évaluer des programmes de prévention.

7. Ce programme soutiendra les initiatives bénévoles communautaires et nationales et encouragera la prise de mesures économiques ainsi que le développement d'une législation appropriée pour aider à la prévention de la pollution. Les objectifs spécifiques sont de développer:

- des plans de gestion des déchets sur terre, en mer, en eau douce et à l'air libre, y compris le mouvement trans-frontières des déchets dangereux;
- un système de surveillance pour la prévention et le contrôle de la pollution sur terre, en eaux douces, côtières et en haute mer (avec l'incorporation des activités actuelles du programme POL du PROE)
- une base de données régionale sur les sources, les niveaux, les quantités, les tendances et les effets des produits contaminants et de la pollution; et
- un programme régional de prise de conscience, de formation, d'éducation et d'information sur la pollution.

Prévention et Gestion de la pollution

2ème PARTIE

Activités en Support du But et des Objectifs du Plan d'Action

But

1. Le But du Programme 5 du Plan d'Action du PROE est d'éviter, contrôler et gérer la pollution et les déchets pour que les effets défavorables sur l'environnement et le bien-être des populations concernées soient évités, minimisés et atténués.

Objectifs et Activités

2. Définis ci-dessous se trouvent chacun des Objectifs du Plan d'Action en support du but indiqué ci-dessus, et une description des activités entreprises par le P.R.O.E. en 1992 pour l'accomplissement de ces objectifs.

Objectif 1

Développer des mesures techniques, légales et administratives pour la prévention de la pollution et la gestion des déchets et aider les membres du PROE dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité de ces mesures.

Activités

Des études sur la gestion des déchets, les pratiques courantes et la législation ont été entreprises pour Kiribati en mars et Tokelau en novembre. Les rapports pour ces pays sont maintenant pratiquement terminés. Ces études ont été financées par le P.N.U.D. grâce au projet des S.N.G.E.

Résultats

Les faiblesses des mesures techniques, légales et administratives pour la prévention de la pollution et la gestion des déchets ont été soulignées. Une aide est maintenant recherchée pour offrir l'expertise nécessaire à la mise en œuvre des différentes mesures préventives recommandées dans ces études. Des systèmes sont proposés pour le contrôle et l'évaluation de l'efficacité de telles mesures.

Objectif 2

Renforcer les capacités des institutions nationales et régionales à entreprendre des contrôles et des recherches sur la pollution, ainsi qu'à formuler et appliquer des mesures de contrôle et de réduction de la pollution.

Activités

Dcs services d'expertises ont été offerts à:

- L'Université de Papouasie Nouvelle Guinée
- UNITECH PNG
- L'Université du Pacifique Sud
- L'Ecole de Médecine aux Iles Fidji
- ORSTOM
- LESE

pour entreprendre des contrôles et des recherches sur la pollution, alors que dans le même temps une formation technique sur le contrôle de la qualité de l'eau était offert à Niue.

Résultat

Il est prévu que ces services d'expertise auprès des institutions nationales et régionales se concrétisent par le développement des capacités de celles-ci à entreprendre des tâches similaires dans le futur.

Objectif 3

S'assurer que l'élimination des déchets respecte l'environnement et les normes sanitaires.

Activités

Pour assurer qu'une méthode d'élimination des déchets respectant l'environnement et les normes sanitaires soit pratiquée, un atelier de travail de prise de sensibilisation sur la pollution a été organisé à Niue comme point de départ d'une formation technique sur les technologies appropriées d'élimination des déchets et incluant les méthodes d'évaluation de leur efficacité.

Résultat

Les représentants gouvernementaux et les membres du public ont pris conscience de l'état de leur environnement et des effets que la pollution pourrait avoir sur celui-ci.

Objectif 4

Réduire la quantité des déchets et optimiser leur recyclage dans les pays et les territoires du Pacifique.

Activités

A la suite des études et des recommandations entreprises dans le paragraphe 1 ci-dessus, des projets de compostage de déchets décomposables et de récupération de matériaux recyclables ont été mis en œuvre à Kiribati, Niue et Tokelau. Ils ont impliqué l'exportation de boîtes en aluminium, de bouteilles et d'huiles usées dans d'autres parties du Pacifique telles que la Nouvelle-Zélande (boîtes) et les Samoa occidentales (bouteilles). De nouvelles technologies sont également développées, telles la réduction de déchets à leur source et par le biais de mesures économiques et légales incitatives.

Résultat

La réduction des déchets dans toute la région et la chance d'éliminer plus proprement les déchets résiduels.

Objectif 5

Organiser et entreprendre un programme de recherche et de contrôle de la pollution marine (Programme POL du PROE) coordonné régionalement, en tant que base scientifique pour la formulation de mesures de contrôle de la pollution adaptées à la région.

Activités

Un programme coordonné de recherche et de contrôle de la pollution marine (Programme POL du PROE), fournissant des données d'information et formant une base pour la formulation de mesures de contrôle de la pollution adaptées à la région, est mis en œuvre grâce au programme des mers régionales du PNUE.

Résultat

Le renforcement de la capacité des institutions nationales et des "individus" à contrôler la pollution et l'encouragement donné aux pays pour résoudre ce problème impliquent l'insertion de programmes de recherche et de contrôle de la pollution marine dans les budgets et les politiques nationales.

Objectif 6

Développer, mettre en œuvre et apporter un soutien aux programmes de maintien et d'amélioration de la qualité des ressources en eau douce.

Activités

Lors des études de gestion des déchets et des ateliers de travail sur la prise de conscience de la pollution à Niue, Tuvalu et Kiribati, la question des ressources en eau douce a été examinée et un conseil fut donné aux gouvernements concernés sur la façon d'éviter la pollution et la contamination de celles-ci. Des suggestions furent avancées concernant le maintien des ressources existantes grâce au contrôle de l'environnement et de la qualité des eaux usées.

Objectif 7

Produire et faire circuler l'information sur les sources, niveaux, quantités, types, tendances et effets de la pollution dans la région océanienne.

Activités

Grâce au Programme POL du PROE (Programme d'étude, de recherche et de contrôle de la pollution), le PROE a entrepris une recherche sur les niveaux, les quantités, les types, les tendances et les effets des sources de pollution terrestre dans la région. Un rapport pratiquement terminé sera distribué à tous les pays membres.

Objectif 8

Produire et distribuer l'information sur les types et la quantité des déchets, les activités en produisant et les méthodes pour leur élimination dans la région.

Activités

Le responsable pour les produits contaminants a entrepris des études de gestion des déchets à Kiribati, Niue et Tokelau pour identifier les types et la quantité des activités productrices de déchets, ainsi que les méthodes d'élimination définitives. L'information produite peut être mise à la disposition des pays faisant face aux mêmes problèmes.

Objectif 9

Offrir un centre de traitement et de distribution de l'information sur les procédés et les technologies réduisant la production de déchets et encourager leur utilisation.

Activités

Le PROE offre un service questions/réponses et de traitement et distribution de toute information utile concernant les procédés et les technologies réduisant la production de déchets.

Objectif 10

Aider les membres du PROE à prendre toutes les mesures appropriées pour éviter, réduire et contrôler la pollution dans la région concernée par la Convention de Nouméa, qu'elle provienne du déchargement de navires, de sources terrestres, d'activités sous-marines, de décharges dans l'atmosphère ou de déversements en mer.

Activités

Un conseil et une aide sont offerts aux pays membres du PROE pour prendre toutes les mesures appropriées pour éviter, réduire et contrôler la pollution dans la région concernée par la Convention de Nouméa, qu'elle provienne du déchargement de navires, de sources terrestres, d'activités sous-marines, de décharges dans l'atmosphère ou de déversements en mer ou sur terre. Un programme régional de prévention de la pollution est actuellement développé.

Contraintes

Les contraintes principales qui ont été entrevues pendant l'exécution de ce programme sont:

- l'absence, dès le départ, d'un programme bien coordonné de prévention de la pollution;
- le manque conséquent d'un financement de soutien pour ce programme.

Un programme bien coordonné de prévention et de contrôle de la pollution - actuellement pratiquement terminé - devrait obtenir un financement total pour sa mise en œuvre.

Financement et Personnel

Le financement du salaire et des frais de voyages du responsable pour les produits contaminants est fourni par le PNUD. Les activités du programme POL du PROE ont été financées par le PNUE. Avec cet arrangement, l'ORSTOM, le NZDSIR et l'AIMS contribuent également aux études scientifiques dans leurs juridictions respectives.

PLANIFICATION ET REPOSE AUX CAS URGENTS DE POLLUTION

1ère PARTIE

Les Bases d'Action

Historique

1. Selon le Plan d'Action du PROE, les cas urgents de pollution sont des incidents de pollution accidentels ou imprévisibles qui nécessitent une action urgente pour limiter leur impact sur l'environnement ainsi que toutes menaces pour la santé et la sécurité des populations. De tels incidents sont en général causés par la fuite ou la décharge accidentelle de substances toxiques, dangereuses ou nocives, telles que les produits chimiques, le pétrole brut ou les carburants. Ces décharges peuvent avoir un effet sérieux sur les ressources et les habitats marins et d'eau douce, les systèmes de nappes phréatiques ainsi que sur les autres ressources naturelles. Elles peuvent également avoir des effets significatifs sur l'économie et la santé publique. Les cas urgents de pollution peuvent résulter d'une erreur humaine, d'événements naturels, ou d'une combinaison des deux, et il est donc nécessaire de développer des capacités et des systèmes de réponses planifiés.

<p style="text-align: center;">PLANIFICATION ET REPONSE AUX CAS URGENTS DE POLLUTION</p>

2ème PARTIE

Activités en Support du But et des Objectifs du Plan d'Action

But

1. Le But du Programme 6 du Plan d'Action est de développer et de maintenir des capacités nationales et régionales de planification et de réponses aux cas urgents de pollution.

Objectifs et Activités

2. Définis ci-dessous se trouvent chacun des Objectifs du Plan d'Action en support du but indiqué ci-dessus, et une description des activités entreprises par le P.R.O.E. en 1992 pour l'accomplissement de ces objectifs.

Objectif 1

Produire et distribuer l'information sur les substances, activités et installations pouvant créer des cas urgents de pollution.

Activités

Le PROE est en liaison avec le secrétariat du Forum au sujet d'une étude financée par le PNUD pour la détermination des substances, activités et installations pouvant créer des cas d'urgences de pollution dans la région océanienne.

Objectif 2

Aider les gouvernements à développer des plans et des capacités de réponses aux cas urgents de pollution.

Activités

Le PROE a participé à une réunion sur le développement des plans et mesures des Samoa Occidentales pour répondre aux cas urgents de pollution.

Objectif 3

Etre en liaison avec les organisations internationales, nationales et régionales de mesures de réponse aux catastrophes naturelles pour ce qui concerne les cas urgents de pollution causés par ces catastrophes.

Activités

Bien qu'aucune activité spécifique n'ait été entreprise, le PROE est maintenant prêt à faire la liaison avec les organisations internationales, nationales et régionales de réponses aux catastrophes naturelles pour ce qui concerne les cas urgents de pollution causés par ces catastrophes.

Objectif 4

Assurer que tous les gouvernements ont des plans complets d'alerte de pollution marine, mis à jour et testés et que le Plan Régional d'Urgence de Pollution Marine pour la Région Océanienne du PROE soit achevé et adopté.

Activités

Grâce à l'atelier de travail régional (voir Activité 7.1), une aide a été fournie aux gouvernements pour compléter et tester des plans d'urgence de pollution marine. Développement additionnel du Plan Régional d'Urgence de Pollution Marine dans le contexte de l'ébauche d'une stratégie de protection de l'environnement marin dans la région océanienne, avec l'aide de l'OMI.

Objectif 5

Tenir des séminaires, conduire formation et exercices pour assurer que les plans nationaux/territoriaux et régionaux sont examinés et mis en pratique et que le personnel soit entraîné.

Activités

Un atelier de travail de réponse régionale en cas de marée noire a été tenu en octobre 1992 à Suva, aux Iles Fidji, pour aider à s'assurer que les plans nationaux et régionaux soient examinés et mis en œuvre et que le personnel soit formé en conséquence.

Objectif 6

Conseiller les membres du PROE sur les conventions internationales appropriées concernant la pollution marine.

Activités

Un procédé continu - les pays membres du PROE sont continuellement conseillés sur les conventions internationales appropriées concernant la pollution marine grâce à des ateliers de travail de sensibilisation sur la pollution.

Contraintes et Opportunités

Le manque de financement pour mettre en œuvre le programme a été l'obstacle principal. La stratégie proposée de protection de l'environnement marin dans la région océanique, dont ce domaine de travail fait partie, serait un bond en avant majeur si un financement pouvait être obtenu.

La majeure partie de la direction prise par ces activités a été déterminé par les recommandations des ateliers de travail régionaux tenus deux fois par an sur la planification des plans d'urgence et de réponses en cas de marée noire. Ces ateliers de travail sont tenus depuis 1984 pour former les participants à la planification de plans d'urgence ainsi qu'aux réponses en cas de pollution marine, pour améliorer et tester un plan d'urgence régional en cas de marée noire pour la région océanique et examiner les progrès accomplis dans l'adoption et la mise en œuvre des plans d'urgence nationaux.

L'ébauche d'un plan d'urgence régional sera nécessaire pour avoir appliqué le Protocole de la Convention de Nouméa concernant la coopération dans le combat des cas urgents de pollution à l'intérieur de la région océanique. Dans le cas d'une marée noire majeure ou de tout autre cas urgent de pollution, les gouvernements membres du PROE les plus influents fourniraient probablement la majeure partie des moyens de réponse requis. Il sera donc nécessaire de développer les modalités d'offre d'assistance dans la région dans le contexte des plans d'urgence nationaux et régionaux.

Financement

Le financement pour répondre aux besoins de planification et de réponse aux cas urgents de pollution dans la région, en particulier les mesures de réponse en cas de marée noire, a été fourni par l'Organisation Maritime Internationale, avec l'assistance technique de l'Autorité Australienne de Sécurité Maritime.

Personnel

Le responsable pour les produits contaminants coordonne ces activités.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 7.6 de l'Agenda: Rapports du Programme de Travail - Education, formation et information sur l'environnement

Objet du Dossier

Présenter un rapport sur les activités du PROE pendant l'année 1992 dans les domaines de l'éducation et de la formation ainsi que dans celui de l'information sur l'environnement.

Historique

2. L'éducation sur l'environnement, la formation et l'information sont deux composantes (Programmes 7 et 8) du Plan d'Action du PROE. Le rapport joint à ce dossier est donc composé de deux parties. L'annexe 1 traite de l'éducation et de la formation sur l'environnement, l'annexe 2 s'attache plus particulièrement à l'information dans ce domaine.

Recommandation

3. La Conférence est invitée à **considérer** et à prendre **note** de ce rapport.

22 juillet 1993
Texte original : Anglais

FORMATION ET EDUCATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Première partie

Les bases de l'action

D'après le Plan d'Action du PROE, l'éducation sur l'environnement devrait aider les individus et les groupes à comprendre ce qu'est l'environnement avec l'objectif final de développer chez eux des attitudes respectueuses et engagées qui entraîneront chez ces derniers le désir et la capacité d'agir d'une façon responsable envers l'environnement. L'éducation environnementale est donc concernée par la connaissance mais aussi les sentiments, les attitudes, le savoir-faire ainsi que les actions sociales. Le Programme éducatif du PROE, ainsi que les autres Programmes, reconnaissent également l'existence d'une capacité considérable de connaissances traditionnelles et donc le besoin de développer une approche la plus éthique possible s'adaptant à la façon dont cette connaissance est obtenue et partagée.

2. L'éducation en matière d'environnement implique la fourniture d'un soutien aux écoliers et étudiants universitaires, aux instituts de formation de professeurs, aux personnes responsables des programmes scolaires et d'études et aux organismes de recherche. Elle doit également inclure une éducation moins formelle à l'environnement pour les groupes impliqués dans des activités de gestion de l'environnement à l'inclusion des Ministères d'Etats, des groupes de conservation, des industries, des organisations non gouvernementales mais aussi les communautés, les groupes et agents fonciers et immobiliers.

FORMATION ET ÉDUCATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Seconde partie

Activités soutenant les buts et objectifs du Plan d'Action

Le but

1. Le but du Programme 7 du Plan d'Action est d'améliorer la connaissance et la compréhension ainsi que de catalyser éducation environnementale et activités de formation en vue de mettre en valeur la gestion des ressources et de l'environnement dans la Région.

Objectifs et activités

2. Veuillez trouver ci-dessous les objectifs du Plan d'Action supportant le but décrit plus haut ainsi qu'une description des activités entreprises par le PROE en 1992 pour atteindre ces objectifs.

Objectif 1

Aider les écoles et les services d'éducation à développer leur propre programme d'éducation sur l'environnement.

Activités

- Ateliers Nationaux de composition de programmes à Kiribati, aux Samoa occidentales et aux Iles Marshall.
- Manuels des enseignants et élèves des classes 6 et 7 pour Kiribati.
- Livres de lecture pour les années 7 et 8 des Samoa occidentales.
- Livres de lecture pour les classes élémentaires des Iles Marshall.
- Traduction du manuel sur le récif corallien en langue Tokelane.
- Science environnementale pour les écoles élémentaires : Ateliers de planification et de conception aux Iles Marshall. Exécution en cours de progrès.

Objectif 2

Aider la formation des professeurs en développant stratégies et ressources pour l'enseignement dans les écoles de l'éducation sur l'environnement.

Activités

- Formation sur place des professeurs chargés de la formation des éducateurs en EE aux EFM, Kiribati et Samoa occidentales.
- Séminaire de planification pour la formation des professeurs à Niue.
- Production du manuel des enseignants sur l'éducation environnementale.

Objectif 3

Produire des ressources sur les questions et problèmes d'environnement intéressant la Région sous une forme attrayante et éducative et lorsque possible, dans la langue du pays.

Activités

- Production d'affiches, de dépliants d'information, d'études de cas, de cassettes audio et vidéo, de kits et diapositives sur le récif corallien. Affiches dans les langues locales des pays suivants : Palau, Tokelau, Samoa occidentales, Niue, ainsi que dans les langues Bislama et Pidgin.

Objectif 4

Développer des accords par lesquels les agences techniques et scientifiques, ainsi que les chercheurs individuels, travaillant sur des sujets intéressant le Plan d'Action du PROE, soient encouragés à produire des résultats et des informations qui puissent être utiles aux communautés locales et aux agences s'occupant de questions d'éducation et d'environnement.

Objectif 5

Encourager le développement d'une conscience collective communautaire à propos de l'environnement par le biais de divers formes d'art, du théâtre, de la musique et des médias.

Activités

- Pièce dramatique produite et jouée par la troupe du Théâtre Wan Smolbag, aux Vanuatu.
- Pièce également jouée aux Iles Cook, en octobre 1992, lors du Festival des Arts du Pacifique.

Objectif 6

Promouvoir la conscience collective en développant des activités sur les questions environnementales avec une approche centrée plus particulièrement sur les femmes et les jeunes de la Région.

Activités

- Semaines d'activités environnementales :

Festival Heilala des Tonga;
Semaine de l'environnement aux Samoa occidentales;
Compétitions de nettoyage de plages aux Iles Marshall;
Semaine de l'environnement à Niue.

- Sensibilisation communautaire
 - Séminaires - Groupes de village à Savaii, Samoa occidentales

 - Ateliers de travail - 1. Conseil Catholique National pour la Jeunesse, Samoa occidentales

 - 2. Conseil Oecuménique féminin des Eglises, Samoa occidentales

 - 3. Groupe Féminin de Bahai à Pohnpei, EFM

 - 4. ONG des Femmes à Palau

 - Conférence - CHADU (ONG), Tonga

- Ateliers de formation multimédias pour les EFM

Objectif 7

Apporter soutien au développement professionnel des directeurs pour l'environnement et organismes de conservation par le biais de la scolarité et des systèmes d'échanges.

Activités

Expérience de programme "sur le tas" du responsable des sciences pour l'enseignement primaire - cellule du développement de programme - Ministère de l'Education - Kiribati, à l'Institut d'éducation de l'UPS aux Fidji.

Objectif 8

Aider à la mise en oeuvre des autres Programmes du PROE en développant, lorsque nécessaire, matériels et stratégies pouvant développer les consciences publique et éducative sur l'environnement.

Activités

- Programme de Gestion des Côtes
 - Production & distribution d'une cassette vidéo de 25 minutes intitulée "Coastal Environment in the South Pacific"
 - Prospectus sur une étude de cas de l'exploitation corallienne - Expérience de Nauru
 - Dépliant d'information sur la préservation traditionnelle de l'environnement marin.
- Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (SNGE)
 - Séminaire de sensibilisation pour groupes d'action et analyse des besoins de formation des enseignants à Niue
 - Atelier de travail sur la sensibilisation communautaire à l'environnement, Palau
 - Planification et conception d'un Programme de sensibilisation publique à l'éducation environnementale pour la Cellule Conservation et Entomologie, Ministère des Ressources et du Développement
- Changement climatique et augmentation du niveau des mers

Tentative de planification pour un matériel de production, dans l'attente des fonds disponibles, pour les programmes de formation de professeurs et de sensibilisation publique.

Contraintes

Education formelle à l'environnement :

Les contraintes sont principalement issues de la "phobie des examens" commune dans la région du Pacifique. Il importe peu que les professeurs et administrateurs soient convaincus de l'importance et de l'urgence d'enseigner ou d'apprendre ce qu'est l'environnement, le sujet relève encore d'une priorité moindre et les sujets à examens conservent la toute première priorité. Les effets secondaires de cette politique se dénotent par un manque

de motivation des professeurs à suivre les questions et problèmes courants d'environnement ainsi qu'à les enseigner. Le fait d'organiser des activités d'éducation sur l'environnement telles que le développement de programmes ou la formation d'enseignants, est donc directement ou indirectement affecté par ce problème. Cela se fait ici particulièrement sentir au niveau du temps passé lors des négociations et de la planification des activités en question. La "pression" se fait encore plus sentir lorsqu'il s'agit de répondre aux impératifs de temps des donateurs. Au pire, lorsqu'il s'agit de replanifier, de nombreuses activités deviennent alors concurrentes ou doivent être reportées indéfiniment créant ainsi un processus s'éternisant et prenant la seconde place comparativement à l'enseignement des matières à examens. Alors que les examens nationaux n'échappent pas à la règle de devoir faire admettre cette mentalité d'examen, les autres examens périphériques, par contre, prennent une part et une influence grandissante dans ce phénomène ayant des répercussions sur tous les aspects de l'éducation y compris celle de l'environnement. Bien qu'il ne soit pas du rôle de ce rapport de remettre en question le problème des examens nationaux ou périphériques ainsi que la part officielle qu'ils jouent dans le contrôle de ce qui est considéré opportun d'apprendre, il suffit de dénoncer le fait que ceci constitue la base du problème affectant la mise à exécution d'une façon formelle du Programme d'EE et plus particulièrement en ce qui concerne le développement de programmes et la formation des enseignants. Quoi qu'il en soit, l'EE devra continuer à fonctionner de la manière actuelle et essayera de s'inclure, lorsque possible, dans les sujets à examens.

Education informelle

Les Programmes de Sensibilisation Communautaires sont retardés par le manque de financement aussi bien que de personnel.

Financement

Les programmes communautaires et plus particulièrement ceux qui s'attaquent au niveaux de base, sont toujours en souffrance d'un manque de financement. Certaines demandes des pays membres concernant divers projets EE, ne pourraient pas être satisfaites pour la même raison. Certaines de ces demandes de Projet sont encore en liste d'attente au PROE alors que plusieurs membres passent leur temps à représenter les mêmes Projets dans l'espoir d'une chance plus favorable. Une aide financière du BAADI devrait améliorer grandement la situation en 1993-94.

Personnel

Un personnel plus étoffé sera nécessaire pour permettre la conduite des divers programmes de formation.

INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Première partie

Les bases de l'action

Un programme d'information publique sur les questions d'environnement et de développement affectant la Région est essentiel pour promouvoir des attitudes communautaires envers l'environnement ainsi que la prise de décision experte sur les pratiques de conservation et de gestion nécessaires pour protéger et améliorer la qualité de l'environnement du Pacifique Sud.

2. La connaissance et la compréhension des questions courantes d'environnement et de développement affectant la Région doivent être divulguées sous différentes formes afin de répondre aux besoins de différents groupes. Ceci pourra aller de la production de rapports scientifiques /techniques ou études de cas pour directeurs et chercheurs, aux matériels d'affichage et audiovisuels pour la sensibilisation générale à l'environnement et aux besoins éducatifs.

3. Tout en soutenant la production de matériels, le PROE a un important rôle régional dans la divulgation de l'information aux pays membres en agissant en tant que centre de relais de l'information, en produisant une lettre d'information régionale et en faisant circuler l'information entre les groupes environnementaux.

INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

SECONDE PARTIE

Activités soutenant les buts et objectifs du Plan d'Action

Le but

1. Le but du Programme 8 du Plan d'Action est d'augmenter le niveau de la sensibilisation générale, de la compréhension de l'environnement ainsi que de l'héritage culturel en vue de promouvoir des attitudes communautaires positives envers les activités environnementales et la prise de décision dans la Région.

Objectifs et activités

2. Veuillez trouver ci-dessous les objectifs du Plan d'Action supportant le but décrit plus haut ainsi qu'une description des activités entreprises par le PROE en 1992 pour atteindre ces objectifs.

Objectif 1

Informier et par là promouvoir les activités régionales sur l'environnement en produisant un bulletin régional d'information.

Activités

Composition, mise en page et édition des bulletins d'information sur l'environnement no 30 et 31. La publication est maintenue à jour et la parution des numéros 32 à 35 doit être effective en 1993 aux dates prévues.

Objectif 2

Distribuer, pour buts de gestion et de conservation, toute information scientifique ou technique sur les problèmes d'environnement par le biais de la publication de rapports de réunions et d'études de cas.

Imprimés et diffusés

Rapports :

- Rapport CC/ANM : Samoa occidentales Rapport CC/ANM : Tokelau
Rapport CC/ANM : Tonga Rapport CC/ANM : Iles Marshall
Rapport CC/ANM : Iles Cook Evaluation CC/ANM: Majuro, RIM
Rapport Koromindi : Salomon (phase 2) Gestion des déchets aux Samoa occidentales

Rapports de réunions techniques :

Conférence de 1989 sur les Zones protégées de l'Océanie (vol. 1, 2, 3)
Seconde Conférence sur les Tortues Marines (1991)
Rapports sur la Réunion Nationale EIE et ses Ateliers de travail (6)
Ateliers de travail 1992 sur la Pollution Marine

En préparation :

Evaluation CC/ANM : Upolu, Samoa occidentales
Troisième Conférence sur les Tortues Marines (1993)
Minutes de la Seconde Conférence de 1992 sur le Changement Climatique
Gestion des déchets à Tokelau
Divers autres rapports de réunions

Objectif 3

Promouvoir la sensibilisation communautaire par le biais de la production de matériels visuels, imprimés et électroniques, à l'inclusion d'affiches, expositions, kits audiovisuels et matériels radio et vidéo.

Activités

Imprimé et diffusé :

Publication d'ordre général :
Plan d'Action du PROE 1991-95
Rapport annuel 1991-92

Publication éducative :
Manuel de Formation des Professeurs d'Environnement (Anglais)

Affiches :
Changement Climatique (Anglais)

Brochures :
Publications techniques (2 / an)
Matériels de ressource éducative (2 / an)
Programme de contrôle du climat et du niveau des mers de l'Océanie

Vidéos :
Protection de l'environnement côtier (PAL/NTSC)

En préparation :
Manuel sur le récif Corallien (Tokelan). Feuillelet d'information no. 7 (Anglais)
Etude de cas no. 6 sur l'environnement (Anglais et Français)
Etude de cas no. 7 sur l'environnement (Anglais)
Feuillelet d'information no.9 (Anglais)

Objectif 4

Apporter un soutien aux groupes et organisations communautaires afin qu'ils puissent développer leurs capacités dans la publication de leurs propres médias.

Activités

Coopération avec l'UNESCO dans l'initiation de projets tendant à développer l'usage de médias, plus particulièrement au niveau télévision /vidéo dans un but de sensibilisation publique. Des missions d'évaluation nationales sont actuellement en cours.

En attente :

Projet radiodiffusé "One World" à démarrer avec le financement du BAADI en début 1993. Un Atelier de travail régional de formation est prévu en fin 1993.

Objectif 5

Encourager la traduction / production de matériels dans les langues des pays.

Activités :

Ainsi que constaté à la section 3 ci-dessus, des efforts ont été faits pour traduire les publications appropriées dans les langues locales. Le projet radiodiffusé "One World" proposera chaque semaine des émissions anglaises, françaises et pidgines et les enregistrements seront traduits dans les langues locales par les stations de radio nationales. Nous avons l'intention de rétablir la traduction française des éditions du bulletin d'environnement.

Objectif 6

Répondre à toute demande appropriée d'information sur les questions environnementales.

Activités

Le CIP (Chargé de l'Information et de la Publication) a assumé cette tâche avec une moyenne de 6 demandes par semaine depuis le dernier rapport d'information sur les sujets d'environnement. Ce domaine est en rapide expansion et le financement nécessaire pour l'engagement d'un expert devant aider à l'établissement du Centre d'Information est à présent établi. D'autres sources de financement sont actuellement recherchées pour un Responsable du Centre d'Information du PROE afin d'aider le CIP dans ce domaine.

Le PROE est également membre du Réseau pour le Développement Viable du Pacifique (RDVP) qui a pour but une amélioration de l'accès à l'information relative au développement viable. Ceci comprend, entre autres, l'usage intensif du système de communication PEACESAT (ceci par le biais du Campus Alatus de l'UPS).

Objectif 7

Liaison et coordination avec d'autres organisations nationales, régionales et internationales par la mise en circulation d'informations et de publications à travers la Région.

Activités

Cette année le CIP a répondu à une moyenne de 10 requêtes par semaines relatives à divers publications. Ce domaine est en rapide expansion, particulièrement en ce qui concerne les ventes et les abonnements.

Objectif 8

Aider à la mise en oeuvre des autres Programmes du PROE en diffusant l'information adéquate vers des "groupes cibles", ceci en conjonction avec les campagnes de sensibilisation publique et d'information.

Activités

Publications :

- Brochures d'ordre général
- Rapport annuel 1992/93 (sous presses)
- Rapport de la CP de 1992.
- Plan d'Action du PROE 1991-95
- Vidéo de présentation du PROE (PAL/NTSC/SECAM)
- Vidéo sur le Projet ATER (PAL/NTSC/SECAM)
- 8 rapports nationaux pour le CNUED (sous presses)
- 11 rapports nationaux pour le Projet ATER (sous presses)
- 5 révisions juridiques nationales pour le Projet ATER (sous presses)
- 1 résumé juridique régional pour le Projet ATER (sous presses)
- 5 Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement pour le Projet ATER (s.p.)
- 5 rapports "état national de l'environnement" pour le Projet ATER (s.p.)
- 1 rapport final pour le Projet ATER (s.p.)

Autres activités

- Articles du Bulletin de l'environnement
- 20 articles de presse
- Contact avec la presse, les radios, les imprimeurs régionaux et internationaux.
- Coordination du Projet PEAMIS PROE / PNUE

Coordination des activités du PROE en matière de traduction, d'impression et de communication.

Contraintes et opportunités

La cadence des publications ci-dessus démontre, cette année, une incroyable expansion dans ce domaine. Les coûts de distribution de ces publications ont également augmentés en conséquence. Lorsque cela fut possible, ces publications furent imprimées localement ceci ayant pour résultat une distribution plus ponctuelle de l'information. Celles-ci ont aussi été distribuées largement dans les bibliothèques de la Région rendant leur accès plus efficace.

Les problèmes de personnel aux positions clés continuent à se poser. Un spécialiste de l'information pour gérer le centre d'information du PROE est essentiel si le PROE tient à pouvoir remplir son mandat de Centre et relais de distribution de l'information environnementale ainsi qu'il en est prévu dans les objectifs du Plan d'Action. Il n'a parfois pas été répondu à certaines demandes d'information à cause principalement de l'état de désorganisation du Centre. Pour le moment la majorité des publications sont encore dans les caisses d'emballage ou empilées sur des étagères, la plupart étant inaccessibles, non classés ou mal classés. Une expertise aura bientôt lieu pour déterminer les besoins du centre d'information du PROE ainsi que les besoins techniques de son organisation future. Un effort en matière de personnel doit également être fait et ceci déservira également tous les domaines du Programme.

Il y a eu très peu d'évaluations récentes quant à l'efficacité des publications du PROE pour informer ou influencer les audiences cibles sur les questions environnementales. Une étude préliminaire faite sur les lecteurs du Bulletin de l'environnement sera menée dans le numéro 33 de juin 1993 afin de déterminer certains aspects du Bulletin tels que sa facilité de lecture et la pertinence de son contenu. Le projet de l'UNESCO pour évaluer les capacités médiatiques et de communication ainsi que les besoins d'éveiller la sensibilisation publique sur les questions environnementales, servira de base pour toute assistance envers les activités nationales en conjonction avec l'utilisation des SNGE pouvant, quant à elles, indiquer un possible ordre de priorité pour les projets à développer. La radio, étant un outil de communication particulièrement efficace dans les parties isolées de la Région, sera renforcée par l'addition du nouveau projet radiophonique "One World". Celle-ci sera coordonnée dans la Région par le PROE et plus généralement par Radio Australia.

Financement

Tous les projets actuellement entrepris par le PROE prennent en considération, dans leur planification, des besoins de communication et incorporent ces besoins dans les propositions de projets et budgets. Ces besoins de communication peuvent parfois aller jusqu'à 10% du montant total du budget et ceci plus particulièrement lorsque l'on tient à inclure les coûts de distribution.

22 juillet 1993
Texte original : Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 7.7 de l'Agenda: Rapports du Programme de Travail - Problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement

Objet du Dossier

Résumer les activités du P.R.O.E. dans le domaine des problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement pendant l'année 1992.

Historique

2. Les problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement font partie du Programme 9 du Plan d'Action du PROE. Le rapport attaché présente une historique sur ce programme et décrit les activités entreprises en 1992 en support des objectifs du Plan d'Action.

Recommandation

3. La Conférence est invitée à considérer et à prendre note de ce rapport.

22 juillet 1993
Texte original: Anglais

**PROBLEMES REGIONAUX ET
MONDIAUX DE L'ENVIRONNEMENT**

1ère PARTIE

Les Bases d'Action

Ce domaine du programme a pour but d'aider les membres à comprendre et à répondre aux problèmes et accords régionaux ou mondiaux importants pour l'environnement.

2. Des progrès ont été effectués sur un certain nombre de problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement - un moratoire mondial existe pour les tests nucléaires; le cadre de travail légal pour le contrôle des déchets dangereux et toxiques est à l'étude; l'incinération d'armement sur l'Atoll Johnston est en voie d'être terminée et la Convention de Wellington sur l'interdiction de pêche aux filets dérivants est en vigueur, supportée par un moratoire sur la pêche aux filets dérivants sous la Résolution 44/225 de l'ONU.

3. Ces dernières années, la nature locale de nombreux problèmes d'environnement a pris une ampleur régionale qui est étroitement liée aux problèmes mondiaux de l'environnement. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), a offert l'opportunité aux pays insulaires membres du PROE d'exprimer leurs problèmes régionaux de développement durable. Ceux-ci ont été reconnus dans les décisions finales prises par les gouvernements lors du Sommet de la Terre, et particulièrement par l'Agenda 21. La CNUED a signalé le début d'une coopération mondiale pour aborder les problèmes de développement durable et ses résultats ont eu des implications importantes pour la gestion de l'environnement de la région océanienne.

4. Les domaines particuliers des problèmes régionaux et mondiaux, n'ayant pas été traités ailleurs dans le programme de travail du PROE, comprennent les relations entre le commerce et l'environnement, le transfert d'une technologie sans danger pour l'environnement, l'intégration des arrangements économiques, institutionnels et pour l'environnement, y compris la nouvelle Commission des Nations Unies pour le Développement Durable, les négociations pour une Conférence sur la Sécheresse et la Désertification ainsi que la Conférence Mondiale sur le Développement Durable des Petits Etats Insulaires en Voie de Développement, qui sera tenue à la Barbade en avril 1994.

5. Les demandes placées sur les ressources naturelles et les environnements locaux résultant des effets défavorables des pressions démographiques ont également reçu une attention internationale accrue. Les liens entre la population, les ressources et les activités économiques sont complexes et seront abordés par un projet combiné du PROE/FNUAP commençant en 1993 et grâce à une participation en 1994 à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.

**PROBLEMES REGIONAUX ET
MONDIAUX DE L'ENVIRONNEMENT**

2ème PARTIE

Activités en Support du But et des Objectifs du Plan d'Action

Les préparations de la CNUED ont dominé les activités dans ce domaine du Plan d'Action du PROE. Celles-ci incluent l'aide aux pays insulaires du Pacifique à participer aux conférences du Comité Préparatoire (ComPrep) et aux négociations de conférences ainsi que la préparation de Rapports Nationaux de 13 pays. Ces rapports ont formé la base de "La Voie du Pacifique": Rapport à la CNUED des Pays Insulaires du Pacifique en Voie de Développement ainsi que d'un dossier de support plus détaillé, "Environment and Development: a Pacific Island Perspective". Trois conférences régionales furent tenues avec la participation de représentants des gouvernements et d'organisations non-gouvernementales et inter-gouvernementales. Une déclaration ministérielle et une annonce au troisième ComPrep III ont également été faits. Un film vidéo couvrant les questions de développement durable dans la région fut également présenté au Sommet de la Terre.

2. Les activités suivantes ont également été entreprises en 1992.

Objectif 1

Distribuer une information précise et à jour sur les problèmes régionaux significatifs de l'environnement.

Activité

En addition aux activités mentionnées ci-dessus, la distribution de l'information sur l'environnement est un domaine majeur du programme du PROE couvert par l'Article 7.6 de l'Agenda.

Objectif 2

Conseiller les gouvernements et les organisations régionales, lorsque cela est nécessaire, sur les approches et les problèmes régionaux et nationaux concernant l'environnement ainsi que la façon de les aborder et particulièrement sur la prévention, la réduction, et le contrôle de la pollution pouvant résulter de tests nucléaires et de l'importation, du transport, du stockage ou de la destruction de déchets ou d'armements dangereux et toxiques.

Activité

Le PROE a participé à la Conférence Régionale du Comité de l'Energie et a conseillé celle-ci sur la relation entre la consommation d'énergie, le développement durable, le changement climatique et les décisions relatives de la CNUED.

Le PROE a participé à la Conférence Régionale des Planificateurs de Développement et a conseillé celle-ci sur les implications de l'Agenda 21 pour une planification dans la région

océanienne et les outils possibles à disposition des planificateurs économiques et de développement.

Le PROE a commencé les préparations de la rencontre d'un Groupe de Travail Technique pour examiner une offre de convention régionale sur les déchets dangereux faite par la Papouasie-Nouvelle-Guinée. (la conférence a actuellement été tenue en 1993 et son rapport sera examiné en août par le Forum du Pacifique Sud.)

Objectif 3

Attirer l'attention des membres, des organisations et des communautés sur les relations entre les effets des populations, les problèmes de l'environnement et la capacité des pays à atteindre un développement durable.

Activité

Un projet de Population et de Développement fut établi pour être financé et une mis en œuvre pendant la période 1993-97 grâce à l'aide du FNUAP.

Objectif 4

Supporter avec l'aide d'un conseil d'expert les efforts internationaux, régionaux et nationaux pour mettre fin à la pêche aux filets dérivants.

Activité

Comme cela a été mentionné ci-dessus, la Convention de Wellington est maintenant en vigueur avec le support d'un moratoire. L'APF a tenu le rôle principal dans ce domaine des pratiques de pêche non-viables.

Objectif 5

Tenir totalement compte des principes contenus dans la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement ainsi que dans la Déclaration des Principes pour un Consensus Global de Gestion, Conservation et Développement Viable des Forêts.

Activité

Un effort considérable fut accompli pour tenir compte de ces principes dans les activités du PROE.

Objectif 6

Intégrer les objectifs et les activités de l'Agenda 21 dans des projets et des programmes existants ou à venir et considérer les implications de l'Agenda 21 en relation avec tous les aspects du Plan d'Action du PROE, particulièrement ceux des sections de l'Agenda 21 relatifs aux déchets toxiques et dangereux ainsi qu'au rôle des populations indigènes.

Activité

Un effort continu et considérable fut accompli pour intégrer l'Agenda 21 au programme de travail du PROE.

Objectif 7

Aider les pays membres à mettre en application les divers aspects de l'Agenda 21 faisant partie du mandat du PROE.

Activité

En addition aux autres éléments du programme de travail du PROE, celui-ci participa au Séminaire National PNG et conseilla celui-ci sur le suivi de la CNUED, en particulier sur la relation entre les ressources régionales et mondiales et l'action nationale.

Objectif 8

Continuer à coordonner les approches régionales des problèmes mondiaux de l'environnement.

Activité

Le PROE coordonna les préparations du Pacifique pour la CNUED ainsi que la participation aux Comités de Négociations Intergouvernementaux pour les Conventions sur le changement climatique et la conservation de la diversité biologique.

Contraintes et Opportunités

La capacité à répondre aux problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement est très limitée par la disponibilité des ressources humaines et techniques. La participation aux conférences régionales et internationales est un canal des ressources disponibles pour toute action nationale. Les méthodes permettant de réduire l'effet de ces activités doivent être examinées, y compris l'utilisation d'ordinateurs et d'un système de téléconférence. Les activités spécifiques devront être soigneusement organisées par priorités et les moyens de traduire les résultats des accords régionaux et internationaux par une action nationale efficace devront être développés davantage.

Néanmoins, les pays insulaires du Pacifique ont démontré qu'ils peuvent être une voix très efficace dans l'expression des problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement, influencer le débat international et en conséquence améliorer l'accès aux ressources pour un développement durable. Le domaine du programme de l'Agenda 21 traitant du développement durable des petites îles et la Conférence Mondiale sur le Développement Viable des Petits Etats Insulaires en Voie de Développement (CMDVPEIVD, La Barbade, avril 1994), sont des exemples de la façon dont la communauté internationale a répondu à leur voix collective. La CMDVPEIVD offrira l'occasion aux pays insulaires du Pacifique d'identifier les ressources requises pour une action spécifique du développement durable de cette région.

Financement

La BAD, l'Australie, le Canada, le secrétariat du Commonwealth, la Nouvelle-Zélande et le PNUD fournirent le financement pour la participation des Iles du Pacifique dans le processus de la CNUED.

Personnel

Un poste de responsable de programme à temps plein financé par l'Australie et la BAD.

Une aide de bureau (30% du temps)

Des ressources considérables d'experts conseils.

22 juillet 1993
Texte original: Anglais



**Programme Régional Océanien de l'Environnement
(PROE)**

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

**Article 8.1 de l'Agenda: Rapport annuel du Directeur pour
1992 /93**

Objet du Dossier

Présenter le rapport annuel du Directeur du PROE pour 1992 / 93.

Recommandation

2. La Conférence est invitée à considérer et à approuver le rapport.

1 juillet 1993
Texte original: Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 8.2 de l'Agenda: Rapport du groupe de travail technique sur la proposition de la Papouasie Nouvelle-Guinée pour une Convention Régionale visant à l'Interdiction d'Importer, au Contrôle des Mouvements Trans-frontières et à la Gestion des Déchets Dangereux dans la Région du Pacifique Sud.

Objet du Dossier

Présenter un rapport sur le groupe de travail technique mentionné ci-dessus.

Historique

2. Au cours du 23ème Forum du Pacifique Sud qui s'est tenu à Honiara, aux Iles Salomon en juillet 1992, le Gouvernement de Papouasie Nouvelle-Guinée proposa la création d'une convention régionale interdisant l'importation des déchets dangereux et visant à contrôler leurs mouvements et à en assurer la gestion dans la région du Pacifique Sud.
3. Le Forum a favorablement accueilli cette proposition et décidé de son renvoi devant le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) pour évaluation technique et commentaires.
4. La 5ème Conférence du PROE a aussi favorablement accueilli cette proposition qui, selon elle, doit faire l'objet d'une évaluation technique détaillée. Un Groupe de Travail Technique composé de représentants de l'Australie, de la France, de la Polynésie française, de la Papouasie Nouvelle-Guinée, des Iles Salomon, de Tonga, et des Etats-Unis a été constitué. Il a été demandé au PROE de convoquer une réunion du Groupe de Travail et d'inviter le Secrétariat du Forum à y participer.
5. Le Groupe de Travail Technique s'est réuni à Suva, à Fidji, du 8 au 9 mars 1993. Le rapport de cette réunion est joint à ce dossier. Le rapport fut également transmis au Secrétariat du Forum pour référence lors du vingt-quatrième Forum du Pacifique Sud devant se tenir en août à Nauru. Le Secrétariat avisera la CP de tout possible développement soulevé par la considération de ce rapport par le Forum.

Recommandation

6. La Conférence est invitée à prendre note de ce rapport.

RAPPORT

**DE LA REUNION TECHNIQUE
SUR LA
PROPOSITION DE LA PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE
D'UNE**

**CONVENTION RÉGIONALE
INTERDISANT L'IMPORTATION DES DÉCHETS
DANGEREUX
DANS LA RÉGION**

Copyright ©
Programme Régional Océanien de l'Environnement

Texte original: anglais

Publication et impression:
Juin 1993, par le
Programme Régional Océanien de
l'Environnement (PROE)
PO Box 240
APIA
Samoa Occidentales



Rapport de la Réunion Technique
sur la
Proposition de la Papouasie Nouvelle-Guinée
d'une
Convention Régionale
Interdisant l'Importation des
Déchets Dangereux dans la Région

Préface

Au cours du 23ème Forum du Pacifique Sud qui s'est tenu à Honiara, aux Iles Salomon en juillet 1992, le Gouvernement de Papouasie Nouvelle-Guinée proposa la création d'une convention régionale interdisant l'importation des déchets dangereux dans la région, et visant à contrôler leurs mouvements et à en assurer la gestion.

Le Forum a favorablement accueilli cette proposition et décidé de son renvoi devant le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) pour évaluation technique et commentaires.

Les délégués présents à la 5ème Conférence (CP) du PROE qui s'est tenue à Apia, aux Samoa Occidentales, ont aussi favorablement accueilli cette proposition qui, selon eux, doit faire l'objet d'une évaluation technique détaillée. Un Groupe de Travail Technique composé de représentants de l'Australie, de la France, de la Polynésie française, de la Papouasie Nouvelle-Guinée, des Iles Salomon, de Tonga, et des Etats-Unis a été constitué. Il a été demandé au PROE de convoquer une réunion du Groupe de Travail et d'inviter le Secrétariat du Forum à y participer. Une invitation fut alors aussi été envoyée à Greenpeace.

Le Groupe de Travail Technique s'est réuni à Suva, à Fidji, du 8 au 9 mars 1993. Ce document contient le rapport de cette réunion.



Vili A. Fuavao
Directeur

Table des matières

	Page
Préface	iii
Rapport	1
Appendices	9
Appendice 1	9
Appendice 2	12
Appendice 3	13
Appendice 4	14
Appendice 5	18
Appendice 6	23

Rapport

1. Un Groupe de Travail Technique du PROE s'est réuni au Secrétariat du Forum, à Suva, du 8 au 9 mars 1993 pour travailler sur la proposition de la Papouasie Nouvelle-Guinée de création d'une convention régionale interdisant l'importation des déchets dangereux dans le Pacifique Sud, et visant à contrôler leurs mouvements et à en assurer la gestion. Les pays et organisations suivants étaient représentés auprès de la réunion : Australie, France, Polynésie française, Papouasie Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Tonga, et Etats-Unis, le Secrétariat du Forum et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE). Un délégué de Greenpeace était présent en qualité d'observateur. Une liste des participants à la réunion figure à l'Appendice 1.

Point N° 1 : Ouverture officielle

2. La réunion est officiellement ouverte par le Secrétaire Général par intérim du Secrétariat du Forum, M. Esekia Warvi, qui, dans ses remarques préliminaires, note le fait que la proposition de la Papouasie Nouvelle-Guinée pour la création d'une convention régionale interdisant l'importation des déchets dangereux dans le Pacifique Sud, et visant à contrôler leurs mouvements et à en assurer la gestion avait tout d'abord été présentée au cours du 23ème Forum du Pacifique Sud qui avait convenu que la proposition devait être renvoyée devant le PROE pour évaluation technique et commentaires. Le texte de l'allocution du Secrétaire Général par intérim figure à l'Appendice 2.

Point N° 2 : Nomination d'un président

3. Les Tonga, appuyées par l'Australie, proposent que le chef de la délégation de Papouasie Nouvelle-Guinée soit nommé à la présidence de la réunion. Cependant la Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare préférer ne pas être nommée à la présidence d'une réunion amenée à discuter une proposition dont elle est l'auteur. Au terme de discussions, la réunion décide de nommer M. Don Stewart, Directeur-Adjoint du PROE, à la présidence.

Point N° 3 : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

4. L'ordre du jour établi par le PROE est approuvé sous réserve des changements suivants :

- suppression du point N° 4 (celui-ci ayant déjà été traité au point N° 1)
- le point N° 9 s'intitulera "Conclusions et évaluation"

5. L'ordre du jour est accepté tel qu'il apparaît à l'Appendice 3.

6. Les heures de travail proposées dans le document PROE/GTT/DT.1 furent adoptées.

7. Un Comité de Rédaction fut constitué. Il comportait un représentant de la délégation de chaque pays et du Secrétariat du Forum pour aider le PROE à rédiger le rapport de la réunion.

8. Il fut aussi décidé que la réunion accepterait la présence du délégué de Greenpeace en qualité d'observateur avec plein droit à la parole, ceci pouvant être utile lors des procédures d'évaluation technique, mais que Greenpeace ne ferait pas partie du Comité de Rédaction.

Point N° 4 : Introduction faite par le PROE

9. Le PROE expose les circonstances de la convocation de la réunion, et fait remarquer que le Forum a renvoyé la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée devant le PROE pour évaluation technique et commentaires. La tâche principale de la réunion est donc de procéder à l'évaluation technique de la proposition et rédiger un compte rendu pour le PROE. Pour faciliter cette tâche, le PROE fait distribuer des documents de discussion préparés par l'Australie, la France et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que deux documents d'information préparés par le PROE. Il reste alors à la réunion à examiner la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au vu des informations contenues dans ces documents et au vu des besoins de la région dans le cadre d'autres conventions telles que celles de Bâle et de Lomé IV.

Point N° 5 : Présentation de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

10. La Papouasie-Nouvelle-Guinée avait déjà présenté sa proposition en entier au Forum et à la Conférence du PROE et elle en expose maintenant les grandes lignes. Son objectif principal est d'interdire l'importation des déchets toxiques et des déchets dangereux dans la région. Les signataires de la Convention de Bamako ont reconnu que la Convention de Bâle ne remplissait pas leurs objectifs tandis que les états d'Amérique Centrale ont récemment terminé des négociations pour créer leur propre convention régionale. En accord avec les directives politiques émises par la réunion des dirigeants du Forum du Pacifique Sud en juillet 1992, la tâche de ce comité consiste à délibérer sur les questions techniques soulevées et à présenter un rapport. Le Traité de Rarotonga ne recouvre que les mers, tandis que la Convention de Nouméa ne s'applique pas aux eaux territoriales, à la haute mer ou à la terre, mais interdit l'importation de déchets dangereux destinés à être déchargés. L'Australie est le seul membre régional de la Convention de Bâle, mais il faudrait encourager tous les pays à y adhérer. En attendant, il est essentiel de créer une convention régionale pour combler les lacunes laissées par les accords internationaux. Le texte de l'allocution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée figure à l'Appendice 4.

11. Tonga demande si les zones de haute mer qui ne sont pas couvertes par la Convention de Nouméa le sont par la Convention de Londres sur la Décharge qui interdit le déversement de déchets toxiques en haute mer.

Point N° 6 : Présentation des documents de discussion et d'information

12. L'Australie partage les objectifs de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les définit comme suit :

- a. empêcher l'importation sauvage et le déversement en mer de déchets toxiques et radioactifs dans le Pacifique ;
- b. parmi les systèmes de contrôle de minimisation et de l'élimination des déchets radioactifs, toxiques et autres, encourager et soutenir ceux qui sont les plus sains pour l'environnement du Pacifique ;
- c. encourager et soutenir le nettoyage des sites contaminés et des environnements gravement pollués ;
- d. améliorer l'évaluation et le contrôle des produits chimiques dans le Pacifique ;
- e. encourager les industries propres et l'aptitude des états du Pacifique à identifier les industries polluantes ;

- f. améliorer l'aptitude des états du Pacifique à évaluer les déchets, les produits et les industries toxiques, pour leur permettre de prendre des décisions avisées, entre autres par l'application d'une procédure permettant, le cas échéant, d'interdire certains produits chimiques dans le Pacifique ;
- g. l'adoption de principes préventifs concernant les questions de pollution.

13. L'Australie partage ces objectifs et se trouve en faveur de mesures efficaces pour empêcher la décharge, mesures qui ne se réduisent pas à des dispositions juridiques, mais qui contiennent des programmes et des stratégies pour leur application ;

14. L'Australie attire l'attention sur la nécessité d'examiner l'application des dispositions juridiques actuelles se rapportant à la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier la Convention de Bâle. Il s'agirait pour les états de la région de choisir entre l'adhésion à la Convention de Bâle, à des lignes directrices régionales ou à une convention régionale parallèle à la Convention de Bâle. La Convention de Bâle présente les avantages suivants :

- les interdictions ou les restrictions concernant l'importation de déchets toxiques imposées par les signataires de la Convention de Bâle doivent être respectées par les autres signataires de la Convention de Bâle, y compris ceux qui ne sont pas de la région ;
- l'interdiction de l'exportation des déchets toxiques sans l'autorisation du pays d'accueil ;
- la possibilité d'adhérer au fond commun et aux actions de formation de la Convention de Bâle ; et,
- la possibilité de financement pour assister à d'autres réunions.

15. L'Australie fait aussi remarquer que, pour être pleinement efficace, tout dispositif juridique régional devra être appliqué en accord avec la Convention de Bâle. Cet accord est nécessaire parce que tout dispositif juridique régional qui n'est pas rattaché à la Convention de Bâle n'engagera pas les états qui ne sont pas de la région.

16. Il se peut que le Groupe de Travail considère utile le développement de stratégies pour la constitution de bases de données et pense à compléter les programmes actuels du PROE en matière de gestion des déchets pour accomplir cette tâche. L'Australie conclut en suggérant que, du point de vue des procédures, la réunion examine les éléments de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée un par un.

17. Lors de son exposé, la France accueille l'initiative de la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme étant une bonne occasion de prêter attention au problème du contrôle des déchets toxiques dans la région et de rassembler des informations pour en arriver à une vision globale et à une évaluation des mouvements de déchets dans la région.

18. La France réaffirme qu'elle s'engage en général à ne pas exporter de déchets toxiques vers les pays en voie de développement, y compris vers les états du Pacifique Sud. Tout mouvement de déchets toxiques devrait être réglementé de façon adéquate et la Convention de Bâle, qui inclut un système mondial de mesures de contrôle de ces mouvements, sera renforcée si les états de la région y adhèrent. Une interdiction régionale de l'importation des déchets toxiques sera ainsi pleinement reconnue par tous les signataires de la Convention de Bâle et les autres mouvements de déchets dans le Pacifique seront ainsi couverts.

19. Les Etats-Unis estiment qu'il se trouve une opinion unanime sur la valeur de la Convention de Bâle, mais qu'il reste à définir l'étendue du problème dans la région. Les Etats-Unis partagent le point de vue de l'Australie et, en particulier, la nécessité de rassembler des informations sur la nature du problème. En premier lieu, la réunion devrait s'efforcer de trouver des exemples de points que la convention régionale devrait examiner, tels que :

- offres émanant des pays exportateurs ;
- types de déchets ;
- quels ont été, si le cas est, les déchets acceptés ?
- mouvements/transit des navires ;
- accidents et dommages produits ;
- déchets produits dans la région ; et
- rassemblement de données dans chaque pays.

20. De l'avis des Tonga, il est erroné de croire qu'il n'y a pas pour l'instant de mouvement de déchets toxiques vers la région. Les Tonga ont déjà légiféré contre l'importation de déchets toxiques et, il y a à peine deux mois, ont rejeté une offre d'une société américaine. Les Tonga sont en train d'examiner sérieusement leur position quant à leur adhésion à la Convention de Bâle.

Point N° 7: Allocution de Greenpeace

21. Greenpeace expose l'intérêt que son association porte de longue date au problème du commerce des déchets toxiques. Entre autres, l'association a révélé et documenté le dangereux commerce international des déchets toxiques et a fait pression pour que soient renforcées les conventions internationales telles que celle de Bâle; elle a aussi analysé la production de déchets et les capacités de production de déchets dans la région, et a contribué aux programmes de prévention des déchets du PROE.

22. L'argument principal en faveur d'une convention régionale est de protéger la région contre les déchets toxiques, car la région n'est pas convenablement protégée par les mesures juridiques actuelles. La principale alternative à une convention régionale - la Convention de Bâle - présente d'importantes difficultés, en particulier l'absence d'interdiction des exportations de déchets toxiques en provenance de l'OCDE vers des pays n'appartenant pas à l'OCDE. Cette lacune fournit une échappatoire aux responsabilités qui devraient être prises là où les déchets sont produits, à savoir dans les pays développés. Si l'on autorise l'exportation des déchets toxiques, l'on subventionne, en quelque sorte, les industries qui menacent l'environnement d'autres pays.

23. Il est important d'inclure à la fois les déchets nucléaires et les déchets toxiques libellés "réutilisation/recyclage" dans une interdiction régionale des importations. Au moins 2/3 du commerce actuel de déchets toxiques a lieu sous le label "réutilisation/recyclage".

24. Les questions de l'importation des déchets toxiques et de la prévention de la production de déchets dans la région pourraient et devraient être liées, à l'inclusion de la collecte et du partage des informations futures. La Convention de Bamako offre un modèle pour cette approche. Le texte de l'allocution de Greenpeace figure à l'Appendice 5.

Point N° 8 : Conclusions et évaluation

25. En réponse à la présentation faite par l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée fait remarquer que sa proposition ne contient qu'un seul objectif, à savoir interdire l'importation des déchets dangereux dans le Pacifique Sud, et contrôler leurs mouvements hors-frontières et en assurer la gestion. La proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'établit pas de priorités et son objectif principal a plus de chances d'aboutir avec le soutien d'une directive politique du Forum. Les inquiétudes concernant le manque d'informations sur l'ampleur et la fréquence du problème ne devraient pas empêcher la région d'établir une convention. La nécessité de rassembler des informations ne constitue pas une condition préliminaire à une convention régionale. Le Pacifique Sud est la seule région à ne pas être convenablement couverte par d'autres dispositifs juridiques internationaux et une convention régionale ne devrait pas dépendre de l'adhésion à la Convention de Bâle. Au contraire, les états du Pacifique Sud ne devraient adhérer à la Convention de Bâle qu'après la constitution d'une politique régionale. Tel est le principe directeur de la Convention de Bamako. La Convention de Bâle ne répond pas entièrement aux inquiétudes de la région ; et les autres conventions internationales n'ont pas non plus couvert la région convenablement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier, aimerait que les lacunes de la Convention de Bâle soient comblées. La région ne doit pas adhérer à la Convention de Bâle sans être en possession d'un accord régional recouvrant les lacunes de la Convention de Bâle. Un tel accord inclurait les mesures suivantes :

(i) *Interdire l'importation de déchets toxiques vers la région*

Bien que certains pays du Forum aient interdit l'importation de déchets suite à la Convention IV de Lomé et à la Convention de Bâle, de nombreux autres pays du Forum continuent à ne pas être protégés juridiquement du commerce international des déchets. Les territoires américains et européens du Pacifique Sud ne sont pas non plus couverts par la Convention de Lomé et courent donc plus que d'autres, le risque d'être la cible des marchands de déchets.

(ii) *Interdiction de l'importation des déchets à l'intérieur de la région*

Cette mesure empêcherait non seulement l'importation de déchets dans la région, mais elle éviterait d'avoir à consacrer de précieuses ressources à l'évaluation d'un afflux éventuel de nouvelles offres.

Une telle mesure serait en accord avec la Convention mondiale de Bâle qui permet des interdictions régionales de l'importation et/ou de l'exportation des déchets.

Il est important que la région adopte des mesures similaires aux principes préventifs de la Convention de Bamako, qui déclare que chaque pays africain "s'efforcera d'adopter et de mettre en oeuvre les mesures préventives face aux problèmes posés par la pollution, mesures qui signifient, entre autres, que l'on empêche la dispersion dans l'environnement de substances qui pourraient nuire aux êtres humains ou à l'environnement sans attendre que les preuves scientifiques de ces dangers soient établies".

"Les signataires collaboreront entre eux pour prendre les mesures appropriées pour appliquer le principe préventif à la prévention de la pollution par le biais de la mise en oeuvre de méthodes de production propres".

(iii) *Inclusion des déchets radioactifs*

En dépit d'efforts intenses, les tentatives de codification des inquiétudes soulevées par les mouvements hors-frontières des déchets radioactifs dans le cadre des forums mondiaux n'ont remporté que peu de succès. La Convention de Bâle s'est en fait efforcée d'exclure les déchets radioactifs.

Il n'existe légalement aucun "système de contrôle" non-irrévocable pour la réglementation des mouvements hors-frontières des déchets radioactifs. Le "Code de Conduite en matière de mouvements internationaux hors-frontières des déchets radioactifs" de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) n'interdit nullement les mouvements hors-frontières des déchets radioactifs. Bien au contraire, ce code non-irrévocable ne sert que de guide aux états désirant développer une politique et une législation sur les mouvements internationaux hors-frontières des déchets radioactifs, principalement sur la base du préavis et du consentement préalable des états émetteurs, récepteurs, et transitaires".

Le même code reconnaît cependant que "la souveraineté de chaque état lui permet d'interdire les mouvements de déchets radioactifs vers, à partir de et au travers de son territoire".

Il est parfaitement légitime pour les habitants de tous les pays de refuser l'exposition aux risques posés à long terme par les déchets radioactifs. Seule une interdiction complète de l'importation des déchets radioactifs dans le Pacifique Sud écarterait les dangers associés aux déchets radioactifs.

(iv) Interdiction de l'importation de produits dangereux

Les états membres du Forum devraient interdire l'importation de produits dangereux dont l'inscription a été interdite, annulée ou refusée par la réglementation ou qui ont été volontairement retirés de l'inscription dans les pays de fabrication.

D'autres mesures visant à interdire l'importation des produits toxiques consistent à : Créer un bureau régional central d'information de l'impact sur l'environnement des produits, déchets, et industries, et sur l'impact par le passé des sociétés multinationales; interdire les investissements par les sociétés qui ont un casier judiciaire dans tout autre pays ; et interdire la production de certains produits chimiques.

26. L'Australie fait remarquer que seuls les signataires d'une convention peuvent être régis par les termes de cette convention. La Convention de Bamako, par exemple, n'engagera pas les états qui ne sont pas signataires de la convention.

27. Greenpeace fait remarquer que les objectifs tels qu'ils ont été définis par l'Australie donnent une impression fautive des objectifs principaux de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à savoir, interdire l'importation de produits toxiques, étant reformulée comme "la prévention d'importations non-contrôlées" de déchets toxiques, ce qui impliquerait que "l'importation contrôlée" de déchets toxiques serait acceptable.

28. Greenpeace suggère une quatrième option à rajouter à la liste des options de l'Australie en faveur de la protection de la région - conclure un accord établissant une convention régionale puissante, puis adhérer au système international des mesures de Bâle.

29. En ce qui concerne la nécessité d'obtenir de plus amples informations, Greenpeace note qu'une convention régionale pourrait consister en plusieurs niveaux d'activités spécifiques, de l'interdiction des importations à l'engagement d'obtenir plus d'informations. La Convention de Bamako offre un modèle pour cette approche et ce niveau d'informations détaillées n'avait pas été requis avant que la Convention de Bâle ne soit signée.

30. L'Australie fait remarquer que son souci majeur est de protéger les habitants et l'environnement de la région des effets des substances toxiques. Il existe là plusieurs façons d'aborder ce problème. Les objectifs pourraient être atteints de différentes manières, y compris par le biais de lois ou de programmes, ou par une combinaison des deux. Le programme de consentement avisé préalable du PNUE et de l'ONUAA, par exemple, pourraient aussi servir à évaluer les produits chimiques dangereux et à contrôler leur mouvement. Il est important d'examiner toutes les stratégies d'approche de cet objectif, afin de déterminer laquelle ou lesquelles contribueraient le plus à remplir cet objectif.

31. Les Tonga font remarquer que les instructions de leur gouvernement concernent la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui a été accueillie par le Forum. Les Tonga soutiennent les propositions faites par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ne sont pas à même de se déroger à la décision du Forum d'accueillir la proposition à moins que la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne compromette le mandat que lui a attribué le Forum au cours des délibérations.

32. La France fait remarquer que le but de la réunion n'est pas de décider s'il faut ou non une convention ; pour ce faire, il faut une décision politique. Mais, à son avis, il faut procéder à la collecte d'informations factuelles sur la question et en examiner les aspects juridiques.

33. De l'avis de la France, les démarches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'Australie ne sont pas mutuellement exclusives. Il est possible d'envisager une interdiction des déchets toxiques tout en réalisant de nouvelles études sur le contrôle des déchets toxiques, en n'oubliant pas que l'importation de déchets toxiques ne constitue que l'un des aspects du problème.

34. Le PROE fait remarquer qu'il procède déjà à la collecte de diverses données et que ses programmes actuels pourraient servir de base à la collecte de plus amples informations pour la convention régionale.

35. Les Etats-Unis rappellent à la réunion que leur objectif n'est pas de décider s'il faut ou non donner suite à la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais qu'il s'agit d'en examiner les aspects techniques. L'objectif de la réunion est de faire des progrès sur les questions et les problèmes à étudier et de les résoudre au niveau des discussions techniques. Pour citer un exemple, les Etats-Unis font référence à la définition et à la présentation de la question du recyclage, qui était bien sûr brève et incomplète. La Papouasie-Nouvelle-Guinée donne son accord à cette définition de l'objectif de la réunion, et fait remarquer qu'il faut aborder aussi bien les aspects juridiques que techniques.

36. L'Australie suggère que les points suivants soient examinés :

- les question juridiques et de faits concernant certains éléments de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ;
- les éventuelles difficultés résultant de l'application d'une interdiction ;
- une base solide d'informations pour servir de contexte au Forum lorsqu'il examine la question.

37. L'Australie se prononce en faveur de la suggestion selon laquelle les programmes concernés du PROE serviraient de base au rassemblement de plus d'informations sur la question.

38. Les Tonga rappellent à la réunion que les signataires de la Convention de Nouméa - pour laquelle les négociations avaient pris quatre ans - n'avaient pas attendu d'avoir toutes les informations nécessaires avant de commencer à négocier.

39. Suite à d'autres interventions, la Papouasie-Nouvelle-Guinée prend note du consensus sur la nécessité d'un examen plus poussé de sa proposition et du renvoi des informations nécessaires devant le Forum pour que les leaders puissent émettre des directives politiques.

40. Il fut alors décidé de suspendre la séance du Groupe de Travail Technique pour permettre au comité de rédaction de dresser une liste des questions juridiques, techniques et de faits devant être portées à l'attention du Forum. Cette liste, telle que revue par le Groupe de Travail Technique figure à l'Appendice 6.

Point N° 9 : Adoption du rapport

41. Le Groupe de Travail Technique adopta ce Rapport et ses Appendices comme étant le compte rendu officiel de ses délibérations.

Point N° 10 : Clôture

42. Tous les participants firent part de leur appréciation quant à la manière coopérative et constructive dont les questions délicates furent discutées et résolues de façon satisfaisante au cours des délibérations de la réunion. Ils firent aussi part de leur appréciation quant aux efforts fournis par le Président du Groupe de Travail Technique et par le Président et les membres du sous-comité de rédaction pour leur travail sur la liste des questions techniques et juridiques. Il fut rendu hommage en particulier au délégué des Tonga pour qui cette réunion régionale serait la dernière après avoir servi son gouvernement pendant de nombreuses années. Finalement, les personnels du Secrétariat du Forum et du PROE furent remerciés pour leur aide. Le Président déclara alors la clôture de la réunion.

Appendices

Appendice 1 : Liste des participants

AUSTRALIE

Mme Roslyn SIMMS
Cellule Bilatérale Environnement
Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce

M. Peter LAWRENCE
Cellule de Législation de l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce

Mme Barbara CURNOW
Section Politique des Produits Chimiques
Agence de Protection de l'Environnement du Commonwealth

FRANCE

Mlle Odile ROUSSEL
Cellule Environnement
Ministère des Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay
75007, PARIS
France

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Mr. A. Moeava Ata
Conseiller Spécial pour les Affaires Etrangères, la Coopération
Régionale et les Transports Aériens Internationaux
Gouvernement de Tahiti
BP 2551
PAPEETE
Tahiti

PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE

S. E. M. PETER TSIAMALILI
Ambassadeur
Ambassade de Papouasie-Nouvelle-Guinée
Level 3, Credit House
Gordon Street
SUVA, Fidji

M. Ponabe YUWA
Directeur
Département des Traités et des Affaires Juridiques
WAIGANI
Papouasie-Nouvelle-Guinée

M. PARAI TAMEI
Premier Secrétaire
Ambassade de Papouasie-Nouvelle-Guinée
Level 3, Credit House
Gordon Street
SUVA, Fidji

ÎLES SALOMON

M. Moses BILIKI
Agent Général pour l'Environnement et la Conservation
Division de la Conservation de l'Environnement
Ministère des Ressources Naturelles
PO Box G24
HONIARA
Iles Salomon

TONGA

M. Sione L. TONGILAVA
Secrétaire - Terres, Relevés et Ressources Naturelles
Ministère des Ressources Naturelles
PO Box 5
NUKU'ALOFA
Tonga

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Liam HUMPHREYS
Deuxième Secrétaire
Ambassade des Etats-Unis
SUVA

M. David LEONG
USAID
SUVA

Dr. Caroly SHUMWAY
USAID
SUVA

OBSERVATEUR

GREENPEACE

Mme Noni KEYS
Campagne du Pacifique
GPO Box 1917
Canberra ACT 2601

SECRÉTARIAT DU FORUM

M. Esekia WARVI
Secrétaire Général Adjoint (Programmes)
Secrétariat du Forum
GPO Box 856
SUVA
Fidji

Mme Makereta WAQOVONOVONO
Agent Juridique
Secrétariat du Forum
GPO Box 856
SUVA
Fidji

M. Garry WISEMAN
Directeur du Développement Economique
Secrétariat du Forum
GPO Box 856
SUVA
Fidji

M. David ESROM
Agent de Liaison pour l'Environnement
Secrétariat du Forum
GPO Box 856
SUVA
Fidji

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIE DE L'ENVIRONNEMENT
(PROE)

PO Box 240
APIA
Samoa occidentales

M. Donald STEWART
Directeur-Adjoint

M. Bernard MOUTOU
Agent Juridique

M. Laisiasa TULEGA
Agent pour les Produits Polluants

SERVICES D'INTERPRÉTATION/TRADUCTION

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD
B P D 5
NOUMÉA CÉDEX
Nouvelle-Calédonie

M. Roy BENYON
Interprète

Mlle Marie BAYLE
Traductrice

**Appendice 2 : Discours d'introduction de M. Esekia Warvi, Secrétaire
Général par Intérim, Siège du Secrétariat du Forum, Suva,
Fidji**

Vos Excellences

Distingués Délégués

Observateurs

Mesdames et Messieurs

Au nom du Secrétaire Général, j'ai le grand plaisir de vous accueillir tous à cette importante réunion du Groupe de Travail Technique sur la proposition de création d'une convention régionale interdisant l'importation des déchets dangereux dans la région, et visant à contrôler leurs mouvements et à en assurer la gestion.

Vous vous rappellerez certainement qu'au cours du 23ème Forum du Pacifique Sud qui s'est tenu à Honiara en 1992, le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a soumis cette proposition à l'examen du Forum. En accueillant cette proposition, le Forum a convenu de la renvoyer devant le PROE pour évaluation technique et commentaires.

Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui sous le mandat de ce Forum et avec l'appui des pays de la région et j'espère que nous aurons des discussions constructives et significatives sur ce très important problème auquel se trouve confronté le Pacifique Sud.

Le Forum s'inquiète depuis longtemps de l'impact des essais nucléaires sur l'environnement de la région. C'est en effet en 1972 que le Forum a commencé à discuter des mesures à prendre pour contrôler la pollution dans le Pacifique Sud. Le Forum a abordé la question de la préservation de l'environnement dans le Pacifique en 1976 et a adopté une résolution sur la gestion de l'environnement dans la région en 1977. En 1979, le Forum a fortement condamné toute tentative d'utilisation du Pacifique Sud comme décharge pour les déchets toxiques et radioactifs.

Cette réunion vient à un moment très opportun, surtout parce qu'au cours des dernières années on a remarqué une augmentation des mouvements de déchets toxiques dans l'Océan Pacifique. Cette réunion est aussi importante parce que c'est à travers elle que le Forum reconnaît les compétences techniques et la sûreté en soi dont dispose le PROE, son institution régionale pour l'environnement, pour mener à bien l'évaluation critique de la proposition sur la question des déchets dans la région.

J'espère de tout mon coeur que vos délibérations et votre contribution technique à cette réunion raffermiront les efforts que nous prodiguons pour répondre aux souhaits et aux inquiétudes du Forum et de la région en ce qui concerne le mouvement et le contrôle des déchets toxiques. Le résultat de cette réunion sera soumis à l'examen du Forum. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis persuadé que votre expertise technique permettra à cette réunion de se dérouler sans heurts.

Finalement, j'aimerais aussi faire preuve de ma gratitude au PROE et à tous ceux qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à la préparation de cette réunion. Nous restons à votre entière disposition et nous ferons tous les efforts possibles pour que cette importante réunion du Groupe de Travail Technique soit une réussite.

Appendice 3 : Ordre du jour

1. Ouverture officielle
2. Nomination d'un Président
3. Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail
4. Introduction par le PROE
5. Présentation de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée
6. Présentation des documents d'information et de discussion
7. Allocution de Greenpeace
8. Conclusions et évaluation
9. Adoption du rapport
10. Clôture

Appendice 4 : Allocution de Son Excellence Monsieur Peter Tsiamalili à la réunion du Groupe de Travail Technique

Monsieur le Secrétaire Général par intérim du Secrétariat du Forum,

Monsieur le Directeur-Adjoint du PROE,

Eminents collègues et amis

C'est un honneur pour moi d'avoir l'occasion de faire quelques remarques préliminaires à l'occasion de cette très importante et très opportune réunion.

Tout d'abord, j'aimerais remercier le Directeur du Programme Régional Océanien de l'Environnement, Dr. Vili Fuavao, et son Adjoint, Monsieur Don Stewart pour tous les efforts qu'ils ont consacrés à l'organisation de cette très importante réunion du Groupe de Travail Technique. Il serait mal à propos de ne pas également adresser mes remerciements au Secrétariat du Forum pour nous avoir offert cet excellent lieu de réunion et pour toutes ses autres prestations de service.

Mesdames et Messieurs,

Au cours du 23ème Forum du Pacifique Sud qui s'est tenu à Honiara, aux Iles Salomon en juillet 1992, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a présenté une proposition dont l'objectif principal est d'interdire les déchets toxiques et dangereux dans la région. Le message implicite contenu dans cette proposition est que notre région (le Pacifique Sud) n'est pas à l'abri des effets de ce que l'on pourrait appeler "une crise des déchets dangereux".

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, un minimum de 300 à 400 millions de tonnes de déchets dangereux sont produits chaque année ; le fait que 98% de ces déchets proviennent des pays développés de l'OCDE est alarmant, à tous points de vue. A l'échelle globale, plus d'un milliard de tentatives de transport de plus de 163 000 000 de tonnes de déchets ont été répertoriées à ce jour, dont une grande proportion vers les pays moins développés.

Il est encore plus choquant de remarquer que, tandis que la production de déchets dangereux augmente dans les pays de l'OCDE, que les réglementations dans ces pays deviennent plus strictes, et que le coût de l'élimination de ces déchets grimpe, des millions de tonnes sont acheminées vers les pays du sud, en particulier vers les pays en voie de développement peu méfiants.

La communauté internationale, par le biais du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, a reconnu l'existence de cette situation scandaleuse. Cette prise de conscience a été suivie de réunions de discussions, puis de négociations et de l'adoption de ce qui est maintenant connu comme la Convention de Bâle sur le mouvement hors-frontières des déchets dangereux ou, en bref, la Convention de Bâle. Les pays de l'OCDE et de la CEE, qui à eux deux produisent plus de 98 % des déchets dangereux, ont reconnu cette situation et que la production et l'élimination des déchets constituait une menace réelle pour l'environnement et la santé de l'humanité. En 1986, l'OCDE a alors décidé d'interdire le mouvement des déchets dangereux vers les pays non-membre sans avoir obtenu l'accord de ces pays et sans avoir averti au préalable les pays transitaires de ce mouvement.

L'accord signé entre l'ACP et la CEE, connu sous le nom de Convention de Lomé IV, a aussi reconnu l'existence de la crise. Cette reconnaissance a été suivie de mesures interdisant l'importation et l'exportation de déchets dangereux entre les signataires, et l'importation en provenance des pays non-signataires.

Mesdames et Messieurs,

Sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine, les pays du continent africain ont jugé la crise très sérieuse et conclu que la Convention de Bâle était en fait trop faible. La Convention de Bamako a alors été adoptée pour interdire l'importation de tous les déchets dangereux en Afrique par les pays non-signataires.

Les pays du continent africain ont démontré, sans aucune équivoque, qu'ils voulaient mettre fin à l'exportation de déchets à partir des pays développés vers des pays en voie de développement moins riches pour y être déchargés.

Je crois aussi savoir que les pays d'Amérique Centrale ont récemment conclu un accord semblable à celui des pays africains. Les pays d'Amérique Centrale, des Caraïbes, et de la Méditerranée sont aussi en train d'examiner d'autres interdictions affectant l'importation de déchets.

Tandis que les pays d'Afrique, d'Amérique Centrale et d'autres régions mettent en place des interdictions régionales, il est à craindre que les régions qui n'ont pas agi sur ce problème critique risquent de plus en plus de devenir des dépotoirs.

Mesdames et Messieurs,

L'exportation de déchets dangereux à partir des pays développés (OCDE) vers les pays non-membres de l'OCDE tels que nous, constitue une violation grave d'un principe moral de base - que l'on doit traiter autrui comme soi-même.

Il est immoral d'exposer notre environnement et notre population aux risques et aux dégâts inhérents à des déchets dangereux produits dans un autre pays. Pourquoi les habitants d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Centrale ou du Pacifique Sud devraient-ils porter le fardeau global pour un problème dont ils ne sont pas responsables ? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est ironique de remarquer que les pays qui produisent ces déchets ne les tolèrent pas, et qu'ils perpétuent donc la crise en les exportant vers d'autres pays, déguisés en exportations destinées au recyclage.

Permettre d'exporter des déchets pour les éliminer ou les recycler ne nous rapproche pas de l'objectif global qui est de réduire, à la source, la production de déchets. Nous n'aidons pas les nations industrialisées à atteindre cet objectif en leur permettant de continuer à exporter leurs déchets vers notre région.

L'objectif connexe de développement durable ne pourra être atteint qu'à travers la coopération et l'échange de technologies de production douces, d'informations et d'expertise pour éviter les problèmes posés par la pollution industrielle actuelle dans les pays de l'OCDE.

Malheureusement, les envois de produits dangereux à partir des pays de l'OCDE vers les pays non-membres de l'OCDE ne font qu'élargir le fossé qui existe entre nos pays.

Mesdames et Messieurs,

C'est dans ce contexte que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait circuler la proposition de création d'une convention régionale interdisant l'importation de déchets dangereux dans le Pacifique Sud. Nous sommes convaincus que cette proposition est opportune et extrêmement urgente.

Dans mon pays, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, des marchands et courtiers en déchets étrangers ont fait une offre financière généreuse à l'un de nos gouvernements régionaux peu méfiants pour construire une usine d'incinération des déchets.

Heureusement, le gouvernement national est intervenu à temps et le projet n'a jamais vu le jour. Je crois savoir que d'autres états-îles ont reçu ou sont en train de recevoir des offres similaires. Les profits à court terme pour ce genre d'affaires sont très alléchants.

Mesdames et Messieurs,

Mon gouvernement a été extrêmement satisfait du soutien et de l'enthousiasme apporté par les membres du Forum lors de la présentation et de l'accueil de notre proposition au cours du 23ème Forum du Pacifique Sud. Mon gouvernement s'est aussi félicité de ce que ce point ait été inclus dans le communiqué final, et qu'une directive ait été donnée au PROE de mener l'évaluation technique de la proposition et de faire part de ses conclusions.

Mesdames et Messieurs,

Mon gouvernement souhaite ardemment qu'à la suite des délibérations de ce Groupe de Travail, le Forum du Pacifique Sud soit en mesure de fournir un engagement politique ferme pour conclure un accord nous protégeant suffisamment, nous et nos enfants, des dangers de l'augmentation du commerce des déchets.

La directive du Forum sur cette proposition était claire et concise, à savoir que le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) serait chargé de procéder à la discussion de la faisabilité technique de la proposition et de rendre compte de ses travaux au cours du 24ème Forum du Pacifique Sud.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu le temps de réfléchir aux mesures locales, régionales et internationales régissant le problème qui nous concerne. Dans notre propre région nous avons par exemple instauré le Traité de Zone Non-nucléaire du Pacifique Sud, adopté en 1986, et la Convention de Nouméa.

Tout d'abord, la Convention de Nouméa contient des dispositions pour l'élimination des déchets et pour le stockage des déchets toxiques et dangereux. Ces dispositions ne demandent aux signataires que de prendre des mesures de prévention, de réduction et de contrôle de la pollution issue du stockage des déchets toxiques et dangereux.

Nous croyons comprendre que la Convention de Nouméa ne s'applique pas aux eaux territoriales, à la haute mer ou à la terre ferme. Elle n'interdit pas non plus l'importation de déchets dangereux vers la région.

Au début des années 80, notre inquiétude principale concernait l'essai, le stockage et la décharge de matériel nucléaire. Il est donc aisé de comprendre que l'étendue et la pertinence de la Convention soient limitées en matière de commerce des déchets dangereux.

Mesdames et Messieurs,

Le Traité de Zone Non-nucléaire du Pacifique Sud ne s'applique qu'aux déchets nucléaires. Ce traité ne s'applique qu'à la décharge en mer des déchets nucléaires.

C'est la Convention de Lomé IV qui semble disposer des mesures les plus efficaces en matière de déchets dangereux. Malheureusement, seuls la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Kiribati, les Iles Salomon, les Samoa occidentales, les Tonga, Tuvalu, et les Vanuatu sont couverts par cette convention. L'Australie, les Etats Fédérés de Micronésie, les Etats-Unis, les Iles Cook, Nauru, Niue, la Nouvelle-Zélande, Palau, la République des Iles Marshall, et les territoires français ne le sont pas.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée croit aussi savoir que la Communauté Européenne a récemment adopté un système de mesures de l'OCDE de déréglementation des déchets dès lors qu'il s'agirait de recyclage. On pourrait alors penser que les états de l'ACP ne sont en fait pas protégés contre les importations de beaucoup de déchets dangereux tels que le plomb, le cadmium et le plastique qui, nous le croyons, avaient été interdits en 1989 par la Convention de Lomé IV.

La Convention de Bâle, qui fut aussi signée en 1989, ne protège pas les pays en voie de développement contre les importations de déchets dangereux.

La position de nombreux pays en voie de développement est que la Convention de Bâle est le résultat d'un compromis entre plus d'une centaine de pays signataires et qu'elle se réduit inévitablement aux mesures de protection de l'environnement les plus simples sur lequel on pouvait établir un accord.

L'une des principales faiblesses de cette convention est l'absence d'une interdiction spécifique de l'envoi de déchets à partir des pays de l'OCDE vers les pays non-membres de l'OCDE. Malgré cela, nous soutenons tous l'objectif de base de la Convention de Bâle. Cet objectif est de minimiser ou d'éliminer la production de déchets dangereux, les mouvements hors-frontières et l'élimination de ces déchets dans d'autres états, en particulier dans les pays en voie de développement.

Nous prenons note du fait que l'Australie est l'un des signataires de la Convention de Bâle. A notre avis, nous devrions tous être signataires de cette convention internationale, afin de démontrer notre engagement envers les efforts globaux de gestion de la crise des déchets dangereux. Ceci ne devrait pas nous empêcher de mettre sur pied une convention régionale sur les déchets dangereux afin de combler les lacunes de la convention mondiale.

Mesdames et Messieurs, je suggère que toutes les conventions actuelles et toutes les structures juridiques auxquelles nous avons fait référence n'offrent pas de mécanismes suffisants pour interdire l'importation de déchets dangereux dans le Pacifique Sud, pour contrôler leurs mouvements hors-frontières, et leur gestion dans le Pacifique Sud. Le mandat du Groupe de Travail est d'examiner et de procéder aux évaluations techniques de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui doit être examinée par le 24ème Forum du Pacifique Sud qui se tiendra à Nauru en juillet de cette année.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Appendice 5 : Allocution de Greenpeace présentée par Noni Keys

Je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole au cours de cette réunion du Groupe de Travail Technique du PROE. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de vous exposer les circonstances de la participation de Greenpeace au débat international sur le commerce des déchets dangereux et d'exposer les principaux arguments en faveur d'un accord régional dans le Pacifique Sud sur les déchets dangereux.

Greenpeace s'intéresse depuis très longtemps à la question du commerce des déchets dangereux. En sa qualité d'organisation environnementale internationale, notre association a essayé de répertorier et de faire connaître ce qui est essentiellement une activité économique immorale et néfaste pour l'environnement. Certains des délégués présents seront familiers avec les efforts fournis par Greenpeace pour faire accepter des attitudes fermes en matière de protection de l'environnement au cours des négociations et des réunions de la Convention de Bâle et de la Communauté Européenne - des objectifs que nous continuons à poursuivre.

A cet égard, Greenpeace a compilé la seule liste des activités du commerce des déchets qui existe, à notre connaissance, dans une publication intitulée : "Le commerce international des déchets. Un inventaire de Greenpeace". Ceci dit, il faut remarquer qu'il n'existe pas d'informations complètes sur l'étendue exacte des mouvements hors-frontières de déchets à l'échelle internationale, et qu'aucune information de cette sorte n'a été requise avant de négocier la Convention de Bâle.

La cinquième édition de l'inventaire de Greenpeace, publiée en 1990, est bien sûr déjà périmée, parce que la décharge des déchets continue à augmenter de façon dramatique. Rien qu'en 1992, l'Europe occidentale et les Etats-Unis ont acheminé 74 000 tonnes de déchets toxiques vers les pays en voie de développement. Malheureusement, il est difficile de suivre tous ces mouvements et on serait toujours en retard si on essayait de les répertorier tous avant de passer à l'action.

L'inventaire ne comprend pas, par exemple, l'envoi de plus de 6 000 m³ de terre contaminée par du pétrole par les Etats-Unis aux Iles Marshall l'année dernière, avec l'intention de les utiliser comme remblais pour la construction d'une chaussée. Heureusement, lorsque le projet a été exposé au grand jour, le gouvernement des Iles Marshall l'a rejeté.

Greenpeace ne s'est pas concentré uniquement sur les menaces externes concernant les déchets dans la région. En 1990, une analyse de la production de déchets et des solutions pour les éviter dans le Pacifique Sud a été présentée à une réunion régionale du PNUD, et nous continuons à contribuer aux travaux du PROE en développant une stratégie de prévention de la pollution pour la région. Nous sommes aussi en train de terminer un rapport sur les pesticides dans le Pacifique.

Mais, venons-en au sujet de cette réunion : POURQUOI LES PAYS DU PACIFIQUE AURAIENT-ILS BESOIN D'UNE CONVENTION RÉGIONALE ?

La raison principale est de protéger la région contre les déchets dangereux et, ainsi que nous l'a dit Monsieur l'Ambassadeur Tsiamalili et ainsi que nous l'avons lu dans l'évaluation de la situation faite par le PROE, la région n'est actuellement pas suffisamment protégée par les mesures juridiques actuelles. Etant donné que la Convention de Bâle - présentée comme la principale alternative pour la protection de la région - présente d'importantes lacunes, en particulier l'absence d'interdiction spécifique de l'exportation à partir des pays de l'OCDE vers les pays non-membres de l'OCDE, la nécessité d'une démarche régionale pour la protection contre la décharge de déchets dangereux est d'autant plus urgente.

Comme il a déjà été indiqué, un accord régional compléterait la Convention de Bâle et ne lui ferait pas concurrence. En fait, la Convention de Bâle prévoit des accord régionaux, bilatéraux et multilatéraux dans son Article 11 et dans son Article 4. S'il y avait un doute quelconque à ce sujet, les signataires présents à la première conférence de la Convention de Bâle qui s'est tenue en décembre 1992 ont aussi adopté la décision 1/20. Cette décision demande à tous les pays en voie de développement d'interdire l'importation de déchets dangereux. Cette interdiction peut se faire sous forme d'interdictions régionales ou nationales. Les interdictions régionales ont été clairement mentionnées comme exemple dans la décision.

L'idée d'une convention mondiale de Bâle complétée par des conventions régionales a aussi été encouragée au Chapitre 20 de l'Agenda 21 adopté par tous les gouvernements au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) décrite dans les Documents de Travail du PROE.

Il a été pris notice que l'absence d'une interdiction de l'exportation des déchets dangereux à partir des pays de l'OCDE vers les pays non-membres de l'OCDE fournissait une échappatoire aux responsabilités qui devraient être prises là où les déchets sont produits. En effet, si l'on autorise l'exportation de déchets dangereux, on subventionne de fait les industries qui menacent l'environnement d'autrui, tout en décourageant les méthodes de production propres. Les exportations à partir des pays de l'OCDE vers les pays non-membres de l'OCDE constituent donc une partie du problème, pas la solution ! Il convient de noter que les pays scandinaves, l'Italie et la Suisse, soit plus du quart de l'OCDE, sont d'accord avec les pays en voie de développement pour soutenir une telle interdiction dans le cadre de la Convention de Bâle ; mais, cet objectif n'a pas encore été atteint.

Il est bien connu que la meilleure façon de contrôler les déchets dangereux de façon environnementale est de minimiser/d'éliminer à la source la production de ces produits au moyen de méthodes de production propres (c'est-à-dire, substitution de matières premières et de produits, recherche d'alternatives propres pour les technologies et les procédés de fabrication). Pour la plupart des sources de déchets dangereux, l'obstacle principal à la mise en oeuvre de méthodes de production propres n'est pas la capacité physique ou technique, mais plutôt l'absence de volonté politique et économique.

EXPORTATIONS DE DÉCHETS NUCLÉAIRES

En ce qui concerne l'inclusion des déchets nucléaires dans une interdiction régionale des déchets dangereux, je me reporte au document de travail (DT.5) de la France. Dans ce document, il est suggéré que le moratoire actuel sur la décharge de déchets radioactifs en mer pourrait être étendu dans le cadre d'une conférence d'amendements en 1994 et que les états qui n'ont pas adopté ce moratoire l'ont, dans la pratique, respecté.

Greenpeace aimerait pouvoir entretenir le même optimisme. Il est cependant ironique qu'à une époque au cours de laquelle la communauté mondiale s'efforce d'éliminer de façon permanente le déversement de déchets dangereux dans les océans, les pays industrialisés veulent conserver la possibilité de décharger des déchets dangereux sur l'environnement et sur la population des pays en voie de développement - en n'apportant pas leur soutien à l'interdiction des exportations à partir des pays de l'OCDE vers les pays non-membres de l'OCDE.

En ce qui concerne les déchets radioactifs, l'on a fait remarquer dans la proposition originale avancée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée au Forum que le monde allait être confronté à une augmentation imminente de la quantité de déchets nucléaires à "gérer", alors que les réacteurs nucléaires en arrivent à la fin de leurs années de service.

Dans de nombreux pays qui possèdent des installations nucléaires et qui sont confrontés à des problèmes de déchets, les communautés locales se sont vigoureusement opposées à l'installation d'unités d'élimination des déchets hautement radioactifs. Ceci signifie que l'industrie nucléaire et les gouvernements sont contraints de trouver d'autres options pour l'élimination de ces déchets extrêmement dangereux, telles que le déversement en mer et l'exportation en vue de l'élimination dans d'autres pays.

On irait donc à l'encontre d'une convention protégeant le Pacifique Sud de l'importation des déchets dangereux si l'on n'incluait pas les déchets radioactifs. Il est évident que les isotopes médicaux utilisés à des fins médicales légitimes ne rentrent pas dans la catégorie des déchets nucléaires discutés ici, et pourraient faire l'objet d'un accord régional.

RECYCLAGE

J'ai apprécié d'entendre Monsieur l'Ambassadeur Tsiamalili reconnaître les dangers posés par le recyclage des déchets dangereux parce que c'est un mythe de dire que les mouvements hors-frontières de déchets dangereux en vue de leur recyclage ne posent pas de dangers pour l'environnement. Les énormes problèmes associés au recyclage comprennent : (1) le fait d'utiliser le recyclage comme prétexte pour se débarrasser des déchets qui, en fait, serviront de remblais ou quelque chose de ce genre, (2) le fait que même les opérations légitimes de recyclage produisent des émissions dangereuses pour l'environnement et les travailleurs, (3) le recyclage des déchets dangereux implique aussi l'élimination de déchets résiduels dangereux, (4) le recyclage, bien qu'étant positif dans le cas de déchets ne posant pas de dangers, est présenté comme faisant partie de la solution au problème des déchets dangereux, alors qu'en fait il permet au producteur de déchets dangereux d'éviter de prendre ses responsabilités pour éliminer la production à la source, et (5) il est extrêmement difficile de faire la différence entre les déchets dangereux destinés à être éliminés et les déchets dangereux destinés à être recyclés quant à leur impact sur l'environnement et les dégâts qu'ils peuvent causer. Le recyclage des déchets dangereux ne constitue donc pas une alternative adéquate à la prévention et à l'élimination par le biais de méthodes de production propres qui ne produisent pas de déchets dangereux en premier lieu.

Greenpeace a découvert que plus des deux tiers du commerce des déchets dangereux se fait actuellement sous le couvert de "recyclage/réutilisation". Il est donc très important de ne pas faire d'exceptions pour les intérêts industriels qui corrompent le concept "écologique" de recyclage et de réutilisation pour justifier l'exportation de déchets dangereux. Les autres régions qui ont adopté des interdictions sont tout à fait au courant de ce piège du recyclage et ont donc adopté des interdictions qui recouvrent toutes les importations dangereuses, quelles qu'en soient les raisons.

Une discussion plus en détail du mythe du recyclage se trouve dans le document de Greenpeace intitulé : "Arguments en faveur de l'interdiction des exportations de déchets dangereux à partir des pays industrialisés (états membres de l'OCDE) vers les pays non-membres de l'OCDE".

COMMENT UN ACCORD RÉGIONAL PEUT REMPLIR LES OBJECTIFS DÉFINIS DANS LA PROPOSITION DE LA PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE ET AUTRES POINTS SOULEVÉS PAR LA FRANCE ET L'AUSTRALIE

Greenpeace pense que les questions de l'importation de déchets dangereux et de la prévention de la production de déchets dans la région peuvent et doivent être liées dans un accord régional définissant les objectifs à atteindre au niveau international, au niveau régional ainsi qu'au niveaux national et local.

Il est manifestement facile de définir certains de ces objectifs, tels que l'interdiction des importations de déchets dangereux ; d'autres, tels que la prévention de la production de déchets au niveau national, et local pourraient prendre la forme d'un ensemble de principes et de buts poursuivis au moyen de stratégies de gestion et de l'échange d'informations, permettant ainsi d'évaluer les produits et les techniques et d'encourager la création d'unités de production propres dans la région. L'on pourrait faire référence à l'engagement international en matière de minimisation et d'élimination des déchets dangereux dans une clause appelant les signataires à adhérer à la Convention de Bâle. La Convention de Bamako offre un modèle de ce type d'approche. J'ai bien peur qu'une trop grande insistance sur la collecte d'informations complètes sur ces questions, alors que l'intention de faire existe déjà, entraînerait des délais inutiles dans la promulgation d'une interdiction protégeant la région.

Etant donné qu'un accord régional n'a besoin de reproduire ni l'infrastructure, ni les aspects administratifs, ni les besoins en procédures de la Convention de Bâle, il n'est pas nécessaire d'engager beaucoup de ressources. L'accord régional peut, en tant que supplément à la Convention de Bâle, renvoyer de telles questions à la Convention de Bâle, et permettre ainsi à la région de concentrer ses efforts sur les points essentiels qui ne sont pas couverts par Bâle tels que l'interdiction des exportations.

CONCLUSION

Pour conclure, au cours des dernières années on a vu se répéter le spectacle des marchands de déchets et de leurs navires parcourant le globe à la recherche de nouveaux lieux de décharge pour leurs dangereux chargements. Récemment, il y a eu plusieurs propositions d'acheminement de déchets toxiques à partir des Etats-Unis vers le Pacifique Sud en vue de leur élimination. Bien qu'aucun de ces projets ne semble avoir abouti à ce jour, le commerce international des déchets continue à augmenter.

Par conséquent, de nombreux gouvernements au monde soutiennent l'interdiction du commerce des déchets dangereux, plus de quatre-vingt-dix pays ont déclaré ce commerce illégal, et il existe des accords régionaux l'interdisant. Vous penserez peut-être que nous sommes un petit groupe rassemblé dans un recoin du Pacifique pour discuter de la possibilité d'une interdiction régionale des déchets dangereux, mais il est important de se rappeler que les supporters d'une telle interdiction font partie de la majorité des gouvernements du monde. En plus du soutien offert par la majorité des gouvernements, onze autres organisations non-gouvernementales oeuvrant dans cette région, se sont jointes à Greenpeace au cours de la Conférence Intergouvernementale du PROE, pour témoigner de l'importante initiative constituée par la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est évident que beaucoup d'autres à travers le monde nous soutiendraient.

Une interdiction régionale de l'importation des déchets dangereux protégerait à la fois le Pacifique Sud des décharges immorales et dangereuses pratiquées sous couvert de commerce et contribuerait aux efforts globaux qui ont été dispensés pour éliminer les échappatoires à l'élimination des déchets à la source, et fournirait ainsi l'encouragement nécessaire au passage à des méthodes de production propres.

Je vous remercie de votre attention.

Appendice 6 : Questions techniques, juridiques et de fait soumises à l'examen du Forum du Pacifique Sud

Objectif :

Préparer une liste de questions techniques et juridiques à inclure dans le rapport devant être évalué par le Forum.

Procédure :

Examiner les quatre recommandations de la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au Forum, à savoir :

- (i) Interdire l'importation des déchets vers la région ;
- (ii) Interdire l'importation des déchets à l'intérieur de la région ;
- (iii) Inclure les déchets radioactifs ; et
- (iv) Interdire l'importation des produits dangereux, et traiter des questions qui s'y rapportent, de (v) à (vii)

(i) INTERDIRE L'IMPORTATION DES DÉCHETS VERS LA RÉGION

Dans cette catégorie il faudra examiner :

- l'étendue d'une telle interdiction; la définition des produits couverts, à savoir déchets dangereux ou autres, inclusion ou exclusion des produits recyclables, constitution de catégories et/ou de listes des déchets.
- définition des déchets dans les actes actuels
- définition des produits recyclables
- définition des déchets dangereux, liste des déchets
- l'évaluation du commerce des produits recyclables et de l'impact de l'interruption de ce commerce
- l'évaluation des conséquences du recyclage des déchets dangereux sur l'environnement et la santé

(ii) INTERDIRE L'IMPORTATION DES DÉCHETS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉGION

** Les points énumérés au paragraphe (i) s'appliquent aussi au paragraphe (ii)*

- traiter de la relation avec les traités actuels, y compris avec la Convention de Nouméa, la Convention Internationale du Droit Maritime, la Convention de Bâle et y compris (a) la cohérence avec ces actes juridiques et (b) de ce que la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ajoute aux traités actuels
- inclusion du déversement des déchets en mer
- problèmes liés au transport aérien et/ou routier
- examiner tous les aspects de la gestion des déchets y compris la manutention, l'étiquetage, l'emballage, le recyclage, etc.

(vi) COLLECTE D'INFORMATIONS

Les informations suivantes doivent être rassemblées afin de procéder à une évaluation technique détaillée des questions décrites dans les points (i) à (v) de la liste.

Informations requises :

- catalogue des propositions d'importation de déchets dangereux et toxiques dans le Pacifique Sud
- mouvements des déchets dangereux et toxiques ; si des déchets dangereux et toxiques sont exportés d'un pays, leur nature et leur destination ; si des déchets dangereux et toxiques sont importés dans un pays, leur nature et leur provenance
- minimisation des déchets dangereux et toxiques ; évaluation des industries existantes et du flux des déchets dangereux et toxiques afin de déterminer s'il est possible de réduire le nombre ou la gravité des dangers qu'ils présentent
- évaluation des flux de déchets dangereux et toxiques qui sont recyclés sur place et utilisés comme matières premières et de tout flux de déchets dangereux et toxiques produits dans le pays et recyclés ailleurs pour être utilisés comme matières premières
- inventaire et sources de déchets dangereux et toxiques dans le Pacifique Sud (comparaison entre les importations et la production locale)
- commerce des produits recyclables dans le Pacifique Sud
- impact de l'élimination des déchets dangereux et toxiques sur l'environnement du Pacifique Sud
- contrôle des pesticides et des produits chimiques industriels dans le Pacifique Sud
- fréquence de transit des navires porteurs de déchets dangereux dans le Pacifique Sud
- rapports d'accidents ayant causé des dégâts dans le Pacifique Sud
- types de méthodes de gestion disponibles localement et leurs capacités

(iii) INCLUSION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

- catégories de déchets radioactifs (taux de radioactivité)
- faut-il inclure les déchets radioactifs dans une définition générale des déchets ou faut-il les examiner à part ?
- que faire des déchets et des produits radioactifs d'origine régionale (par exemple ceux produits au cours de procédures médicales)
- avantages et désavantages de l'inclusion des déchets radioactifs
- cohérence avec le code de conduite de l'AIEA
- examiner ce qu'implique l'application du code de l'AIEA

(iv) INTERDIRE L'IMPORTATION DES PRODUITS DANGEREUX

- définition des produits dangereux (destinés à être éliminés ou utilisés)
- avantages et désavantages de l'inclusion des produits dangereux
- recours aux plans de consentement avisé préalable du PNUE et de l'ONUAA pour les produits chimiques
- transit des produits dangereux

(v) FACTEURS SE RAPPORTANT AUX POINTS (i) À (iv)

- définition de l'interdiction
- définition de la décharge (élimination en mer ou importation illégale/immorale) avec référence aux définitions figurant dans les traités existants
- définition de la région : quels états, quelles eaux (classification des frontières nautiques, par exemple zone économique exclusive, eaux territoriales, lagons, eaux d'archipels, etc.)
- transport et transit des déchets/produits à travers la région, droit de navigation des navires dans la région au vu de la législation internationale actuelle et des traités existants
- interdictions nationales ou régionales existantes
- ressources administratives et gestion de la mise en oeuvre juridique et technique de cette convention
- titre de la convention
- contrôle des entrepreneurs privés
- recouvrements avec la Convention et le Protocole de Nouméa

- capacité industrielle (industries existantes, types et quantités de déchets dangereux produits, méthodes actuelles de contrôle des déchets)
- impact de l'interdiction des technologies et des produits dangereux sur les produits commerciaux légitimes
- détails sur la façon dont la convention proposée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée va au-delà des Convention de Bâle et de Nouméa
- obtenir l'opinion d'organisations techniques compétentes dans ce domaine, en particulier de l'AIEA et de l'OMI
- questions de responsabilité et de compensation

(vii) AUTRES QUESTIONS

Suggestions d'un bureau central:

- utilisation des informations, administration et financement

Interdiction des investissements faits par des sociétés avec un casier judiciaire

- quelles infractions? quels investissements ?

Interdiction de la fabrication de certains produits chimiques

- comment décider quels produits chimiques devraient être interdits à la fabrication et/ou à l'importation
- définition des termes "interdit, annulé, inscription refusée, retrait volontaire"



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence Intergouvernementale
Suva, Fiji, 20-22 Septembre 1993

Article 10.1 de l'Agenda: Mise en œuvre des procédures et systèmes financiers

Objet du Dossier

Faire un compte-rendu sur la mise en œuvre des procédures et systèmes financiers du P.R.O.E.

Historique

2. La cinquième C.P. a demandé au Secrétariat de faire un compte-rendu pour la prochaine C.P., sur la mise en place de ses systèmes financiers, et les moyens qui pourraient aider le P.R.O.E. et la C.P. à obtenir une meilleure information sur les budgets et les projections anticipées des revenus et dépenses, qui permettraient d'obtenir :

- La conformité aux règles financières,
- La conformité aux principes directeurs de gestion financière, approuvés à la C.P. de 1991;
- Les systèmes de prévision des revenus et dépenses pour les trois années à venir; et,
- Une liaison avec le Programme de Travail

3. Ce document traite donc de ces sujets.

Procédures et systèmes financiers

4. Le Secrétariat a établi sa Section Financière en Novembre 1991, avec la désignation d'un Directeur Financier. Le contrôle original des ressources financières a été transféré de la Conférence du Pacifique Sud, en Janvier 1992. La mise en place des systèmes, procédures et contrôles de comptabilité a été, depuis lors, un processus continu.

5. Les développements suivants ont déjà été mis en œuvre :

- la nomination des postes de :
 - Comptable*
 - Assistant Comptable*
 - Premier Aide-comptable*
 - Aide-comptable 1*
 - Aide-comptable 2*

(un conseiller financier temporaire a aussi donné son appui pendant une partie de 1992 et au début de 1993);

- l'établissement de systèmes prenant en charge les paiements, les commandes locales d'achats, les salaires, les experts conseils, les déplacements, les reçus, les comptes-rendus aux donateurs, les agents de gestion et de programme;
- la préparation des comptes annuels et des estimations budgétaires;
- l'achat et l'installation d'un système de réseau informatique financier et d'un programme de comptabilité,
- la formation du personnel à l'utilisation du système mentionné ci-dessus;
- l'ébauche des règlements financiers du P.R.O.E. (approuvés à la cinquième C.P. en 1992);
- le développement de méthodes pour l'attribution des recettes et dépenses aux fonctions primaires de gestion et de mise en œuvre des Projets; et
- une évaluation interne des systèmes de financement et de comptabilité du P.R.O.E., en mettant l'accent sur l'informatisation.

Conformité aux règlements financiers

6. Une étude indépendante d'évaluation des systèmes de comptabilité du P.R.O.E. a été complétée en Juin 1992 par Coopers and Lybrand. Cet exercice était fondé par le P.N.U.D., comme étant la condition préliminaire à tout avancement de fonds pour le PROE nouvellement autonome. L'étude a noté que les systèmes de comptabilité existants du P.R.O.E sont adéquats pour remplir ses obligations au vu des règlements financiers, et se conforment aux normes internationales de comptabilité.

7. Le Secrétariat a pris des mesures pour mettre en place les recommandations de l'étude en vue de l'amélioration des systèmes existants. Une copie de l'étude se trouve en annexe 1 de ce document, avec une table soulignant les actions prises par le Secrétariat en annexe 2.

Conformité aux principes directeurs de gestion financière

8. Les principes directeurs de gestion financière, reconnus par la quatrième C.P. comme étant la base pour le développement de budgets, et l'identification des besoins en ressources, l'établissement de comptes-rendus sur les revenus et dépenses, sont en italique ci-dessous, suivis par les commentaires du Secrétariat quant à leur conformité.

9. *(1) qu'en identifiant les ressources en personnel et financières requises par le Secrétariat, les fonctions du Secrétariat (telles qu'elles sont détaillées dans l'ébauche du Plan d'Action), soient considérées sous les titres de :*
- *Fonctions primaires (fonctions centrales incluant le service de la C.P., la recherche de fonds, la coordination d'activités, et la fourniture d'informations aux membres);*
 - *Fonctions de gestion de Projets (gestion de projets financés par les donateurs, au nom des membres et des donateurs);*

• *Fonctions de mise en œuvre de Projets (mise en œuvre de projets financés par les donateurs au nom des membres et des donateurs, en excluant la fonction de gestion de projets).*

10. Les comptes annuels de 1992 et le Programme de Travail Intégré, le Budget Proposé pour 1994, les Programmes de Travail Indicatifs et les Budgets pour 1995 et 1996, présentent les fonctions ci-dessus séparément. Les coûts directement attribuables à une fonction particulière sont imputés à cette fonction. Lorsqu'ils sont relatifs à plus d'une fonction, les coûts sont attribués dans une proportion (appelée "coût-directeur"), dérivée des estimations hebdomadaires du personnel, sur le temps passé à chaque fonction. Le "coût-directeur" actuel attribue 60% des coûts à la fonction primaire, et 40% à la gestion de Projets, à l'exception des salaires, qui sont attribués sur la base des estimations de temps.

11. Cette attribution de coûts a causé des difficultés considérables du point de vue de la comptabilité. Les dépenses de la fonction primaire, financées par les donateurs (telles que les dépenses de la C.P. et certains coûts du personnel) - mais comprises dans la fonction de mise en œuvre de Projets parce que représentant un projet particulier - doivent être distinguées et traitées spécialement pour redistribuer le financement et les dépenses vers les fonctions primaires et de gestion de Projets. Encore une fois, les coûts en personnel pour la mise en œuvre de Projets financés par le biais de la fonction primaire, doivent être isolés et réattribués à la fonction de mise en œuvre de ces Projets. Pour compliquer les choses, la séparation des recettes et dépenses en trois fonctions, rend très difficile l'établissement de systèmes transparents, parce qu'il est également nécessaire que les transactions soient classifiées par types de dépense, donateur, projet, Plan d'Action et noms de programmes, aussi bien que par leur fonction. Il s'agit là d'une tâche complexe et lente.

12. *(ii) que les solutions les plus rentables soient identifiées en accord avec les décisions de la C.P. de 1990.*

13. *C'est une ligne continue de conduite pour le Secrétariat.*

14. *(iii) qu'en identifiant les ressources nécessaires pour améliorer la capacité du P.R.O.E., une attention particulière soit maintenue pour la fourniture aux membres insulaires du Pacifique d'un service répondant à leurs problèmes.*

15. Des propositions de financement développées par le Secrétariat sont présentées aux donateurs sous la forme de projets complets, basés sur les priorités identifiées dans le Programme de Travail annuel, qui est maintenant formulé à partir des Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (S.N.G.E.), et de projets séparés soumis par les pays n'ayant pas encore de S.N.G.E. Ce procédé assure que les priorités des membres soient traitées lorsque le Secrétariat recherche certaines ressources pour répondre à leurs problèmes.

16. *(iv) que dans toute la mesure du possible, les coûts de mise en œuvre de projets, ainsi que la totalité des coûts de gestion de projets, soient couverts par des financements provenant de donateurs.*
17. Les propositions soumises aux donateurs comprennent une charge administrative variant de 10 à 15% de la valeur totale du projet pour couvrir les coûts "indirects", tels que les services fournis par les personnels de gestion, finances, administration et de support, ainsi que les coûts des comptes-rendus. Tous les autres coûts sont inclus en tant que dépenses de projet.
18. Les charges administratives sont considérées comme un revenu pour la fonction de Gestion de Projets. Les Comptes annuels de 1992 et les Budgets de 1994-96 présentés à cette Réunion montrent un excédent pour la fonction de gestion de Projets, ceci pour chaque année, de 1992 à 1996.
19. *(v) que les fonctions de bases du secrétariat devraient être accomplies par un secrétariat efficace, financé autant que possible par les contributions des membres et tout revenu provenant d'intérêts perçus, de manière à ce que les membres gardent clairement le contrôle total des priorités et des opérations du P.R.O.E. et qu'une base financière sûre puisse exister afin de maintenir la continuité des opérations de l'organisation.*
20. Une liste du personnel actuellement inclus dans les fonctions primaires et de gestion de Projets apparaît dans la table 5 de l'Article 11.2 de l'Agenda : "Programme de Travail Intégré et Budget Proposé pour 1994, et Programmes de Travail Indicatifs et budgets pour 1995 et 1993". Etant donné le mandat du P.R.O.E., ce noyau central du personnel, qui inclut les postes de personnel de gestion et de support, de même que trois Chargés de projets, est considéré comme étant aussi restreint que possible. Un Chargé de projet est responsable de la Conservation de la Bio-diversité, un de la gestion côtière, et le dernier de la sensibilisation à l'environnement.
21. Plus loin, sous l'Article 11.2 de l'Agenda, le Secrétariat attire l'attention des membres sur la situation déficitaire provenant du financement de la fonction primaire par les contributions de membres.
22. *(vi) que le budget devrait fournir un petit excédent d'opération en provenance des fonds reçus pour la gestion de projets, aussi bien que pour les fonctions primaires du Secrétariat.*
23. Les excédents opératoires sont budgétisés pour trois ans jusqu'en 1996. Les détails sont fournis sous l'Article 11.2 de l'Agenda : "Programme de Travail Intégré et Budget Proposé pour 1994, et Programmes de Travail Indicatifs et Budgets pour 1995 et 1993".
24. *(vii) qu'une vue prudente soit prise du possible revenu disponible.*
25. Ceci fut un principe directeur dans la définition du Programme de Travail Intégré, du budget proposé pour 1994, et des programmes de travail indicatifs et budgets pour 1995 et 1993.
26. *(viii) que le budget soit structuré pour rendre possible la révision de l'implication budgétaire de tout changement de fonction du Secrétariat dans les années à venir.*

27. Le Programme de Travail intégré, le budget proposé pour 1994, et les Programmes de Travail indicatifs et budgets pour 1995 et 1993, sont présentés sous l'Article 11.1 de l'Agenda sous une forme révisée, qui estime les revenus et dépenses dans les trois années à venir d'une manière plus transparente qu'auparavant. Il y a là une tentative de fournir une image plus claire de la situation financière prévue du P.R.O.E., et ceci devrait rendre possible la révision des implications budgétaires si des changements doivent avoir lieu dans la fonction du Secrétariat.

28. (ix) qu'une base solide devrait être fournie pour la totalité de la première année d'opération en temps qu'organisation autonome.

29. Au cours de 1992, le P.R.O.E. déménageant de Nouméa vers des bureaux temporaires à Apia, a dû établir en repartant de zéro, sa gestion, son administration, son personnel et ses infrastructures, tout en maintenant une continuité et en augmentant les prestations de services de son Programme de Travail. Des personnels qualifiés et expérimentés ont été recrutés pour entreprendre les activités des fonctions primaires, et de gestion de Projets, alors que le personnel pour la fonction de mise en œuvre des Projets changeait lorsque les projets financés par les donateurs commençaient ou cessaient. Ces événements fournissent ainsi une fondation sûre pour un développement ultérieur.

30. *(x) que le Secrétariat rassemble des données sur les coûts, dans une forme qui puisse permettre sa présentation sous chacune des fonctions définies dans les sous-paragraphes (i) ci-dessus, et sous les titres du Programme du Plan d'Action.*

31. Les comptes annuels de 1992 et les budgets de 1994-96 (présentés respectivement sous les Articles 10.6 et 11.2 de l'Agenda), sont présentés de cette manière.

Systèmes de prévision des dépenses et revenus pour les trois années à venir

32. Le P.R.O.E. n'a pas été autonome suffisamment longtemps pour avoir établi l'histoire d'un passé comptable "normal" de revenu et de tendances des dépenses, particulièrement dû au fait que sa base d'opérations fut déplacée l'an dernier. Avec le temps, les tendances des revenus et dépenses deviendront évidentes et permettront de faire des prévisions plus précises. Pour le temps présent, le Secrétariat n'a à sa disposition que les données pour l'année passée finissant au 31 décembre 1992 ainsi que celles de cette année à ce jour et les salaires et allocations spécifiés dans le Règlement du Personnel.

33. Les budgets présentés sous l'Article 11.2 de l'Agenda sont basés sur des données historiques limitées disponibles pour les fonctions primaires et de Gestion de Projets. Les estimations de la fonction de mise en œuvre des Projets, étaient cependant basées sur des projets ayant un financement "garanti" et sur ceux ayant un financement "non garanti". Un financement "garanti" est défini comme étant déjà perçu, ou que les donateurs ont fermement contracté. Les fonds "non garantis" sont ceux pour lesquels des propositions ont été soumises aux donateurs, mais pour lesquels aucun engagement n'a été pris, ou ceux relatifs à des propositions encore en développement et devant être soumises aux donateurs. Ces derniers sont basés sur des estimations nominales et conservatrices.

Liens avec Programme de Travail

34. Un budget et un Programme de Travail intégré se trouve présenté pour la première fois, sous l'Article 11.2 de l'Agenda.

Recommandation

35. La Réunion est invitée à prendre note de ce rapport.
-

21 Juillet 1993
Texte original: Anglais

ETUDE D'EVALUATION
du
SYSTEME DE COMPTABILITE
du
Programme Régional Océanien
de l'Environnement
(PROE)

Coopers & Lybrand
Apia
Samoa Occidentales

Juin 1993

TABLE DE MATIÈRES

<i>OBJET</i>	<i>PAGE</i>
Introduction	1
Personnel comptable/ Systèmes de comptabilité	1-2
Préparation et documentation d'un manuel de comptabilité	2-3
Contrôles électroniques du traitement de données	4
Stockage des duplicatas du livre général de comptes	4
Tâches du personnel comptable	5
Cycle des paiements	6
Préparation des comptes de fin d'année	6
Enregistrement des biens fixes et des équipements à amortir	7-8
Attribution des dépenses de fonctions primaires aux fonctions de gestion et de mise en œuvre de projets	9
Comptes-rendus et comptabilité pour les créditeurs	9-10
Comptes bancaires séparés et intérêts perçus sur les fonds des donateurs non dépensés pour les projets financés par le P.N.U.D.	10-11
Bâtiments - Potentiel de dommages dus aux cyclones	11
Conclusion	11
 APPENDICES	
Charte d'organisation de la comptabilité	Appendice 1
Liste des tâches du personnel de comptabilité (à l'exclusion du Directeur financier)	Appendice 2

1. INTRODUCTION

Durant le mois de Mars 1993, une demande fut formulée de la part du bureau du Programme Régional Océanien de l'Environnement à Apia (ci-après cité : P.R.O.E), pour que le bureau de Coopers and Lybrand à Apia entreprenne une étude d'évaluation du système de comptabilité du P.R.O.E. Il fut convenu que l'étude devrait commencer en même temps que l'examen des comptes annuels du P.R.O.E. et s'échelonne environ sur une semaine de travail, suivi par la réalisation et la soumission d'un compte-rendu. Il devrait être noté que le système de comptabilité présent est encore au niveau du développement, sa mise en place n'ayant eu lieu qu'à partir du 1er Janvier 1992, lorsque le P.R.O.E. a pris en charge toutes les responsabilités comptables et financières précédemment sous la responsabilité de la Commission du Pacifique Sud.

L'étude comprend des observations sur l'efficacité des procédures financières, des systèmes de comptabilité, des contrôles financiers internes ainsi que l'administration et la gestion générale de l'Organisation. Les objectifs d'un système de comptabilité efficace sont de s'assurer que les livres, les registres et les contrôles soient suffisants pour assurer la précision et l'exactitude de l'information financière d'un projet. Le système de comptabilité d'un projet devrait aussi s'assurer que la réception et le déboursement des fonds des donateurs soient correctement identifiés et que les catégories budgétaires approuvées dans le document du projet ne soient pas dépassées.

2. PERSONNEL COMPTABLE/ SYSTEMES DE COMPTABILITE

La nomination récente d'un comptable a grandement pallié au manque critique de personnel qualifié de comptabilité, ceci du au fait qu'une large quantité de travail fut transférée du Directeur Financier au Comptable. La situation antécédente à la nomination du comptable a cependant impliqué que le Directeur Financier, passe nécessairement trop de temps sur des questions de comptabilité de routine, et moins à la supervision générale et le développement de systèmes. Il en découle que le système de comptabilité n'est pas encore totalement documenté, et qu'il n'existe aucun moyen manuel de sauvegarde pour assurer la continuité et l'uniformité des opérations de comptabilité dans le cas pour le P.R.O.E. de la perte du Directeur Financier actuel. Il est par conséquent recommandé ce qui suit:

(2A) Que le personnel comptable actuel soit renforcé et formé avant le recrutement de tout autre personnel comptable qualifié (à l'exception de l'Assistant-comptable).

(2B) Documenter le système de comptabilité actuel dans un manuel de comptabilité. (se référer à la section sur le Manuel de Comptabilité)

Le P.R.O.E. possède une structure d'Organisation déjà existante avec une liste documentée des tâches du personnel. En ce qui concerne la section de la comptabilité, la structure d'organisation qui sera proposée cette année, pour approbation à la prochaine réunion intergouvernementale, est à notre avis adéquate, à la condition que le poste d'Assistant-comptable y soit incluse. (voir Appendice 1)

Il devrait être bien entendu noté que, ainsi que la plupart d'autres organisations efficaces, le P.R.O.E. est un organisme dynamique qui s'adaptera pour faire face à de nouveaux défis et à des conditions changeantes. Par conséquent, la structure d'organisation sera soumise à cette procédure de révision et sera modifiée quand et comme cela sera nécessaire, pour remplir ses obligations financières et corporatives.

3. PREPARATION ET DOCUMENTATION D'UN MANUEL DE COMPTABILITE

Le P.R.O.E. a des contrôles et des procédures de comptabilité qui sont continuellement révisés et améliorés lorsque cela est nécessaire. Cependant, comme il a été mentionné précédemment, ces procédures et contrôles ne sont pas totalement enregistrés et ne sont incorporés dans aucun document. Le manuel de comptabilité enregistrera donc toutes les procédures et tous les contrôles. Ce manuel devrait commencer par la définition de son rôle général, étant la documentation des procédures et systèmes de comptabilité qui assureront la conformité aux règles du P.R.O.E. telles qu'elles sont établies dans le Règlement financier, et aux normes de comptabilité internationales appropriées. Le manuel devrait ensuite continuer avec une description détaillée du système actuel de comptabilité et des responsabilités du personnel, comprenant une charte d'organisation du personnel comptable, et la façon dont il s'intègre à l'ensemble de l'organisation.

Les larges catégories de contrôles et de procédures suivantes devraient être soulignées dans le manuel de comptabilité:

(3A) Charte de comptes accompagnée par les explications des articles devant être incorporés aux différents comptes.

(3B) Identification et description des entrées courantes répétitives, des registres de comptes principaux et conditions pour la documentation relative nécessaire. Par exemple, ceci pourra inclure des informations sur le livre général des comptes, les journaux de référence, les livres de comptes subsidiaires et l'enregistrement des détails pour chaque catégorie significative de transactions.

(3C) Expression de l'assignation des responsabilités et de la délégation d'autorité, y compris l'identification des individus et des postes ayant autorité pour approuver différents types d'entrées répétitives et non-répétitives.

(3D) Explications des documentations et conditions d'approbation pour différents types de transactions répétitives et non-répétitives et d'entrées de journaux. Les éléments nécessaires de documentation pourraient comprendre, par exemple, les calculs de bases et de support requis pour l'ajustement du budget et le partage des dépenses de la fonction primaire.

(3E) Instructions pour la détermination de ruptures et de fermetures adéquates des comptes pour chaque période de rapport.

Les règles de comptabilité et le manuel de procédure devraient être mis à jour lorsque cela est nécessaire, et distribué au personnel approprié. Des procédures doivent permettre d'assurer que seules les personnes autorisées puissent altérer ou établir des nouveaux principes, règles ou procédures de comptabilité à l'usage du P.R.O.E.

Les procédures en place de contrôle interne suivantes devraient être soulignées dans le manuel de comptabilité:

- (3F) La séparation des fonctions de recettes et de paiement, de celles de réconciliations et des fonctions d'attribution au livre général des comptes.
- (3G) La séparation des fonctions d'enregistrement des actifs et de contrôle (remplies par un agent d'administration expérimenté) de celles d'enregistrement du Livre Général des Comptes. (remplies par le personnel comptable)
- (3H) Contrôles électroniques du traitement de données (voir paragraphe 4 ci-dessous).
- (3I) La Séparation des fonctions de préparation et d'approbation pour toutes les entrées du Journal.

4. CONTROLES ELECTRONIQUES DE TRAITEMENT DES DONNEES

Le contrôle actuel du livre en différé (avec l'addition d'une autre colonne pour la signature de l'agent chargé du contrôle) qui traite les entrées de données par le moyen de nombres séquentiels et accède à l'ordinateur par un système de mots de passe, est un système satisfaisant pour s'assurer que:

- toutes les entrées approuvées sont traitées correctement et seulement une fois par le système.
- l'accès aux terminaux et à l'entrée des données est limitée aux employés autorisés.
- les documents ne puissent accéder qu'une seule fois au système, et qu'il soit facilement possible de tracer les données sorties de l'ordinateur vers la source de ces données, et vice et versa.
- les opérateurs informatiques ne puissent avoir la possibilité de commencer des transactions.
- les transactions refusées soient contrôlées par le biais de l'utilisation d'un fichier d'attente informatisé ou d'un système manuel auxiliaire.

Le manuel de comptabilité détaillera l'utilisation et les procédures du livre en différé et d'autres contrôles ainsi que les objectifs pour lesquels ils sont prévus.

5. STOCKAGE DES COPIES DE RESERVE DU LIVRE GENERAL DE COMPTES

Il se trouve en ce moment simplement deux systèmes de sauvegarde pour le livre général des comptes :

- Disque dur sur un ordinateur séparé
- Disques souples (régulièrement mis à jour) entreposés dans un bâtiment séparé à l'extérieur de la section de comptabilité

Pour ajouter une protection supplémentaire dans le cas d'un incendie, le Directeur financier a indiqué que les disques souples seront stockés dans un coffre du bâtiment principal. Il est souhaitable que le Directeur financier puisse également stocker certaines des autres copies de comptabilité de base, telles que les entrées de journaux, les copies des comptes finaux expertisés et les listes de réconciliation.

6. TACHES DU PERSONNEL COMPTABLE

Une liste mise à jour des tâches du personnel comptable est attachée à l'appendice 2 pour le comptable et les deux aides-comptables. A notre avis, la liste de tâches est adéquate dans les buts d'efficacité et de contrôle interne, à condition que les modifications suivantes soient effectuées :

(6A) Séparer les fonctions de préparation des payes de celles du paiement de ces dernières. Par exemple, que la paye hebdomadaire soit transférée d'Helen Petaia à Miriama Wendt ou à l'assistant comptable. Tout en reconnaissant que le faible volume présent des salaires payés au comptant (seulement 5), et la faible valeur de la paye hebdomadaire, (approximativement 200\$ US) ne rendent pas vitale cette séparation des tâches, (particulièrement pour le moment, aux vucs d'autres contrôles compensatoires), il est recommandé en tant qu'objectif de contrôle interne, que cette séparation des tâches ne soit éventuellement entreprise que lorsque la quantité du paiement au comptant le demande.

(6B) Avec la préoccupation de l'expertise de fin d'année, et parce que l'agent chargé de réconciliation bancaire a quitté son poste, la dernière réconciliation bancaire eut lieu le 31 décembre 1992. Cette responsabilité fera partie des tâches de l'Assistant comptable. En attendant, nous suggérons que le comptable mette à jour les réconciliations du Livre Général de Comptes pour les comptes bancaires et autres comptes de liquidation temporaires ou comptes d'attente, comme par exemple, les Payes, les caisses de retraite, etc.

Il devrait être remarqué que bien que les réconciliations bancaires du livre général des comptes n'ont pas été mis à jour depuis le 31 Décembre 1992, la vérification des procédures de contrôle interne en place rend possible une détection rapide et l'ajustement de toutes variations entre le relevé bancaire et les entrées du livre général des comptes.

(6C) Séparer le paiement des fonctions de traitement d'ordres. Le Directeur financier a indiqué qu'il transférera les fonctions de traitement d'ordres d'Helen Petaia à l'Assistant comptable. Les fonctions de traitement des paiements resteront la charge d'Helen Petaia.

(6D) Les tâches d'établissement de comptes-rendus et de comptabilité pour les créiteurs mises en place et ajoutées à la liste des tâches du personnel. Le P.R.O.E. reconnaît déjà ce besoin et prendra des mesures aussi tôt que possible. Encore une fois, la nomination du comptable assouplira l'accomplissement des objectifs dans ce domaine. Se référer également au paragraphe 11 pour plus de détails à ce sujet.

7. CYCLES DE PAIEMENT

Parce que les ordres de certaines commandes d'achat local ne sont pas exprimées en Dollars au moment de l'approbation par le Directeur ou le Directeur adjoint, nous soutenons la procédure actuelle par laquelle tous les ordres d'achats sont approuvés par le Directeur et/ou le Directeur adjoint avant qu'un paiement ne soit effectué. Nous comprenons que le système présent est l'objet d'une expertise pour améliorer son efficacité.

Après les discussions avec le Directeur financier, il fut convenu qu'un cachet ou une colonne prouvant la réception de matériels et services, soient insérés sur le bon de paiement au lieu de ne les avoir que sur la facture. Ceci donnera une indication rapide au Directeur ou au Directeur adjoint, ainsi qu'aux autres personnes intéressées (par exemple le responsable financier), que tous les matériels et services décrits sur un bon de paiement ont été réceptionnés correctement. Une fois que le bon de paiement a été approuvé et qu'un chèque ou un virement bancaire ait pris effet, les factures en question devraient être marquées "Payé" par le responsable financier. Ceci doit assurer que seules les factures originales donnent effet à un bon de paiement soumis à l'approbation du Directeur, et doit ainsi réduire les risques qu'un double paiement puisse être effectué.

8. PREPARATION DES COMPTES FINAUX

Le système de programme Accpac actuel est utilisé pour produire une balance temporaire, mais non sous la forme d'une feuille de balance des revenus et dépenses. Bien que la différence nette dans les articles de revenus offre une certaine assurance que les comptes finaux s'accordent mathématiquement avec la balance temporaire, une réconciliation manuelle doit être faite entre les comptes finaux et celle-ci. Bien que ceci prenne un temps considérable pour le Directeur financier, le système actuel offre l'information requise pour les "donateurs" membres et dans les buts de gestion.

En fonction de quoi, nous nous accordons avec le point de vue du P.R.O.E., qu'en dépit de certaines faiblesses (pertes de temps), il serait nécessaire que le système actuel du programme Accpac soit pourvu d'une période d'essai et de consolidation, avant que toute mesure puisse être prise pour le remplacer avec un ensemble de programmes alternatifs. Tout ensemble de programmes alternatifs aurait besoin d'être évalué en termes d'une justification coût/bénéfice avant son achat.

9. **ENREGISTREMENT DES BIENS MOBILIERS ET DE L'EQUIPEMENT
AMORTISSABLE**

A la suite des discussions avec le Directeur Financier, les procédures suivantes ont été acceptées comme le moyen d'enregistrement le plus approprié des biens mobiliers, pour comptabiliser les biens achetés avec les contributions des membres et ceux obtenus avec le financement de donateurs.

(9A) Biens achetés avec les contributions de membres

Tous les biens mobiliers achetés avec les contributions de membres seront inscrits dans la feuille de balance au coût total, qu'ils soient ou non utilisés pour les fonctions de gestion de Projets et/ou de mise en œuvre de Projets. Ceci reconnaît le fait que la propriété des ces biens revient au P.R.O.E. L'usage de ces biens et le partage de leur coût pour les fonctions de gestion de Projets et/ou de mise en œuvre, sera révélé au moyen de notes dans les comptes ainsi que par les entrées appropriées affectant les revenus et dépenses primaires et de Projets dans les comptes finaux.

Ces biens seront enregistrés et dépréciés en accord avec les normes de comptabilité internationalement acceptées.

Les détails de ces biens, dans la feuille de balance, seront soutenus par un registre des biens indiquant pour chaque article sa description, marque d'identification, coût, date d'achat, location, et personne responsable. Le travail sur ce registre a déjà commencé.

Ce registre doit être harmonisé avec un inventaire annuel ou chaque fois qu'un article change de location, est mis au rebut, est endommagé, ou devient la responsabilité d'un tiers (meubles, etc.). Après chaque réconciliation physique, le registre de biens modifié est ensuite réconcilié en termes de valeur pour le livre général des comptes ou la liste de biens pour ceux financés par les donateurs.

Un règlement sera établi par le P.R.O.E. pour déterminer le point au delà duquel de tels biens doivent être enregistrés. Il est suggéré que seuls les articles d'une valeur de 500\$ US ou plus, ainsi que les articles attractifs tels que calculatrices, ventilateurs de table, lampes de bureau, mobiliers domestiques, etc., soient enregistrés en accord avec les procédures utilisées au P.N.U.D.

Pour faciliter l'efficacité des contrôles internes, le registre des biens continuera à être gardé par l'Agent Administratif, se trouvant en dehors du service de comptabilité et/ou qui n'est pas impliqué dans l'inscription de transactions des biens au livre général des comptes.

(9B) Biens obtenus avec les fonds des donateurs

Pour assurer la concordance des comptes financiers avec les balances de relevés du donateur ou du Projet et pour reconnaître également le fait que la propriété de ces biens ne revient pas encore au P.R.O.E., le traitement comptable suivant sera appliqué.

Pour les biens achetés ou remboursés par les donateurs, pour une utilisation envers des projets spécifiques, le coût sera déduit dans le compte de revenus et dépenses de l'année courante. Une note appropriée sera aussi incluse dans les comptes pour indiquer les détails de description des coûts et de la date d'acquisition.

Lorsque la propriété de ces biens a été formellement transférée au P.R.O.E. (dans le document du Projet et en consultation avec le P.R.O.E.), ces biens seront alors inscrits dans la Feuille de balance du P.R.O.E. à la valeur nette ou de marché estimée réalisable à la date du transfert par l'entrée suivante.

Débit	Bien fixe
Crédit	Capital de Réserve

Les coûts conséquents de dépréciation seront débités du capital de réserve jusqu'au moment où les comptes de capital de réserve et de bien fixe sont simultanément éliminés, à la fin de la période d'utilisation de l'article.

Ces biens seront aussi inscrits dans un registre de biens séparé, réconciliés et maintenus de la même façon que les procédures d'enregistrement et de garde des biens achetés avec les contributions des membres.

Deux registres de biens seront donc gardés, et les entrées seront faites en accord avec la propriété et le transfert des biens (par exemple, lorsque la propriété d'un article financé par des fonds de donateurs est transférée au P.R.O.E. à la fin des projets en question), une entrée comptable sera faite et, de même, les entrées de transfert seront inscrites dans les deux registres de biens.

10. Attribution des dépenses de fonctions primaires aux fonctions de gestion de Projets et de mise en œuvre de Projets

L'attribution de ces dépenses est répartie principalement sur une base de temps d'utilisation, et se trouve donc en accord avec l'allocation budgétaire. Cependant, bien que la base et la méthodologie de ce partage soient documentées, celui-ci n'est pas inclus dans le manuel de comptabilité. Cette attribution est une nouvelle exigence de la Conférence du PROE (depuis 1992). En fonction de quoi, il est suggéré que la base de partage et la méthodologie (par exemple les formules) relatives à ce partage soient incluses dans le manuel de comptabilité.

La base et la méthodologie seront essentiellement les mêmes que celles utilisées dans la préparation du budget, pour assurer la consistance de la pratique de comptabilité telle qu'elle est exprimée dans le budget donné aux membres et aux donateurs et ainsi qu'elle est plus tard appliquée lorsque les relevés financiers annuels sont préparés.

Dans le cas d'un besoin d'une variation significative entre le budget et l'application actuelle, une notification appropriée devrait être envoyée aux membres, avec une annotation adéquate (si le changement est significatif) incluse dans les notes des relevés financiers de fin d'année.

11. RAPPORTS ET COMPTABILITE POUR LES CREANCIERS

Le système actuel de comptabilité n'incorpore pas automatiquement dans le livre de général des comptes une liste mensuelle des paiements à effectuer ni les créanciers produits par l'une des sources suivantes de paiement à effectuer :

- Factures reçues mais non payées
- Services rendus ou marchandises délivrées conformément aux contrats ou ordre d'achat local, mais pour lesquels aucunes factures n'ont été reçues.

Le responsable financier du PROE est au courant de cet état de fait, et prend actuellement diverses mesures pour rétablir la situation où cela est possible :

(11.A) Le module des créances du système ACCPAC doit être utilisé en se servant d'un compte de contrôle des créances devant être supporté par une liste de créanciers. Cette liste peut être produite grâce à l'utilisation d'un tableau prévisionnel et doit être réconciliée mensuellement aux comptes de contrôle du livre général des comptes.

(11.B) Les sources du livre de comptes des créances et du registre secondaire doivent être :

- Les CAL et les contrats pour lesquels des marchandises ont été reçues, mais pour lesquelles aucunes factures n'ont été reçues ou aucuns paiements n'ont été effectués.
- Les factures non payées
- Les comptes de régularisation mensuels standard répétitifs (si existants), par exemple les comptes de régularisation de primes d'assurances.

12. COMPTES BANCAIRES SEPARÉS ET INTÉRÊTS PERÇUS SUR LES FONDS DES DONATEURS NON DÉPENSÉS DANS LES PROJETS FINANCÉS PAR LE P.N.U.D.

La comptabilité existante des intérêts sur les dépôts à termes (habituellement à l'appel ou à 30 jours) est de traiter tous ces intérêts comme les revenus du PROE.

La Section 3 du Manuel Financier du P.N.U.D. (M.F.) nécessite que chaque année, dans les 60 jours précédant le 31 décembre, le paiement soit reçu pour tous les intérêts crédités pendant l'année précédente dans les comptes bancaires maintenus..... pour la réception et le déboursement des fonds du P.N.U.D.

La Sous-section 6.2 (a) (i) des lignes de conduite financières et comptables du P.N.U.D. pour les Gouvernements en tant qu'Agence d'Exécution (GEM), nécessite que les bénéficiaires maintiennent des comptes bancaires séparés pour la réception et le déboursement des fonds du P.N.U.D.

Ces exigences standard peuvent bien entendu être modifiées par un accord mutuel entre le PROE et le P.N.U.D. ainsi que par la documentation de Projet.

Du fait d'un grand nombre des créanciers, (il y en a par exemple 15 alors actuel), il n'est pas pratique d'un point de vue comptable d'ouvrir jusqu'à 15 comptes séparés. Le PROE a par conséquent développé un système qui a permis à l'un de ses créanciers d'être crédité avec intérêts sans le besoin d'un compte bancaire séparé. Dans ce cas, l'intérêt est estimé en se basant sur le temps de réception et de paiement des fonds en provenance dudit créancier.

Il est par conséquent recommandé que le PROE approche les créanciers concernés pour rechercher les modifications nécessaires aux exigences mentionnées ci-dessus, comme cela a été fait avec le B.A.A.D.I., de manière à adapter et faciliter les procédures et archives comptables d'une façon plus pratique.

13. BATIMENTS - POTENTIEL DES DOMMAGES DUS AUX CYCLONES

Les bâtiments n'ont pas été certifiés comme étant suffisamment structurellement adéquats pour obtenir une assurance contre les dommages dus aux cyclones. Considérant la possibilité réelle de cyclones sévères dans le futur, les dommages causés aux équipements et aux archives du PROE dans ces bâtiments peuvent donc être significatifs dans le cas d'un autre cyclone majeur. Le rétablissement des dossiers et des archives comptables peut être un problème majeur à la suite de ce genre d'événement. En attendant un déménagement dans des bâtiments répondant aux normes anti-cycloniques, il serait sage de garder les archives comptables essentielles dans un coffre pendant la période cyclonique. Il est à noter que le PROE a développé un plan d'urgence général en cas de cyclone.

14. CONCLUSION

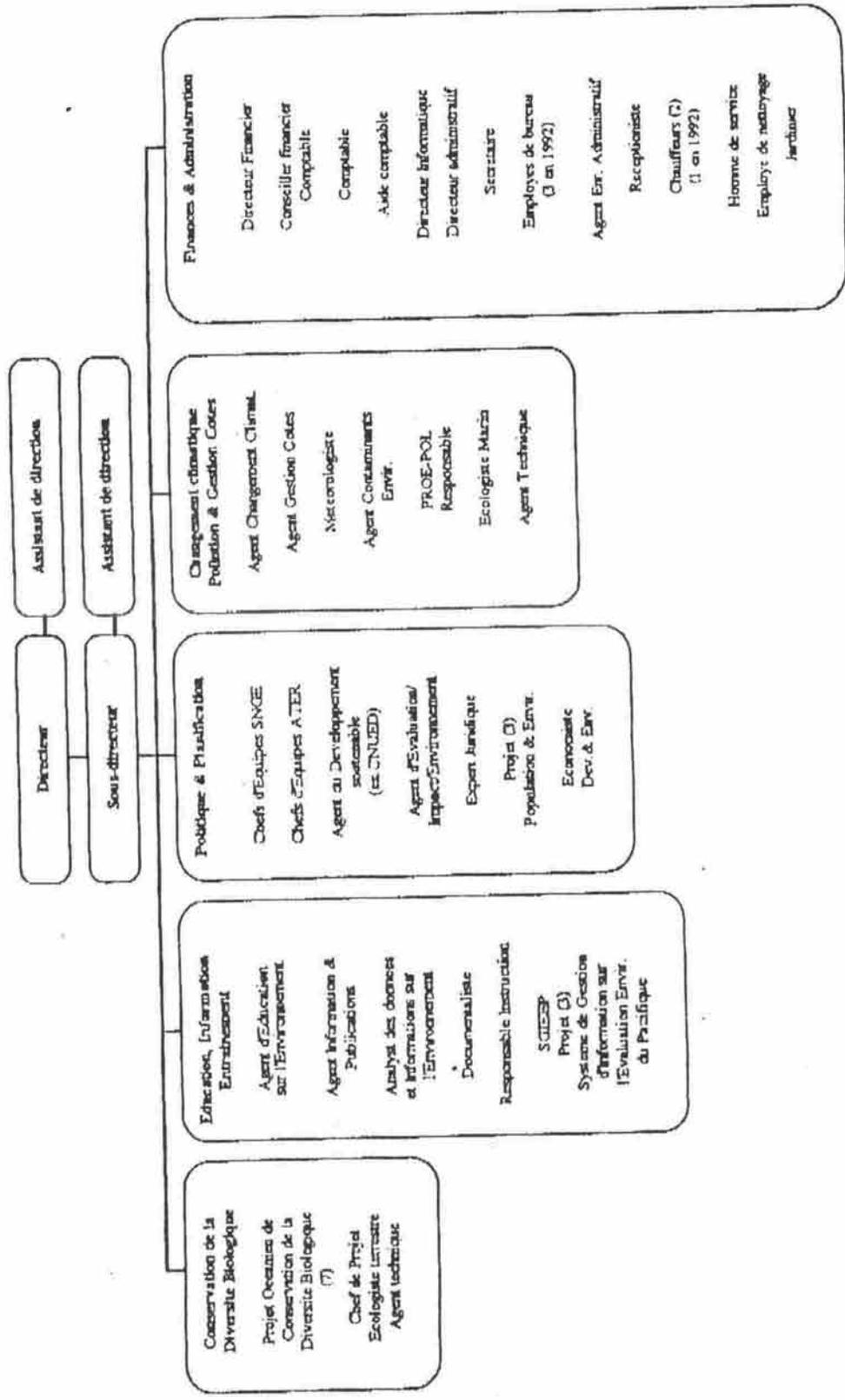
Le personnel comptable actuel est compétent, consciencieux et adéquatement qualifié. La récente nomination d'un comptable et la désignation imminente d'un assistant-comptable vont assurer une présence adéquate de personnel qualifié et le transfert d'une partie d'un travail effectué par le responsable financier.

Le comptable devrait être formé pour pouvoir prendre la relève du responsable financier si besoin est. Ceci permettra non seulement d'obtenir une réserve mais aussi de permettre au responsable financier de se concentrer sur le manuel de comptabilité, le développement et l'amélioration des systèmes, la supervision, les contrôles internes, la formation et d'autres domaines de règlements de comptabilité.

Il est de notre opinion que le système et les procédures actuelles de comptabilité sont adéquats pour permettre au PROE de remplir ses obligations en accord avec son règlement financier, aux Normes Internationales de Comptabilité et aux lignes de conduite de notre expertise. Cependant, avec les recommandations que nous avons inséré dans ce rapport, ces fonctions pourront être améliorées. Les dossiers et les archives sont systématiquement gardés et le manque de place est un problème qu'il faudrait aborder le plus tôt possible.

Du au manque de personnel et à l'introduction pour la première fois en 1992 d'un système de comptabilité à entrées doubles, le responsable financier n'a pas eu le temps, jusqu'à maintenant, de s'occuper des exigences citées ci-dessus.

TABLEAU PREVU D'ETABLISSEMENT PROE



COMPTABLE - LISTE DES RESPONSABILITES

Tâches et responsabilités

Vous êtes responsable auprès de Directeur par l'intermédiaire de responsable financier de :

- * La préparation du rapport financier annuel pour l'expertise comptable et pour la soumission, à la Conférence annuelle du PROE;
- * La préparation des budgets pour les donateurs et du budget annuel du PROE;
- * La préparation "ad hoc" de notes d'information et de rapports financiers et de gestion faisant suite à une demande interne ou en provenance des agences et pays donateurs.
- * La supervision de la préparation quotidienne des livres de caisse et la réconciliation bancaire mensuelle;
- * La supervision de l'inscription et du traitement des transactions dans le livre général des comptes;
- * La préparation mensuelle des comptes de gestion;
- * La révision de la paye mensuelle du PROE;
- * La préparation des rapports financiers pour les donateurs;
- * La supervision des 4 employés de la section financière (Assistant comptable, premier aide-comptable, aides-comptables (2));
- * Aider le responsable financier dans l'accomplissement de son travail; et
- * L'accomplissement de toute autre tâche demandée par le PROE.

DOSSIER: STF2
DATE: 31 May 1993
DESTINATION: Daniel Devoe
ORIGINE: Helen Pataia

OBJET: LISTE DES RESPONSABILITES

la liste des tâches requises se trouve détaillée ci -dessous :

1 PAIEMENT DES COMPTES

Traiter les paiements de tous les créanciers locaux et d'outre-mer
joindre les OAL aux factures
vérifier les augmentations et totaux
vérifier les mises en code
préparer les tableaux prévisionnels & les demandes de paiement
Approbation D/PROE ou D/A & RF /Comptable
Préparer, vérifier/ signer/ déboursements etc.
Préparer les lettres/facsimilés de notification de comptes impayés etc

2. AUTORISATIONS DE PAIEMENT

Préparer les lettres d'autorisation
Transferts télégraphiques
Traités bancaires
travellers chèques
transferts inter-bancaires : Dollars US, AUS, WST

3. RECUS

Emission de reçus pour tout argent encaissé
Contributions / Projets nationaux, etc.
Vente de publications
Remboursement de titres de transport
Travellers chèques non utilisés / per diem, etc.
Articles divers.

4. PAYES

Préparer les payes bimensuelles
Préparer les payes hebdomadaires
Calculer tout changement/ heures supplémentaires, etc.
Préparer les lettres/ listings/ vérifications pour les banques (Payes)
Encaisser le chèque pour la paye hebdomadaire
Déboursements les employés
Préparer les journaux bimensuels / hebdomadaires
Rapports mensuels NPF/ Taxes/ WSLAC. etc.

5. CONTRIBUTIONS NATIONALES

Préparer les listes des contributions nationales
Envoyer les lettres de rappel pour les contributions en souffrance, etc.
Préparer les lettres de remerciements pour la signature du D/PROE ou du DA/PROE

6. ORDRES D'ACHAT LOCAL

Demande de code pour tout ordre d'achat local
Demande d'autorisation d'OAL
Préparation des OAL
Soumission des OAL pour autorisation par le RF/ Comptable (3 copies)
Déboursements

7. EXPERTISES

Vérifier le code des expertises
Les soumettre pour autorisation au D/PROE/ RF
Lettres d'autorisation aux banques
Facsimilés aux banques
Envoi de l'original aux banques, etc (chauffeur)
Copies à l'agent concerné AA/ Fichier, etc.

8. LOCATION

Faire la demande de paiement pour la location/ dépôt
Autorisation des signataires D/PROE/RF
Préparation/ vérification/ signature
Dépôt en compte bancaire

9. VERIFICATION

Vérifier le calcul du per diem, etc.
Vérifier le codage et le remboursement de petite caisse
Vérifier le remboursement de timbres, etc.

10. DIVERS

Toute autre tâche attribuée de temps à autre par le RF/Comptable

[signé]
Helen Petaia

Miriana Wendt - Agent de comptabilitéListe de responsabilités :*1. Voyage*

- *Calcul et paiement du per diem pour le personnel du PROE, les experts conseils et les participants.*
- *Réconciliation des remboursements de frais de voyage, ateliers et réunions.*
- *Remboursement des titres de transports.*

*2. Paye mensuelle**3. Analyse des relevés téléphoniques**4. Remboursements des frais médicaux et d'éducation pour le personnel sous contrat.*

AGENT DE COMPTABILITE LUAPENE FAUATEA**LISTE DES RESPONSABILITE**

- (a) Gestion de toutes les transactions du livre général de comptes et autres livres comptables
- (b) Préparation du livre de caisse journalier et des réconciliations bancaires hebdomadaires et mensuelles
- (c) Analyse des comptes, formatage et allocation au livre général des comptes
- (d) Mise à jour du tableau de comptes (nouveaux comptes à ajouter au tableau)
- (e) Réconciliation des caisses de retraites, contributions, allocations, déductions de taxes et primes d'assurance sur une base mensuelle pour fin de paiement.
- (f) Maintien et réconciliation des comptes de petite caisse
- (g) Ecriture des bons de paiement à la fin de chaque mois.
- (h) Aider dans l'exécution des paiements et des OAL lorsque cela est nécessaire.
- (i) Accomplir toute autre tâche ainsi qu'il pourra être demandé.

ETUDE D'EVALUATION

Commentaires du Secrétariat

Le Secrétariat a discuté de l'étude d'évaluation avec Coopers & Lybrand et reconnaît les améliorations qui pourraient être apportées par la mise en application des recommandations faites dans le rapport. Ce qui suit représente donc la situation, au 31 juillet 1993, de la mise en application de ces recommandations.

Recommandation No :	Recommandation	Statut de mise en application
2A	<i>Le personnel comptable actuel devrait être formé avant que tout autre personnel qualifié soit recruté (à l'exception de l'assistant de comptabilité)</i>	L'assistant de comptabilité est en recrutement. La formation du personnel sera effectuée sur place lorsque ce poste sera pourvu.
2B	<i>Etablir le système actuel de comptabilité par la création d'un manuel de comptabilité.</i>	Ceci sera effectif avant le début 1994
3A, 3B, 3C, 3D, 3E, 3F, 3G, 3H, 3I	<i>Les procédures, contrôles et pratiques actuels devraient faire partie du manuel de comptabilité.</i>	Ceci est compris en tant que part de la recommandation 2B ci-dessus.
5	<i>Mise à l'abri des disques souples de sauvegarde</i>	Effectuée
6A	<i>Séparation de la préparation des payes et du paiement de celles-ci</i>	Effectuée
6B	<i>Réconciliation au livre général des comptes des livres de caisses et des comptes de liquidation</i>	Réconciliations effectuées en juillet
6C	<i>Séparer les paiements des traitements d'ordres</i>	En cours
6D	<i>Rapport et comptabilité pour les créanciers</i>	Système intégré des créanciers mis en place par l'utilisation de nouvelles versions sur les programmes existants
7	<i>Tampons pour factures "Marchandises réceptionnées" et "Payé"</i>	Effectuée
9A	<i>Présentation des biens immobiliers achetés avec les contributions de membres</i>	Ainsi que recommandé, tous ces biens achetés avec les contributions des membres ont été incorporés dans les feuilles de balance 1992 du PROE.
	<i>Les biens ci-dessus devraient être enregistrés dans un registre des biens immobiliers et réconciliés annuellement.</i>	Le registre est actuellement en mise à jour et sera réconcilié en fin 1993.
	<i>Point limite au delà duquel ces biens seront enregistrés</i>	Le point limite de 500 \$ suggéré par Coopers & Lybrand a été adopté

Recommandation No :	Recommandation	Statut de mise en application
9B	<p><i>Présentation des biens procurés par le financement des donateurs</i></p> <p><i>Présentation des biens après le transfert de propriété</i></p> <p><i>Registre séparé des biens immobiliers</i></p>	<p>Ainsi que recommandé, tous les biens procurés par le financement des donateurs ont été incorporés dans les relevés de recettes et dépenses à dater du 31 décembre 1992.</p> <p>Effectuée dans les comptes annuels pour 1992</p> <p>Le registre est en cours de mise à jour par le cadre supérieur d'administration</p>
10	<p><i>Bases et méthodologie pour la proportion des dépenses devant être inscrite dans le manuel de comptabilité</i></p>	<p>Ceci est compris en tant que part de la recommandation 2B ci-dessus.</p>
11A, 11B	<p><i>Utiliser le module créancier ACCPAC et les comptes de contrôle des créances avec des documents de sources certaines</i></p>	<p>Les nouvelles versions ACCPAC viennent d'être achetées et la mise en œuvre des systèmes est en cours.</p>
12	<p><i>Les donateurs demandant des comptes bancaires séparés devront être contactés et leurs opinions prises en considération.</i></p>	<p>Ainsi que demandé, des comptes bancaires séparés ont été mis en place pour le PNUD</p>
13	<p><i>Mise en lieu sûr des éléments essentiels de comptabilité pendant la saison des cyclones.</i></p>	<p>Des entrepôts aux normes anticycloniques sont à présent disponibles.</p>



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE

Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 10.2 de l'Agenda: Statut des contributions de membres

Objet du Dossier

Etablir un rapport sur les recettes provenant des contributions de membres en accord avec l'Article 13 du Règlement financier.

Historique

2. L'Article 13 du Règlement financier demande au Directeur de soumettre à chaque Conférence du PROE, un rapport sur les recettes provenant des contributions de membres.

Contributions de membres reçues au cours de l'année 1992

3. Ainsi qu'il apparaît dans la comptabilité annuelle vérifiée, les contributions des membres, totalisant 770.015 \$US, furent perçues dans le courant de l'année 1992. 457.336 \$US provenaient directement des contributions de membres et 312.679 \$US représentaient la contribution spéciale relative à la relocation du PROE à Apia.

4. 250.000 \$US de contribution de relocation furent payés en avance par l'Australie avant cette relocation, étant convenu que les autres contributions au dessus et dépassant les 250.000 \$US compenseraient le Plan des Petites Subventions du PROE. Il fut ainsi donc perçu un supplément de 62.679 \$US provenant des autres membres. Les coûts de relocation s'élevèrent à 261.978 \$US, laissant une balance en fin d'année de 50.701 \$US.

5. La Cinquième Conférence du PROE, en approuvant le budget consolidé du PROE pour 1993, confirma que les dépenses pour 1993 du Plan des Petites Subventions ne seraient effectives qu'à la condition qu'il soit clair que des fonds soient disponibles. En regard à cette balance de 50.701 \$US au 31 décembre 1992, il est demandé à la Conférence de considérer la réactivation du Plan des Petites Subventions.

6. L'Australie et la Papouasie Nouvelle-Guinée ont contribué à un supplément de 23.727 \$US visant à soutenir les frais de déplacement et de per diem liés aux Conférences du PROE. Ceci vient en réponse à l'appel de la Cinquième CP de rendre disponible un fond visant à aider les petits états insulaires membres dans leurs frais liés à leur participation aux Conférences du PROE.

7. Le Secrétariat est particulièrement concerné par les contributions de membres restant impayées pour l'année 1992, au 23 juillet 1993, ainsi qu'il apparaît dans le tableau joint à ce dossier. Il se trouve également un certain nombre de contributions qui n'ont pas encore été perçues pour 1993. Il est bon de rappeler que les fonctions primaires du PROE sont intrinsèquement dépendantes des contributions de membres. La Cinquième CP remarqua que la tâche grandissante du PROE dans le sillage du CNUED, aurait des implications notoires sur les fonctions primaires de l'organisation et urgea chaque pays à faire parvenir lesdites contributions le plus rapidement possible.

Recommandation

8. La Conférence est invitée à **prendre note** du rapport, particulièrement en ce qui concerne le montant insuffisant au niveau des contributions de membres et leur implication au niveau des fonctions primaires. Elle est également invitée à **considérer** la réactivation du Plan des Petites Subventions ainsi qu'à **encourager** toute contribution supplémentaire visant à soutenir le fond spécial alloué aux frais de déplacement et de per diem des petits états insulaires membres.

23 juillet 1993

Texte original : Anglais

CONTRIBUTIONS DE MEMBRES 1991-92 IMPAYÉES AU 23 JUILLET 1993

	1991	1992	Relocation	Total
Nauru	6.660	2.862	11.445	20.907
Iles Mariannes du Nord	3.300			3.300
Iles Salomon		11.445	2.862	14.307
Tonga		2.725	1.432	4.157
Etats-Unis d'Amérique		14.255	27.314	41.569
Wallis & Futuna	3.300	5.725	1.432	10.457
	13.200	37.012	44.485	94.697



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 10.3 de l'Agenda: Rapports sur la trésorerie pour 1992 Problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement

Objet du Dossier

Produire un rapport sur la marge brute d'autofinancement des finances du PROE.

Historique

2. La Cinquième Conférence du PROE demanda au Secrétariat de présenter à chaque CP un rapport résumant la marge brute d'autofinancement pour les finances du PROE.

3. La fonction de mise en œuvre de projet est basée sur le financement des donateurs, les dépenses n'étant effectuées que lorsque les fonds sont disponibles. En cas d'insuffisance de fonds, il est demandé au donateur de produire une avance pour couvrir les dépenses prévues. C'est seulement lorsque les fonds sont perçus que la dépense est alors effectuée. Les marges brutes d'autofinancement des fonction de mise en œuvre de projets sont donc sous contrôle permanent et n'apparaissent donc pas dans ce rapport qui ne couvre que les fonctions primaires et de gestion de projets.

Marge d'autofinancement totale

4. Les marges brutes combinées en 1992 pour les fonctions primaires et de gestion de projets apparaissent sur le tableau et graphiques suivants :

Fonctions primaires et de gestion de projets

Dépenses et recettes pour 1992

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Différence</u>
Janvier	44.621	304.275	259.654
Février	111.596	356.245	244.649
Mars	207.773	649.635	441.862
Avril	416.233	720.582	304.349
Mai	461.450	778.059	316.609
Juin	526.389	838.030	311.641
Juillet	557.076	868.128	311.052
Août	594.039	906.850	312.811
Septembre	815.251	1.091.048	276.597
Octobre	857.149	1.176.400	329.251
Novembre	922.972	1.211.866	288.894
Décembre	1.080.178	1.367.604	287.426

5. Il est aisé de remarquer que le mouvement des recettes fut assez fort au commencement de l'année, plus particulièrement lors des trois premiers mois lorsque presque la moitié des fonds de fonctions primaires et de gestion de projets furent encaissés. La différence s'échelonna sur le restant de l'année, avec un niveau élevé de reçus lors des trois derniers mois.

La forte marge apparaissant au début fut causé par la contribution de relocation faite par l'Australie. Divers paiements effectués par certains pays métropolitains - (dont le montant des contributions représente une part importante des contributions de membres) - ont contribué à ce résultat.

6. Une balance positive des marges brutes d'autofinancement fut maintenue tout au long de l'année ainsi qu'il apparaît dans la table et le graphique ci-dessus. Ceci se reflète également dans les comptes annuels de 1992 qui indiquent une balance positive des liquidités pour les fonctions primaires et de gestion de projets.

Marge d'autofinancement de la fonction primaire

7. Cette table fait apparaître les recettes et dépenses effectuées pour la fonction primaire :

<i>Fonction primaire</i>				
Dépenses et recettes pour 1992				
	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	<u>Différence</u>
Janvier	13.510		40.348	26.838
Février	55.426		85.141	29.715
Mars	90.929		295.303	204.374
Avril	158.710		359.019	200.309
Mai	184.887		384.681	199.794
Juin	221.016		420.025	199.009
Juillet	237.826		435.907	198.081
Août	252.947		456.099	203.152
Septembre	381.808		566.104	184.296
Octobre	401.775		643.391	241.616
Novembre	447.032		671.596	224.564
Décembre	544.879		689.699	144.820

8. Les marges de la fonction primaire furent positives tout au long de l'année. Le graphe ci-dessous montre que les recettes furent très faibles en janvier et février. La proportion relativement importante des recettes avant mars est attribuable au paiement des contributions de certains pays métropolitains :

9. D'autres contributions de membres furent perçues dans le courant de l'année. Lors des trois derniers mois les recettes s'élevèrent grâce à l'encaissement de nombreuses contributions de membres et au financement de divers donateurs visant les activités de fonction primaire telles que le salaire du personnel et les coûts associés à la Cinquième Conférence du PROE.

10. Alors que les recettes furent faibles en janvier et février, les dépenses le furent également en raison de la baisse d'activité du Secrétariat nouvellement installé au Samoa occidentales. Si les opérations, lors de cette période, avaient suivi leur cours normal, un manque de fonds disponibles n'aurait pu permettre d'assumer le niveau normal des dépenses.

11. Bien que des marges brutes positives furent maintenues tout au long de l'année 1992, des problèmes de liquidité risquent de se faire sentir dans les années futures si les membres ne règlent pas leur contributions en temps voulu.

Marge d'autofinancement de la fonction de gestion de projet

12. La table et le graphe suivants font apparaître les recettes et dépenses occasionnées pour la fonction de gestion de projet :

Fonction de gestion de projet
Dépenses et recettes pour 1992

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Différence</u>
Janvier	31.111	263.899	232.788
Février	56.170	271.076	214.906
Mars	116.844	354.304	237.460
Avril	257.523	361.481	103.958
Mai	276.563	393.281	116.718
Juin	305.373	417.866	112.493
Juillet	319.250	432.082	112.832
Août	341.092	450.570	109.478
Septembre	433.443	525.466	92.023
Octobre	445.374	532.643	87.269
Novembre	475.940	539.820	63.880
Décembre	535.295	677.901	142.606

13. La forte marge apparaissant au début fut causé par la contribution de relocation faite par l'Australie et le fait qu'une part non négligeable des dépenses n'a été occasionnée que beaucoup plus tard.

14. Les recettes en provenance d'autres sources de fonction de gestion de projet - ainsi que les coûts d'administration et les contributions de donateurs pour le personnel de fonction de gestion de projet - furent perçues régulièrement au long de l'année et une balance positive fut maintenue. Les recettes furent continuellement plus que suffisantes pour couvrir les dépenses. Le Secrétariat n'envisage donc aucun problème de liquidité dans l'avenir.

Conclusions

15. Bien que des marges brutes positives d'autofinancement furent maintenues pendant l'année 1992, le Secrétariat est inquiet du manque de fonds relatif à la fonction primaire au début de chaque année et plus particulièrement de l'incertitude liée aux dates de remise des contributions de certains membres. Ceci constitue la principale restriction quand à la planification des dépenses.

16. Il serait opportun de considérer le transfert de certaines balances positives nettes du relevé des recettes et dépenses de 1992 vers le fonds de capital (se rapporter au bilan comptable dans les comptes expertisés de 1992 répertorié sous la mention "Article 10.6 de l'Agenda"). La somme apparaissant est de 212.650 \$. Ceci rendrait alors disponible des fonds permettant des avances pour la fonction primaire en accord avec l'article 14 du règlement financier qui seraient remboursés au fonds de capital à la fin de l'année lorsque les recettes totales de la fonction primaire auraient été établies.

Recommandation

17. La Conférence est invitée à :

Prendre note de ce rapport.

Considérer le transfert partiel ou total de la balance positive nette de 1992 au fonds de capital; et,

encourager les membres à remettre leur contribution en début de chaque année afin d'éviter tout problème de liquidité.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 10.4 de l'Agenda: Frais de voyage et per diem pour la CP

Objet du Dossier

Informar la Conférence de la situation actuelle relative à la politique du Secrétariat en matière de frais de voyage et de per diem et rechercher une définition pour "petite île membre".

Historique

2. La Cinquième CP, après avoir considéré divers options pour le financement des subventions de voyage et per diem pour les participants aux Conférences du PROE, accepta qu'un fond spécial soit rendu disponible pour couvrir les dépenses seulement des petites îles membres, les autres membres assumant leurs propres dépenses.

Fond spécial

3. Grâce à la générosité de l'Australie et de la Papouasie Nouvelle-Guinée, un fond spécial a pu être établi pour subventionner les petites îles membres dans la couverture des frais de voyage et per diem relatifs aux CP. Pour la Sixième CP cette aide fut disponible pour les Iles Cook, Kiribati, Niue, Tokelau et Tuvalu.

Définition

4. La CP n'a pas encore défini ce qu'elle entend par "petite île membre". Les Iles Cook, Kiribati, Niue, et Tuvalu sont ainsi considérés par le Forum du Pacifique Sud, qui dispose également d'un fond spécial pour couvrir les frais similaires des petits Etats-îles. Le Secrétariat s'est servi de ce précédent en finançant les membres en question du PROE pour la Sixième CP. Tokelau fut ajouté à cette liste pour la raison évidente qu'il s'agit là du plus petit parmi les membres du PROE. La CP devra donc confirmer cette politique ou fournir au Secrétariat une nouvelle ligne de conduite.

Recommandation

5. La Conférence est invitée à apprécier les gestes de l'Australie et de la Papouasie Nouvelle-Guinée ainsi qu'à définir le sens de "petite île membre" à fin de financement pour les frais de voyage et per diem associés aux futures CP.

1 juillet 1993

Texte original : Anglais



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 10.5 de l'Agenda: Per diem en vigueur au PROE

Objet du Dossier

Proposer les nouveaux taux de Per diem ainsi que suggéré par la CCOPS.

Historique

2. Les taux actuels de Per diem en vigueur au PROE furent approuvés par la Cinquième CP en tant que part du nouveau système des salaires et conditions d'emploi. Ils sont basés sur ceux utilisés par le PNUD et sont réajustés lorsque le PNUD réajuste ses taux.

3. Le Comité de Coordination des Organisations du Pacifique Sud (CCOPS) a convenu d'allor vers une méthode de standardisation de taux de Per diem entre les différents organismes régionaux. Pour achever ce but, il a développé et suggéré une échelle d'allocations en comparant celles-ci à celles en vigueur dans d'autres organisations régionales.

Nouveaux taux proposés

4. Les nouveaux taux de Per diem CCOPS sont maintenant formellement adoptés, à la fois par le Secrétariat du Forum et par le Commission du Pacifique Sud et doivent prendre effet à partir du 1er janvier 1993. Ils seront réajustés d'une façon périodique par la CPS et tout changement sera notifié au Secrétariat du Forum.

5. Le tableau ci-joint compare les taux actuels du PROE avec ceux en vigueur au CCOPS. Les effets d'oscillations et de variations s'y appliquent mais l'on peut noter une nette réduction.

Commentaire

6. Le Secrétariat est d'accord sur les principes de standardisation des Per diem parmi les divers organisations régionales.

Recommandation

7. La Conférence est invitée à approuver l'adoption pour le PROE des taux de Per diem CCOPS.

**COMPARAISON DES TAUX DE PER DIEM
DU PROE ET DU CCOPS
Au 1er janvier 1993**

Lieu ou zone	Monnaie	Taux PROE	Taux CCOPS	Effet sur les taux du PROE -/+
PACIFIQUE				
Samoa américaines	\$US	99	110	+11
Australie:				
Capitales d'états	\$AUS	222	200	-22
Ailleurs	\$AUS	146	140	-6
Iles Cook:				
Rarotonga Hotel	\$NZ	183	150	-33
Rarotonga - Ailleurs	\$NZ	125	125	0
Aitutaki	\$NZ	145	145	0
Atiu	\$NZ	131	95	-36
Ailleurs	\$NZ	95	95	0
Etats féd. de Micronésie				
Pohniipel	\$US	80	100	+20
Fidji :				
Suva	\$Fidji	197	140	-57
Nadi	\$Fidji	167	140	-27
Ailleurs où il existe des hôtels	\$Fidji	98	140	+42
Ailleurs où il n'existe pas d'hôtels	\$Fidji	43	140	+97
Guam	\$US	120	150	+30
Kiribati	\$AUS	109	109	0
Iles Marshall	\$US	105	105	0
Nauru	\$AUS	115	99	-16
Nouvelle Calédonie	CFP	16.900	14.000	-2.900
Nouvelle Zélande	\$NZ	267	200	-67
Niue :				
Niue (hôtel)	\$NZ	120	140	+20
Niue ailleurs	\$NZ	82	140	+58
Iles Mariannes	\$US	219	148	-71
Papouasie Nlle Guinée :				
P/Moresby & ailleurs	Kina	232	220	-12
Lae	Kina	155	200	+45
Iles Salomon:				
Hôtels Honiara & Mendana	\$IS	242	227	-15
Ailleurs	\$IS	138	134	-4
Tahiti	CFP	20.500	17.000	-3.500

Lieu ou zone	Monnaie	Taux PROE	Taux CCOPS	Effet sur les taux du PROE -/+
Tonga :				
Nuku'Alofa	Pa'anga	136	120	-16
Vava'u	Pa'anga	132	132	0
Ailleurs	Pa'anga	52	52	0
Tuyalu:				
Funafuti	\$AUS	75	75	0
Ailleurs	\$AUS	45	22	-23
Vanuatu:				
Port Vila	Vatu	16 000	13 500	-2 500
Santo	Vatu	14 100	12 500	-1 600
Ile Tanna	Vatu	12 700	7 500	-5 200
Ailleurs	Vatu	3 570	3 570	0
Wallis et Futuna	CFP	15 200	13 000	-2 200
Samoa occidentales	Tala	182	280	+98
AMERIQUES				
Canada:				
Toronto	\$Ca	238	208	-30
Vancouver	\$Ca	178	178	0
Otawa	\$Ca	163	163	0
Montréal	\$Ca	168	146	-22
Ailleurs	\$Ca	125	125	0
EUA:				
New york	\$US	207	180	-27
Boston	\$US	173	160	-13
LA, SF, Wshgtn	\$US	173	140	-33
Honolulu	\$US	160	150	-10
Ailleurs	\$US	98	95	+3
ASIE				
Brunei :				
Sheraton Utama	\$B	312	312	0
Ailleurs	\$B	198	198	0
Chine populaire:				
Beijing	Yuon	530	530	0
Shangai	Yuon	550	750	+200
Nanjing	Yuon	750	750	0
Guanzhou	Yuon	750	750	0
Indes:				
Calcutta	Rupee in	2 990	2 800	-190
New Delhi, Bombay	Rupee in	2 990	2 800	-190
Madras	Rupee in	2 990	2 800	-190
Indonésie:				
Jakarta	Rupee id	323 000	230 000	-93 000
Bali	Rupee id	313 000	230 000	-83 000
Ailleurs	Rupee id	114 000	100 000	-14 000

Lieu ou zone	Monnaie	Taux PROE	Taux CCOPS	Effet sur les taux du PROE - / +
Japon:				
Tokyo, Yokohama, Osaka	Yen	43 100	30 000	-13 100
Kyoto, Kobe	Yen	30 300	20 000	-10 300
Okinawa	Yen	25 000	21 000	-4 000
Nagoya et ailleurs	Yen	23 800	20 000	-3 800
Malaisie	\$MA	375 / 112	280	-95 / +168
Maldives:				
Malé	Rupée m	1 200	920	-280
Ailleurs	Rupée m	870	750	-120
Philippines:				
Manille	Peso pl	3 700	3 000	-700
Ailleurs	Peso pl	1 170	1 200	+30
Corée:				
Séoul	WON	154 000	130 000	-24 000
Kyungju	WON	135 000	110 000	-25 000
Cheju	WON	135 000	120 000	-15 000
Pusan	WON	142 000	120 000	-22 000
Ailleurs	WON	72 600	70 600	-2 000
Singapour	\$ SIN	399	356	-43
Thaïlande:				
Bangkok	Baht	3 600	3 800	+200
Pattaya, Phuget, Rayong	Baht	2 500	2 660	+160
Chiang Mai	Baht	2 000	1 650	-350
EUROPE				
Belgique	Fr Blg	8 220	8 000	-220
France:				
Paris	FF	1 100	1 100	0
Ailleurs	FF	960	960	0
Pays Bas	Gldrs	388	368	-20
Suisse	FS	241	205	-36
Royaume Uni:				
Londres	Livre	146	135	-11
Ailleurs	Livre	120	115	-5



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 10.6 de l'Agenda : Comptes annuels vérifiés pour 1992

Objectif

Présenter les comptes annuels vérifiés pour l'année se terminant au 13 décembre 1992.

Historique

2. L'arrêté 26(c) sur les finances stipule que le Directeur doit soumettre un bilan annuel à la conférence du PROE, tandis que les arrêtés 27-33 prescrivent la façon dont le bilan doit être présenté et vérifié. L'arrêté 34 exige du Directeur qu'il communique le rapport entier aux commissaires aux comptes, y compris les commentaires sur les opérations financières du PROE ainsi que les remarques que le Directeur souhaiterait émettre, avant la prochaine Conférence du PROE.

3. Le bilan ci-joint pour l'année se terminant au 31 décembre 1992 a été préparé en accord avec ces arrêtés et comprend les documents suivants ainsi que les remarques du Directeur :

- Rapport d'audit
- Bilan
- Relevé des revenus et des dépenses
- Notes sur les comptes
- Tableaux pour les comptes

Recommandation

4. La conférence est invitée à **approuver** le rapport d'audit et le bilan.

Comptes annuels vérifiés pour 1992

Remarques du Directeur

Commentaires préliminaires

L'année 1992 est la première année pour laquelle le PROE a été entièrement responsable de ses finances et de sa comptabilité. Ce bilan est le premier à avoir recours au système comptable à double partie.

Bilan

2. Le bilan montre des avoirs totaux de 2 228 352 \$ au 31 décembre 1992 ; ce montant consiste surtout en des soldes en banque et des dépôts à terme, ainsi que certains investissements dans des immobilisations.
3. Le passif inclut 1 708 293 \$ de fonds anticipés reçus des donateurs, principalement pour des activités de mise en oeuvre de projets qui n'ont pas été parachevés au 31 décembre 1992 ; 212 650 \$ de surplus de fonds des membres ; 151 953 \$ de réserves ; et quelques postes moins importants.

Relevé des revenus et des dépenses

4. Le relevé des revenus et des dépenses doit se lire avec les notes et les tableaux qui donnent des informations plus détaillées sur les postes décrits dans le relevé.
5. Le relevé répartit les activités financières du PROE entre trois types de fonctions :
 - Fonctions primaires - ces fonctions se rapportent à toutes les activités qui sont centrales au PROE et incluent l'apport de services à la CIG, la collecte de fonds, la coordination des activités et l'apport d'informations aux membres ;
 - Gestion des projets - cette fonction se rapporte à la gestion des projets financés par les donateurs pour le compte des membres et des donateurs ;
 - Mise en oeuvre des projets - cette fonction se rapporte à la mise en oeuvre des projets financés par les donateurs pour le compte des membres et des donateurs en excluant la fonction de gestion des projets.

6. En accord avec les directives de la 5ème Conférence Intergouvernementale (CIG) du PROE, le Secrétariat a développé un système d'allocation et de ventilation des dépenses pour ces fonctions. Les coûts qui peuvent être directement attribués à une fonction spécifique sont imputés à cette fonction. Lorsqu'ils se rapportent à plusieurs fonctions, ils sont alloués proportionnellement (on appelle cette proportion "indice des coûts" ou encore "coût-directeur"). Cette proportion s'obtient à partir d'estimations fournies chaque semaine par le personnel sur la quantité de temps passée sur les fonctions respectives. L'indice des coûts actuel alloue 60 % des coûts aux fonctions principales et 40 % à la gestion des projets, excepté les salaires qui sont alloués sur la base d'une estimation du temps.

Fonctions principales

7. Le revenu total pour les fonctions principales a été de 689 698 \$ consistant en contributions des membres, en revenus divers et en fonds reçus des donateurs pour certains des employés travaillant sur les fonctions principales. Parmi les dépenses significatives dans le total de 544 878 \$ se trouvent les coûts salariaux de 194 325 \$; les salaires du personnel chargé de la mise en oeuvre des projets et les frais de déplacements couverts par les fonds des membres de 117 316 \$; 77 493 \$ de frais de fonctionnement; 65 753 \$ de frais pour la CIG; et 37 481 \$ de services linguistiques.

8. Bien qu'un surplus de recettes sur les dépenses de 144 820 \$ ait été réalisé, il faut noter les points suivants :

- Les revenus pour les fonctions principales comprennent des rentrées de 155 229 \$ pour le personnel affecté à certaines fonctions principales; ces rentrées en provenance des donateurs ne sont pas permanentes et les contributions des membres devront couvrir les coûts associés à ce personnel central lorsque les fonds reçus des donateurs arriveront à terme; et
- du fait de l'incertitude quant aux montants et aux dates de paiement des contributions des membres, les dépenses ont été restreintes au cours de l'année pour être sûr de ne pas enfreindre les arrêtés sur les finances en dépensant plus qu'il n'a été reçu; cette situation a posé des problèmes pour la gestion efficace de l'organisation et est expliquée dans le rapport sur le cash flow en 1992 à l'Article 10.3 de l'ordre du jour. Cette situation explique aussi pourquoi certaines entrées des dépenses pour les fonctions principales sont inférieures aux prévisions budgétaires.

9. Le montant de 74 776 \$ qui a été déduit du surplus des fonctions principales représente le déficit des fonds des membres au 1er janvier 1992. Si l'on tient compte de cette déduction, le surplus net pour les fonctions principales, transféré aux fonds des membres, est de 70 044 \$ (voir bilan).

Fonction de gestion des projets

10. Le revenu total pour la fonction de gestion des projets a été de 677 901 \$, dont les postes importants sont les 250 000 \$ de contribution au déménagement, les fonds reçus des donateurs pour le personnel de la gestion des projets et les 310 436 \$ de participation aux frais d'administration du projet.

11. Les postes principaux des dépenses totales de 535 296 \$ comprennent 148 057 \$ pour les salaires, 250 000 \$ de frais de déménagement, 55 999 \$ de frais de fonctionnement et 24 987 \$ de services linguistiques.

12. Le surplus net de 142 606 \$ a été transféré aux fonds des membres tel que le montre le bilan. Ce surplus se rajoute au surplus des fonctions principales et résulte en un solde total des fonds des membres au 31 décembre 1992 de 212 650 \$, dont l'utilisation est décrite à l'Article 10.3 de l'ordre du jour.

Fonction de mise en oeuvre des projets

13. La plupart des revenus et des dépenses du PROE est consacrée à la mise en oeuvre des projets financés par les donateurs.

14. Le revenu total a été de 2 468 429 \$, dont 2 351 113 \$ ont été fournis par les donateurs ; s'ajoutent à cela 117 316 \$ provenant des fonctions principales pour financer les postes de l'Agent de la Gestion des Côtes et de l'Agent des Projets/Préservation de la Biodiversité (tous les deux financés à 50 % par les donateurs et à 50 % par les fonctions principales) et de l'Agent de l'Education sur l'Environnement.

15. Les dépenses de 2 486 193 \$ figurent dans le relevé des revenus et des dépenses sous des rubriques séparées pour chaque activité du "Plan d'Action". Les tableaux des comptes donnent des informations plus détaillées.

16. Le déficit de fin d'année de 17 764 \$ représente un excès de dépenses par rapport aux recettes pour un nombre restreint d'activités de la mise en oeuvre des projets. Des fonds pour couvrir ce montant ont été versés début 1993 par les donateurs concernés.

**Coopers
& Lybrand**

Comptables certifiés

Adresse postale P.O.Box 4463
Matautu uta Apia
Samoa occidentales
Tel : 685 24 337 / 24 573

Une firme membre de Coopers &
Lybrand (International)

page 1

RAPPORT D'EXPERTISE

Nous avons vérifié les comptes ci-joints du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) pour l'année se terminant au 31 décembre 1992.

Nous avons mené notre expertise en accord avec les Normes et Lignes Directrices Internationales en matière d'expertise comptable.

Comme il est expliqué dans la note 1 pour ces comptes, cette année est la première pour laquelle on a eu recours au système comptable à double partie.

En accord avec l'arrêté 33 de la réglementation financière, notre expertise et nos tests ont aussi été menés dans le but d'être raisonnablement certains que :

- A) Les comptes sont complets et corrects ;
- B) Les relevés des actifs sont complets et corrects ;
- C) Les procédures financières, y compris les questions de contrôle interne et d'adhésion à la réglementation financière sont adéquates ;
- D) Les actifs concernés sont assurés de façon adéquate ;

A notre avis, les comptes donnent une image vraie et juste de la situation du Programme Régional Océanien de l'Environnement au 31 décembre 1992 et du résultat de ses opérations pour l'année qui s'achève à cette date.

Nous avons obtenu toutes les informations et toutes les explications requises. A notre avis, le Programme Régional Océanien de l'Environnement a tenu une comptabilité correcte et les comptes ont été établis en accord avec les Normes Internationales de Comptabilité.

[signature]

COOPERS & LYBRAND
Comptables certifiés

Apia, le 8 juillet 1993

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1992

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31/12/92 (en \$US)</u>
ACTIF		
<u>Actif réalisable</u>		
Banques	5	480 949
Débiteurs divers		713
Dépôts à court terme	6	1 628 953
		<u>2 110 615</u>
<u>Immobilisations</u>	7	<u>117 737</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>2 228 352</u></u>
 PASSIF		
<u>Passif exigible</u>		
Divers et autres créanciers	8	104 755
Avances de fonds	9	1 708 293
Contributions au déménagement - membres	Tableau 1	50 701
		<u>1 863 749</u>
 <u>Réserves</u>		
Réserves dues aux variations des taux de change	3C	58 992
Réserves en trésorerie	10	92 961
		<u>151 953</u>
 <u>Fonds des membres</u>		
Surplus pour l'année se terminant au 31/12/1992		70 044
Fonctions principales		142 606
Gestion des projets		<u>212 650</u>
TOTAL PASSIF		<u><u>2 228 352</u></u>

[signature]

V. Fuavao

Directeur Date : 8/7/93

Le bilan ci-dessus doit se lire avec les notes accompagnant les comptes.

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

RELEVÉ DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1992

	Voir tableau	Actuel 1992			Total (\$US)
		Fonctions principales (\$US)	Gestion des projets (\$US)	Mise en oeuvre des projets (\$US)	
REVENUS					
Contributions des membres	1	457 336	250 000		707 336
Autres revenus	1	77 133			77 133
Subventions de fonctions principales	3			117 316	117 316
Fonds des donateurs	2.1 - 2.2	155 229	427 901	2 351 113	2 934 243
TOTAL DES REVENUS		689 698	677 901	2 468 429	3 836 028
DÉPENSES					
Fonctions principales et gestion des projets	3	298 382	449 176	117 316	864 874
Salaires liés à la mise en oeuvre des projets et déplacements officiels non-financés	3	117 316			117 316
Préservation de la diversité biologique	4			207 760	207 760
Changement global	5			305 428	305 428
Gestion et planification de l'environnement	6	60 925	40 617	1 005 139	1 106 681
Gestion et planification des zones côtières	7			110 575	110 575
Prévention et contrôle de la pollution	8			118 455	118 455
Planification et réactions aux catastrophes environnementales	9			25 586	25 586
Éducation et formation en matière d'environnement	10			82 662	82 662
Information sur l'environnement	11			33 504	33 504
Problèmes régionaux de l'environnement	12			294 863	294 863
Activités diverses	13	68 255	45 503	184 905	298 663
TOTAL DES DÉPENSES		544 878	535 296	2 486 193	3 566 367
SURPLUS NET/(DÉFICIT)					
Fonctions principales/ gestion des projets		144 820	142 606		287 426
Mise en oeuvre des projets (reporté sur fonds anticipés)	Note 13			(17 764)	(17 764)
		144 820	142 606	(17 764)	269 662
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE	Note 12	(74 776)			(74 776)
Surplus net/déficit après dépense extraordinaire		70 044	142 606	(17 764)	194 886

Le bilan ci-dessus doit se lire avec les notes accompagnant les comptes.

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

NOTES POUR LES COMPTES

1. GÉNÉRAL

Le Programme Régional Océanien de l'Environnement, également connu sous le nom de PROE, est une organisation régionale créée par les gouvernements de 22 états et territoires du Pacifique Sud, et par quatre pays développés. Au début de 1992, le PROE a déménagé son siège de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie à Apia, aux Samoa occidentales. Les gouvernements en question ont convenu de reconstituer le PROE en organisation autonome (voir note 4). Comme ce bilan est le premier à utiliser le système comptable à double partie dans son intégralité, il n'y a pas de chiffres comparables pour l'année précédente. C'est aussi pour cette raison qu'il n'a pas de déclaration de changements de la situation financière.

2. POLITIQUE COMPTABLE GENERALE

La méthode de comptabilité patrimoniale modifiée a été utilisée pour la préparation de ces comptes. Dans cette méthode, les revenus sont comptabilisés sous forme de cash tandis que les dépenses sont comptabilisées par la méthode de comptabilité patrimoniale.

Les revenus et les dépenses incluent les contributions des donateurs et les dépenses effectuées dans le cadre des projets financés par les donateurs. Ceci est conforme au traitement requis pour la préparation et l'approbation du budget tels qu'ils ont été soumis à la Conférence Intergouvernementale.

3. POLITIQUES COMPTABLES SPÉCIALES

3.A Année comptable

L'année comptable recouvre la période allant du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1992.

3.B Unité monétaire

Sauf mention expresse du contraire, l'unité monétaire utilisée dans ces comptes est le dollar américain.

3.C Politique en matière des taux de change

Les devises sont converties au taux pratiqué fixé par le PROE à la date de la transaction. Ces taux sont alignés sur les taux bancaires en vigueur et changent en fonction des fluctuations des taux de change. Au cours de l'année, une réserve pour les fluctuations des changes incorporant les pertes et les gains de change a été établie.

3.D La ventilation des frais entre les frais des fonctions principales, de la gestion des projets et de la mise en oeuvre des projets a été faite sur la base des critères suivants :

- les coûts qui sont des coûts directs pour les fonctions principales ont été imputés aux fonctions principales.
- les coûts qui sont des coûts directs pour la gestion des projets ont été imputés à la gestion des projets.
- les coûts qui sont des coûts directs pour la mise en oeuvre des projets ont été imputés à la mise en oeuvre des projets.
- les coûts qui sont en commun aux fonctions principales et à la gestion des projets ont été ventilés entre les fonctions principales et la gestion des projets sur la base des indices des coûts (qui sont basés sur le temps) développés par le Secrétariat du PROE. Pour 1992, les indices des coûts ont donné lieu à l'allocation de 60 % des frais communs aux fonctions principales et de 40 % à la gestion des projets.

3.E Amortissement - voir note 7

4. ÉVÉNEMENTS AYANT EU LIEU APRÈS LA CLÔTURE DU BILAN

Suite à la clôture du bilan, une conférence plénipotentiaire des gouvernements et des administrations membres du PROE qui s'est tenue à Apia en juin 1993 a adopté un accord établissant le PROE en tant qu'organisation intergouvernementale.

5. BANQUES

Compte en dollars américains	436 497 \$
Compte en dollars australiens	29 500 \$
Compte en francs français du Pacifique	4 417 \$
Compte en talas des Samoa occidentales	10 535 \$
	<u>480 949 \$</u>

6. DÉPÔTS À COURT TERME

Compte courant en dollars américains	100 000 \$
Dépôt à 30 jours en dollars américains	1 504 586 \$
Dépôt à 30 jours en dollars australiens	24 367 \$
	<u>1 628 953 \$</u>

7. IMMOBILISATIONSImmobilisations - fonctions principales

Ces actifs figurent dans le bilan à prix coûtant et ont été amortis selon les taux suivants :

Equipements	5 années de vie, sans aucune valeur restante, à savoir 20 % net
Mobilier et installations	10 années de vie, sans aucune valeur restante, à savoir 10 % net
Véhicules	10 années de vie, sans aucune valeur restante, à savoir 10 % net

	Coût	Amortissement	Amortissement (réserve de trésorerie)	Valeur comptable au 31/12/92
Equipements informatiques	5 521	1 104		4 417
Equipements	19 107	71	3 535	15 501
Mobilier et installations	73 175		7 167	66 008
Véhicules	33 283		1 472	31 811
	<u>131 086</u>	<u>1 175</u>	<u>12 174</u>	<u>117 737</u>

Immobilisations - financées par les donateurs

Ces actifs figurent dans les dépenses parce qu'ils ont trait à des dépenses spécifiques pour les projets. La propriété de ces actifs ne sera pas déterminée avant la fin de chaque projet concerné, et ces actifs seront alors inclus dans le bilan et une inscription créditée au compte des réserves de trésorerie. (voir aussi note 10)

Valeur des actifs financés par les donateurs et figurant dans les dépenses 72 109 \$

8. DIVERS & AUTRES CRÉDITEURS

Créditeurs divers & échéances	53 820
PAYE [impôts sur le revenu]	5 590
Caisse de prévoyance	38 155
Autres créditeurs	7 190
	<u>104 755 \$</u>

La confirmation du montant final de 38 155 \$ des fonds de la caisse de prévoyance est soumise à une vérification que le PROE est en train d'effectuer.

9. FONDS ANTICIPÉS

Fonds anticipés reçus des donateurs au cours de l'année mais ne figurant pas dans les dépenses au 31 décembre 1992. Ces fonds seront utilisés en 1993 pour les projets auxquels les fonds ont été affectés à l'origine.

1 708 293 \$

10. RÉSERVE DE TRÉSORERIE (voir aussi note 7)

Cette réserve a été créée pour les actifs transférés au PROE à la fin du projet de déménagement. L'amortissement de ces actifs a été imputée au compte de la réserve de trésorerie.

Immobilisations acquises à la fin des projets financés par les donateurs (à savoir déménagement)	105 135 \$
Déduction du coût des actifs amortis (voir note 7)	<u>(12 174) \$</u>
	<u>92 961 \$</u>

11. DÉPENSES FINANÇÉES AVEC LE CONCOURS DES FONDS DES DONATEURS

Des dépenses de 77 803 \$ qui devaient être financées avec le concours des fonds des donateurs ont été incluses dans les fonctions principales et de gestion des projets (voir tableau 3). Ces dépenses comprennent :

Frais de la CIG	65 753 \$
Convention d'Apia	5 850 \$
Convention de Nouméa	6 200 \$
	<hr/>
	77 803 \$

Sur cette somme, seulement 26 049 \$ avaient été reçus des donateurs au 31 décembre 1992. Le solde de 51 754 \$ sera reçu en 1993. Ce solde, lorsqu'il aura été reçu, figurera dans les comptes de 1993 comme revenu, mais les dépenses auront déjà été comptabilisées en 1992, comme il est démontré ci-dessus.

12. DÉPENSE EXTRAORDINAIRE

Ce poste représente le solde au 1/1/1992 des fonds des membres du PROE, moins les frais administratifs, plus les réajustements pour corriger le solde des comptes de certains projets au 1/1/1992.

74 776 \$

13. DÉFICIT DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Ce poste représente un excès de dépenses sur les rentrées pour un petit nombre de projets. Cette somme a été transférée aux fonds anticipés, en attendant le remboursement en 1993.

17 764 \$

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

FONDS DES MEMBRES

<u>CONTRIBUTIONS DES MEMBRES</u>	<u>Contributions des membres</u> (en \$ US)	<u>Contributions au déménagement</u> (en \$ US)	<u>Contribution totale</u> (en \$ US)
Samoa Américaines	5 725	1 430	7 155
Australie	104 055	250 000	354 055
Iles Mariannes du Nord	5 725	1 432	7 157
Iles Cook	5 725	1 432	7 157
Etats Fédérés de Micronésie	10 938	1 432	12 370
Fidji	3 571	2 862	6 433
France	75 440	18 860	94 300
Polynésie Française	17 197	2 862	20 059
Guam	11 445	2 862	14 307
Kiribati	11 445	1 432	12 877
Iles Marshall	5 725	1 432	7 157
Nauru			
Nouvelle-Calédonie	11 445	2 862	14 307
Nouvelle-Zélande	33 820	8 455	42 275
Niue	5 725	1 432	7 157
Palau	11 450	1 432	12 882
Papouasie-Nouvelle-Guinée			
Iles Salomon			
Tokelau	11 011	1 432	12 443
Tonga	3 000		3 000
Tuvalu	5 725	2 000	7 725
Etats-Unis (USAID)	95 000		95 000
Vanuatu	6 000		6 000
Wallis & Futuna			
Samoa Occidentales	11 445	2 862	14 307
Ile Pitcairn	5 725	6 168	11 893
	<u>457 336</u>	<u>312 679</u>	<u>770 015</u>
Déduire :			
<i>Frais de déménagement non couverts par le fonds de déménagement du BAADI</i>		(11 978)	(11 978)
<i>Contributions des membres au déménagement (incluses dans le bilan 1992)</i>		(50 701)	(50 701)
	<u>457 336</u>	<u>250 000</u>	<u>707 336</u>
		:	
<u>REVENUS</u>			<u>Total</u>
Intérêts	31 318		31 318
Loyers	43 934		43 934
Divers	1 881		1 881
	<u>77 133</u>		<u>77 133</u>
<u>PONDS TOTAUX DES MEMBRES</u>	<u>534 469</u>	<u>250 000</u>	<u>784 469</u>

TABLEAU 2.1

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

FONDS DES DONATEURS FOURNIS AU PROE

	<u>Fonctions principales</u> (en \$ US)	<u>Gestion des projets</u> (en \$ US)	<u>Mise en oeuvre des projets</u> (en \$ US)	<u>Total</u> (en \$ US)
<u>PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE</u>				
BAADI			25 822	25 822
SAPNF			9 177	9 177
CCIEM			1 555	1 555
DASETT			30 564	30 564
CIDO			38 739	38 739
Nature Conservancy			68	68
PNUD			86 631	86 631
PNUE			157	157
USAID			8 358	8 358
			<u>201 072</u>	<u>201 072</u>
<u>CHANGEMENT GLOBAL</u>				
BAADI			176 554	176 554
France			129	129
Nouvelle-Zélande			53 592	53 592
Ministère Américain du Commerce			45 951	45 951
PNUE			4 589	4 589
Université de Sydney (UNESCO)			22 616	22 616
			<u>303 432</u>	<u>303 432</u>
<u>GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT</u>				
BAD			280 947	280 947
BAADI			47 302	47 302
PNUD	60 925	40 616	610 450	711 991
PNUE			54 840	54 840
FNUAP			11 600	11 600
	<u>60 925</u>	<u>40 616</u>	<u>1 005 139</u>	<u>1 106 680</u>
<u>GESTION ET PLANIFICATION DES CÔTES</u>				
BAADI/COAPS			33 286	33 286
BAADI			52 463	52 463
CIDO			24 826	24 826
			<u>110 576</u>	<u>110 576</u>
<u>PRÉVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION</u>				
PNUE			118 455	118 455
			<u>118 455</u>	<u>118 455</u>
<u>PLANIFICATION ET RÉACTIONS AUX CATASTROPHES ENVIRONNEMENTALES</u>				
OMI			25 586	25 586
			<u>25 586</u>	<u>25 586</u>

TABLEAU 2.2

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

FONDS DES DONATEURS FOURNIS AU PROE

	Fonctions principales (en \$ US)	Gestion des projets (en \$ US)	Misc en oeuvre des projets (en \$ US)	Total (en \$ US)
ÉDUCATION ET FORMATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT				
BAADI			42 720	42 720
CIDO			35 065	35 065
PNUE			1 985	1 985
FMP			2 891	2 891
			<u>82 661</u>	<u>82 661</u>
INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT				
PNUE			33 504	33 504
			<u>33 504</u>	<u>33 504</u>
PROBLÈMES RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT				
BAD			116 930	116 930
BAADI			144 911	144 911
CFTC			12 730	12 730
Nouvelle-Zélande			20 292	20 292
			<u>294 863</u>	<u>294 863</u>
ACTIVITÉS DIVERSES				
BAADI			54 550	54 550
France			326	326
Nouvelle-Zélande	68 255	45 503	120 949	234 707
	<u>68 255</u>	<u>45 503</u>	<u>175 825</u>	<u>289 583</u>
FONCTIONS PRINCIPALES ET GESTION DES PROJETS				
BAADI		3 664		3 664
CFTC		24 623		24 623
Donateurs multiples	26 049	3 059		29 108
Frais d'administration des projets		310 436		310 436
	<u>26 049</u>	<u>341 782</u>		<u>367 831</u>
Total des fonds des donateurs	<u>155 229</u>	<u>427 901</u>	<u>2 351 113</u>	<u>2 934 243</u>

TABLEAU 3

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
TABLEAUX POUR LES COMPTES
FONCTIONS PRINCIPALES ET GESTION DES PROJETS

Note	Actuel 1992			Total (en \$ US)
	Fonctions principales (en \$ US)	Gestion des projets (en \$ US)	Mise en oeuvre des projets (en \$ US)	
Sommaire des fonds reçus				
BAADI		3 664		3 664
CFTC		24 623		24 623
Membres (Tableau 1)	534 469	250 000		784 469
Financement multiple	26 049	3 059		29 108
Frais d'administration des projets		310 436		310 436
	<u>560 518</u>	<u>591 782</u>		<u>1 152 300</u>
Ventilation détaillée des dépenses				
<i>Dépenses couvertes par les fonds des membres et par les frais d'administration des projets</i>				
Bibliothèque		693		693
Réceptions officielles	2 192	1 462		3 654
Frais véhicules	1 465	977		2 442
Postes/messageries	8 086	5 391		13 477
Impression/publications	3 954	2 635		6 589
Papeterie/équipements non-réutilisables	21 855	14 571		36 426
Téléphone/télécopieur/télex	19 544	13 030		32 574
Frais d'audit	2 737	1 825		4 562
Frais bancaires	287	192		479
Nettoyage	28	18		46
Electricité et eau	2 340	1 561		3 901
Entretien bâtiments	253	169		422
Assurance	3 830	2 554		6 384
Entretien fonctionnement	2 891	1 927		4 818
Salaires	84 541	56 359	112 914	253 814
Déplacements officiels	12 836	8 557	4 402	25 795
Services linguistiques	37 481	24 987		62 468
Frais transitionnels CPS	27 104	18 069		45 173
Autres frais	500	333		833
Amortissement	705	470		1 175
Déménagement		250 000		250 000
	<u>232 629</u>	<u>405 780</u>	<u>117 316</u>	<u>755 725</u>
<i>Dépenses couvertes par les fonds des donateurs</i>				
Dépenses en capital		3 058		3 058
Experts-conseil		3 664		3 664
Frais expert financier		24 624		24 624
Frais CIG	11	65 753		65 753
Convention d'Apia	11	5 850		5 850
Convention de Nouméa	11	6 200		6 200
	<u>65 753</u>	<u>43 396</u>		<u>109 149</u>
Dépenses totales	<u>298 382</u>	<u>449 176</u>	<u>117 316</u>	<u>864 874</u>

Subvention aux fonctions principales

Comme le montre le tableau ci-dessus, les fonds des membres et les frais d'administration des projets ont été utilisés pour financer les salaires et les déplacements officiels des agents dont les responsabilités sont principalement liés aux activités mise en oeuvre des projets.

Pour mettre ce fait en valeur, des entrées supplémentaires ont été rajoutées au relevé des revenus et des dépenses en page 2 de ces comptes.

- Une subvention aux fonctions principales a été incluse aux activités de mise en oeuvre des projets comme revenu.

- Les salaires de mise en oeuvre des projets et les déplacements officiels qui n'ont pas été financés figurent comme dépenses pour les fonctions principales.

TABLEAU 4

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

	Actuel 1992			
	Fonctions principales	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	Total
	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)
Sommaire des fonds reçus				
BAADI			25 822	25 822
SAPNF			9 177	9 177
CCIEM			1 555	1 555
DASETT			30 564	30 564
CIDO			38 739	38 739
Nature Conservancy			68	68
PNUD			86 631	86 631
PNUE			157	157
USAID			8 358	8 358
			201 072	201 072
Dépenses				
Salaires			13 494	13 494
Déplacements officiels			55 981	55 981
Experts-conseil				
Réunions/ateliers			29 957	29 957
Activités locales			108 327	108 327
Autres frais				
			207 760	207 760

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :

Négociations sur la Convention sur la Biodiversité

Conférence CNI sur la Biodiversité

Programme BAADI PRCTM

Etude sur les roussettes (Iles Salomon)

Formation en gestion des zones protégées

Projet Komarindi - Iles Salomon

Expert sur les tortues

Suivi de la conférence sur les parcs

Iles Salomon - étude sur la biodiversité

Programme CIDO PRCTM

Ecosystèmes régionaux

Facilité d'Environnement Global - Phase PA

Réunion sur la Diversité Biologique - PNUE

Classification des écosystèmes régionaux

TABLEAU 5

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

CHANGEMENT GLOBAL

	Actuel 1992			
	Fonctions principales (en \$ US)	Gestion des projets (en \$ US)	Mise en oeuvre des projets (en \$ US)	Total (en \$ US)
Sommaire des fonds reçus				
BAADI			176 554	176 554
France			129	129
Nouvelle-Zélande			53 592	53 592
Ministère Américain du Commerce			45 951	45 951
PNUE			4 589	4 589
Université de Sydney (UNESCO)			22 616	22 616
			303 432	303 432
Dépenses				
Dépenses en capital			38 346	38 346
Experts-conseil			23 469	23 469
Déplacements officiels				
Activités locales			125 485	125 485
Réunions/ateliers			75 331	75 331
Salaires			42 797	42 797
Autres frais				
			305 428	305 428

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :
 Négociations Internationales sur le Changement Climatique
 Négociations sur la Convention sur le Changement Climatique
 Agent de l'Information sur le Changement Climatique
 Agent Météorologique/Climatologie
 2ème CIG sur le changement climatique/Hausse du Niveau des Océans
 Etude aux Iles Marshall

TABLEAU 6

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

	Actuel 1992			
	Fonctions principales	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	Total
	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)
Sommaire des fonds reçus				
BAD			280 947	280 947
BAADI			47 302	47 302
PNUD	60 925	40 617	610 450	711 991
PNUE			54 840	54 840
FNUAP			11 600	11 600
	<u>60 925</u>	<u>40 617</u>	<u>1 005 139</u>	<u>1 106 680</u>
Dépenses				
Dépenses en capital			20 032	20 032
Experts-conseil			394 256	394 256
Déplacements officiels			91 275	91 275
Activités locales			93 525	93 525
Réunions/ateliers			82 707	82 707
Salaires	60 925	40 617	243 751	345 292
Autres frais			79 594	79 594
	<u>60 925</u>	<u>40 617</u>	<u>1 005 139</u>	<u>1 106 680</u>

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :

Projet BAD ATER

SNC Vanuatu

Activités de renforcement de la planification et de l'administration financées par le BAADI

Développement de la planification et de la préservation nationale

Projet PNUE SNGE

Renforcement de la planification et de la gestion de l'environnement (EIE)

Travaux d'expertise en matière de population et d'environnement

TABLEAU 7

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

GESTION ET PLANIFICATION DES CÔTES

	Actuel 1992			Total (en \$ US)
	Fonctions principales	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	
	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)	
Sommaire des fonds reçus				
BAADI/COAPS			33 286	33 286
BAADI			52 463	52 463
CIDO			24 826	24 826
			110 575	110 575
Dépenses				
Dépenses en capital				
Experts-conseil			31 993	31 993
Déplacements officiels			1 293	1 293
Activités locales			25 076	25 076
Réunions/ateliers			20 730	20 730
Salaires				
Autres frais			31 483	31 483
			110 575	110 575

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :

Evaluation de dragage à Tuvalu EIE

Activités de Gestion des Côtes financées par le BAADI

CIDO - Programme de Gestion des Ressources Côtières

TABLEAU 8

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DE LA POLLUTION

	Actuel 1992			
	Fonctions principales	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	Total
	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)
Sommaire des fonds reçus				
PNUE			118 455	118 455
			118 455	118 455
Dépenses				
Dépenses en capital				
Experts-conseil			24 700	24 700
Déplacements officiels			5 000	5 000
Activités locales			21 000	21 000
Réunions/ateliers			36 407	36 407
Salaires			24 000	24 000
Autres frais			7 348	7 348
			118 455	118 455

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :
PNUE - Mers régionales

TABLEAU 9

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

PLANIFICATION ET RÉACTIONS AUX CATASTROPHES ENVIRONNEMENTALES

	Actuel 1992			
	Fonctions principales	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	Total
	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)
Sommaire des fonds reçus				
OMI			25 586	25 586
			25 586	25 586
Dépenses				
Dépenses en capital				
Experts-conseil			3 568	3 568
Déplacements officiels				
Activités locales				
Réunions/ateliers			21 769	21 769
Salaires				
Autres frais			250	250
			25 586	25 586

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :
Atelier régional sur les déversements de pétrole dans le Pacifique
Réunion du sous-comité sur les déchets dangereux

TABLEAU 10

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

ÉDUCATION ET FORMATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

	Actuel 1992			
	Fonctions principales	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	Total
	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)
Sommaire des fonds reçus				
BAADI			42 720	42 720
CIDO			35 065	35 065
PNUE			1 985	1 985
FMP			2 891	2 891
			82 661	82 661
Dépenses				
Dépenses en capital				
Experts-conseil			20 312	20 312
Déplacements officiels			1 446	1 446
Activités locales			25 211	25 211
Réunions/ateliers			27 940	27 940
Salaires				
Autres frais			7 753	7 753
			82 662	82 662

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :

Activités de sensibilisation et de formation en matière d'environnement financées par le BAADI

Atelier sur les médias - EFM/Iles Marshall

Vidéo sur l'environnement - Palau

Poster sur l'environnement - Palau

Production de matériel pédagogique pour l'éducation en matière d'environnement marin

Formation de professeurs en matière d'environnement marin

Amélioration de l'éducation sur l'environnement

Manuel sur les récifs coralliens - Iles Tokelau

Groupe théâtral Won Smolbag

TABLEAU 11

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

	Actuel 1992			Total (en \$ US)
	Fonctions principales (en \$ US)	Gestion des projets (en \$ US)	Mise en oeuvre des projets (en \$ US)	
Sommaire des fonds reçus				
PNUE			33 504	33 504
			33 504	33 504
Dépenses				
Dépenses en capital			4 027	4 027
Experts-conseil				
Déplacements officiels			11 169	11 169
Activités locales				
Réunions/ateliers				
Salaires			13 404	13 404
Autres frais			4 904	4 904
			33 504	33 504

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :

Production de matériaux

Projet GEMS/SIGEEP

TABLEAU 12

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

PROBLÈMES RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT

	Actuel 1992			
	Fonctions principales	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	Total
	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)
Sommaire des fonds reçus				
BAD			116 930	116 930
BAADI			144 911	144 911
CFTC			12 730	12 730
Nouvelle-Zélande			20 292	20 292
PNUD				
			294 863	294 863
Dépenses				
Dépenses en capital			35 936	35 936
Experts-consell			16 198	16 198
Déplacements officiels				
Activités locales			170 360	170 360
Réunions/ateliers			38 437	38 437
Salaires			33 932	33 932
Autres frais				
			294 863	294 863

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :

- CNUED - Agent du projet
- CNUED - Présence à des réunions/ateliers
- CNUED - Impression/communications/divers
- CNUED - Présence au Sommet de la Terre de Rio

TABLEAU 13

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

ACTIVITÉS DIVERSES

	Actuel 1992			
	Fonctions principales	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	Total
	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)	(en \$ US)
Sommaire des fonds reçus				
BAADI			54 550	54 550
France			326	326
Nouvelle-Zélande	68 255	45 503	120 949	234 707
	<u>68 255</u>	<u>45 503</u>	<u>175 825</u>	<u>289 583</u>
Dépenses				
Dépenses en capital	3 874	2 583	35 663	42 120
Experts-conseil			5 337	5 337
Déplacements officiels	7 491	4 994	7 427	19 912
Activités locales				
Réunions/ateliers				
Salaires	48 859	32 572	109 929	191 361
Autres frais	8 031	5 354	26 548	39 933
	<u>68 255</u>	<u>45 503</u>	<u>184 905</u>	<u>298 663</u>

Le domaine du Programme ci-dessus comprend les projets suivants :

Volontaires - AVA

Mise en réseau du système d'information et des finances

Coordinateur du déménagement (Nouméa)

Frais de personnel - Directeur-Adjoint, Agent de l'Information et des Publications

Agent du Projet de Préservation de la Biodiversité

Coordinateur du déménagement (Aplia)



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE

Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 10.7 de l'Agenda: Augmentation générale des salaires pour le personnel permanent.

Objet du Dossier

Recommander à l'approbation de la CP, l'application d'une augmentation générale des salaires aux Samoa occidentales, pour le personnel permanent du Secrétariat du PROE.

Historique

2. En juin 1993, le Gouvernement des Samoa occidentales annonça une augmentation générale des salaires de 10%, pour les employés de la fonction publique, celle-ci devant prendre effet le 1er juillet 1993. Cette mesure mit fin à un blocage des salaires qui était en vigueur depuis 1990.

3. L'échelle des salaires du PROE, pour le personnel permanent, fut adoptée l'année dernière par la Cinquième CP sur la base d'une révision qui tenait compte des salaires payés aux employés locaux des Samoa occidentales à l'inclusion de ceux de la fonction publique.

Commentaire

4. Le Secrétariat considère que ces 10% d'augmentation devraient être applicables à son personnel engagé localement afin de maintenir une certaine relativité dans un marché local comparativement petit.

Implications financières

5. Le coût supplémentaire pour le PROE serait seulement de 6.181 Dollars US. Ceci pourrait être financé comme suit :

•	Membres	4.408
•	Donateurs	<u>2.137</u>
		6.545

6. Le projet de Programme de travail et budget 1994 fut préparé sur la base de cette augmentation et des fonds suffisants sont disponibles dans le budget.

Tables explicatives

7. Les tables suivantes se trouvent jointes à cette circulaire :

Table I Echelle des salaires approuvée et actuellement en application

Table II Proposition de l'échelle révisée des salaires

Table III Détails des coûts additionnels et annuels des salaires.

Recommandation

8. La Conférence est invitée à approuver l'échelle des salaires révisée se trouvant à la table II et devant être effectifs à partir du 1er juillet 1993.

8 juillet 1993
Texte Original : Anglais

Table I

Echelle des salaires du PROE en vigueur pour le personnel permanent
Salaire annuel en Tala des Samoa occidentales

NIVEAU	1	2	3	4	5	6	7	Désignation du poste
4	18 158	19 300	20 442	21 584				Agent administratif supérieur Assistant de direction
3	12 574	13 529	14 484	15 439	16 394	17 347		Agent administratif, A/D Chef de bureau
2	7 337	8 074	8 811	9 548	10 285	11 022	11 760	Secrétaire, dactylo, employé de bureau
1	3 550	4 054	4 558	5 062	5 566	6 070	6 571	Aide de service /nettoyage Chauffeur / messenger Gardien, jardinier, aide de bureau, aide de maintenance

Table II

Echelle des salaires du PROE pour le personnel permanent
après 10% d'augmentation
Salaire annuel en Tala des Samoa occidentales (TSO)

NIVEAU	1	2	3	4	5	6	7	Désignation du poste
4	19 974	21 230	22 487	23 743				Agent administratif supérieur Assistant de direction
3	13 832	14 882	15 933	16 983	18 034	19 082		Agent administratif, A/D Chef de bureau
2	8 071	8 882	9 693	10 503	11 314	12 125	12 936	Secrétaire, dactylo, employé de bureau
1	3 905	4 460	5 014	5 569	6 123	6 677	7 229	Aide de service /nettoyage Chauffeur / messenger Gardien, jardinier, aide de bureau, aide de maintenance

Table III

Liste du personnel permanent du PROE et échelons de salaires en TSO
au 30 juin 1993

Noms	Désignation	Grade	Salaire actuel TSO	Salaire ajusté TSO	Différence	Différence de financement pour les membres en \$ US	Différence de financement pour les donateurs en \$ US
Uligitone Sasagi	Agent A/S	Niveau	19 300	21 230	1 930	440	293
Sunoa Mata'u	Employé de b.	4/2	8 811	9 693	882	201	134
		Niveau					
		2/3					
Sia Patelisio	Employé de b.	Niveau	7 337	8 071	734	167	112
		2/1					
Faatupu Poihega	Secrétaire A/D	Niveau	12 574	13 832	1 258	287	191
		3/1					
Apiseta Eti	Employé de b.	Niveau	8 811	9 693	882	201	134
		2/3					
Lupe Silulu	Emp. enrégistr.	Niveau	10 285	11 314	1 029	235	156
		2/5					
Monica Tupai	Réceptioniste	Niveau	6 571	7 229	658	150	100
		1/7					
Dorothy Kamu	A/D Dir.Adj	Niveau	13 529	14 882	1 353	308	206
		3/2					
Malama Hadley	A/D Directeur	Niveau	14 484	15 933	1 449	330	220
		3/3					
Helen Petaia	A.administratif	Niveau	13 529	14 882	1 353	308	206
		3/2					
Miriam Wendt	Aide comptable	Niveau	6 070	6 677	607	138	92
		1/6					
Luapene Fauatea	Aide comptable	Niveau	8 074	8 882	808	184	123
		2/2					
Elia Hunt	Gardien	Niveau	4 558	5 014	456	174	
		1/2					
Esera Lusua	Jardinier	Niveau	4 558	5 014	456	174	
		1/2					
Tologauvale Leaula	A. de service	Niveau	5 062	5 569	507	116	78
		1/4					
Faamamu Fonoti	Chauffeur	Niveau	6 070	6 677	607	231	
		1/6					
Merina Solomona	A. enrégistr.	Niveau	6 070	6 677	607	138	92
		1/6					
Faalepo Taei	A. maintenance	Niveau	7 337	8 071	734	279	
		2/1					
Iakopo Leota	A. nettoyage	Niveau	5 062	5 569	507	193	
		1/4					
Talanoa Tuala	Chauffeur	Niveau	4 054	4 460	406	154	
		1/2					
					17 223	4 408	2 137



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 11.1 de l'Agenda: Examen du processus de formulation du Programme de Travail

Objet du Dossier

Examiner le processus actuel de formulation du programme de travail et du budget annuel du PROE.

Historique

2. La cinquième Conférence Intergouvernementale du PROE tenue à Apia en 1992 apprécia l'initiative prise par le Secrétariat de soumettre à la CP un nouveau processus rationalisé à 3 étapes de formulation de programme de travail. Les délégués reconnurent que ce processus résulterait en un programme de travail plus réaliste et que l'examen de ce processus serait entrepris lors de la sixième CP pour évaluer son efficacité.

3. Lors de la mise en opération du nouveau programme de travail, il fut demandé au Secrétariat de prendre en considération les facteurs suivantes:

- le programme, tout en incorporant les projets développés grâce aux Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement, devrait également maintenir un certain niveau de flexibilité par l'inclusion d'autres projets provenant de territoires et pays membres-et en permettant à ceux-ci d'examiner leurs priorités;
- Lors de la sélection de l'équipe d'experts pour l'examen technique des projets, une priorité devrait être accordée au domaine complet d'expertise mis à la disposition par les pays membres du PROE. Cela permettrait entre autre d'assurer que le PROE bénéficierait de l'expertise appropriée sensible aux diverses cultures de la région.
- Les résultats de l'évaluation technique devraient être relayés aux pays membres avant les CP; la possibilité d'une conférence d'experts préalablement à la CP fut soulevée; et

- Le processus devrait être lié à celui du budget et dans l'intérêt des gouvernements et des organisations de soutien, le programme de travail devrait inclure certaines priorités.

4. Ce dossier aborde ces questions.

Développement du programme de travail par le biais des SNGE

5. Le processus des SNGE a encouragé le développement de Profils de Programmes entièrement évalués financièrement et identifiant les activités requises pour mettre en œuvre ces stratégies. Ces profils de programmes offrent une information importante concernant les priorités de chaque pays et permettant d'approcher les donateurs potentiels.

6. Dans chaque pays où une SNGE a été développée, une liste des profils de programmes est disponible pour une incorporation dans le programme de travail du PROE. Pour aider à la formulation du programme de travail annuel du PROE, les pays utilisant une SNGE devront indiquer tous changements effectués à ces profils de programmes. Il est suggéré que chaque équipe de travail des SNGE soit le mécanisme interne grâce auquel la liste modifiée de profil de programme est soumise au PROE. Il sera assumé que cette liste de profils de programmes a reçu l'aval du Ministère des Affaires Etrangères grâce à une représentation de ce dernier dans ces équipes de travail.

7. Pour les pays et les territoires n'ayant pas développé un processus de stratégie nationale de gestion de l'environnement ou n'ayant pas établi d'équipes de travail, il est suggéré qu'un système d'équipes de travail soit pris en considération.

8. Le processus suggéré pour la formulation du programme de travail du PROE est le suivant:

- Les équipes de travail actuelles des SNGE doivent être maintenues pour discuter des projets devant être soumis au programme de travail du PROE;
- Que des équipes de travail soient établies dans les pays et les territoires où celles-ci sont absentes;
- Les équipes de travail soumettent au PROE des listes de profils de programmes mises à jour au moins une fois par an (eci étant la mise à jour des listes déjà contenues dans les SNGE, ou en leur absence, d'une liste établie à la suite d'une consultation interne); et
- Les listes soumises à la suite de ces consultations internes seront considérées comme étant celles des projets devant être incorporés au programme de travail du PROE; lorsqu'un projet qui n'a pas été soumis au moment de la formulation du programme de travail nécessite un financement urgent (comme dans le cas d'une réponse EIE, d'un cas urgent de pollution ou de toute activité imprévisible), l'utilisation du Plan des Petites Subventions du PROE sera considérée.

Equipe d'experts

9. Lors de la sélection de son équipe d'experts pour l'évaluation interne du Programme de Travail Intégré Proposé et Budget pour 1994 ainsi que des Programmes de Travail Indicatifs et Budgets pour 1995 et 1996 (voir para 10), le Secrétariat s'est efforcé de respecter les souhaits de la cinquième CP.

Résultats de l'évaluation technique

10. Une conférence d'experts sera tenue à Apia au mois d'août 1993 pour examiner le Programme de Travail Intégré Proposé et Budget pour 1994 ainsi que les Programmes de Travail Indicatifs et Budgets pour 1995 et 1996 présentés dans l'Article 11.2 de l'Agenda. Un rapport de cette conférence sera mis à la disposition des pays membres au plus vite possible.

11. Le Secrétariat est cependant convaincu qu'avec l'introduction cette année du nouveau processus de formulation de programme de travail approuvé par la cinquième CP, y compris l'incorporation des projets développés grâce aux SNGE ainsi que l'intégration pour la première fois du Programme de Travail et du Budget, il y a un changement conséquent du besoin d'un examen technique des projets à celui d'un examen financier et administratif des effets de ce nouveau processus. Ce changement significatif affectera le type d'expertise requis et la façon dont cet examen est mené.

Combinaison du Programme de Travail et du Budget

12. Pour la première fois, le Secrétariat a préparé un Programme de Travail et Budget intégrés tels qu'ils sont présentés dans l'Article 11.2 de l'Agenda. Le développement de ce document dans sa forme actuelle n'a pas été sans difficultés et a nécessité une sélection parmi un choix varié de façon à obtenir un programme réaliste reflétant aussi bien les priorités des membres que les possibilités de financement, sans mentionner la capacité du Secrétariat en termes de ressources financières et en personnel. Cette conférence d'experts en août aidera le processus d'évolution et offrira un conseil additionnel pour la conférence du PROE.

Recommandation

13. La Conférence est invitée à discuter du processus de formulation d'un programme de travail et à offrir un conseil additionnel au Secrétariat.



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20-22 septembre 1993

Article 11.2 de l'Agenda: Programme de travail et budget intégrés proposés pour 1994 et programmes de travail et budgets prévisionnels pour 1995 et 1996

Objet du Dossier

Présenter une proposition de programme de travail et budget intégrés pour 1994 et des programmes de travail et budgets prévisionnels pour 1995 et 1996

Historique

2. La Conférence sera informée par les discussions de l'Article précédant de l'ordre du jour (révision du processus de formulation du programme de travail) de l'historique concernant le développement des programmes de travaux et budgets intégrés.

Programmes de travaux et budgets

3. Le document joint est en trois parties:

- Introduction
- Tables budgétaires 1-7
- Programmes de travaux 1-7

Recommandation

4. La conférence est invitée à considérer et approuver les programmes de travail et budgets.

**Programme Régional Océanien de l'Environnement
(PROE)**

**Proposition de Programme de travail
et budget intégrés pour 1994 et
programmes indicatif et budgets
pour 1995 et 1996.**

TABLE DES MATIÈRES

		<i>Pages</i>
Première partie	Introduction	Att.1 3-5
Deuxième partie	Tables	Att.2
	Table 1 - Budget consolidé	2
	Table 2 - Budget de fonction primaire	3
	Table 3 - Budget de gestion de projet	4
	Table 4 - Coûts d'opération	5
	Table 5 - Salaires et coûts auxiliaires	6-7
	Table 6 - Contributions des membres	8
	Table 7 - Budget de mise en oeuvre de projet	9-11
Troisième partie	Programmes de travail	Att.3
	Programme 1 - Conservation de la diversité biologique	1-4
	Programme 2 - Changement climatique	5-10
	Programme 3 - Planification et gestion de l'environnement	11-22
	Programme 4 - Gestion de la pollution et des cas d'urgence de pollution	29-35
	Programme 6 - Formation, éducation et information sur l'environnement	36-40
	Programme 7 - Problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement	41-44
	Programme 8 - Divers	45-46

Introduction

Historique

La cinquième conférence du PROE demanda au Secrétariat d'intégrer un programme de travail et un budget annuel pour prévoir les dépenses et recettes des trois années à venir et lier cette information au programme de travail.

2. Ce programme de travail intégré et document budgétaire couvrant la période 1994-1996 représentent la première tentative du Secrétariat pour ce genre d'exercice. Les budgets incluent les figures actuelles pour 1992 et les figures originales et révisées pour 1993 ainsi que les estimations pour les trois années à venir jusqu'en 1996.

Tables budgétaires et format

3. Les budgets ont été préparés en accord avec la règle financière numéro 3 qui demandent l'inclusion des propositions de recettes et dépenses devant être incorporées pour les fonctions primaires, de gestion et de mise en oeuvre de projets. Les tables sont présentées de la manière suivante:

- **Table 1 - Budget consolidé**
Faire un résumé des recettes et dépenses par fonctions primaires, de gestion et de mise en oeuvre de projets.
- **Table 2 - Budget de la fonction primaire**
Produire les détails des recettes et dépenses exprimées pour la fonction primaire.
- **Table 3 - Budget de gestion de projets**
Fournir les détails des recettes et dépenses exprimées pour la fonction de gestion de projets.
- **Table 4 & 5 - Coûts d'exploitation des salaires et des coûts auxiliaires**
Fournir des détails additionnelles de l'opération des dépenses, salaires et coûts auxiliaires inclus dans les tables 2 & 3 ci-dessus; l'allocation de ces coûts a été déterminé par un "coût conducteur" expliqué ci-dessous.
- **Table 6 - Contribution des membres**
Celle-ci montre les contributions actuelles des membres en 1992 comparés avec les contributions budgétisées
- **Table 7 - Mise en oeuvre de projet**
Donner les détails des recettes et dépenses estimés pour la fonction de gestion de projet.

Base d'estimation des revenus

4. Les recettes des fonctions primaires et de gestion de projet ont été estimés sur la présomption que tous les membres remettraient leur contribution annuelle en totalité ainsi que les estimations conservatrices des revenus d'intérêt et de location et garderaient les fonds des donateurs pour certains personnels.

5. Les coûts d'administration de projet forment une portion non négligeable des revenus de la fonction de gestion de projet. Ils sont inclus dans des propositions soumises aux donateurs pour couvrir certaines parts des coûts de gestion de projet telles que l'administration, les services de soutien et les espaces de bureaux. Ils ont été estimés d'une façon conservatrice mais si certaines difficultés devaient apparaître pour garantir les fonds de la fonction de mise en oeuvre de projet, ce revenu disparaîtrait.

6. Les estimations de fonction de mise en oeuvre de projet sont basées sur des projets avec un financement "garanti" et d'autres avec des financements "non-garantis". Le financement "garanti" est défini comme des fonds qui ont été perçus ou qui ont été confirmés par les donateurs. Les fonds "non-garantis" sont ceux pour lesquels des propositions ont été soumises aux donateurs mais pour lesquels aucun engagement n'a été pris, ou des propositions étant encore à l'état de développement avant leur soumission aux donateurs. Ces derniers sont basés sur des estimations nominales et conservatrices. Les totaux actuels de fonds garantis et non-garantis apparaissent dans les tables qui accompagnent la section du programme de travail dans ce document.

Le "Coût-Conducteur" (ou indice des coûts)

7. Les coûts indirectement attribuables à une fonction particulière sont attribués à cette fonction. Lorsqu'ils se réfèrent à plus d'une fonction les coûts sont ventilés par un ratio (le coût-conducteur) calculé à partir des estimations produites chaque semaine par le personnel et en fonction du temps passé sur ces fonctions respectives. Le coût-conducteur actuel alloue 60% des coûts aux fonctions principales et 40% à la gestion du projet excepté les salaires qui sont alloués sur la base d'une estimation du temps.

Fonction primaire

8. Un principe guide de gestion financière établi par le quatrième CP définit que *les fonctions de bases du Secrétariat devraient être effectués par un Secrétariat efficace et rationalisé, financé le plus possible par les contributions des membres et tout revenu d'intérêt afin que les membre puissent clairement garder le plein contrôle des priorités et opérations du PROE, et qu'une base financière solide existe afin de maintenir la continuité des opérations de l'organisation.*

9. Dans ce contexte le Secrétariat est concerné par la tendance croissante des déficits financiers de la fonction primaire pour les trois prochaines années. La plupart de ces revenus viennent des contributions de membres. Alors que certaines recettes supplémentaires sont attendues, il est probable qu'elles restent à un niveau peu élevé. D'un autre coté, les dépenses opérationnelles peuvent s'attendre à augmenter jusqu'aux niveaux apparaissants dans le budget.

Le Secrétariat recommande que les membres reprennent en considération les niveaux de financement actuels et les méthodes pour assurer des fonds suffisants pour la continuité et l'efficacité des opérations du PROE.

Budget du programme de travail

Tables 1-7.2

**PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
BUDGET CONSOLIDÉ (DOLLARS US)**

	TABLE					
	1992 ACTUEL	1993 ORIGINAL	1993 REVISE	1994	1995	1996
RECETTES						
Contributions des membres	707,336	532,000	526,000	500,000	530,000	500,000
Système des petites allocat.	0	0	0	50,791	0	0
Fonds des petits états insul.	0	0	23,700	0	0	0
Autres Fonds	77,133	35,000	62,000	32,000	37,000	37,000
Fonds des donateurs	2,934,243	4,889,142	5,438,975	8,704,776	7,457,355	7,204,745
Subvention de Fonction prim.	117,316	0	103,000	112,000	152,500	165,000
TOTAL DES RECETTES	3,836,028	5,456,142	6,153,675	9,399,567	8,176,855	7,906,745
Fonction primaire	689,698	664,928	702,480	627,820	561,750	564,270
Gestion de Projet	677,901	390,164	507,945	604,694	734,555	684,025
Mise en œuvre de Projet	2,468,429	4,401,050	4,943,250	8,167,053	6,880,550	6,658,450
TOTAL DES RECETTES	3,836,028	5,456,142	6,153,675	9,399,567	8,176,855	7,906,745
DEPENSES						
Fonction primaire	570,124	662,720	691,432	726,018	838,861	887,746
Gestion de Projet	534,825	342,791	450,468	403,873	435,939	435,354
Mise en œuvre de Projet	2,591,142	4,401,050	4,943,250	8,167,053	6,880,550	6,658,450
TOTAL DES DEPENSES	3,591,142	5,406,561	6,085,150	9,296,944	8,155,350	7,981,550
SURPLUS NET	244,886	49,581	68,525	102,623	21,505	(74,805)

Note: Le surplus net pour 1992 de \$244,886 varie du surplus de \$269,662 apparaissant dans les comptes annuels de 1992 par \$24,776. Cette somme représente la valeur nette des biens immobiliers (après leur dépréciation) capitalisés et inclus dans le bilan au 31 décembre 1992.

TABLE 2

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIFIEN DE L'ENVIRONNEMENT
BUDGET DE LA FONCTION PRIMAIRE (DOLLARS US)

	1992		1993		1994		1995		1996	
	ACTUEL	ORIGINAL	REVISE							
RECETTES										
Contributions des membres	457,336	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000
Fonds des donateurs	155,229	129,928	140,480	95,820	30,000	35,000	24,750	27,270	35,000	35,000
Intérêt	31,318	35,000	50,000	0	0	0	0	0	0	0
Revenu de location	43,934	0	10,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Divers	1,881	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des RECETTES	689,698	664,928	702,480	627,820	561,750	564,270				
DEPENSES										
Dépenses d'investissement	29,825	40,000	42,000	36,000	66,000	69,000				
Déplacements professionnels	20,327	50,000	30,000	33,000	34,800	37,200				
Coûts d'exploitation	77,493	81,500	129,000	135,600	134,100	142,500				
Conférence du PROE	65,753	50,000	70,000	70,000	75,000	75,000				
Salaires	194,325	291,220	226,932	248,918	279,961	302,546				
Coûts non financés de mise en œuvre de projets	117,316	0	103,000	112,000	152,500	165,000				
Services linguistiques	37,481	150,000	90,000	90,000	96,000	96,000				
Coût de transition CPS	27,104	0	0	0	0	0				
Autres Coûts	500	0	500	500	500	500				
TOTAL des DEPENSES	570,124	662,720	691,432	726,018	838,861	887,746				
SURPLUS NET	119,574	2,208	11,048	(98,198)	(277,111)	(323,476)				

TABLE 3

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIFIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Budget de gestion de Projet (Dollars US)

	1992		1993		1994		1995		1996	
	ACTUEL	ORIGINAL	REVISE							
RECETTES										
Contributions des membres	250,000	32,000	26,000	0	30,000	0	0	0	0	0
Système des petites allocat.	0	0	0	50,791	0	0	0	0	0	0
Fonds des petits états ins.	0	0	23,700	0	0	0	0	0	0	0
Fonds des donateurs	117,465	216,259	161,650	63,880	16,500	18,180	16,500	18,180	18,180	18,180
Coûts d'administration / Proj.	310,436	141,905	296,595	490,023	688,055	665,845	688,055	665,845	665,845	665,845
TOTAL DES RECETTES	677,901	390,164	507,945	604,694	734,555	684,025				
DEPENSES										
Dépenses d'investissement	110,776	0	28,000	24,000	44,000	46,000	44,000	46,000	46,000	46,000
Coûts de relocation	144,865	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expertise conseil	9,778	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacements professionnels	13,5510	0	20,000	22,000	23,200	24,800	23,200	24,800	24,800	24,800
Coûts d'exploitation	52,359	81,500	86,000	90,400	89,400	95,000	89,400	95,000	95,000	95,000
Salaires	148,057	229,291	138,268	156,182	184,839	205,054	184,839	205,054	205,054	205,054
Services linguistiques	24,987	0	60,000	60,000	64,000	64,000	64,000	64,000	64,000	64,000
Conférence du PROE	0	0	68,000	0	0	0	0	0	0	0
Réunions des petits états ins.	0	0	23,700	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Apia	5,850	15,000	13,000	0	15,000	0	15,000	0	0	0
Convention de Nourméa	6,200	17,000	13,000	0	15,000	0	15,000	0	0	0
Coûts de transition CPS	18,069	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres coûts	333	0	500	500	500	500	500	500	500	500
Système des petites allocat.	0	0	0	50,791	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	534,825	342,791	450,468	403,873	435,939	435,354				
SURPLUS NET	143,076	47,373	57,477	200,821	298,616	248,671				

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
Coûts d'exploitation (Dollars US)

	TABLE					
	1992 ACTUEL	1993 ORIGINAL	1993 REVISE	1994	1995	1996
Communications	32,574	15,000	50,000	53,000	56,000	60,000
Librairie	693	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Divertissements	3,654	10,000	10,000	11,000	12,000	13,000
Coûts de véhicules	2,442	10,000	6,000	6,500	7,000	7,500
Frais postaux/ rapports	13,477	10,000	12,000	13,000	14,000	15,000
Impression de Rapports	6,589	20,000	20,000	22,000	24,000	26,000
Maintenance d'exploitat.	4,818	5,000	5,000	5,000	5,500	6,000
Maintenance des locaux	422	9,000	9,000	9,000	9,000	10,000
Fournitures de bureau & divers	36,426	30,000	30,000	31,500	33,000	35,000
Autres coûts	13,385	0	14,000	14,000	0	0
Coûts d'audit	4,562	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
Coûts bancaires	479	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Nettoyage	46	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Eau et électricité	3,901	10,000	10,000	11,000	12,000	13,000
Assurance	6,384	10,000	15,000	15,000	15,000	15,000
Personnel de support	0	5,000	5,000	6,000	7,000	8,000
	129,852	163,000	2165,000	226,000	223,500	237,500
Fonction primaire (60%)	77,493	81,500	129,000	135,600	134,100	142,500
Gestion de projet (40%)	52,359	81,500	86,000	90,400	89,400	95,000
	129,852	163,000	215,000	226,000	223,500	237,500

TABLE 5

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANEN DE L'ENVIRONNEMENT
Salaires et coûts auxiliaires (Dollars US)

	TABLE ACTUEL		ORIGINAL		REVISE		1994	1995	1996
	1992	1993	1993	1993	1993	1993	1994	1995	1996
Directeur	99,843	110,671	105,000	11,000	115,000	120,000			
Directeur adjoint	81,431	79,460	80,000	88,000	92,000	96,000			
Responsable financier	75,404	63,240	58,000	63,000	69,000	75,000			
Spécialiste informatique	0	0	7,000	0	32,000	45,000			
Conseiller financier	18,509	0	8,500	0	0	0			
Chef de Projet/Cons. diversité bio.	12,816	46,190	23,000	25,000	55,000	60,000			
Agent /éducation environnementale	33,765	39,180	35,000	38,000	41,500	45,000			
Chargé de l'Information & publication	0	55,170	0	0	0	0			
Agent de gestion côtière	66,333	55,170	40,000	44,000	48,000	52,000			
Comptable	0	0	8,500	16,500	18,000	20,000			
Personnel de support - Apia	47,699	71,430	98,200	127,600	138,800	151,600			
Personnel de support - Nouméa	19,496	0	0	0	0	0			
	455,296	520,511	463,200	512,100	609,300	664,600			
Fonction primaire	194,325	291,220	226,932	248,918	279,961	302,546			
Gestion de Projet	148,057	229,291	138,268	156,182	184,839	205,054			
Salaires /mise en œuvre de projets non financés	112,914	0	98,000	107,000	144,500	157,000			
	455,296	520,511	463,200	512,100	609,300	664,600			

TABLE 5.1

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
Salaires et coûts auxiliaires (Dollars US)

Personnel de support - Apia

	1992		1993		1994	1995	1996
	ACTUEL	ORIGINAL	REVISE				
Assistant comptable	0	0	5,300	12,200	13,300	14,500	
Responsable administratif sup.	5,613	9,040	9,500	10,990	11,900	13,000	
Agent administratif	0	0	3,300	3,800	4,100	4,500	
Assistant de direction (Directeur)	0	6,180	6,500	7,600	8,200	8,900	
Assistant de dir. (Directeur adjoint)	0	6,400	6,500	7,500	8,200	8,900	
Assistant du Chef de Projet	0	0	4,200	4,800	5,200	5,700	
Secrétaire	0	3,710	0	5,100	5,600	6,100	
Agent de comptabilité sup.	0	6,400	6,200	7,100	7,700	8,400	
Agent de comptabilité 1	0	6,400	3,300	3,800	4,100	4,500	
Agent de comptabilité 2	0	3,110	3,300	3,800	4,100	4,500	
Aide de bureau 1	0	3,710	4,400	5,100	5,600	6,100	
Aide de bureau 2	0	3,710	4,200	4,800	5,200	5,700	
Aide de bureau 3	0	3,710	2,100	2,400	2,600	2,800	
Agent d'enregistrement	0	3,710	4,700	5,400	5,900	6,400	
Aide d'enregistrement	0	0	3,300	3,800	4,100	4,500	
Réceptionniste	0	2,870	3,300	3,800	4,100	4,500	
Chauffeur/Messenger	0	2,860	3,300	3,800	4,100	4,500	
Chauffeur	0	0	1,700	3,800	4,100	4,500	
Aide de service	0	2,380	2,700	3,100	3,400	3,700	
Jardinier	0	2,380	2,300	2,600	2,800	3,100	
Gardien de nuit	0	4,860	5,100	5,900	6,400	7,000	
Agent de maintenance	0	0	1,900	3,800	4,100	4,500	
Femme/homme de ménage	0	0	2,700	3,100	3,400	3,700	
Heures supplémentaires	0	0	8,400	9,700	10,600	11,600	
Personnel de support - Apia	42,086	0	0	0	0	0	
	47,699	71,430	98,200	127,600	138,800	151,600	

5

TABLE 6

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU PROE

PAYS	Reçues 1992	%	Contribution annuelle en \$ US
Samoa américaines	5,725	1.145%	5,725
Australie	104,055	20,811%	104,055
Iles Cook	5,725	1.145%	5,725
EFM	10,938	1.145%	5,725
Fidji	3,571	2.289%	11,445
France	75,440	15.088%	75,440
Polynésie française	17,197	2.289%	11,445
Guam	11,445	2.289%	11,445
Kiribati	11,445	1.145%	5,725
Iles Marshall	5,725	1.145%	5,725
Nauru		2.289%	11,445
Nouvelle-Calédonie	11,445	2.289%	11,445
Nouvelle Zélande	33,820	6.764%	33,820
Niue	5,725	1.145%	5,725
Iles Mariannes du Nord	5,725	1.145%	5,725
Palau	11,450	1.145%	5,725
Papouasie Nouvelle-Guinée		2.289%	11,445
Iles Pitcairn	5,725	1.145%	5,725
Iles Salomon		2.289%	11,445
Tokelau	11,010	1.145%	5,725
Tonga	3,000	1.145%	5,725
Tuvalu	5,725	1.145%	5,725
Etats-Unis d'Amérique	95,000	21.851%	109,255
Vanuatu	6,000	2.289%	11,445
Wallis & Futuna		1.145%	5,725
Samoa occidentales	11,445	2.289%	11,445
	<hr/> 454,336		<hr/> 500,000

DEFINITION
Les fonds garantis sont ceux qui ont été perçus par le PROE ou ceux que les donateurs ont fermement attribué à un projet mais n'ayant pas encore été encaissés par le PROE

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Budget de mise en œuvre de Projet (Dollars US)

Projets ayant des fonds garantis

TABLE 7.1

	TABLE					
	1992 ACTUEL	1993 ORIGINAL	1993 REVISE	1994	1995	1996
RECETTES						
Fonds des donateurs	2,351,113	4,401,050	4,636,750	3,606,803	2,582,400	2,664,500
Subvention de fonction primaire	117,316	0	103,060	112,000	152,500	165,000
TOTAL DES RECETTES	2,468,429	4,401,050	4,739,750	3,718,803	2,734,900	2,829,500
DEPENSES						
Conservation de la div. biologique	207,760	2,085,818	1,639,400	2,339,740	2,567,400	2,664,500
Changement global	305,428	70,000	322,070	76,000		
Planification & gestion de l'env.	1,005,139	1,351,401	1,166,260	544,500		
Planification & gestion côtières	110,575	80,931	286,600	168,580		
Prev. & gestion de la poll/ & réponse aux cas d'urgence	144,041	65,000	236,400			
Education & inf/ l'environnement	116,166	28,000	374,760	190,358		
Problèmes régionaux d'env.	294,863	719,900	551,030	254,800	15,000	
Salaires /mise en œuvre de projet non financé	112,914	0	98,000	107,000	144,500	157,000
Frais de déplacement prof/ mise en œuvre de proj. non financé	4,402	0	5,000	5,000	8,000	8,000
Autres activités	184,905		60,230	32,825		
TOTAL DES DEPENSES	2,486,193	4,401,050	4,739,750	3,718,803	2,734,900	2,829,500
DEFICIT NET	(17,764)	0	0	0	0	0

Les fonds non-garantis sont ceux des projets pour lesquels une soumission a été présentée au donateur mais qui ne sont pas encore garantis, ainsi que ceux estimés d'une façon conservatrice et dont les projets n'ont pas encore été soumis au donateur.

TABLE 7.2
PROGRAMME RÉGIONAL OcéANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
Budget de mise en œuvre de Projet (Dollars US)
Projets ayant des fonds non-garantis

	TABLE 7					
	1992 ACTUEL	1993 ORIGINAL	1993 REVISE	1994	1995	1996
RECETTES						
Fonds des donateurs			203,500	4,448,250	4,145,650	3,828,950
Subvention de fonction primaire			203,500	4,448,250	4,145,650	3,638,950
TOTAL DES RECETTES	0	0	203,500	4,448,250	4,145,650	3,638,950
DEPENSES						
Conservation de la div. biologique			22,600	27,000	29,000	32,000
Changement global			11,000	297,000	315,000	216,000
Planification & gestion de l'env.			2,112,600	2,112,600	1,247,700	1,208,300
Planification & gestion côtières			35,000	825,000	950,000	1,100,000
Prev. & gestion de la poll. / & réponse aux cas d'urgence			47,300	551,000	552,000	389,000
Education & inf. / l'environnement			58,500	253,800	476,700	259,400
Problèmes régionaux d'env.			29,100	381,850	575,250	624,250
Salaires / mise en œuvre de projet non financé						
Frais de déplacement prof. / mise en œuvre de proj. non financé						
Autres activités						
TOTAL DES DEPENSES	0	0	203,500	4,448,250	4,145,650	3,828,950
DEFICIT NET	0	0	0	0	0	0

Programme 1 :
Conservation de la diversité biologique

PROGRAMME 1: CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Objectif 1: Renforcer les capacités nationales à promouvoir la conservation de la diversité biologique et encourager d'autres zones de conservation dans la région.

Par la mise en oeuvre du programme de conservation de biodiversité du Pacifique Sud (PCBPS) créer et gérer un nombre croissant de zones de conservation dans la région. Pour suivre l'opération de la zone de conservation du bassin hydrographique de Komarindi. En conseillant et en aidant les pays membres du PROE à identifier les nouvelles zones de conservation potentielles. Coordonner la cinquième conférence du Pacifique Sud sur la conservation de la nature et les zones protégées en 1993. Cette conférence devant se tenir au Tonga aidera également à diriger une stratégie d'action révisée pour la conservation de la nature dans la région océanienne.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	1.085.225\$	1.820.025\$	2.224.025\$	2.306.125\$
Fonds non-garantis	22.600\$			

Objectif 2: Développer des stratégies régionales particulières ainsi que des plans de gestion nationaux pour les espèces et écosystèmes menacés et pour les habitats vulnérables.

Activité 2.1 Programme régional de conservation des tortues marines (PRCTM)

Continuer à mettre en oeuvre le PRCTM ayant pour but la conservation des tortues de mer dans la région par des projets nationaux et régionaux. Organiser des réunions PRCTM en 1993. Si la résolution de la réunion PRCTM de l'article 7.1 de l'agenda est adoptée mettre en oeuvre une "année de la tortue" en 1995.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	135.375\$	87.459\$	39.125\$	39.125\$
Fonds non-garantis				

Activité 2.2 Programme régional de conservation de l'avifaune

Commencer la mise à exécution du Programme Régional de Conservation de l'Avifaune. Ce programme contient à la fois des projets régionaux et nationaux. Rechercher formellement toute proposition de projet des pays membres du PROE; évaluer et financer ensuite avec l'aide des experts de l'avifaune.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	71.000 \$	77.798 \$	39.125 \$	39.125 \$
Fonds non-garantis				

Activité 2.3 Programme régional de conservation des mammifères marins

Commencer la mise à exécution du Programme Régional de Conservation des mammifères marins. Ce programme contient à la fois des projets régionaux et nationaux. Réviser le document de stratégie avec l'aide d'experts et organiser une réunion en 1993 du Programme Régional de Conservation des mammifères marins ayant pour objectif de susciter un enthousiasme pour la conservation des mammifères marins.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	55.000 \$	72.458 \$	39.125 \$	39.125 \$
Fonds non-garantis				

Activité 2.4 Etude du déboisement communautaire

Mettre en œuvre le projet d'inventaire du PNUE par les biais d'experts conseils et en association avec les organisations forestières de la région.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	40.000 \$	60.000 \$		
Fonds non-garantis				

Coûts de mise en œuvre du programme.

Le Programme de Conservation de la Diversité Biologique comporte un Chef de Projet et un Agent de Projet; deux autres personnes devraient compléter cette équipe en 1994.

Fonds garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires	\$173,000	\$162,000	\$176,000	\$191,000
Déplacements professionnels	\$79,800	\$60,000	\$50,000	\$50,000
Expertises	\$695,250	\$1,505,249	\$1,826,249	\$1,902,249
Réunions et ateliers de travail	\$232,766	\$71,738	\$41,738	\$41,738
Activités nationales	\$313,160	\$362,290	\$326,950	\$338,750
Divers	\$145,424	\$178,463	\$146,463	\$140,763
Fonds non garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires		\$27,000	\$29,000	\$32,000
déplacements professionnels				
Activités de Projets	\$22,600			
Total Fonds garantis	\$1,639,400	\$2,339,740	\$2,567,400	\$2,664,500
Total Fonds non garantis	\$22,600	\$27,000	\$29,000	\$32,000
Budget du Programme	\$1,662,000	\$2,366,740	\$2,596,400	\$2,696,500

Programme 2 :
Changement climatique

PROGRAMME 2:**CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Objectif 1: Améliorer le niveau général de compréhension des impacts potentiels du changement climatique dans la région des îles du Pacifique.

Avec les fonds avancés par le PNUE en 1992, le Secrétariat est en train de coordonner des séminaires de sensibilisation publique sur les questions de changement climatique aux Vanuatu, aux îles Salomon, aux Fidji, à Wallis et Futuna, en Polynésie Française, en Nouvelle Calédonie, aux îles Mariannes du Nord et aux Samoa américaines. Ces séminaires sont conduits par des membres de l'équipe de changement climatique du PROE à partir d'universités régionales.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	14.000\$			
Fonds non-garantis		30.000\$		

Objectif 2: Coordonner les activités s'occupant de la science du changement climatique afin d'éviter et d'atténuer ces impacts.

Activité 2.1 Projet océanien de contrôle climatique et du niveau des mers

Ceci est une initiative du Forum financée initialement pour cinq ans à partir de 1991. Le projet est à long terme et vise à améliorer la compréhension des gouvernements quant aux impacts dus aux changements climatiques et du niveau des mers. La formation et l'information sont des aspects très importants; des enregistrements de données sur l'augmentation du niveau de la mer, le changement climatique, les impacts et mesures de réponse seront produits. Les programmes de formation visant des niveaux variés à l'intérieur des gouvernements sont actuellement en train d'être mis en oeuvre.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	36.410\$			
Fonds non-garantis				

Activité 2.2 Réunion des directeurs de services météorologiques

Le Secrétariat est en train de coordonner une conférence régionale des directeurs de services météorologiques avec l'OMM et autres groupes, aux Vanuatu en octobre 1993, pour discuter de questions telles que la formation, l'assistance technique, la coopération et la collaboration entre les gouvernements membres et encourageant les membre du PROE à faire partie de l'OMM.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	51.660\$			
Fonds non-garantis		20.000\$	20.000\$	

Activité 2.3 Etude de vulnérabilité de l'accélération de l'élévation du niveau des mers aux Samoa occidentales et aux Fidji.

Cette étude évalue l'impact des changements climatiques et du niveau des mers sur les petites îles de la région jusqu'en l'an 2000. Depuis l'an dernier le PROE coordonne certaines de ces études aux Tonga, à Kiribati et aux îles Marshall et regarde maintenant vers des îles plus larges telles que les Samoa occidentales et les Fidji. Ces études sont importantes; leurs résultats contribuent d'une manière importante au développement du programme de gestion intégré des zones côtières du PROE.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	70.000\$	12.000\$		
Fonds non-garantis				

Activité 2.4 Etude sur les impacts du changement climatique et des stratégies de réponse

Ce sont des études faites à la suite des recommandations des missions préparatoires de pays tels que Kiribati, Tuvalu, Iles Marshall, Samoa occidentales, Tokelau et îles Cook. Le PROE travaillera avec les gouvernements membres pour identifier les zones spécifiques ou prioritaires et pour développer des projets devant être financés par le PNUE et l'OMM.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	16.000\$	16.000\$		
Fonds non-garantis				

Activité 2.5 Vulnérabilité des pays insulaires du Pacifique aux effets du changement climatique sur l'agriculture.

Ce projet traite des impacts du changement climatique sur les atolls et plus particulièrement leur secteur agricole. Le projet est prévu pour cinq ans et devrait assembler des données sur les produits de l'agriculture. Des politiques agricoles appropriées seront développées en résultat de ces projets.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		50.000\$	50.000\$	50.000\$

Objectif 3: *Représenter les pays insulaires du Pacifique dans les discussions sur les questions de changement climatique.*

Le PROE coordonne la participation et les discussions des réunions régionales et internationales organisées par l'OMM, le PNUE, le CICC, la Convention sur le Changement Climatique, la Convention sur la Désertification et l'alliance des petits insulaires. Il est impératif que la région soit bien représentée et que ses opinions soient exprimées lors de ces forums. Un financement supplémentaire est nécessaire. Des fonds ont déjà été garantis pour 1993 et apparaissent dans le programme 7, objectif 3.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		50.000\$	50.000\$	

Objectif 4: *Aider les organisations internationales, les gouvernements et institutions à traiter des questions de changement climatique dans la région.*

Sous le rapport, "Changing climates in paradise", l'Australie par le biais de son bureau météorologique de Melbourne et l'OMM mettront en oeuvre trois projets: Rénovation de l'équipement, formation du personnel et maintenance technique de secours. L'agent de météorologie/climatologie du PROE coordonnera les visites de l'équipe chez les pays membres.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	10.000\$			
Fonds non-garantis		50.000\$	50.000\$	

Coûts de mise en oeuvre du programme

Le personnel pour le programme de changement climatique comprend l'agent du changement climatique et l'agent du météorologie/climatologie.

Fonds garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires	\$105,000	\$44,000		
Déplacements professionnels	\$19,000	\$4,000		
Expertises	\$89,500	\$28,000		
Réunions et ateliers de travail	\$65,660			
Activités nationales				
Divers	\$42,910			
Fonds non garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires		\$71,000	\$125,000	\$136,000
Déplacements professionnels	\$11,000	\$26,000	\$30,000	\$30,000
Activités de projet		\$200,000	\$160,000	\$50,000
Total fonds garantis	\$322,070	\$76,000		
Total fonds non garantis	\$11,000	\$297,000	\$315,000	\$216,000
Budget du programme	\$333,070	\$373,000	\$315,000	\$216,000

Programme 3 :
Gestion et planification de l'environnement

PROGRAMME 3: GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif 1: Réviser la législation existante relative à la gestion environnementale et recommander les améliorations demandées par les membres.

Activité 1.1 Révision de la législation environnementale

En tant que part du processus menant au développement des Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (SNGE), une révision est entreprise actuellement dans chaque pays sur toute législation relative à la protection de l'environnement. Ces révisions législatives identifient les manques dans les législations existantes et produisent des recommandations pour une assistance nationale spécifique avec l'ébauche d'une nouvelle législation ou l'amendement des statuts existants.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	61.300\$			
Fonds non-garantis				

Activité 1.2: Ateliers de travail sur la législation en matière d'environnement.

Organiser des ateliers de travail nationaux pour susciter la sensibilisation sur les besoins de considérations environnementales devant être incorporées dans la législation.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	15.900\$	20.600\$		
Fonds non-garantis				

Activité 1.3: Donner une formation et une scolarité sur la loi environnementale, et entrer en liaison avec les sections juridiques des agences d'environnement régionales et internationales.

Il y a eu un grand nombre de manifestations d'intérêt pour des ateliers de travail nationaux et régionaux sur les questions légales d'environnement. Elles comprennent des lois d'évaluation de l'impact sur l'environnement, des lois sur le patrimoine, des lois sur la pollution, un arbitrage sur l'environnement et des mesures de contrôle et de poursuites civiles. Le but étant de développer une sensibilisation à l'environnement parmi les juristes de la région et développer une capacité interne dans le domaine de la loi environnementale. Pour développer plus en profondeur les capacités des pays membres du PROE, fournir une formation éducative pour les employés de gouvernements et autres organisations pertinentes afin d'étudier la loi environnementale à un niveau universitaire supérieure. Etablir une documentation appropriée pour maintenir le contact avec l'évolution des lois et produire une réponse bien documentée lorsque cela est nécessaire.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		50.000\$	50.000\$	50.000\$

Activité 1.4: Mise en oeuvre des conventions internationales pour les pays insulaires océaniques à l'inclusion des conventions d'Apia et de Nouméa.

Promouvoir une participation active des gouvernements régionaux dans le développement et la mise en oeuvre des accords nationaux et régionaux sur l'environnement. Développer des législations domestiques particulières afin de mettre à exécution les conventions déjà signées et ratifiées par les pays insulaires du Pacifique. Il sera nécessaire d'ébaucher une législation nationale pour assister cette mise en oeuvre. Le PROE est le Secrétariat des conventions d'Apia et de Nouméa et prend donc un rôle dominant dans le suivi des mises à exécutions de ces conventions. Plus particulièrement, le PROE évaluera les interactions entre ces conventions et également les échanges entre la convention d'Apia et la convention sur la biodiversité. Développer et mettre en oeuvre une stratégie pour le développement de l'intérêt régional et la participation aux diverses conventions telles que celles sur la biodiversité, CCIEM et Ramsar.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	2.500\$			
Fonds non-garantis		10.000\$	10.000\$	10.000\$

Objectif 2: Contribuer aux stratégies et aux plans visant au développement écologiquement durable par le développement de politiques nationales.

Activité 2.1 Production de rapports sur l'état de l'environnement.

En tant que partie intégrante du processus visant au développement des SNGE, produire des rapports sur l'état de l'environnement pour chaque pays, ceci étant un moyen de mettre en valeur les questions environnementales majeures ayant besoin être abordées dans le développement de ces stratégies.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	76.600\$	15.000\$		
Fonds non-garantis				

Activité 2.2 Production de films vidéo SNGE

En tant que partie intégrante du processus visant au développement des SNGE, produire des films vidéo pour chaque pays dans les langues locales et expliquant les questions importantes en matière d'environnement. Cette activité sert également de mise en oeuvre de l'objectif 4 ci-dessous.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	61.300\$			
Fonds non-garantis				

Activité 2.3 Révisions en matières éducatives

En tant que partie intégrante du processus visant au développement du SNGE, entreprendre une révision des systèmes formels et informels d'éducation. L'information reçue par le biais de cette révision aide à identifier les manques dans les programmes et à développer des stratégies appropriées pour améliorer l'éducation et la sensibilisation en matière d'environnement.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	38.300\$			
Fonds non-garantis				

Activité 2.4 Séminaires nationaux SNGE

Convoquer une série de séminaires nationaux dans chaque pays afin de donner une plus value au développement des SNGE.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	76.600\$	20.000\$		
Fonds non-garantis				

Activité 2.5 Publication de documents SNGE

En association avec les activités décrites ci-dessus, publier une documentation sur la stratégie des SNGE, rapports SOE, révision juridique et révision en matière d'éducation

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	76.500\$	15.000\$		
Fonds non-garantis				

Objectif 3: *Renforcement des capacités nationales pour mettre en oeuvre des politiques et programmes de développement écologiquement durables.*

Activité 3.1 Renforcements institutionnels nationaux

En tant que partie intégrante du processus de développement des SNGE, apporter un soutien pour l'emploi d'un agent d'environnement, l'aide technique et la formation en tant que moyen de renforcement des cellules d'environnement et autres services impliqués dans la protection et la gestion des ressources environnementales sur une base viable.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	61.300\$	\$15.000		
Fonds non-garantis				

Activité 3.2 Activités locales d'expertise

En tant que partie intégrante du processus de développement des SNGE, utiliser des experts locaux afin de renforcer les corps nationaux d'expertise disponibles dans la gestion environnementale.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	76.600\$			
Fonds non-garantis				

Activité 3.3 Mise en oeuvre des SNGE

Pour les pays qui ont déjà une SNGE ainsi que les programmes associés en découlant, plus particulièrement les îles Cook, les Etats Fédérés de Micronésie, les îles Marshall, les îles Salomon et les Tonga, le PROE est disposé à rechercher une aide financière pour exécuter les programmes identifiés pour la mise en oeuvre des SNGE. Les profils des programmes identifiés par chaque pays à travers de sa SNGE formera éventuellement la base pour le programme de travail et le budget du PROE.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	82.700\$			
Fonds non-garantis				

Objectif 4: Développer la sensibilisation des communautés et celle du secteur privé pour le besoin de politiques de développement écologiquement viables.

Activité 4.1 Ateliers de travail ONG

Organiser des ateliers de travail nationaux pour le développement de la sensibilisation et un atelier de travail régional ONG.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	46.700\$			
Fonds non-garantis				

Activité 4.2 Activités nationales ONG

Procurer une assistance pour les activités de développement de sensibilisation ONG dans chaque pays.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	53.600\$			
Fonds non-garantis				

Objectif 5: Développer des lignes de conduite et mettre en oeuvre des procédures pour les études d'impact sur l'environnement.

Activité 5.1 Planification avant-programme

Une phase de planification pour développer les détails du programme proposé est nécessaire à cause de la complexité du programme, et plus particulièrement à cause des relations interactives entre les divers activités.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis		40.000\$	40.000\$	40.000\$
Fonds non-garantis				

Activité 5.2 Ateliers pilotes sur le rôle de l'EIE dans la planification nationale avec pour objectif le développement durable.

Trois ateliers pilotes sont proposés pour définir le rôle de l'EIE dans le processus des planifications nationales. Lors des sessions, l'accent sera mis sur les procédures d'évaluation et de gestion de l'adaptation à l'environnement (EGAE). Ces EGAE aident à identifier les questions critiques et établissent la liaison entre l'économie et les perceptions écologiques des problèmes d'environnement. Les ateliers de travail seront, au moins au début, limités aux cinq petits états insulaires de la région. Les participants développeront une expérience dans les techniques d'EGAE prévus pour répondre aux incertitudes relatives à la planification et à la prise de décision.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	13.000\$	143.300\$		
Fonds non-garantis		165.700\$	150.000\$	9.500\$

Activité 5.3 Développement de critères pour le développement durable.

Un programme pilote est proposé pour cinq petits états insulaire afin de développer et d'appliquer des mesures ou des indicateurs qui pourront être utilisés par les gouvernements insulaires afin de contrôler leur position d'une manière durable dans les années futures. Les pays participants à ce programme pilote ont été sélectionnés sur la base de la production d'un ensemble géographique, économique et démographique varié.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		801.200\$	350.800\$	365.600\$

Activité 5.4 Etude de risque au niveau de l'environnement et EIE dans un contexte de développement durable.

Une série d'ateliers de travail se tiendront chaque année dans chacun des cinq pays de la région. L'objectif est d'identifier les problèmes d'environnement et de développer la perception communautaire de leur risque et du degré d'importance possible. Les ateliers de travail devront également aborder la sensibilisation communautaire pour la gestion environnementale ainsi que le rôle de l'EIE dans le développement durable tout en produisant des matériels pour l'éducation environnementale de la communauté.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis		184.600\$		
Fonds non-garantis		516.300\$	277.700\$	29.300\$

Activité 5.5 Lignes de conduite pour la mise en oeuvre des EIE et équipe de réponse EIE du PROE

Le besoin d'un système simple de procédure pour effectuer les études préliminaires des propositions de développement ont déjà été identifiées. Il est proposé qu'un ensemble d'études de cas typique à la région soit développé et que ceci soit utilisé pour faciliter le développement d'un ensemble de lignes de conduite lors d'une session de groupe de travail. Les gouvernements et organisations non-gouvernementales pourront utiliser ces lignes directrices, ces études de cas et ces critères dans leur prise de décisions. Le concept d'une équipe de réponse EIE pour le PROE a été avancé par de nombreux pays membres. Il existe un certain nombre d'options pour le groupe en question qui ont besoin d'être développées et discutées par les pays membres.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		248.700\$	105.000\$	136.500\$

Activité 5.6 Procédures et techniques des EIE

Certains gouvernements insulaires ont déjà en place des procédures d'EIE et ont fait part d'un besoin pour un plus grand nombre d'ateliers techniques. Il est proposé qu'une série de petits ateliers de travaux soient mis à disposition de ceux effectuant des recherches en EIE. Les ateliers de travail pourront inclure des techniques socio-économiques et biophysiques en fonction des besoins exprimés par les pays. Il serait également utile de proposer ces ateliers de travail aux personnes devant évaluer des relevés d'impact sur l'environnement.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		192.700\$	81.700\$	110.000\$

Activité 5.7 Base de données de gestion environnementale

Les gouvernements auront besoin de base de données environnementales dans leur prise de décisions. Une base de données régionales coopérative est désirable afin de parvenir à des bases de données standards dès le début et ceci à travers de toute la région. Il est proposé un poste d'agent de base de données pour le PROE; ce poste serait idéalement occupé par une personne ayant déjà utilisé des bases de données afin de présenter celles-ci sous une forme accessible et plaisante.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	22.800\$			
Fonds non-garantis		88.000\$	78.500\$	\$81.700

Activité 5.8 Renforcement des EIE des planifications et administration des capacités régionales

Cette activité est presque achevée et demande l'organisation de programmes régionaux pour renforcer les capacités en EIE des pays insulaires du Pacifique. Cinq ateliers de travail EIE nationaux sont prévus en 1993.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	172.060\$			
Fonds non-garantis				

Coûts de mise en oeuvre du programme

Le personnel pour le programme de planification et de gestion de l'environnement consiste en une équipe dirigeante (Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement), un expert juridique et un agent d'évaluation de l'impact sur l'environnement. Un assistant de projet sera nommé dans le courant de l'année pour mettre en oeuvre le service de base de données.

Fonds garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires	\$143,000	\$106,000		
Déplacements professionnels	\$88,000	\$43,000		
Expertises	\$383,000	\$46,000		
Réunions et ateliers de travail	\$60,000	\$211,960		
Activités nationales	\$337,382			
Divers	\$154,890	\$137,340		

Fonds non garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires			\$86,000	\$94,000
Déplacements professionnels			\$18,000	\$18,000
Activités de projet		\$2,112,600	\$1,143,700	\$1,096,300

Total fonds garantis	\$1,166,260	\$544,500		
Total fonds non garantis		\$2,112,600	\$1,143,700	\$1,096,300
Budget du programme	\$1,166,260	\$2,657,100	\$1,247,700	\$1,208,300

Programme 4 :

Gestion et planification des côtières

PROGRAMME 4: GESTION ET PLANIFICATION CÔTIÈRES

Objectif 1: Renforcement des capacités nationales à formuler, coordonner et mettre en oeuvre un programme de gestion et de planification côtières.

Développer et coordonner des sessions de formation et des ateliers de travail sur les questions importantes pour les pays membres relatives à la gestion côtière. Ceux-ci comprennent la possibilité d'une formation intensive et pratique de familiarisation sur l'écologie côtière incluant les récifs coralliens et les mangroves.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	83.500\$	43.800\$		
Fonds non-garantis	73.540\$			

Objectif 2: Développer et mettre en oeuvre les programmes de planification et gestion côtières.

Activité 2.1 Projet de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC)

La GIZC est une approche intégrée, complète et multi-sectorielle à la planification et à la gestion des zones côtières. Elle comprend un processus d'intégration et de gestion pour le développement durable, l'usage multiple et la conservation des zones côtières, des ressources et des écosystèmes. Ce projet sera mis en oeuvre au travers des sous-activités suivantes:

- 1) développement d'une approche GIZC appropriée pour les îles du Pacifique;
- 2) une gestion côtière pour les zones prioritaires nécessitant des mesures de réponse urgentes;
- 3) une gestion des accidents côtiers
- 4) le développement national du programme GIZC

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	99.100\$	70.640\$		
Fonds non-garantis		110.000\$	100.000\$	\$100.000

Activité 2.2 Encourager le développement de zones marines protégées

Encourager et faciliter le développement de zones marines protégées à l'intérieur de la région, avec un accent particulier mis sur les zones côtières. Les ZMP devraient représenter d'une manière adéquate la biogéographie, l'écosystème, l'habitat et les espèces de la région.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis	35.000\$	35.000\$		

Objectif 3: Améliorer la compréhension de la communauté, des secteurs privés et gouvernementaux sur les ressources et environnement côtiers ainsi que la planification de la gestion côtière.

Encourager et faciliter la documentation sur la connaissance des ressources maritimes et des traditions côtières ainsi que les systèmes de gestion y relatant et évaluer la possibilité d'incorporer des pratiques pertinentes dans les systèmes contemporains de gestion.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	29.300\$	7.230\$		
Fonds non-garantis				

Objectif 4: *Coordonner les activités de planification et gestion côtières dans la région du Pacifique Sud.*

Activité 4.1 Programme régional de gestion des récifs coralliens.

Développer un programme de conservation et de gestion du récif corallien pour faciliter et coordonner les activités de gestion et de conservation.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		250.000\$	350.000\$	500.000\$

Activité 4.2 Programme régional de gestion des mangroves

Développer un programme régional de gestion des mangroves (si possible en coordination avec l'UNESCO qui possède un programme de mangroves pour l'Asie et le Pacifique), et d'autres agences internationales.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		100.000\$	100.000\$	100.000\$

Activité 4.3 Programme régional de contrôle des écosystèmes côtiers

Aider par la coordination le développement de programmes régionaux de contrôle des écosystèmes côtiers à l'inclusion possible de l'organisation d'une réunion régionale pour développer le programme.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		300.000\$	350.000\$	400.000\$

Objectif 5: *Entreprendre des activités de planification et de gestion côtières incluant des études de ressources côtières et des développements de plans de gestion.*

Activité 5.1 Etude de ressources sur les récifs, lagons et estuaires.

Déterminer la condition actuelle des récifs, estuaires et lagons, plus particulièrement ceux étant considérés à risque et produire l'information nécessaire pour l'application de mesures de gestion appropriées.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	54.700\$	24.820\$		
Fonds non-garantis				

Activité 5.2 Application de la classification des écosystèmes marins et côtiers.

Faire un inventaire en se servant de la classification des écosystèmes marins et côtiers et déterminer la possibilité de l'utiliser pour la formulation d'un plan de gestion côtière.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		30.000\$	50.000\$	

Coûts de mise en oeuvre du programme.

Le personnel du programme de planification et de gestion côtières ne comprend qu'un Agent de gestion côtière bien que l'Agent de changement climatique soit aussi intéressé par le programme. Un assistant de projet sera nommé dans le courant de l'année pour s'occuper de la formation et des ateliers de travail.

Fonds garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires	\$20,000	\$22,000		
Déplacements professionnels				
Expertises	\$65,957	\$73,480		
Réunions et ateliers de travail	\$54,208	\$36,480		
Activités nationales		\$36,620		
Divers	\$146,435			
Fonds non garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires				
Déplacements professionnels				
Activités de projet	\$35,000	\$825,000	\$950,000	\$1,100,000
Total fonds garantis	\$286,600	\$168,580		
Total fonds non garantis	\$35,000	\$825,000	\$950,000	\$1,100,000
Budget du programme	\$321,600	\$993,580	\$950,000	\$1,100,000

Programme 5 :

**Prévention et gestion de la pollution/
Planification et mesures de réponses aux cas
d'urgence**

**PROGRAMME 5: PRÉVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION/
PLANIFICATION ET MESURES DE RÉPONSES AUX CAS D'URGENCE.**

Objectif 1: Contrôle et prévention de la pollution dans l'environnement terrestre.

Activité 1.1 Santé et hygiène en matière d'environnement.

Coordonner les politiques visant à la gestion, la collecte, le stockage et le dépôt d'agents polluants à l'inclusion des déchets solides, des déchets toxiques et dangereux, des eaux usées, des liquides toxiques et dangereux, des polluants atmosphériques et des effets de gaz de serre CFC. S'assurer que les conditions sanitaires et de santé soient respectées et protéger contre la pollution les sources d'eau douce. Coordonner le renvoi de déchets importés problématiques grâce aux activités de contrôle du PROE-POL. Encourager et promouvoir un cadre coordonné de mesures pour leur utilisation régionale dans la prévention et le contrôle de la pollution. Ceci comprend la distribution de licences, codes et lignes de conduite, coûts, amendes, allocation, compensation et arrangements fiscaux. Par la création de mesures, gérer le contrôle, la décharge et la responsabilité des importateurs et fabricants en matière de déchets.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		80.000\$	80.000\$	40.000\$

Activité 1.2 Développement, usage et gestion des terres.

Encourager l'introduction des aspects de contrôle et de gestion de la pollution dans les planifications d'activités communales et nationales à l'inclusion des activités de division des terres. Utiliser les principes d'EIE en tant qu'outils de contrôle de la pollution et développer des standards pour les différentes catégories de développement. Aider à la gestion et au contrôle des produits chimiques, des pesticides et engrais industriels commerciaux et agricoles et développer un programme de formation et d'éducation pour l'usage non dangereux de ces produits.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		50.000\$	50.000\$	25.000\$

Activité 1.3 Mesures de réponse aux cas d'urgence de pollution terrestre, atmosphérique et d'eaux douces.

Apporter une formation et une éducation au personnel et aux directeurs des services d'urgence ainsi qu'aux manipulateurs de déchets dangereux afin de s'assurer que les mesures de réponse aux cas urgents de pollution soient appropriés en temps et en qualité. Minimiser les demandes pour ces mesures d'urgence en encourageant d'autres mesures préventives pour le contrôle des mouvements inter-frontières des matériaux à risque.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		30.000\$	30.000\$	15.000\$

Objectif 2: Contrôle et prévention de la pollution dans l'environnement marin.

Activité 2.1 Prévention de la pollution en provenance des activités maritimes commerciales.

Prévenir les environnements marins et côtiers de toute pollution pouvant résulter d'activités maritimes. Ceci comprend la création d'une base de données sur les types et quantités des déversements effectués par les navires et sensibilisation dans le domaine de l'éducation pour des cibles spécifiques générales ou industrielles.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis	35.000\$	50.000\$	50.000\$	

Activité 2.2 Mesures de réponse d'urgence à la pollution mariné.

Développer des plans et stratégies, acheter l'équipement nécessaire, ceci afin de pouvoir répondre à toutes les urgences en matière de pollution marine. Réunir des ateliers de travail régionaux pour développer les talents nécessaires des techniciens ainsi que des personnes responsables des expertises sur l'environnement répondant à ces urgences; référence et faite plus particulièrement aux huiles et épandages de produits chimiques. Développer la capacité des pays de la région afin qu'ils puissent protéger l'environnement marin.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	17.700\$			
Fonds non-garantis	12.300\$	50.000\$	50.000\$	50.000\$

Activité 2.3 Prévention de l'immersion des déchets.

Contrôler le mouvement des navires et rassembler toute information sur le transport maritime, la pêche, les activités maritimes commerciales et touristiques afin d'identifier les genres, quantités et locations relatives à l'immersion illégale des déchets. Encourager les pays membres du PROE à faire partie de la convention de Londres qui établit une législation pour éliminer l'immersion des déchets en haute mer.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		50.000\$	25.000\$	25.000\$

Activité 2.4 Prévention de la pollution dans les ports, estuaires et environnements côtiers.

Développer des règles intégrées de planification portuaire multi-sectorielles pour les pratiques portuaires afin de promouvoir toute considération sur les questions d'environnement et de pollution relatives à la planification portuaire et plus particulièrement dans les zones urbaines. Encourager les pays à imposer l'usage obligatoire des EIE pour tous les projets de développements portuaires. Etudier les effets potentiels du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers sur les développements portuaires et sur la formation des personnels. Préparer un code modèle pour les pratiques portuaire qui puisse être utilisé en tant que base pour la législation nationale.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		15.000\$	35.000\$	15.000\$

Activité 2.5 Procédures légales et institutionnelles.

Mise en oeuvre de la stratégie pour la protection de l'environnement marin dans la région du Pacifique Sud. Développement d'une législation et de programmes compétents pour le contrôle de la pollution et mise à exécution de ces programmes. Mise en vigueur des conventions relatives à la protection de l'environnement marin et à la sécurité maritime par le moyen d'une formation périodique des contrôleurs et inspecteurs, établir enfin une coopération régionale cadre pour le Contrôle National des Ports.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		50.000\$	50.000\$	50.000\$

Activité 2.6 Service de soutien et information de base.

Mise en oeuvre d'une stratégie pour la protection de l'environnement marin dans la région du Pacifique Sud. Développer une législation et des programmes de contrôle des pollutions appropriées et mettre ces programmes en application. Faire respecter les conventions relatives à la sécurité maritime et la protection de l'environnement marin en utilisant des moyens de formation périodique pour les contrôleurs et inspecteurs.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis				
Fonds non-garantis		50.000\$	50.000\$	50.000\$

Objectif 3: Contrôle et prévention de la pollution par son évaluation.

Contrôler la manipulation et le mouvement des produits dangereux, à l'inclusion des égouts, déchets solides, huiles, pesticides, matériaux et gaz radioactifs dans le but d'empêcher l'échappement ou le déversement de ces substances.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	138.700\$			
Fonds non-garantis		40.000\$	40.000\$	20.000\$

Coûts de mise en oeuvre du programme.

Les programmes de prévention et de gestion de la pollution ainsi que de planification des mesures de réponse aux cas d'urgence de pollution sont coordonnés par le responsable des produits contaminants pour l'environnement. Une aide a été procuré à ces programmes par l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Fonds garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires	\$65,000			
Déplacements professionnels	\$15,000			
Expertises	\$118,700			
Réunions et ateliers de travail	\$17,700			
Activités nationales				
Divers	\$20,000			
Fonds non garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires		\$71,000	\$77,000	\$84,000
Déplacements professionnels		\$15,000	\$15,000	\$15,000
Activités de projet	\$47,300	\$465,000	\$460,000	\$290,000
Total fonds garantis	\$236,400			
Total fonds non garantis	\$47,300	\$551,000	\$552,000	\$389,000
Budget du programme	\$283,700	\$551,000	\$552,000	\$389,000

Programme 6 :

**Formation et éducation sur l'environnement /
Information sur l'environnement**

**PROGRAMME 6: FORMATION ET ÉDUCATION SUR L'ENVIRONNEMENT
/ INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT.**

Objectif 1: Maintenir dans la région une éducation sur l'environnement.

Aider au développement, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes éducatifs sur l'environnement. Encourager et aider l'éducation communautaire sur les questions d'environnement au sein des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Produire un matériel éducatif pour développer la participation des groupes communautaires dans les prises de décision concernant l'environnement. Encourager le développement d'une sensibilisation communautaire à l'environnement par le biais des arts, de la musique, du théâtre et des médias, dans les langues locales lorsque cela est possible.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	116.500\$	112.900\$		
Fonds non-garantis			150.000\$	150.000\$

Objectif 2: Soutenir la formation professionnelle.

Par le biais de systèmes éducatifs, de formation des enseignants, de systèmes d'échange et de publication de journaux, soutenir l'éducation et le développement de cellules de conservation et de gestion de l'environnement.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	53.520\$	14.458\$		
Fonds non-garantis				

Objectif 3: Aider à la mise en oeuvre des autres programmes du PROE.

Développer et produire des matériels de sensibilisation publique, éducatifs et de formation ainsi que des stratégies soutenant les autres programmes du PROE lorsque cela est nécessaire. Rendre prioritaire et mettre à exécution les projets éducation sur l'environnement identifiés dans les Stratégies Nationales de Gestion de l'Environnement (SNGE). Une composante importante du budget de cette activité vient des autres programmes de travail du PROE.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	1.800\$			
Fonds non-garantis				

Objectif 4: Publications du PROE.

Maintenir la série actuelle des publications sur les problèmes d'environnement dans les magazines et autres medias. Ceci comprend le bulletin d'information sur l'environnement, les rapports de réunions techniques, la série de dossiers occasionnels du PROE sur les revisions et études ainsi que les rapports et manuels pour la formation. Entreprendre le début de la phase II de l'établissement du Système d'Information pour l'Evaluation et la Gestion Environnementales du Pacifique (SIEGEP), utilisant la technologie disponible pour améliorer les décisions liées au développement durable.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	60.210\$			
Fonds non-garantis		206.500\$	207.100\$	7.800\$

Objectif 5: Soutenir les groupes communautaires régionaux et la promotion de la sensibilisation communautaire.

Soutenir les requêtes nationales des gouvernements, organisations non gouvernementales, écoles et autres groupes d'intérêt en développant des publications et des connaissances, plus particulièrement dans les langues locales. Ceci comprend l'utilisation des médias, plus particulièrement Radio Australie, "Public Radio News Service" et le projet environnemental de l'UNESCO pour les médias. Imprimer des documents pour des projets écoliers aux Tonga et aux Etats Fédérés de Micronésie sur la conservation de l'eau et la santé de l'environnement.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	44.000\$			
Fonds non-garantis	35.000\$	3.300\$	3.600\$	

Objectif 6: Production de l'information sur l'environnement.

Etablissement du centre d'information du PROE en tant que centre de traitement de l'information afin de servir les besoins d'information régionaux et nationaux du PROE. Ceci demanderait un apport en ressource humaine pour cataloguer, gérer et mettre à jour les processus de retour au centre d'information. Joindre le Réseau de Développement Durable (RDD) financé par le PNUD et intégrer ceci dans le centre d'information du PROE. Il existe pour ce projet, une contribution annuelle de 10.000\$ venant du budget central.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	7.000\$			
Fonds non-garantis	23.500\$	22.000\$	24.000\$	2.600\$

Objectif 7: Aider à la mise en oeuvre des autres programmes du PROE.

Apporter un soutien, par la publication de revues de presse, conseiller les campagnes et la formation médiatiques pour le projet de contrôle de changement climatique et du niveau des mers du Pacifique Sud. Ceci est généralement une part importante de chaque projet et le financement correspondant pour les travaux d'imprimerie se trouve à présent inclut dans les budgets et propositions de projets.

Coûts de mise en oeuvre du programme.

Le programme d'information et éducation sur l'environnement est coordonné par le "chargé de l'information et des publications" ainsi que l'agent d'éducation sur l'environnement. Ce programme comprend également des activités organisés par le responsable chargé de l'analyse des bases de données sur l'environnement. Il existe de nombreux traits communs entre ces programmes et tous les autres programmes de travail relatifs à l'éducation, aux demandes en information et en publications des mises en oeuvre de projets.

Fonds garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires	\$70,000	\$55,000		
Déplacements professionnels	\$22,000	\$8,000		
Expertises	\$23,400			
Réunions et ateliers de travail	\$80,987	\$80,182		
Activités nationales	\$75,500	\$25,200		
Divers	\$102,873	\$21,976		
Fonds non garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires		\$22,000	\$84,000	\$91,000
Déplacements professionnels			\$8,000	\$8,000
Activités de projet	\$58,500	\$231,800	\$384,700	\$160,400
Total fonds garantis	\$374,760	\$190,358		
Total fonds non garantis	\$58,500	\$253,800	\$476,700	\$259,400
Budget du programme	\$433,260	\$444,158	\$476,700	\$259,400

Programme 6 :

**Problèmes régionaux et mondiaux de
l'environnement**

PROGRAMME 7: PROBLÈMES RÉGIONAUX ET MONDIAUX DE L'ENVIRONNEMENT.

Objectif 1: Suivi du CNUED

Chaque domaine de programme, à l'intérieur du PROE, prend en compte les aspects pertinents des résultats du CNUED, en particulier de l'agenda 21. Sous la rubrique des problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement, une attention particulière est portée vers les questions intersectorielles qui ne sont abordées nulle part ailleurs dans le programme de travail. Ainsi qu'approuvé par la cinquième conférence du PROE, ceci comprend la formation des planificateurs de développement à l'économie environnementale; il est ainsi recherché des relations pouvant exister entre le commerce et l'environnement de la région et la mise en oeuvre de recommandations pertinentes du chapitre 17g de l'agenda 21 concernant le développement durable des petites îles.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	60.000\$			
Fonds non-garantis	40.000\$	170.000\$	180.000\$	185.000\$

Objectif 2: Conférence mondiale sur le développement durable des petits états insulaires en voie de développement.

La conférence mondiale est une activité particulière résultant du chapitre 17g de l'agenda 21. Cet élément du programme de travail est conçu de façon à aider les pays membres à se préparer et à participer à la conférence mondiale ainsi qu'au processus préparatoire de celles-ci. A ce jour ces préparations ont compris la Conférence Régionale pour les Océans Indien et Pacifique tenue aux Vanuatu du 31 mai au 4 juin 1993, la participation au comité préparatoire ComPrep du mois d'août, et la préparation de matériels d'entraînement pour les délégations représentant le Pacifique au ComPrep.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	130.000\$	69.000\$		
Fonds non-garantis				

Objectif 3: Conférences internationales présentant un intérêt pour la région.

Cet élément du programme de travail est destiné à assurer que les pays insulaires du Pacifique soutenus par le PROE, sont justement représentés lors des réunions internationales importantes présentant un intérêt pour la région. Il est à inclure divers réunions telles que la commission sur le développement durable, les négociations de la convention sur le changement climatique et la biodiversité et du Comité Intergouvernemental de Négociation (CIN) sur la désertification et la sécheresse, et le "World Coast '93".

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	87.250\$			
Fonds non-garantis		87.250\$	87.250\$	87.250\$

Objectif 4: Population et environnement.

Ce projet a pour but d'établir le liaison entre les considérations démographiques et les planifications régionales et nationales sur l'environnement à l'intérieur de la région.

	1993	1994	1995	1996
Fonds garantis	163.280\$	180.400\$		
Fonds non-garantis			200.000\$	220.000\$

Coûts de mise en oeuvre du programme.

Le programme sur les problèmes régionaux et mondiaux de l'environnement est coordonné par l'agent du développement durable et l'agent pour la population et l'environnement récemment embauché au PROE. Il est à prendre en considération qu'il existe des points communs entre ce programme et le programme de planification et de gestion de l'environnement.

Fonds garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires	\$90,000	\$44,000		
Déplacements professionnels	\$15,000	\$30,000	\$15,000	
Expertises	\$60,000	\$67,500		
Réunions et ateliers de travail	\$355,750	\$98,000		
Activités nationales				
Divers	\$30,280	\$15,300		
Fonds non garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires		\$55,000	\$108,000	\$117,000
Déplacements professionnels				\$15,000
Activités de projet	\$29,100	\$326,850	\$467,250	\$492,250
Total fonds garantis	\$551,030	\$254,800	\$15,000	
Total fonds non garantis	\$29,100	\$381,850	\$575,250	\$624,250
Budget du programme	\$480,130	\$636,650	\$590,250	\$624,250

Programme 8 :

Autres sujets

PROGRAMME 8: AUTRES SUJETS.

Un certain nombre d'activités mineures qui n'entrent pas sous les titres du plan d'action ont été incorporées sous cette rubrique.

Elles comprennent les salaires pour les "volontaires australiens outre-mer", les améliorations au réseau d'information et systèmes financiers, les onduleurs de systèmes informatiques ainsi que le développement d'un plan général pour le quartier général du PROE.

Fonds garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires				
Déplacements professionnels				
Expertises				
Réunions et ateliers de travail				
Activités nationales	\$21,000			
Divers	\$39,230	\$32,825		
Fonds non garantis	1993	1994	1995	1996
Salaires				
Déplacements professionnels				
Activités de projet				
Total fonds garantis	\$60,230	\$32,825		
Total fonds non garantis				
Budget du programme	\$60,230	\$32,825		



SPREP

PRESS RELEASE

SPREP Meeting in Fiji

Member governments of the South Pacific Regional Environment Programme (SPREP) will review progress on entry into force of the Agreement Establishing SPREP at their annual SPREP Meeting in September in Suva, Fiji.

The majority of eligible countries have now signed the treaty, with New Zealand and the Federated States of Micronesia signing at the recent South Pacific Forum meeting in Nauru. Papua New Guinea is expected to sign in September, while SPREP expects that Australia should also sign soon.

The recent Forum showed that political leaders in the Pacific are placing more importance on environmental issues, especially as they affect the long-term economic development of Pacific island countries. These issues ranged from regulating the transboundary movement of toxic wastes to declarations to protect declining rainforests from excessive logging, protecting coastlines from projected sea level rises due to global warming, and declaring the "producer pays" principle for pollution and global warming problems.

The SPREP Meeting will also review progress with SPREP projects including a number of new initiatives since the last meeting in September 1992 in Apia. These include the US\$ 10 million, 5-year South Pacific Biodiversity Conservation Project; preparations for the Global Conference on Sustainable Development in Small Island Developing States and other follow-up actions from the Earth Summit in Rio last June; and the basic development issues in the Population and Environment Project funded by the United Nations Fund for Population Activities (UNFPA). A technical meeting to discuss a regional Integrated Coastal Zone Management project to be implemented by SPREP will follow the SPREP Meeting.

The National Environmental Management Strategies (NEMS) have now been completed for Federated States of Micronesia, the Marshall Islands and Solomon Islands, and the Meeting will review progress on the NEMS for the remaining 10 countries that are being assisted by SPREP. These NEMS are now used as the basis for SPREP's Annual integrated workplan and budget, which will also be considered by the Meeting.

SPREP member countries will review the status of international conventions on the environment, and the status of these in the Pacific. The conventions include the Climate Change and Biodiversity Conventions, both signed by the majority of Pacific island leaders and officials at the Earth Summit, and the World Heritage Convention.

Other matters to be discussed include plans for a new SPREP headquarters near Apia, Western Samoa, and a corporate plan to regulate the rapid expansion of the organisation.

The SPREP Meeting will run on Monday - Wednesday, 20 - 22 September 1993 at the Tradewinds Convention Centre, Lami, near Suva. Associated meetings will be held for the Parties to the Apia and the SPREP Conventions on 15 - 17 September, and the Integrated Coastal Zone Management Project on 23 - 24 September.

For more information, contact
Wesley Ward, Information and Publications Officer.

AP 9/6/2/3

pr 26/93

14/09/93

SPREP - Tel: (685) 21929 Fax: (685) 20231



SPREP

PRESS RELEASE

Environmental Convention Meetings at Lami

Two regional conventions on the environment are open for discussion at the Tradewinds Convention Centre, Lami, this week, when the Fiji Government will host the Meetings of the Parties to the Apia and the SPREP Conventions.

The Apia Convention, or the Convention for the Conservation of Nature in the South Pacific, came into force in 1991. It concentrates on conserving the land environment in the region, and commits Parties to preserving essential natural resources such as native forests and the valuable biodiversity of our unique island countries.

Currently five countries are Parties to this treaty: Australia, Cook Islands, Fiji, France and Western Samoa. Delegates from these countries meet on 15 September to consider future directions and co-operation among the Parties, and budgets and financial rules and regulation around the Convention.

The SPREP Convention, or the Convention for the Protection of the Natural Resources and Environment of the South Pacific Region and Related Protocols, also came into force in 1991. It concentrates on conserving the natural resources of the marine environment in the region, and commits Parties to preserving these essential resources for now and the future.

Eleven Pacific countries are Parties to this treaty: Australia, Cook Islands, Federated States of Micronesia, Fiji, France, Marshall Islands, New Zealand, Papua New Guinea, Solomon Islands, United States of America and Western Samoa. Delegates from these countries meet on 16 - 17 September to consider future directions and co-operation among the Parties, and budgets and financial rules and regulation around the Convention.

The Apia and SPREP Conventions compliment each other so that international protection is possible for all the region's natural resources. It is these resources such as forests and fisheries that Pacific island economies depend. Other SPREP, or South Pacific Regional Environment Programme, member countries will be urged to sign and ratify these treaties.

These meetings precede the major SPREP Meeting, which will run on Monday - Wednesday, 20 - 22 September 1993 at the Tradewinds Convention Centre, Lami. Another associated meeting on a proposed Integrated Coastal Zone Management Project will continue on 23 - 24 September. SPREP runs these meetings concurrently to reduce meeting costs for member governments and to provide an interesting and varied programme over these eight days.

End.

For more information, contact
Wesley Ward, Information and Publications Officer.

AP 9/6/2/3

pr 27/93

Lundi 20 septembre

Mardi 21 septembre

Mercredi 22 septembre

Time	Point de l'ordre du jour	Agenda Item No.	Point de l'ordre du jour	Point de l'o.d.j. N°	Point de l'ordre du jour	Point de l'o.d.j. N°
1330 - 1500	Siège permanent	6.4	Mise en œuvre des procédures et systèmes financiers	10.1	Préparation du projet de rapport par le Secrétariat	-
	Nomination du directeur	6.5				
	Mandat du directeur	6.6	Etat des contributions des membres	10.2		
			Rapport sur le cash-flow de 1992	10.3		
			Frais de voyage et per diem pour les CP	10.4		
1500 - 1530	Pause café	-	Pause café		Pause café	
1530 - 1700	Services linguistiques	6.7	Per diem en vigueur au PROE	10.5	Adoption du rapport	15
	Services informatiques	6.8			Clôture	16
	Mécénat du secteur privé	6.9	Comptes annuels vérifiés pour 1992	10.6		
	Révision des conditions d'emploi dans les organisations du CCOPS	6.10	Augmentation générale des salaires du personnel permanent	10.7		
			Personnel supplémentaire de soutien au titre de la fonction primaire	10.8		



Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)

Sixième Conférence du PROE
Suva, Fidji, 20 - 22 septembre 1993

Programme de travail provisoire

Lundi 20 septembre

Mardi 21 septembre

Mercredi 22 septembre

Time	Point de l'ordre du jour	Point de l'o.d.j. N°	Point de l'ordre du jour	Point de l'o.d.j. N°	Point de l'ordre du jour	Point de l'o.d.j. N°
0830 - 1000		-	Conservation de la diversité biologique	7.1	Révision du processus de formulation du programme de travail	11.1
			Changement climatique	7.2		
			Planification et gestion de l'environnement	7.3	Programme de travail et budget intégrés proposés pour 1994 et programmes de travail et budgets indicatifs pour 1995 et 1996	11.2
			Planification et gestion côtières	7.4		
			Gestion de la pollution et cas d'urgence	7.5		
			Education, information et formation sur l'environnement	7.6		
			Préoccupations environnementales régionales et mondiales	7.7		
0900 - 0930	Ouverture	1				
0930 - 1000	Pause café et photographie officielle	-				
1000 - 1030		-	Pause café		Pause café	

Lundi 20 septembre	Mardi 21 septembre	Mercredi 22 septembre
--------------------	--------------------	-----------------------

Time	Point de l'ordre du jour	Point de l'o.d.j. N°	Point de l'ordre du jour	Point de l'o.d.j. N°	Point de l'ordre du jour	Point de l'o.d.j. N°
1000 - 1200	Nomination du président	2				
	Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail	3				
	Questions issues de la 5ème CP	4				
	Rapport général du directeur du PROE	5				
	Traité du PROE	6.1				
	Plan directeur	6.2				
	Règlement de la CP	6.3				
1030 - 1200			Rapport annuel du directeur pour 1992/93	8.1	Déclaration des observateurs	12
			Rapport du groupe de travail technique sur la proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour une convention régionale sur les déchets dangereux	8.2	Divers	13
					Date et lieu de la prochaine conférence	14
			Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement	8.3		
			Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique	9.1		
			Convention sur la diversité biologique	9.2		
		Convention sur le patrimoine mondial	9.3			
1200 - 1330	Déjeuner	-	Déjeuner		Déjeuner	



Mesdames et Messieurs les délégués

Nous vous prions de ne pas oublier que tous les documents utilisés lors des séances doivent être disponibles à la fois en français et en anglais. Notre service de traduction doit donc pouvoir disposer d'un temps suffisant pour les traduire.

Si vous avez des documents à faire traduire, nous vous prions d'en remettre une copie lisible le plus tôt possible à :

Ueligitone Sasagi
Responsable de conférence
du PROE

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le secrétariat du PROE

**A Reminder
to All Delegates**

Delegates are to note that all working papers used in SPREP meetings must be available in both French and English. To allow this, our translation services must have sufficient time to translate these.

If you have any such papers, please provide a clean copy as soon as possible to:

Ueligitone Sasagi
SPREP's Conference
Officer.

Thank you for your co-operation.

SPREP Secretariat